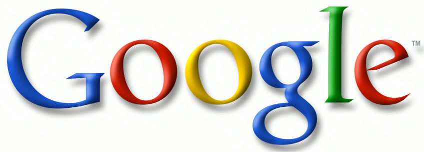





SE TAIRE ET FAIRE

L'ESPRIT

DE

LA GUERRE

PAR

N. VILLIAUMÉ

> Initium viæ bonæ facere justitiam : accepta est autem apud Deum magis quam immolare hostias.
>
> Prov. xvi. 11.



PARIS
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
35, QUAI DES AUGUSTINS.

L'ESPRIT

DE

LA GUERRE

L'ESPRIT

DE

LA GUERRE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de la Révolution française de 1789.
4 vol. in-8, 6e édition.

Nouveau traité d'Économie politique.
2 vol. in-8, 2e édition.

De l'Espagne et de ses chemins de fer.
1 vol. in-8.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

L'ESPRIT

DE

LA GUERRE

PAR

N. VILLIAUMÉ

Initium viæ bonæ facere justitiam : accepta est autem apud Deum magis quam immolare hostias

PROV. XVI, 11.



PARIS
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
35, QUAI DES AUGUSTINS.

1861

3·26·45·

PRÉFACE.

Les lois comme les religions de tous les peuples civilisés qualifient l'homicide du plus grand des crimes, parce qu'il est le seul irréparable. Ainsi le célèbre concile d'Ancyre soumet le meurtrier à la pénitence durant toute sa vie : « L'homicide est le seul crime qui détruit tout ensemble l'État, l'Église, la nature et la piété, » dit Pascal. Il s'ensuit que le législateur procède avec la plus grande circonspection dès qu'il s'agit d'infliger la peine de mort, même aux criminels pris en flagrant délit. La guerre, au contraire, arrache à leurs foyers des hommes pour les égorger par milliers, sans qu'ils sachent pourquoi. Un père, une mère pleurent toute leur vie la mort d'un fils enlevé prématurément. Une grande population s'émeut vivement d'un seul meurtre, et même d'un crime moindre ; à plus forte raison doit-on se préoccuper des cent mille meurtres que toute guerre cause !...

La guerre est condamnée par l'économie poli-

tique comme par la morale, puisqu'elle appauvrit même le vainqueur. Je démontrerais aisément, par des chiffres, que si depuis 1792 l'Europe n'en avait point été désolée, ou ne s'était point crue forcée d'entretenir des armées permanentes dans l'appréhension de ce fléau, sa richesse serait au double de ce qu'elle est aujourd'hui ; de sorte que le paupérisme qui l'épouvante ne la menacerait plus de révolutions terribles...

En effet, en supputant seulement à un million d'hommes les troupes que l'Europe entretient annuellement depuis la paix générale de 1815, et leurs dépenses à un milliard, nous voyons déjà quarante-cinq milliards perdus. Les intérêts capitalisés y ajoutent plus de cent milliards. En outre, les dépenses annuelles ont été quatre fois plus fortes durant les guerres de 1792 à 1815. Enfin, il faut compter aussi le dégât, le pillage, l'inquiétude des citoyens qui n'osaient presque rien entreprendre ; et par-dessus tout ce qu'aurait produit le travail de ces millions d'hommes, les plus vigoureux de chaque pays !

La plupart des écrivains n'ont traité de la guerre qu'à un point de vue étroit. Les uns, soi-disant

philosophes, l'ont absolument réprouvée, sans considérer que les décrets de la Providence la commandent quelquefois, comme les révolutions, soit pour châtier une faction de sa turpitude, soit pour exterminer les armées et leurs chefs qui par ambition et cupidité ont trempé leurs mains dans le sang de leurs concitoyens. D'autres n'ont su s'extasier que sur le nombre des hommes tués et des cités saccagées. On en a même vu la proposer comme un moyen économique de diminuer la population qu'ils trouvaient surabondante. D'autres enfin n'ont parlé que de la stratégie et de la tactique ; mais nul n'a su déterminer les vrais cas de guerre, depuis la grande révolution opérée dans le droit moderne sur la fin du dix-huitième siècle. On a formulé le droit civil, le droit criminel et une portion du droit politique issus de cette révolution, il s'agit aujourd'hui d'en dégager le droit des gens nouveau, qui n'est encore que dans l'intuition ou les aspirations des peuples et des gouvernements de bonne foi. C'est le premier objet de ce livre,

Mais le véritable homme d'État ne se borne point à gémir sur les malheurs publics : il cherche

les moyens de les éviter, ou du moins de les atténuer. Comme tout fait prévoir que bientôt surgiront des circonstances fatales qui forceront encore les peuples à la guerre, soit pour se défendre, soit pour secourir les opprimés, il importe d'en exposer clairement les règles ; et je ferai voir qu'on les a souvent violées faute de savoir qu'elles sont les mêmes que celles de toutes les sciences.

Il est plus utile qu'on ne pense d'examiner la question de la guerre sous ce double point de vue ; car le publiciste ne doit formuler ses doctrines que d'après ce qui est possible et utile dans la pratique ; réciproquement, le chef d'armée doit connaître le droit des gens pour le combiner avec ses opérations.

En écrivant un traité d'économie politique on peut se dire : *Aucun peuple, aucun homme* (à moins qu'il ne soit égoïste ou prévaricateur) *n'en peut éprouver de préjudice. Les principes qui conviennent aux uns conviennent aux autres.* Mais dans la guerre le bien de l'un est le mal de l'autre. Toutefois, plus on y déploie de talent, moins elle est meurtrière et ruineuse pour l'humanité.

Il importe surtout de remontrer que les batailles

inutiles, c'est-à-dire qui ne tendent pas au triomphe définitif de la cause qui a pu légitimer la guerre, ne sont que d'immenses assassinats. Dans la vie de certains monarques, on nous vante sans cesse le nombre de celles qu'ils ont gagnées et des villes qu'ils ont prises, quoique leur carrière ait été funeste à l'humanité tout entière comme à leur patrie. Qu'importent les combats héroïques d'un maniaque tel que Charles XII qui détruisit en pure perte les armées de son pays? Ils motivent de pompeux bulletins et les éloges des historiens sans portée; mais on gagne aisément des batailles en ne recherchant qu'un éphémère succès. Presque toutes les guerres rappellent la fable des deux bœufs qui, en se battant, ne se font point de mal, mais écrasent force grenouilles, sans y prêter la moindre attention.

Mes deux premiers livres traiteront du *droit des gens*, c'est-à-dire des causes qui autorisent à entreprendre, ou à soutenir la guerre contre une nation étrangère ou contre une faction; et de ce qui est licite ou illicite entre ennemis. Le troisième esquissera la politique militaire. Le quatrième traitera de la *stratégie*, qui est le choix du théâtre des opé-

rations et la direction générale de l'armée. Le cinquième de la *tactique*, qui enseigne à mettre ses forces en action sur le terrain où la stratégie les a portées. Enfin, le dernier livre exposera quelques moyens généraux avec la conclusion ; on y verra un exposé nouveau des causes et de la tactique des guerres civiles, avec les principaux moyens de les éviter.

Telles sont les divisions logiques de la matière : *la décision de la guerre, sa préparation, le plan de campagne et l'action*. C'est dans le cabinet du gouvernement que les trois premières opérations se font ; c'est par des marches et chocs que la dernière est exécutée.

Les autres divisions imaginées sont trop compliquées. Ainsi, des auteurs en ont fait une de la *logistique*, qu'ils nomment *l'art pratique de mouvoir les armées*, ou la science de préparer l'application de la stratégie et de la tactique ; une autre, de l'*art de l'ingénieur ;* une autre, de la *tactique de détail*, etc. Mais je n'examinerai point ces parties techniques, parce qu'elles ont été traitées par une foule de bons auteurs mûris par l'expérience ; et parce que ce serait étouffer les grands principes sous une

multitude de détails. Mon but est de discuter aussi clairement que je le puis les cas de guerre, et les combinaisons les plus sûres pour la mener à bonne fin.

Cette science n'a rien de mystérieux, et n'exige point une longue pratique. La plupart des grands capitaines se sont révélés dès le premier moment, comme aussi trente campagnes n'ont pu éclairer les hommes sans intelligence. Carnot, officier subalterne n'ayant point fait la guerre, se montra plus fort stratégiste que tous les vieux généraux de la France. Machiavel, qui n'avait jamais été militaire, s'instruisit par l'étude et l'observation : il inventa l'*école de bataillon*, et enseigna aux Italiens (qui n'en surent point profiter) le secret de vaincre les armées ennemies. Ces exemples et une foule d'autres prouvent que non-seulement il n'est point nécessaire d'avoir fait la guerre pour en connaître les règles, mais qu'on peut connaître d'autant mieux celles-ci qu'on a l'esprit dégagé des formalités routinières. Un militaire, un médecin, un grand industriel se sont souvent montrés meilleurs législateurs que les praticiens du palais.

Cromwell débuta dans la carrière des armes par

un coup de maître, à l'âge de quarante ans, en se jetant avec un secours dans Hull, et forçant l'armée du roi à en lever le siége[1]. Grand théologien, comme on l'était encore au dix-septième siècle, c'est-à-dire philosophe, jurisconsulte, grammairien et homme d'État, il prouva, comme César, Ambroise Spinola[2], Moreau et Bonaparte, qu'il y a une intime relation entre la politique et la science militaire, et que l'habitude du raisonnement dans l'une peut tout à coup dans l'autre révéler un grand capitaine.

Paris, 15 janvier 1861.

[1] Dix ans auparavant il parut seulement quelques semaines dans une campagne des Pays-Bas, mais il avait renoncé aussitôt à cette carrière pour l'épiscopat qu'il ne put obtenir.

[2] On demandait un jour à l'illustre Maurice de Nassau, son adversaire, quel était le premier capitaine du siècle : *Spinola est le second*, répondit-il, en s'attribuant à lui-même le premier rang. Spinola ayant visité Paris développa à Henri IV, qui l'interrogeait, ses projets pour la campagne prochaine. Le roi, pensant qu'il ferait le contraire, en avertit secrètement Maurice, qui fut ainsi trompé. *Les autres trompent en disant des mensonges, mais on m'a abusé ici en disant la vérité!* s'écria le monarque.

L'ESPRIT

DE LA GUERRE

LIVRE PREMIER.

DES CAS DE GUERRE.

CHAPITRE PREMIER.

DES CAUSES DE GUERRE.

Définition de la guerre et des sources du droit. — Des trois causes de guerre. — Du droit naturel de défendre sa vie. — De la défense de son bien. — De la réparation du dommage causé. — Que la punition n'a point pour objet la vengeance. — Des motifs et raisons justificatives.

La guerre est l'état des peuples ou des factions qui tâchent de vider leurs différends par les voies de la force[1].

Elle est offensive ou défensive, selon qu'on la com-

[1] Grotius dit qu'elle est l'état de *ceux qui tâchent de vider*, etc. Sa définition est équivoque; car on ne peut dire que deux ou quelques hommes qui se battent soient en guerre. C'est faute d'analyse, et non par mauvaise foi, comme le croit J.-J. Rousseau, que cet auteur fameux a émis tant de solutions erronées.

mence ou qu'on ne fait qu'y résister; étrangère ou civile, soit solenelle ou non solennelle; terrestre ou maritime; juste ou injuste, selon les motifs qui la font entreprendre ou soutenir.

Elle est dans son principe et sa pratique soumise au *droit naturel*, au *droit des gens*, au *droit politique* et au *droit civil.*

Le droit naturel concerne les rapports des hommes entre eux, sans distinction de pays. C'est la morale proprement dite, enseignée par Dieu lorsqu'il mit l'homme sur la terre, conservée par la religion ou la tradition, et d'ailleurs gravée dans la conscience de chacun. Indépendant de la cité et des rapports de nation à nation, il n'est écrit dans aucun code humain.

Le droit des gens concerne les rapports des peuples entre eux. Il est dominé par ce principe, qu'ils doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal possible, sans nuire à leurs véritables intérêts[1]. Lorsqu'il s'écarte du droit naturel, ce n'est qu'accidentellement, et par des considérations de la plus haute importance; dans le doute, le droit naturel l'emporte.

Le droit politique règle les rapports du prince ou gouvernement avec les citoyens.

Le droit civil ou privé règle les rapports de ceux-ci entre eux. C'est le corps des lois civiles proprement dites, commerciales et criminelles, adoptées par un peuple.

[1] Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. I, ch. III.

Pour se rendre compte de ce qu'est une guerre juste, il faut définir le mot ennemi. « C'est celui qui nous fait la guerre, ou à qui nous la faisons, à la suite d'une déclaration publique, dit Pomponius; tous les autres contre qui l'on prend les armes sont des voleurs ou des brigands[1]. » Cicéron entend aussi par ennemi : « Celui qui a le gouvernement des affaires publiques, un conseil public, les finances, le droit de commander aux citoyens, en vertu de leur consentement et de leur union, et le pouvoir de faire la paix ou la guerre dans l'occasion.[2] »

Encore qu'un État commette des injustices, même par délibération publique, il ne cesse pas pour cela d'être un État. Une troupe de corsaires ou de brigands n'en est point un, quand même elle suivrait certains règlements, puisque ces gens ne sont associés que pour le crime; au lieu que, dans un État, malgré les crimes dont le public se rend quelquefois coupable, le but de l'association est que chacun puisse paisiblement jouir de ses droits naturels. « Quoique les principaux ou le peuple agissent mal, dit Aristote, cela ne détruit point l'État, mais le rend seulement vicieux[3]. » Saint Augustin est du même avis. « Je ne voudrais pas, dit-il, convenir que ce n'est plus un peuple, tant que subsiste l'association d'une multitude de créatures raisonnables, unies ensemble par les choses qu'elles aiment. »

[1] *Digeste*, liv. L, tit. XVI.
[2] *Philippiques*, IV, ch. VI.
[3] *Politique*, liv. V, ch. IX.

La loi naturelle commande aux hommes de vivre ensemble paisiblement, et de se rendre sans contestation tout ce qu'ils se doivent réciproquement. La paix distingue l'homme des bêtes[1]. Elle est conforme à l'ordre qui est l'*unité* ou l'harmonie, tandis que la guerre est la *division*, le désordre, comme son nom l'indique[2]. Mais quand la méchanceté ou l'avarice attaque les biens, la personne, l'honneur d'un homme, il peut se défendre. Les sujets du même État invoquent la justice publique ; mais deux États ou puissances, ne reconnaissant point de juges communs, sont dans la nécessité d'employer eux-mêmes la violence pour obtenir justice.

De là le droit de guerre : or, aucune guerre ne doit être entreprise que pour l'une de ces trois causes : 1° défendre nous et ce qui nous appartient contre une agression injuste ; 2° reconquérir ce qu'on nous a ravi, ou ce que l'on refuse injustement de nous accorder ; 3° obtenir réparation d'un dommage causé, et des garanties afin qu'on soit pour l'avenir à l'abri d'un semblable préjudice. Camille, haranguant ses soldats contre les Gaulois, arguë des trois causes à la fois, en disant : *Qu'il prend les armes pour toutes les choses qu'on peut légitimement défendre, redemander et venger*[3]. Au premier cas, c'est la guerre défensive ; aux deux autres, la guerre offensive.

[1] Puffendorf, *Dev. de l'h.*, II, ch. XVI.

[2] Le vieux mot latin *duellum*, dont on a fait *bellum*, *guerre*, signifie deux, ou division.

[3] Tite-Live, liv. V, ch. XLIX.

Saint Augustin lui-même reconnaît que l'injustice d'une partie fournit un juste sujet de guerre. « C'est ainsi, dit-il, qu'on doit attaquer une nation ou une ville qui a négligé de punir les mauvaises actions de ceux qui dépendent d'elle, ou de restituer ce qui avait été pris injustement[1]. »

La première cause de guerre dérive du principe de droit naturel, que si notre personne est attaquée, et si nous courons risque de la vie, nous sommes autorisés à repousser la force par la force, jusqu'à tuer celui qui nous met en danger; parce que la nature nous enjoint de veiller à notre propre conservation[2]. Telle est la véritable origine du droit de défense, et non pas l'injustice de l'agresseur. Quand même ce dernier n'aurait pas l'intention de me donner la mort, mais dans un accès d'ivresse ou de fureur mettrait ma vie en danger, je puis et dois me défendre, au risque de ce qui en résultera.

Il faut donc que l'agent agresseur soit la cause efficiente du péril. Les théologiens qui ont soutenu que nous pouvons tuer la personne innocente qui, se trouvant sur notre chemin, nous empêche de nous défendre ou de fuir, font une confusion illogique et criminelle[3]. En effet, l'Évangile met les intérêts d'autrui au même rang que les nôtres, en nous ordonnant d'aimer notre

[1] *De civ. Dei*, liv. XIX, ch. VII. — *Quæst. s. jos.*

[2] Cicéron, *Plaidoyer pour Milon.*

[3] Pet. Navare, liv. II, ch. III, num. 147. — Cajetan, 2, art. 67, quest. 2.

prochain comme nous-mêmes; donc, en aucun cas, nous ne pouvons tuer l'innocent qui nous fait un obstacle casuel. Si nous pouvons tuer celui qui met notre vie en danger, quoiqu'il n'en ait pas l'intention réfléchie, c'est parce qu'il y a délit de sa part; ce que la loi criminelle française nomme *homicide par imprudence.* Saint Thomas d'Aquin dit très-bien que quand on use avec nécessité de la défense légitime de soi-même, on n'a pas pour cela l'intention de tuer [1].

Mais il est essentiel que le péril soit actuel et manifeste, et qu'on n'ait pas d'autre moyen de s'y soustraire; autrement, ce serait un meurtre condamnable. On a donc prétendu à tort que toute sorte de crainte donne le droit d'ôter la vie à ceux de qui l'on appréhende quelque chose pour la sienne [2]. C'est ce qu'Euripide exprime énergiquement par ces paroles de Mérope au roi Polyphonte, son beau-frère: *Mon mari, dites-vous, vous aurait tué! Il fallait attendre qu'il voulût le faire actuellement* [3]. Et selon Thucydide: *L'avenir est incertain, et il ne faut pas s'en alarmer de telle sorte que l'on entre pour cela dans des sentiments d'une inimitié déclarée et accompagnée d'actes présents d'hostilité.*

Quant aux injures qui menacent nos biens, le Deutéronome et la loi romaine des XII Tables n'excusent

[1] *Quest.* LXIV, art 1.
[2] Grotius, *De jure belli*, liv. II, ch. I.
[3] *Fragm.*, selon Aulu-Gelle, *Noct. attic.*, liv. VII, ch. III.

l'homicide que lorsqu'on court risque de la vie en voulant se défendre. Mais l'Évangile veut qu'on abandonne ses biens plutôt que d'ôter la vie à un homme. Saint Augustin s'écrie : « Peut-on se flatter d'être exempt de péché devant Dieu lorsque, pour des choses qui doivent être méprisées, on trempe ses mains dans le sang d'une créature humaine[1] ? » Ainsi, les casuistes modernes[2], en soutenant qu'il est permis pour sauver son bien de tuer celui qui veut le prendre, ont violé non-seulement la loi de l'Évangile, mais même celle de l'Ancien Testament et des païens.

Le droit des gens, comme le droit naturel, enseigne qu'il est dû réparation pour un dommage causé. Le *dommage* est l'action d'ôter à quelqu'un une chose qui est sienne, soit qu'il la tienne de la nature, soit qu'il la tienne de la loi ou d'une convention particulière. Or, la réparation comprend non-seulement la restitution quand elle est possible, et, à son défaut, la valeur, mais encore les frais et dommages-intérêts pour la privation momentanée.

Selon Albéric Gentile[3], ceux même qui ont donné juste sujet de prendre les armes contre eux ne font point de mal en se défendant, parce qu'il y a peu de gens qui se contentent de tirer une vengeance proportionnée à l'injure. Mais la crainte d'une chose incertaine ne peut pas plus donner le droit d'opposer la force à une

[1] *De libero arbit.*, liv. I, ch. V.
[2] Lessius, dub. XI. — Sylvest., verbo *Bellum*.
[3] Liv. I, ch. XIII.

juste attaque, que la crainte d'être puni trop rigoureusement ne donne à un criminel le droit de se révolter contre ses juges. Celui qui a offensé quelqu'un doit donc d'abord lui offrir une juste satisfaction, à dire d'arbitres; et ce n'est qu'au cas de refus qu'il peut se défendre.

La punition ou peine n'a point pour objet la vengeance ; elle ne doit s'exercer que pour l'exemple et la sanction des dommages-intérêts[1]. Ainsi, dans la guerre étrangère, comme dans la guerre civile, le vainqueur dont on a voulu opprimer la liberté, ou ravir l'honneur, ou les biens, a le droit de punir l'offenseur, d'abord pour être respecté à l'avenir par ceux qui seraient tentés de l'imiter, et ensuite pour l'intimider et l'affaiblir de façon qu'il ne soit plus en état de recommencer ses méfaits. Mais cette punition ne peut être exercée que contre les vrais coupables, tandis qu'ordinairement on frappe avec une fureur aveugle.

Tout État qui entreprend une guerre en a des *motifs*, et présente des *raisons justificatives*. Quand il est de bonne foi, celles-ci sont d'accord avec ses motifs, c'est-à-dire qu'il ne craint point d'avouer son véritable mobile; mais quand il est de mauvaise foi, ses motifs sont colorés d'un prétexte ou d'une raison par laquelle il cherche à se justifier. Au commencement de 1792, le parti girondin donnait pour raison justificative de la guerre contre l'Autriche la protection qu'elle accor-

[1] Saint Ambroise à Pol. David, liv. II, ch. I

dait aux émigrés rebelles; mais son motif était sa propre élévation au moyen de Narbonne, La Fayette et Dumouriez auxquels on allait confier la conduite de cette guerre.

CHAPITRE II.

DES CAUSES INJUSTES DE GUERRE.

Que l'on n'a point le droit d'attaquer un voisin parce que l'on craint l'accroissement de ses forces, ni pour s'emparer de son territoire plus fertile, ni parce que l'on se dit plus civilisé que lui. — Pourquoi la conquête d'Alger fut légitime. — Réfutation d'un sophisme de Grotius. — De l'esclavage et du servage. — Opinion des Pères de l'Église sur le pouvoir temporel du pape. — Bon mot de Pascal.

Les causes injustes de guerre sont manifestement telles, ou elles ont une apparence de raison; en ce dernier cas, on les nomme *douteuses*.

Il y a injustice manifeste, par exemple, à attaquer un voisin parce que l'on craint l'accroissement de ses forces; au lieu de lui déclarer la guerre, on doit se précautionner de son côté si on le juge nécessaire[1]. Toutefois des levées extraordinaires de troupes, des provisions immenses et insolites d'armes et de munitions peuvent devenir une juste cause de guerre pour une puissance voisine, ainsi menacée, à qui l'on refuserait des explications satisfaisantes.

Le désir de changer de pays pour en habiter un plus fertile ou plus doux ne légitime point une guerre contre le peuple qui possède celui-ci. L'on n'a pas davan-

[1] Grotius, liv. II, ch. XXII.

tage le droit de s'emparer d'un pays, parce qu'on le trouve bon à couvrir ses propres frontières[1].

C'est encore une manifeste injustice que de chercher à conquérir un peuple sous le prétexte qu'on est plus civilisé[2]. Mais il est permis de subjuguer celui qui viole habituellement le droit des gens ou de nature. Ainsi la guerre que le gouvernement de Charles X déclara en 1830 aux Algériens était légitime, parce qu'ils ne vivaient que de déprédations dont tous les peuples étaient victimes.

Les anciens mirent Hercule au nombre des dieux, parce qu'il parcourait les terres et les mers afin de châtier les méchants et les princes insolents[3]. Selon Aristote[4], la guerre la plus naturelle est celle qu'on fait aux bêtes féroces et aux hommes qui leur ressemblent. C'est surtout aux princes cruels, aux oppresseurs qu'il faut la déclarer. Sénèque dit qu'on doit les retrancher du commerce de la société humaine[5]. Saint Augustin veut que le genre humain prononce l'arrêt de leur destruction[6]. Victoria, Vasquez, Molina et autres casuistes se trompent en disant que, pour que cette guerre soit juste, il faut avoir été offensé

[1] Vitriarius, *Hist.*, liv. II, ch. XXII.

[2] Victoria, *De ind. relect.*, I, num. 31. — Id., *De bello*, num. 5, et liv. II, n. 18.

[3] Sénèque, *De beneficiis*, liv. I, ch. XIII. — Isocrate, *Éloge d'Hélène*. — Philon, *De legatione*. — Aristide, *Orat. Panathen.*

[4] *Politique*, liv. I, ch. VIII.

[5] *De beneficiis*, liv. VII, ch. XIX.

[6] *De civit. Dei*, liv. V, ch. I.

soi-même ou dans ses alliés; car le droit de punir, prenant sa source dans la charité humaine, dérive du droit de nature, et non du droit civil ni des gens.

Grotius prétend qu'on n'a pas le droit de prendre les armes pour recouvrer sa liberté, soit qu'il s'agisse des particuliers, soit qu'il s'agisse d'un peuple, parce que, si l'on est naturellement libre, c'est un droit qui n'est pas incompatible avec l'esclavage, de sorte que ceux qui y sont tombés y doivent demeurer.

Cet auteur paraît ignorer que les droits naturels étant imprescriptibles, tout attentat contre eux peut et doit toujours être réprimé. Ainsi les nègres esclaves dans le nouveau monde ont toujours le droit de s'insurger, et de reconquérir par tous les moyens leur liberté naturelle. Les serfs de Russie et d'Autriche montrent une insigne lâcheté en n'usant point de leur force pour se soustraire au servage. Aucune loi divine ni humaine ne protége les individus qui, par l'oppression constante d'un peuple, se tiennent en révolte contre la nature.

S'il en est ainsi contre les princes laïques, que dirai-je des princes spirituels qui usent de l'épée contre un peuple? Selon Saint Chrysostome, il appartient aux rois, mais non pas aux évêques, de gouverner en imposant quelque nécessité[1], c'est-à-dire par une contrainte virile. « Nous n'avons pas reçu, dit-il encore[2], le pouvoir de détourner les hommes du péché par une

[1] *In act. apost*,, Homel. III et IV.
[2] *De sacerd.*, liv. II.

sentence prononcée avec efficacité, c'est-à-dire soutenue par la force armée. » En effet, ce Père interprète sainement la parole de Jésus-Christ : MON RÈGNE N'EST POINT DE CE MONDE, c'est-à-dire qu'il n'est point de la nature des autres règnes, lesquels s'appuient sur l'épée, tandis que celui du Christ ne s'appuie que sur la persuasion; il est tout spirituel, et ne s'entoure point de gens armés. *Un roi commande aux hommes bon gré mal gré*, dit saint Jérôme, *au lieu qu'un évêque ne commande qu'autant qu'on lui veut obéir*[1].

Il suit de là que le pape, qui est l'évêque de Rome, et le chef *spirituel* des autres évêques, ne doit jouir d'aucun pouvoir temporel; parce qu'il semblerait violer l'Évangile, et se mettre en opposition avec les Pères de l'Église. Au lieu de faire aimer la religion chrétienne, il la fait haïr par tous les hommes d'un esprit assez étroit pour ne savoir point distinguer entre elle et ceux de ses ministres qui sont prévaricateurs.

Quant aux causes douteuses de guerre, les philosophes indiquent deux règles principales à suivre dans leur examen[2] : 1° quand il y a autant de raisons d'un côté que de l'autre, on doit s'abstenir; 2° si l'on est forcé d'opter entre deux choses, on embrasse le parti qui comporte le moins d'injustice et de mal. Ainsi un juge, forcé de condamner ou d'acquitter un accusé, doit, dans le doute de sa culpabilité, l'acquitter, parce

[1] *Epist. ad Heliod.*

[2] Aristote, *Eth.* — Cicéron, *De off.* — Saint Chrysostome, sur le chapitre IV aux Corinthiens.

que c'est un moindre mal d'acquitter un coupable que de condamner un innocent.

Comme la guerre attire des maux sans nombre, on doit se prononcer pour la paix dès qu'il y a le moindre doute sur sa justification. C'était la maxime de Fabius, ce grand homme qui deux fois sauva la république romaine[1]; c'était celle des démocrates en 1792. Pascal raille très-bien ceux qui entreprennent légèrement la guerre: « Pourquoi me tuez-vous? — Eh quoi! ne demeu- « rez-vous pas de l'autre côté de l'eau? Mon ami, si « vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin, cela « serait injuste de vous tuer de la sorte; mais puisque « vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave, et « cela est juste[2]. »

En effet, dans l'armistice, ceux qui vont s'entre-tuer dînent ensemble et se comblent de politesses. Je comprends plutôt la guerre telle qu'elle se faisait dans les premiers âges du monde. Alors qu'une peuplade, méconnaissant la division du travail, était privée d'aliments et d'habitations, elle se ruait sur une autre pour s'emparer de ses provisions, et la détruisait. Plus tard, le vainqueur trouva bon de se faire servir par la nation vaincue, dont il métamorphosait les membres en animaux domestiques.

Tout cela était logique. L'instinct de la destructivité qui se trouve en l'homme, comme l'amour de la vie, le

[1] Sil. Ital., *Bel. pun.*, liv. I.
[2] *Pensées*, art. IX, 3.

portait vers ces actes barbares. Mais aujourd'hui la conscience universelle réprouve l'extermination et l'esclavage. La saine philosophie, la politique avouent que les peuples sont les maîtres absolus de leurs destinées, de leur gouvernement, de leur réunion ou de leur séparation. En conséquence, il ne faut plus perdre un temps précieux à discuter contre les esprits ténébreux ou impies qui ne reconnaissent point cette vérité.

CHAPITRE III.

DE L'INTERVENTION.

Que nu gouvernement n'a le droit de livrer un citoyen innocent à la puissance qui le réclame pour le faire périr. — Qu'en fait même l'opinion contraire est dangereuse. — Lâcheté et ineptie des jurés qui condamnèrent Danton. — Que l'on est toujours tenu de secourir son allié, même sans espoir de réussite. — Opinion de saint Ambroise sur la question de l'intervention en faveur d'un peuple opprimé — De la nécessité d'expulser d'Europe le Turc. — Beau décret de la Convention nationale. — Qu'il est illicite de mettre dans le commerce le sang humain.

On a le droit de faire la guerre non-seulement pour soi, mais encore pour autrui, lorsque celui pour lequel on prend les armes en a une juste cause, et qu'on a soi-même une bonne raison. Ce principe de droit des gens se nomme intervention.

Ceux qu'on doit défendre les premiers sont les sujets du souverain. Ainsi les Romains déclarèrent souvent la guerre aux peuples qui avaient maltraité des marchands citoyens de Rome. Ils prirent toujours les armes pour les peuples qui s'étaient donnés à eux, car ceux-ci étaient ainsi devenus leurs sujets [1].

Le souverain est-il toujours obligé de prendre les

[1] Florus, liv. I, ch. XVI. — Tite-Live, liv. VII, ch. XXXI.

armes pour un de ses sujets, par exemple, dans le cas où celui-ci est réclamé injustement par un autre souverain qui veut le faire périr? Grotius, Soto et d'autres soutiennent que, si l'on est plus faible que le requérant, on doit livrer ce sujet, plutôt que de s'exposer à une guerre périlleuse[1]. Ils en donnent pour raison que, dans ce cas, le citoyen est tenu d'aller de lui-même se remettre aux mains de l'ennemi. Vasquez répond très-bien que la nature d'une société civile, où chacun demeure pour son avantage, n'exige pas un pareil sacrifice; que du moins ce sacrifice doit être absolument volontaire de la part de la victime[2].

On objecte que, dans un temps de disette, le souverain, pouvant forcer les citoyens trop approvisionnés à livrer leur blés à ceux qui en manquent, a, par conséquent, le droit de laisser périr un citoyen qui ne l'a pas mérité.

Il n'y a pas la moindre analogie entre ces deux espèces; car on ne nuit à personne en nourrissant tout le monde; en second lieu, les propriétaires des blés expropriés sont indemnisés; enfin, en partageant ceux que leur cupidité ou leur avarice entassait, on ne viole en rien l'équité.

D'ailleurs, en fait, l'opinion de Grotius et de Soto est dangereuse; car jamais il ne s'est rencontré un cas où la tradition d'un innocent ait sauvé sa patrie. Par

[1] Grotius, *De jure belli*, II, ch. XXV. — Soto, liv. V, quest. I.
[2] *Controv. illust.*, liv. I, ch. XIII.

exemple, quand Alexandre réclama les dix principaux orateurs d'Athènes, au nombre desquels se trouvait Démosthènes, avec menace de détruire la ville si on les refusait à sa colère, le monarque, encouragé par cette lâcheté, aurait dès le lendemain exigé autre chose, et détruit la ville à son caprice : un assassin ne peut être réputé tenir sa parole. On ne gagne donc jamais rien à la lâcheté ni à l'injustice[1] : quand quelques jurés livrèrent Danton par la crainte de voir succomber Robespierre, ils se trompèrent; car le sacrifice fut capital, et Robespierre n'en succomba que plus vite.

Après la défense de ses propres sujets, l'État doit secourir ses alliés, quand il s'y est engagé. « Quiconque ne défend pas un allié, lorsqu'il le peut, est aussi coupable qu'en l'attaquant, » dit saint Ambroise[2]. Toutefois, il faut que cet allié fasse une guerre juste s'il est agresseur, ou ne soutienne pas injustement une attaque. Ainsi, les Lacédémoniens, avant que de déclarer la guerre aux Athéniens, firent décider par tous leurs alliés que leur cause était juste[3].

Grotius prétend qu'on n'est pas tenu de secourir un allié quand il n'y a aucune espérance de réussite, parce que toute alliance se contracte en vue de quelque bien, et non pour s'attirer du mal[4]. Cette opinion

[1] A ce propos, Démosthènes racontait aux Athéniens l'apologue des loups qui proposèrent la paix aux brebis, sous la condition que celles-ci livreraient leurs chiens.
[2] *Offic.*, liv. I, ch. XXXVI.
[3] Thucyd., liv. I, ch. CXIX.
[4] *De jure belli*, liv. II, ch. XXV.

est fausse, puisqu'elle invite au manquement de la foi jurée. Un allié pourrait toujours se dispenser de ses devoirs en alléguant qu'il n'y a aucune espérance de succès; et, en effet, il y en aurait rarement pour l'État qui, entreprenant la guerre dans l'espoir d'être soutenu, se verrait déçu au moment décisif.

Quant il y a guerre entre deux alliés d'une puissance, celle-ci doit se décider selon les circonstances:

Ou le traité est plus étroit avec l'un qu'avec l'autre; dans ce cas, si elle est forcée d'opter, elle se range du côté du premier;

Ou un allié a une cause plus juste; c'est une raison pour embrasser son parti;

Dans les autres cas, on adopte le plus utile. Il est donc impossible de se prononcer d'avance sur cette question de fait, que la sagacité du gouvernement peut seule décider lorsqu'elle se présente.

En troisième ordre, on doit secourir ses amis, même quand on ne leur aurait rien promis.

Enfin, la parenté humaine suffit pour que l'on prenne la défense de tout peuple iniquement opprimé, soit par un autre, soit par son propre roi[1]. « Les nations servent d'asile aux autres nations contre les dangers qui les menacent, comme les rochers servent d'asile aux bêtes, et les autels aux esclaves, » dit Euripide[2]. Un père de l'Église est du même avis. « La

[1] Grotius, liv. II, ch. xxv. Puffendorf, *Devoirs de l'homme*, liv. II, xvi.

[2] *Suppliantes*.

valeur, dit-il, n'a rien que de noble et d'équitable, lorsqu'elle a pour objet de défendre par les armes la patrie attaquée par les barbares, ou de protéger les faibles en leur pays, ou de secourir des amis tombés aux mains des brigands[1]. »

Le seul argument qu'on oppose à cette doctrine est que le souverain de chaque État a acquis un droit tout particulier sur ses sujets, sans qu'aucune puissance doive se mêler de ce qui se passe chez lui. Mais ce principe est dominé par cet autre plus général : qu'aucun homme n'est exclu de la protection humaine. En effet, quand l'oppression est manifeste, de façon à être condamnée par toute personne équitable, l'opprimé rentre dans ses droits naturels, qui l'autorisent à chercher du secours partout où il en peut trouver ; d'un autre côté, quiconque peut lui en procurer, sans se nuire trop, est tenu de le lui porter[2]. C'est ainsi que Constantin le Grand attaqua Licinius, et que plusieurs autres empereurs prirent les armes contre le roi de Perse, qui maltraitait ses sujets chrétiens.

Les Ottomans, qui depuis quelques siècles persécutent les chrétiens en Europe et en Asie, tant par la spoliation que par le meurtre, devraient être réprimés depuis long-temps. Celles des *Grandes Puissances* demeurées inactives répondront devant les peuples et devant l'Éternel des massacres de milliers de chrétiens, sans égard même pour l'âge ni pour le sexe, qui depuis plusieurs

[1] Saint Ambroise, *De offic.*, liv. I, ch. XXVII.
[2] Sénèque, *De benef.*, liv. VII, ch. XIX.

mois sont commis librement, impunément dans toute la Syrie. L'on a suivi une fausse politique en voulant maintenir l'empire ottoman, de peur de voir la Russie maîtresse de Constantinople. Mais n'est-il pas facile d'expulser le Turc, sans que la Russie possède toutes ses dépouilles?...

Le 19 novembre 1792, la Convention nationale inaugura le droit nouveau en déclarant « que le peuple français accorderait fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté. » Le 5 décembre suivant, elle enjoignit à tous ses généraux de proclamer dans les pays conquis la doctrine de la souveraineté du peuple[1].

En cas d'intervention officieuse, on peut se faire indemniser par le peuple secouru, puisque nul n'est tenu, en général, de faire la guerre à ses dépens. La Convention décréta donc « qu'aussitôt que les troupes françaises pénétreraient dans une province, le général exigerait une contribution proportionnée aux ressources du pays, et qui ne porterait que sur le monarque, ses agents, et tous autres fauteurs ou adhérents de la tyrannie. »

Mais c'est une chose répréhensible que de faire la guerre pour de l'argent, en se mettant aux gages d'une autre puissance, comme les Suisses en ont la honteuse habitude. Le sang des hommes n'est point dans le commerce.

[1] Voyez mon *Histoire de la Révolution française de* 1789, liv. XII.

Quand un sujet étranger s'est réfugié dans un État à cause d'un crime qu'il a commis, l'on n'est tenu de le livrer qu'en cas de traité réciproque fait auparavant. Autrement, on doit lui donner asile, à moins qu'il ne trame contre son propre souverain un attentat où il trouve facilité dans le pays de refuge. En ce cas même, on ne doit pas le livrer, mais simplement l'expulser. De 1790 à 1795 le ministère anglais viola cette maxime en favorisant les émigrés qui fabriquaient en Angleterre de faux assignats français, et complotaient, à ce que l'on assurait, l'assassinat des membres du comité de salut public.

CHAPITRE IV.

A QUI APPARTIENT LA DÉCLARATION DE GUERRE.

Que le droit de guerre n'appartient qu'au peuple. — Que le sentiment d'une bonne cause aide au succès. — Que la déclaration de la guerre est de rigueur. — Motifs. — Que le rappel de l'ambassadeur ne suffit point. — Conséquences de la déclaration.

Pour qu'une guerre soit légitime il ne suffit point qu'elle se fasse entre deux puissances souveraines, il faut encore :

1° Qu'elle soit entreprise après délibération publique ;

2° Que l'une des parties l'ait déclarée à l'autre.

Comme le droit de guerre est le plus important de tous ceux de la souveraineté, il n'appartient qu'au peuple, seul souverain, qui en fait tous les frais, ou à son représentant. En tout cas, il ne doit être exercé qu'avec son consentement [1], qui enlève aux soldats tout prétexte de désobéissance, et aux contribuables de refus de subsides. C'est un des cas où le peuple a une judiciaire suffisante, et où même ses pressentiments le trompent rarement. Dès le mois de novembre 1858, la classe ouvrière de Paris pressentait et annonçait la guerre qui éclata cinq mois

[1] *Point du jour.* — *Révolutions de Paris.* — *Ami du peuple.* — Constitution de 1793.

plus tard, tandis que les capitalistes, s'attendant à une longue paix, faisaient, avec un engouement stupide, monter toutes les valeurs de la Bourse.

La Constitution française de 1793, qui fut acceptée par le peuple, mettait la déclaration de guerre au nombre des *lois*, c'est-à-dire des actes qui n'étaient valables que par la volonté du peuple, manifestée par son vote libre, et après discussion, dans les assemblées primaires. « Il faut toujours, dit Tertullien, qu'une loi fasse connaître sa raison à ceux de qui elle exige l'obéissance. Toute loi est suspecte du moment qu'elle ne veut pas qu'on examine si elle est équitable. Et c'est une loi tyrannique que celle qui veut absolument qu'on lui obéisse, quoiqu'elle ne puisse alléguer aucune bonne raison pour persuader qu'elle est conforme à l'équité[1]. »

Du reste, le soldat est plein de courage et de persévérance quand il est persuadé qu'il combat pour une cause juste; tandis que, s'il en doute, il se décourage bientôt. « Une bonne conscience a tant de force, même à la guerre, dit Nazarius, que l'on peut regarder la victoire comme un effet de l'honnêteté de celui qui soutient la bonne cause, plutôt que de sa valeur[2]. »

Mais il faut distinguer la guerre offensive de la défensive. Dans celle-ci il n'est pas nécessaire, dans

[1] *Apolog.*, ch. IV.
[2] Panégyrique de Constantin, ch. VII: *Tantum, etiam inter arma, bona conscientia sibi vindicat, ut jam cœperit non virtutis magis quam integritatis esse victoria.*

le plus grand nombre des cas, de consulter le peuple.

En ce qui touche la deuxième condition, avant d'attaquer un souverain pour les dettes ou les crimes de quelqu'un de ses sujets, il faut l'avertir par une sommation. S'il n'y obtempère point, il se met dans son tort comme complice et responsable du dommage causé.

La déclaration de guerre est conditionnelle, ou pure et simple. La première est celle qui est jointe à la demande solennelle des choses ou des satisfactions dues. Ainsi, Thésée envoya à Créon, roi de Thèbes, un héraut avec ces mots : « Va lui dire que Thésée son voisin le prie de rendre les corps morts pour être ensevelis, et qu'il fera par là plaisir à tout le peuple d'Athènes. S'il y consent, reviens immédiatement. S'il refuse, annonce-lui que tous mes jeunes guerriers vont avec leurs armes fondre sur son peuple. » La déclaration pure et simple, qu'on nomme particulièrement déclaration de guerre, est celle qui se fait lorsque celui à qui on la déclare a déjà pris les armes[1].

Tous les peuples ont estimé qu'une guerre n'est légitime que quand elle est précédée d'une déclaration, afin qu'on soit certain qu'elle est entreprise, non par un parti ni une autorité privée, mais par le peuple tout entier ou ses représentants légitimes. Dans ce dernier cas, il s'ensuit des effets particuliers et des droits réciproques qui n'ont point lieu dans les guerres qu'on fait à des brigands, ni dans celles d'un peuple contre un tyran[2].

[1] Euripide, *Suppliantes.* — Cocceïus, *De clarigatione.*
[2] Sénèque, *De ira,* liv. III, ch. II.

Voilà le vrai motif des déclarations, et non pas, comme le prétend Albéric Gentile, celui de montrer qu'on ne veut rien faire en cachette[1]; ce qui serait une bravade plutôt que le respect du droit. Certains peuples indiquaient à leurs ennemis le jour et le lieu de la bataille qu'ils se proposaient de livrer[2]. Les Turcs les avertissaient par des feux allumés deux jours auparavant.

Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, l'usage des déclarations de guerre solennelles par des hérauts d'armes s'est maintenu en Europe[3]. Aujourd'hui l'on se contente de publier des manifestes ou exposés de motifs que l'on notifie à tous les gouvernements étrangers. Ces actes sont tellement nécessaires, que si une puissance s'en est dispensée, la puissance adverse, lors des négociations de paix, a le droit de réclamer tout ce qui a été capturé jusqu'à ce moment. Mais ordinairement chacun prétend n'avoir pas été l'agresseur; les cours ressemblent trop aux accusés qui, devant les juges, sont tous de petits saints.

On dit que le rappel solennel de l'ambassadeur et des agents diplomatiques accrédités équivaut à une déclaration. Je ne suis pas de cet avis; et je maintiens qu'une déclaration, pour être complète et loyale, doit être positive, au moyen de hérauts, ou de manifestes annonçant les hostilités imminentes. Toutefois, celui qui est envahi n'a aucune déclaration à faire; s'il publie

[1] Liv. II, ch. II.
[2] Apollonius. — Polybe, liv. XIII, ch. I. — Chalcocondyle.
[3] Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VIII.

des manifestes, c'est uniquement pour montrer à ses concitoyens et aux puissances étrangères l'injustice de l'agresseur.

On peut commencer les actes d'hostilité aussitôt que la guerre est déclarée, sans laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître, pourvu toutefois que l'affaire en elle-même n'exige pas un délai moral; par exemple, si on a réclamé quelque chose ou la punition d'un crime, lorsque l'ennemi l'a accordée, il faut bien lui laisser le temps d'effectuer sa promesse.

La guerre déclarée au prince est réputée l'être non-seulement à tous les citoyens, mais encore aux peuples qui pourraient se joindre à lui; de sorte que ceux-ci, par cette alliance, se déclareraient en quelque sorte la guerre à eux-mêmes; c'est un accessoire qui suit le principal. Mais si, quand la guerre principale est terminée, on veut punir le peuple qui a donné du secours à l'ennemi, il faut lui faire une solennelle déclaration de guerre, parce qu'il devient alors partie principale.

CHAPITRE V.

QU'IL FAUT QU'UNE GUERRE SOIT NÉCESSAIRE.

L'on ne peut faire la guerre qu'avec la certitude que les torts de l'ennemi sont irréparables autrement. — Règles à suivre dans la comparaison des motifs de l'entreprendre. — Qu'il faut se garder de vouloir châtier plus fort que soi. — Maxime de Tite-Live. — Résumé des cas de guerre, et de ceux où elle est illicite.

La justice d'une guerre ne suffit point pour qu'on l'entreprenne, il faut encore qu'elle soit nécessaire; c'est-à-dire que les torts de l'ennemi soient majeurs, et qu'on ait la certitude qu'ils sont irréparables autrement. « On est obligé, dit Sénèque, de faire la guerre pour la défense de sa liberté, de sa femme et de ses enfants, mais non pas pour des choses inutiles, dont on ne reçoit aucun dommage. » Aristide et Xénophon recommandent non-seulement de ne pas prendre les armes pour un sujet peu considérable, mais encore de l'éviter quand c'est possible, même s'il s'agit de choses importantes. Selon saint Ambroise, modérer sa colère lorsque celui qui nous en a donné sujet a commis contre nous des choses qui méritent la mort, c'est approcher en quelque sorte de l'excellence de la nature divine[1].

[1] *Antiq. jud.*, liv. II, ch. III.

« Quand on délibère sur la guerre, dit Euripide, nul ne pense qu'il coure risque d'y mourir, et rejette tout le danger sur les autres. Mais si, avant de donner son suffrage, il voyait la mort devant ses yeux, il éviterait de s'y précipiter en furieux[1]. »

En effet, l'on s'y propose pour fin quelque bien, ou l'éloignement d'un mal; et l'on ne cherche les moyens qu'autant qu'ils conduisent à cette fin. Par conséquent, il faut comparer non-seulement les fins entre elles, mais encore la vertu qu'ont les moyens pour y conduire. Si la chose paraît devoir produire autant de mal que de bien, il ne faut s'y déterminer que dans le cas où le bien qu'on en espère aura des conséquences infiniment plus favorables que celle du mal qu'on appréhende. « Quand l'avantage qu'on espère est moindre que le mal qu'on craint, il vaut mieux faire la paix, » dit l'orateur Aristide[2].

S'il s'agit d'une guerre qui ait pour objet la punition de ceux à qui on la déclare, l'on ne doit point s'y engager lorsqu'on aurait affaire à plus fort que soi. Le gouvernement qui méconnaît cette vérité pèche, non-seulement par imprudence, mais par cruauté envers ses concitoyens, qu'il ruine et fait tuer. Les théologiens honnêtes enseignent qu'un monarque, ainsi malfaisant, est tenu personnellement de réparer les dommages qu'il a causés.

Mais on peut entreprendre la guerre lorsqu'elle est

[1] *Suppliantes*, V, 481 et suiv.
[2] Orat., I, *De pace*.

évidemment juste, indispensable, et que l'on possède des forces supérieures. « Elle est juste quand elle est nécessaire, dit Tite-Live; elle est sainte pour ceux auxquels il ne reste plus d'autre espoir que dans leurs armes[1]. » Et selon saint Augustin: « C'est l'injustice d'une partie qui rend la guerre juste, et quelquefois même nécessaire de la part d'un homme sage; et tout homme doit déplorer cette injustice, par cela seul que c'est un autre homme qui s'en rend coupable, lors même qu'elle ne met pas dans la nécessité de faire la guerre[2]. »

Mais les neuf dixièmes des guerres entreprises par les monarques depuis le commencement du monde ont été inutiles et cruels. « Tout tient au caprice de deux ou trois bipèdes sans plumes qui se jouent de l'espèce humaine, » écrivait P.-L. Courier[3].

En résumé, la guerre est légitime et nécessaire :

1° Pour sauver l'indépendance nationale dès qu'on l'attaque;

2° Pour protéger les peuples faibles opprimés par des tyrans.

Elle est inutile et criminelle quand elle est faite :

1° Par des tyrans qui veulent opprimer la liberté d'un peuple dont ils craignent l'exemple ou la propagande;

2° Par des monarques ou leurs complices voulant

[1] Liv. IX, ch. I.
[2] *De civit. Dei*, liv. XIX, ch. VII.
[3] *Lettres inédites*, juin 1805.

maintenir leur domination sur un peuple, ou reconquérir celui qui les a chassés;

3° Par des gouvernants qui veulent augmenter le nombre de leurs sujets, et agrandir leur territoire; soit pour accroître leur commerce, soit par un esprit d'orgueilleuse domination, soit pour vivre aux dépens du labeur des peuples conquis;

4° Par des tyrans qui sentent le besoin d'occuper par des nouvelles l'esprit du peuple qu'ils oppriment, et de donner carrière à l'ambition et à la cupidité de leurs satellites.

CHAPITRE VI.

DES PRÉCAUTIONS QU'ON DOIT PRENDRE AVANT DE FAIRE LA GUERRE, ET DE L'ORGANISATION D'UN TRIBUNAL EUROPÉEN.

Que la conférence amiable est le premier moyen d'apaiser un différend. — Que le sort est le deuxième. — Opinion de Salomon, de saint Augustin et de saint Thomas d'Aquin. — Coutume curieuse des anciens Français. — Éloge de l'arbitrage, qui est le troisième moyen. — Note sur le combat singulier. — Bases d'un congrès ou tribunal européen permanent proposé par l'auteur. — Du nombre de ses membres et de ses premières opérations.

Il y a trois moyens d'apaiser un différend qui éclate entre deux États.

Le premier est une conférence amiable entre les parties. Denys d'Halicarnasse rapporte que les Romains se glorifiaient d'avoir agi de cette manière envers les Samnites qui avaient violé les traités. Euripide blâme souvent et traite d'insensés ceux qui, pouvant éviter par un accommodement les malheurs de la guerre, préfèrent s'y exposer[1]. Selon Tite-Live, les hommes, pour éviter la guerre, sont disposés à abandonner volontaire-

[1] *Hélène.* — *Suppliantes.* — *Iphigénie en Aulide.* — *Phéniciennes.*

ment bien des choses auxquelles on ne les contraindrait point par les armes.

Le deuxième moyen d'éviter la guerre est de tirer au sort, quand il s'agit d'une possession, comme on fait en matière civile; mais quand il s'agit d'une querelle personnelle entre deux potentats, ceux-ci peuvent la vider par un combat singulier. Dion de Pruse[1], Salomon[2], saint Augustin[3] et saint Thomas d'Aquin[4] recommandent ce moyen.

C'était une coutume fort ancienne chez les Grecs[5]. Elle fut aussi en vigueur chez les anciens Français; Agathias la vante beaucoup[6]. « Lorsqu'il s'élève quelque différend entre leurs rois, dit-il, tous se mettent d'abord en campagne, comme pour se battre, et ils marchent jusqu'à ce qu'ils soient en présence les uns des autres; mais aussitôt qu'ils se voient, leur colère cesse, ils entrent dans des sentiments de concorde; et ils disent à leurs rois de s'accommoder, ou bien de se battre eux seuls et à leurs propres risques : n'étant pas juste ni selon l'usage de leurs ancêtres que des princes, pour satisfaire leur ressentiment particulier, ruinent ou commettent le bien public. Ainsi les armées se séparent, on met bas les armes, on redevient bons amis; le commerce est rétabli avec toute sûreté; les mal-

[1] Orat. II, *In fortun.*
[2] *Proverbes*, XVIII, 18.
[3] *De doctr. Christi*, liv. I, ch. XXVIII.
[4] *Summ. theol.*, II, 2e quest., XCV, act. VIII.
[5] Strabon, liv. VIII.
[6] Liv. I, ch. II.

heurs dont on était menacé disparaissent : tant il y a dans les citoyens d'amour de la justice et de la patrie, et dans les rois de douceur et de docilité, quand il faut. »

Je recommande cet exemple à la méditation des peuples modernes qui, depuis deux ou trois siècles, ont perdu tant de sang et de richesses pour les querelles de quelques individus. Autant le combat singulier est répréhensible en général[1], autant il est naturel entre ambitieux qui ne craignent point de se faire un marchepied des cadavres du peuple.

Le troisième moyen d'éviter la guerre est de choisir des arbitres. L'histoire est remplie de leurs sentences : Aristide loue Périclès d'avoir exigé que les Athéniens se soumissent à un arbitrage ; les Parthes et les Arméniens reçurent des arbitres choisis par Pompée[2]. Rome institua un collége de prêtres nommés *féciaux*, avec mission d'empêcher que la colère nationale n'amenât la guerre, avant de tenter un accommodement amiable ou arbitral. Dans les Gaules, les druides, qui avaient les mêmes attributions, ont souvent séparé des armées sur

[1] On a vu souvent des combats singuliers pour des querelles politiques, dans la presse et les assemblées législatives. Je ferai observer qu'ils ne sont qu'un symptôme de décadence, et que la plupart de ceux qui les ont proposés ou acceptés étaient des gens ou sans conviction ou sans force d'esprit. Dans la Révolution, les grands patriotes n'envoyèrent ni n'acceptèrent jamais de cartel. Mais les intrigants et les hommes sans conviction y cherchèrent un moyen de s'honorer par l'importance de leur adversaire, ou une sorte de réhabilitation.

[2] Plutarque. — Strabon, liv. IX.

le point d'en venir au combat. « Quand il est question, dit Pascal, de juger si l'on doit faire la guerre et tuer tant d'hommes, condamner tant d'Espagnols à la mort, c'est un homme seul qui en juge, et encore intéressé : ce devrait être un tiers indifférent[1]. »

Dès que l'Europe sera purgée des usurpations de nationalités, il sera utile de la pacifier complétement; alors, en moins d'un demi-siècle, tant par la cessation des inquiétudes de guerre, que par l'épargne des frais d'entretien des armées, et la restitution au travail des hommes les plus vigoureux, sa richesse sera doublée : l'extinction de la misère rendra vaine toute crainte de révolutions violentes. L'on ne parviendra à cette pacification que par un congrès ou tribunal européen établi sur les bases suivantes :

Chaque État y aura un représentant par 4 millions d'habitants; quand la fraction sera de 2 millions, elle comportera un membre de plus. Tout État indépendant, d'un nombre moindre, pourvu qu'il ne soit pas inférieur à 1 million d'habitants, aura le droit d'y envoyer son représentant. Les États moins peuplés seront tenus de s'entendre afin d'en élire un pour 2 millions d'habitants. On considérera pour ce fait comme uns et indivisibles les États fédératifs.

Le choix des représentants appartiendra souverainement à leur gouvernement respectif qui leur donnera, selon qu'il le jugera convenable, des mandats libres ou impératifs.

[1] *Pensées*, art. XI, 12

Le congrès sera permanent. Il choisira le lieu de ses séances, et pourra se proroger quand il n'aura rien à faire. Mais en ce cas il nommera une commission de vacations, composée d'un représentant de chacun des sept États principaux.

Il discutera et décidera souverainement toutes les questions de droit des gens et internationales qui s'agiteront. La puissance qui fera rébellion sera contrainte par toutes les autres.

Il ne pourra s'immiscer dans la politique intérieure d'un État, à moins qu'il ne soit choisi pour arbitre par les factions.

Il sera fait défense à tous ses membres d'accepter aucune faveur, ni fonctions, ni présents d'un autre gouvernement, durant leur mandat et cinq ans après, sous peine des travaux forcés à perpétuité, de restitution et d'une amende s'élevant du quart aux trois quarts de la fortune présumée du coupable, applicable pour moitié aux indigents de son pays, et pour l'autre à ceux des divers États. Chacun de ceux-ci sera recevable dans l'accusation et la poursuite.

Les ambassadeurs seront supprimés; il n'y aura plus que des consuls ou chargés d'affaires.

Dès que le congrès sera organisé, sa première opération sera l'expulsion d'Europe du Turc qui y est devenu et y sera toujours intolérable. Quelques-unes de ses provinces seront partagées entre les puissances européennes; les autres deviendront indépendantes, sous la forme de républiques, ou de principautés constitutionnelles.

Sa deuxième opération sera de fixer le maximum des armées permanentes. Voici comment il le devra faire :

Nul État ne pourra posséder sur 400 habitants plus d'un homme armé, fantassin, cavalier ou artilleur, à son choix. On y comprendra tous ceux chargés de la police, tels que les gendarmes et les gardiens de ville, à moins qu'ils ne soient âgés de plus de 45 ans. On y comprendra aussi les officiers et généraux, mais non pas les gardes nationales vivant d'une profession civile, ou de leurs revenus.

Chaque État pourra néanmoins, selon sa convenance, exercer ses sujets au maniement des armes et aux manœuvres militaires.

On déterminera selon la population le nombre de canons que possédera chaque État; tous les autres seront fondus.

Il n'y aura plus qu'une seule forteresse pour 8 millions d'habitants; la fraction en comportera une de plus; de sorte que, quelle que soit sa population, chaque État pourra en posséder une.

Je ne redoute aucune objection contre ce projet essentiellement praticable, et conforme à l'opinion générale de notre temps.

LIVRE II.

DE CE QUI EST LICITE EN LA GUERRE.

CHAPITRE PREMIER.

RÈGLES GÉNÉRALES.

Limites du droit de nuire à l'ennemi. — En quel sens la fin justifie les moyens. — Iniquité du séquestre. — Du viol et des espions. — Du respect dû aux innocents, même dans les représailles. — Niaiserie de certains publicistes. — Nomenclature additionnelle des guerres.

Dès que quelqu'un se déclare ou est déclaré notre ennemi, comme nous avons tout à craindre de sa part, il nous autorise implicitement à agir contre lui à outrance[1], mais de façon que nous ne lui fassions pas plus de mal que ne l'exigent notre sûreté et le maintien de nos droits. Le but de la guerre n'est point de détruire l'ennemi, mais de l'obliger à une paix qui nous assure satisfaction[2]. Néanmoins il peut arriver que des innocents soient frappés : par exemple, si des femmes et des enfants se trouvent accidentellement sur un vaisseau

[1] *Jus belli infinitum.*
[2] Puffendorf, *Devoirs de l'homme*, liv. II, ch. XVI.

de corsaire, le droit n'existe pas moins de le couler bas, si l'on n'a d'autre moyen d'échapper à sa poursuite.

Ce qui est indispensable pour le maintien ou la poursuite d'un droit est donc autorisé dans la pratique. Mais les choses mauvaises, telles que le parjure, l'assassinat, ne sont jamais des moyens licites, quelque bonne qu'en soit la fin. Ainsi dire *que la fin justifie les moyens* est un sophisme, car elle ne les justifie que lorsqu'ils sont licites. Si la fin que l'on croit bonne ne peut être atteinte que par de mauvais moyens, cela ne prouve autre chose sinon que l'on s'est trompé sur sa qualité.

Le droit des gens autorise à faire du mal à l'ennemi, tant en sa personne qu'en ses biens, non-seulement lorsqu'il y a juste cause de guerre, mais encore lorsqu'on la soutient injustement. Il s'ensuit que ni l'un ni l'autre ne peut être puni comme meurtrier ou comme voleur, parce qu'il est presque impossible de connaître par de simples indices jusqu'où la nécessité de se défendre, ou de recouvrer son bien, ou de punir les coupables, exige qu'on pousse les actes d'hostilité.

La plupart des publicistes ont prétendu que tous les biens corporels ou incorporels des sujets de l'État sont le gage de ses dettes et de celles de son chef, et peuvent être saisis et séquestrés. Bien que ce séquestre ne nantisse le saisissant que jusqu'à concurrence de la dette et des dépens, il a quelque chose de sauvage; car les citoyens d'un État ne sont pas complices des torts de leur gouvernement envers un autre. Si l'État a le droit de demander satisfaction d'une injure faite à l'un de

ses membres, c'est parce qu'étant le représentant de la société, il a pour mission de protéger tous ceux qui la composent. Mais les citoyens, n'étant pas représentants les uns des autres, ne peuvent être responsables individuellement ni pour l'un d'eux ni pour l'État.

Le droit de représailles ou de violences réciproques a été quelquefois étendu jusqu'à la vie même de sujets innocents, sous le prétexte que chacun a sur sa propre vie un droit absolu qu'il peut transférer à l'État. Ce motif, qui dérive de la théorie fausse du *Contrat social*, n'est pas recevable. D'ailleurs, ce serait en tirer une conséquence illogique, parce qu'on n'a jamais le droit de tuer de propos délibéré un innocent désarmé, quand même on croirait par ce moyen sauver la patrie.

Quant au viol des femmes et des filles de l'ennemi, autorisé par quelques chefs barbares, il a toujours fait horreur aux grands capitaines de l'antiquité, et à plus forte raison aux chrétiens. Ceux qui permettent le viol allèguent que *tout ce qui appartient à l'ennemi, étant sujet par le droit des armes à souffrir des actes d'hostilité, on peut ne pas épargner l'honneur des femmes.* Mais cet acte de brutalité n'étant ni nécessaire à la sûreté de ceux qui le commettent, ni propre à punir ceux contre qui on le commet, ne doit pas plus rester impuni dans la guerre que dans la paix.

Le droit des gens autorise à envoyer des espions: Moïse lui-même en employa. Dans tous les temps comme aujourd'hui on les a mis à mort dès qu'on les a découverts. Je n'approuve point cette coutume; ils doi-

vent être traités comme prisonniers de guerre, bien entendu lorsqu'ils sont soldats ou sujets de l'ennemi. Mais si l'espion est soldat ou sujet de celui qu'il espionne, s'il est même neutre, il doit être passé par les armes comme traître, abusant de la confiance qu'on avait en lui.

En résumé, le droit de représailles ne peut être exercé que dans la mesure de l'équité, et jamais contre ceux qui ne sont point coupables. Ces deux conditions sont indispensables. Ainsi, de ce que le czar envoyait aux mines de la Sibérie les prisonniers de guerre français, il ne s'ensuivait nullement que le gouvernement français aurait eu le droit d'user d'atrocités pareilles contre les prisonniers russes; et, en effet, il n'en usa jamais. Mais s'il avait pu faire prisonnier le czar, son devoir eût été de lui infliger un traitement semblable.

Les publicistes vendus ou à vues étroites approuvent, au contraire, l'usage de prohiber l'arrestation du monarque ennemi et des princes du sang; et en tous cas, de les exempter de détention, de leur faire et d'accepter d'eux des présents, et de laisser passer librement tout ce qui est destiné pour leur table, « la guerre, disent-ils, n'étant qu'une affaire de nation à nation, n'influe pas sur les sentiments personnels du monarque[1]. »

Cela démontre mieux que tous les faits que la plupart des guerres sont des actes de charlatanisme. Outre la nomenclature qu'on en a donnée, il en est une qui mérite d'autant plus d'être signalée, qu'elle ne l'a été par

[1] Martens, liv. VIII, ch. IV.

aucun publiciste : la guerre est ou sérieuse, ou une comédie jouée par les monarques ; soit pour accroître leur puissance, parce que les lois se taisent au milieu des armes [1], soit pour dérober plus d'argent, soit pour faire oublier au peuple son oppression et les turpitudes de la Cour ; car, dit Aristote, LE TYRAN FAIT LA GUERRE [2]... Un stupide parterre accorde une grande attention à ce sanglant spectacle, et demande vingt fois par jour : *Qu'y a-t-il de nouveau ?... Le général est-il mort de sa blessure ?... La ville est-elle prise ?...* etc... A quoi vous servent, peuples, toutes ces niaiseries? Montrez que vous êtes majeurs, et occupez-vous plutôt de votre liberté, de votre bonheur et de la vraie gloire !

Quant à la guerre sérieuse, pleine d'animosité, elle est rare : c'est une de ces tempêtes soulevées des profondeurs des peuples par la volonté de l'impénétrable Providence. Honneur au sage pilote qui sait y gouverner le vaisseau de l'État! Mais malheur au scélérat hypocrite qui briserait les digues d'un étang pour faire oublier ses propres crimes, ou montrer qu'il sait naviguer ; qui ruinerait et diminuerait la population, afin de la spolier davantage, tandis qu'il feindrait de porter secours à ceux qu'il aurait noyés !

[1] *Silent inter arma leges* (Cicéron).
[2] *Politique*, liv. V, ch. XI.

CHAPITRE II.

DU DROIT DE TUER LES ENNEMIS.

Cruauté de quelques monarques de l'antiquité. — Pourquoi l'on a prohibé l'empoisonnement. — Que l'on doit viser aux officiers. — Sophisme qui permit à Frédéric II de dompter tous ses ennemis. — Étrange opinion du jésuite Mariana sur la façon d'empoisonner. — Qu'il faut surtout éviter la trahison ou l'abus de confiance. — Qu'il n'est pas permis de faire assassiner même les brigands.

« Le sang d'un ennemi ne souille point celui qui le tue, » s'écrie Euripide. « On peut tuer impunément les sujets de l'ennemi, dit Grotius, et sur nos propres terres et sur les siennes, et sur une terre qui n'appartient à personne, et sur mer. Et lorsqu'en pays neutre on ne tue ou ne maltraite point les sujets de son ennemi, ce n'est que par respect pour la souveraineté de ce pays. Le droit des gens ne met point à couvert les femmes ni les enfants : on peut impunément les tuer. *Heureux*, dit le psalmiste, *seront ceux qui écraseront contre une pierre les enfants des Babyloniens !* »

Tel était en effet le droit antique. L'empereur Sévère, ordonnant à ses soldats de passer tout au fil de l'épée dans la Grande-Bretagne, invoquait quelques vers où Homère fait dire à Agamemnon qu'il ne faut épargner aucun Troyen, pas même les enfants dans le sein de

leur mère. Thucydide rapporte que les Thraces, ayant pris la ville de Micalesse, tuèrent même les femmes et les enfants[1]. A la prise de Tyr, Alexandre le Grand fit massacrer six mille habitants sur les remparts. Ses soldats, las de tuer, en ayant laissé en vie trente-deux mille, le roi en fit crucifier deux mille le long du rivage, et vendit le reste comme esclaves[1].

Suivant le droit naturel, on peut tuer par le fer, ou par le feu, ou par le poison; mais le droit des gens prohibe ce dernier moyen, 1° parce qu'il ôte à l'ennemi la faculté de se défendre; 2° parce qu'il multiplierait les périls. « Il y a grande apparence que ce sont les rois qui ont pensé à faire introduire cet usage, dit spirituellement Grotius; car si leur vie est plus en sûreté que celle des autres, lorsqu'on ne l'attaque que par les armes, ils ont au contraire plus à craindre le poison. Ils auraient été tous les jours exposés à périr de cette manière, si le respect pour quelque sorte de droit et la crainte de l'infamie ne les mettaient à couvert de ce côté-là[2]. »

Grotius a raison en ce point : si les rois avaient seulement une chance sur cinq de périr dans une campagne, il y a longtemps qu'on ne verrait plus de guerre chez les peuples civilisés.

Montecuculi recommande de viser aux officiers, et son commentateur Turpin de Crissé, approuvant cette

[1] Arrien.
[2] *Droit de la guerre*, liv. III, ch. IV.

méthode, fait observer qu'un bataillon sans officiers est bientôt en déroute[1]. J'ajoute qu'il faut viser surtout aux généraux et tâcher d'abattre le généralissime, à moins qu'on ne puisse le faire prisonnier. Presque toujours, quand on y réussira, l'armée ennemie sera désorganisée. Depuis le perfectionnement du tir, dans la guerre de Crimée en 1854 et 1855, les officiers russes ont mis des capotes de soldats, afin de n'être connus que de leurs propres troupes. On les en a blâmés à tort, puisque, sans nuire au service, ils évitaient la désorganisation de leur armée.

Il est d'usage depuis longtemps, entre certaines puissances, de considérer comme contraire aux lois de la guerre de viser à la tête d'un monarque ennemi ou d'un prince du sang[2].

C'est de la dernière inconséquence; car on doit encourir d'autant plus de responsabilité qu'on est élevé. En outre, on soutient une cause juste, ou une cause injuste. Au premier cas, l'on doit chercher tous les moyens équitables de triompher et d'avoir la paix : et quel meilleur moyen que de supprimer le monarque? Son successeur peut vouloir le contraire, et octroyer à son avénement le bienfait de la paix : la mort de l'empereur de Russie abrégea sans aucun doute notre avant-dernière guerre. Si l'on croit la guerre injuste, pour-

[1] *Mémoires*, liv. I, ch. VI, § 90.

[2] Martens, liv. VIII, ch. IV. Cet auteur, qui a écrit un *Traité du droit des gens*, montre généralement autant d'ignorance que de mauvaise foi.

quoi tuer de pauvres soldats, chagriner et ruiner des milliers de familles paisibles ? Pourquoi assassiner sciemment et par volupté ?... J'en conclus que le vrai droit des gens autorise à tuer le monarque dans la bataille rangée ou dans une escarmouche.

A Kunersdorff, Frédéric II, voyant son armée presque exterminée, ses finances épuisées, et sa chute imminente s'il perdait la bataille, voulut tenter un coup de désespoir : il se jeta dans la mêlée avec un petit détachement. Tandis que les Russes cherchaient à le faire prisonnier, le dévouement du régiment de Zieten parvint à le sauver [1]; de sorte que le monarque, tout en perdant cette bataille, finit par réparer ses pertes, et dompter ses ennemis. Cela prouve que s'ils avaient connu le vrai droit des gens, ils l'eussent tué d'un coup de fusil. Lui mort, son pays était démembré, et la guerre finissait à leur avantage, car nul autre en Prusse n'était capable d'en conduire les armées.

Selon Mariana, *quoiqu'il n'y ait point de différence entre le meurtrier qui tue d'un coup de couteau et celui qui empoisonne, néanmoins parce que le christianisme a abrogé les lois des Athéniens, qui ordonnaient aux condamnés d'avaler un breuvage empoisonné, l'on n'a point le droit de se défaire d'un ennemi au moyen du poison mêlé dans les aliments ; mais on peut l'appliquer aux habits ou à la selle du cheval* [2]. Cette distinction est plai-

[1] *La vie de Zieten*, par madame de Blumenthal.

[2] Ut sella eo aut veste delibuta vim interficiendi habeat. — *De*

sante, car qu'importe que le poison soit administré à l'intérieur ou à l'extérieur?

Toutefois, l'on a souvent établi une grande différence entre empoisonner un ennemi par des breuvages, ou empoisonner les armes dont on se sert contre lui, comme le pratiquaient jadis les Scythes, les Parthes, les Éthiopiens. Ce dernier mode, quoique moins grave, est encore prohibé entre nations civilisées, comme les balles mâchées, dont les blessures sont plus difficiles à guérir. Mais voici depuis quelques années des balles coniques infiniment plus dangereuses...

On demande si, sans empoisonner personnellement l'ennemi, l'on peut empoisonner les fontaines. Ceux qui opinent pour la négative conviennent néanmoins qu'on a le droit de les infecter par des corps morts ou de la chaux, afin d'empêcher l'ennemi d'en boire; puisque nul ne conteste le droit de détourner le cours d'une rivière, ce qui le prive également d'une chose indispensable à l'existence. L'infection des eaux s'est très-souvent pratiquée, notamment par Bélisaire au siége d'Auxyne, et par les Turcs à Diadibra. Les Grecs assiégeant Crissa, Solon leur fit jeter des racines d'ellébore dans le ruisseau qui l'abreuvait. Une violente diarrhée força les habitants à discontinuer la défense[1]. En 1854, les Russes attirèrent une division française dans les

rege et regis institutione; imprimé à Tolède en 1598, avec privilége du roi, et toutes les approbations ordinaires.

[1] Pausanias, liv. X, ch. XXXVII. — Frontin, *Stratag.*, liv. III, ch. VII.

arides plaines de la Dobrutscha, dont ils avaient empoisonné tous les puits en y jetant leurs morts du choléra. Cette eau corrompue fit périr un grand nombre des imprudents Français.

Il est certain que le droit des gens autorise à empoisonner les fontaines, les vins et les aliments qu'on laissera confisquer par l'ennemi, comme à user de toutes les armes les plus meurtrières. Ce qui est prohibé, c'est la trahison : par exemple, si des ennemis dînent ensemble, durant un armistice, ou se font un présent, nul n'a le droit d'user du poison, pas plus que celui d'assassiner, puisque l'on s'est temporairement promis une foi mutuelle. Cela serait un abus de confiance ; mais, tant qu'on est en ligne, on doit s'attendre à tout.

Une distinction analogue doit être faite en ce qui touche le meurtre commis avec préméditation ou guet-apens. Il y a deux espèces de meurtriers : ceux qui trahissent leurs engagements exprès ou tacites, comme seraient des soldats vis-à-vis leur général ; et ceux qui n'ont aucun engagement avec celui qu'ils mettent à mort.

Les premiers, commettant un abus de confiance, violent le droit des gens comme le droit civil et le droit naturel.

Les autres ne violent aucun droit ; car, quand la guerre est déclarée, on est autorisé à tuer l'ennemi partout où l'on peut le trouver. Peu importe que ceux qui tuent ou sont tués soient isolés, ou en petit, ou en grand nombre. L'histoire signale plusieurs de ces meurtres perpétrés en de-

hors des batailles rangées, notamment contre les généraux d'armées. Cicéron et Valère Maxime vantent Mutius Scévola de sa tentative contre le roi Porsenna. « Je désirerais avoir de mon côté des hommes aussi vaillants que celui-là, » dit le monarque lui-même[1]. Polybe donne aussi des éloges à l'Étolien Théodote pour avoir tenté de tuer le roi Ptolémée dans sa chambre[2]. Saint Ambroise approuve Éléazar, frère de Judas Machabée, d'avoir dirigé ses traits contre un éléphant qu'il croyait monté par le roi Antiochus[3].

En vain l'on objecte que ces meurtriers sont ordinairement punis de mort quand on s'empare d'eux. Ce châtiment n'est pas motivé par leur injustice, mais par le droit de légitime défense qu'exerce à son tour l'ennemi menacé.

Quant aux brigands ou aux sujets révoltés auxquels on fait la guerre, on s'est cru souvent le droit de les faire assassiner, même par des personnes gagnées dans leur parti. C'est un crime, puisque, hors le cas de guerre déclaré, nul ne peut être mis à mort qu'après jugement contradictoire. L'on n'a jamais le droit, quoi qu'en disent Grotius, Puffendorff et autres, de corrompre les agents d'un parti pour assassiner ou trahir ceux dont ils dépendent.

[1] Tite-Live, liv. II, ch. XII.
[2] Liv. V, ch. LXXXI.
[3] *Offic.*, liv. I, ch. II.

CHAPITRE III.

DE LA MODÉRATION DANS LE MEURTRE.

Des trois catégories d'homicides. — Qu'il n'est jamais permis de mettre à mort les prisonniers, ni les combattants qui offrent de se rendre. — Décret inique et brutal de la Convention nationale. — De la mise hors la loi. — De la rançon. — Qu'il est contraire au droit naturel d'accepter des otages. — Sophisme de la plupart des publicistes. — Faute lourde de Dumouriez.

Bien que la guerre donne le droit de tuer, il faut y apporter de la modération ; et considérer que ceux des ennemis qui ne font la guerre que par ambition personnelle sont mille fois plus coupables que les malheureux forcés par eux à porter les armes, ou aveuglés par leurs mensonges[1]. Euripide loue Étéocle d'Argos « de ce qu'il haïssait les coupables et non pas la nation, sur qui l'on rejette mal à propos les fautes de ceux qui la gouvernent[2]. » Les Athéniens, ayant résolu de passer au fil de l'épée tous les Mityléniens, se repentirent d'un si cruel décret, parce qu'ils auraient dû se contenter de punir les auteurs de la révolte[3]. Brutus disait « qu'il faut être plus sévère quand il s'agit d'em-

[1] Themistius, *Orat. de laud. Valent.*
[2] *Suppliantes.*
[3] Thucydide, liv. III, ch. XXXVI.

pêcher les guerres civiles que prompt à décharger sa colère sur les vaincus[1]. » Cette maxime honnête peut s'appliquer aussi à la plupart des guerres étrangères. « Il n'appartient qu'aux bêtes féroces et même à celles qui n'ont pas l'ombre de la générosité, dit Sénèque, de s'acharner à mordre ceux qu'elles ont terrassés. Les éléphants et les lions, après avoir mis par terre ce qui leur résistait, le laissent là et s'en vont[2]. »

Thémistius écrivait à l'empereur Valens : « Vous avez mis de la différence entre l'injure, la faute et le malheur ; sans avoir étudié Platon, ni Aristote, vous pratiquez leurs préceptes. Vous n'avez pas cru qu'on dût punir également les auteurs de la guerre et ceux qui se sont ensuite laissé entraîner, ou qui ont enfin succombé sous le joug de celui qui semblait maître de l'empire. Mais vous avez condamné les premiers au supplice qu'ils méritaient, vous avez censuré les seconds, et vous avez eu pitié des derniers. » Cette distinction se retrouve dans le code pénal français : l'assassinat, qui est l'homicide volontaire avec préméditation, est puni des peines les plus rigoureuses ; l'homicide par imprudence est puni d'un simple emprisonnement ; on absout l'homicide casuel ou accidentel, qui ne constitue pas même une faute, mais un simple malheur.

Tout homme épargnera donc le sang de ses ennemis,

[1] Cicéron, *Epist.* 2 *ad Brutum.*
[2] *De clementia*, liv. I, ch. v.

et ne les fera mourir que pour se garantir lui-même de la mort, ou pour punir les crimes capitaux qu'ils auront personnellement commis. « Dans le combat même on ne doit tuer l'ennemi que par nécessité et à contre-cœur, dit saint Augustin. Mais vaincu ou pris, il faut avoir pitié de lui, surtout si l'on n'a point à craindre qu'il remue, et vienne encore à troubler la paix[1]. »

Dans l'antiquité l'on croyait avoir le droit de tuer les prisonniers de guerre, lorsque l'on n'avait pas besoin d'esclaves, et que l'on n'en trouvait pas d'acheteurs. On s'épargnait ainsi la peine de les nourrir. Cette coutume était si générale que saint Augustin donna des louanges aux Goths de ce qu'ils avaient laissé la vie à des gens qui leur demandaient quartier et s'étaient réfugiés dans les temples; il ajoute qu'ils crurent bon de ne pas faire ce qui leur était permis par la guerre[2]. Albéric Gentile, Paul Jove, Buchanan, et presque tous les publicistes et les historiens font l'éloge des généraux qui, embarrassés de leurs prisonniers, qu'ils ne pouvaient plus nourrir, avaient préféré les relâcher plutôt que de les faire mourir. Le prophète Élisée adressait ces paroles au roi de Samarie : « Oseriez-vous faire mourir avec votre épée et vos flèches les prisonniers que vous avez emmenés[3]? »

Il suit de ces préceptes qu'on doit non-seulement respecter le blessé, mais lui prodiguer tous les secours

[1] *Ad. Bonif.*, epist. 205.
[2] *De civitate Dei*, liv. I, ch. I.
[3] Rois, VI. 22.

dont il a besoin. Par la même raison, l'on ne peut refuser la grâce aux combattants qui se rendent en demandant la vie sauve dans un siége ou une bataille. On n'a même jamais le droit de les maltraiter. Les prisonniers faits dans les guerres civiles ne sont point exceptés de ce principe, ni en droit naturel, ni en droit des gens, ni en droit civil. Mais malheureusement nous avons vu de nos jours même des assassinats froidement exécutés contre eux, sous les yeux et avec la tolérance de gouvernants qui se disaient *démocrates*.

Et depuis quand, seigneur, la soif du premier rang
Craint-elle de répandre un peu de mauvais sang?
Avez-vous oublié cette grande maxime :
Que la guerre civile est le règne du crime[1]?

Il n'est pas davantage permis, si ce n'est casuellement, de mettre à mort les vieillards, les femmes et les enfants, même quand on croirait par là assurer le salut public. « Un homme de bien, dit Polybe, ne fait pas la guerre à des méchants en vue de les perdre et de les exterminer, mais pour les faire revenir à eux-mêmes, et les contraindre à réparer les fautes qu'ils ont commises. Il ne faut pas non plus envelopper l'innocent dans la punition des coupables, mais au contraire pardonner aux coupables eux-mêmes en considération des innocents[2]. »

Quelquefois l'ordre de tuer les combattants qui

[1] Corneille, *Sertorius*, I, I.
[2] Liv. V, ch. II.

offraient de se rendre fut motivé par des représailles. En 1793 et 1794, le gouvernement anglais ayant violé le droit des gens contre la République française, la Convention, dans un accès de brutale colère, décréta *qu'il ne serait plus fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien*, c'est-à-dire, que les vaincus seraient mis à mort, encore qu'ils se rendissent[1]. Mais ce décret était simplement comminatoire; le comité de salut public, sachant très-bien que de misérables soldats n'étaient point coupables, donna l'ordre secret de faire grâce à tous les vaincus.

Le cabinet anglais n'en fut pas reconnaissant; car, quelque temps après, quand il envoya une armée à Quiberon, il força les prisonniers qu'il avait faits sur la République à servir contre elle; et durant toutes les guerres jusqu'en 1815, il les maltraita avec une cruauté qui en fit périr un grand nombre. Si la Convention avait été moins étourdie, elle n'aurait point rendu le décret contre les soldats, mais contre M. Pitt et le prince de Cobourg. Dans certains cas, il est permis de mettre un ennemi *hors la loi;* la mise à prix de la tête d'un grand criminel en est l'un des modes. En 1793, la Convention nationale y mit celle de Dumouriez, généralissime traître et déserteur; mais elle abusa de la mise hors la loi[2]. Je traiterai plus longuement ailleurs de ces questions de haute politique.

[1] Prairial an II (1794).
[2] Notamment en 1794.

On a soulevé la question de savoir si les prisonniers de guerre peuvent en conscience s'enfuir; Grotius le nie, *parce qu'ils doivent se résoudre à servir, comme membres de l'État, et en son nom, en vertu de la convention générale qu'il y a entre les peuples.* Cet auteur paraît supposer qu'on avait encore, au dix-septième siècle, le droit de tuer les vaincus, et que ce n'était que par une convention tacite qu'on commuait le meurtre en esclavage; mais il fait une étrange confusion, dès que celui-ci est aboli. Je soutiens donc malgré lui que le prisonnier de guerre a le droit de s'enfuir, à moins que, par humanité, on ne l'ait laissé circuler sur parole. Il ne pourrait alléguer qu'il a été contraint à la donner; car le vainqueur n'était pas obligé de le laisser libre.

On n'a pas le droit de tirer sur celui qui prend la fuite sans avoir donné sa parole; mais on le peut sur celui qui la viole, parce que c'est une présomption suffisante de complot dangereux. Toutefois, si les premiers prennent la fuite après s'être emparés d'armes, ils redeviennent ennemis comme sur le champ de bataille.

Cette distinction se retrouve encore dans le droit civil. Le prisonnier criminel peut en conscience prendre la fuite; mais si on l'avait placé dans une maison de santé, où, faute de guichet et de garde, l'évasion est très-facile, cette complaisance implique sa parole à tel point que, quand même il ne l'aurait pas donnée, il ne doit pas s'évader. Toutefois, rien n'autorise à tirer sur lui, à moins qu'il ne porte des armes à feu.

Aujourd'hui, dans l'usage, les prisonniers de guerre

sont libérés par un échange qui est stipulé durant l'armistice, ou à la conclusion de la paix. Autrefois ils se rachetaient au moyen d'une rançon, c'est-à-dire d'une somme d'argent payée soit par eux-mêmes, soit par leur nation ; ce qui n'est plus pratiqué, mais peut l'être indirectement quand on stipule les frais généraux de la guerre. Dans ce traité, se trouve ordinairement la restitution des prisonniers. Une telle stipulation n'a rien de contraire à la morale ni à la délicatesse, car ils sont une des forces ou richesses de l'État qui les a perdus ; et puisqu'on peut stipuler une indemnité, on peut bien l'exiger plus considérable à cause d'eux. Il n'y a d'odieux que la rançon personnelle ; car elle met en balance avec l'argent la liberté de l'homme, et retombe dans le vice de la contrainte par corps.

Quant aux otages, on avait jadis la coutume d'en accepter ou d'en enlever pour assurer l'observation des lois générales de la guerre ou des conventions [1]. On supposait que chacun, ayant sur sa vie le même droit que sur ses biens, le transférait à l'État expressément ou tacitement [2]. En conséquence, on faisait mourir les otages présumés y avoir donné leur consentement, le cas échéant. De nombreuses exécutions eurent lieu en vertu

[1] L'un des derniers exemples de cette coutume fut donné en 1784, lors de la paix d'Aix-la-Chapelle. On envoya plusieurs pairs d'Angleterre à Paris, comme otages, pour assurer la restitution à la France par la Grande-Bretagne du cap Breton dans l'Amérique du Nord.

[2] Menochius, de Pavie, père du fameux jésuite, et surnommé le Barthole de son siècle. — *De arbitr.*, qu. 7.

de cette argutie : les Thessaliens exterminèrent 250 Phocéens, les Romains 300 Volsques. Mais l'homme n'ayant aucun droit sur sa propre vie, l'État n'en a pas davantage; l'on ne peut donc mettre à mort un otage personnellement innocent. Alors à quoi servira-t-il, sinon à couvrir de ridicule le gouvernement qui le détient, et qui est obligé par le droit naturel de le remettre en liberté, quoi qu'il arrive?

Il est bien entendu toutefois qu'on a le droit de faire périr celui qui s'est déjà rendu coupable d'un crime capital, parce que, dans ce dernier cas, son juste supplice n'a été que différé. Par exemple, si un autocrate, déjà coupable pour avoir entrepris une guerre injuste, ou employé des moyens contraires au droit des gens, est enlevé de force, ou se donne en otage, alors c'est un gage sérieux que l'on détient; puisque, s'il y a trahison ou infidélité nouvelle de sa part, on a le droit de le mettre à mort. D'ailleurs, l'exécution du jugement suspendu sur sa tête peut faire reculer ses complices devant la perpétration d'un nouvel attentat. Mais prétendre qu'un innocent, donné en otage, réponde sur sa vie de l'attentat des autres, est une évidente violation de toutes les lois naturelles; pour la faire triompher, il a fallu appeler toute la scolastique au secours de la barbarie.

On peut et doit exiger des gages mobiliers ou immobiliers, tels qu'une forteresse, des troupeaux, des canons, des chevaux. Dans ce cas, le stipulant, enlevant à l'ennemi un élément de sa force, s'assure l'exécution

de ses promesses. En 1792 l'armée austro-prussienne et les émigrés se trouvant en Champagne, considérablement affaiblis par la dyssenterie, le roi de Prusse sollicitait sa retraite que l'on pouvait aisément couper. Mais Dumouriez, commandant l'armée française, l'accorda sans exiger la tradition des émigrés condamnés par la loi comme déserteurs en face de l'ennemi, ni celle de la cavalerie, de l'artillerie et d'une forteresse prussienne. Sans cette insigne faute, il aurait détaché la Prusse de la coalition qui se forma peu après contre la France, et rendu la guerre plus facile et moins meurtrière.

CHAPITRE IV.

DU DÉGAT ET DU PILLAGE.

Définition du dégât et du pillage. — But de ces deux opérations. — De la propriété des immeubles. — Des meubles. — De la restitution en cas de guerre injuste. — Galimatias de Grotius. — Que le dégât est inique lorsqu'il n'est point nécessaire. — Décret sauvage de la Convention nationale. — Vol de tableaux et d'un saint Jacques de Compostelle en argent. — Réfutation de certains reproches adressés à Annibal.

Comme le droit des gens autorise à tuer les ennemis, il autorise *a fortiori* à gâter et à piller tout ce qui leur appartient. Le dégât est la destruction de leurs denrées; le pillage en est l'appropriation. On lit dans le Deutéronome, au sujet d'une ville qui sera prise, après avoir refusé la paix qu'on lui offrait : *Tu pilleras pour toi toutes ses dépouilles, et tu jouiras du butin que Dieu t'aura donné et qui sera fait sur tes ennemis*[1]. On ne commet le dégât que lorsqu'on n'a pas besoin de ces choses, et afin d'en priver l'ennemi pour l'affaiblir.

C'est le droit de nature. Le droit des gens va plus loin, et accorde à tous ceux qui font la guerre dans les formes, quelles que soient leurs raisons, la propriété de

[1] xx, 14.

tout ce qu'ils ont pris sur l'ennemi, à tel point que les autres nations doivent les maintenir dans la possession. Platon [1], Socrate [2], Xénophon [3], Aristote [4] tiennent cette maxime pour incontestable.

Quant aux immeubles, l'occupation militaire ne suffit pas pour éteindre le droit du précédent propriétaire, tant qu'il n'y a pas renoncé expressément ou tacitement. En conséquence, celui-ci peut non-seulement les reprendre sur l'ennemi, mais les revendiquer contre un tiers auquel ce dernier les aurait cédés; de sorte que si une puissance aliénait une province conquise, avant d'en avoir obtenu la cession par un traité de paix, l'acquéreur serait jusqu'à cette époque menacé de revendication [5]. Il en est de même des domaines individuels, tant que celui qui les aliène par le seul droit de la guerre n'a pas été reconnu souverain légitime par celui auquel il les a enlevés.

Quant aux biens meubles, si, dans une guerre terrestre, ils ont été vingt-quatre heures entre les mains de l'ennemi, celui-ci a le droit de les aliéner à titre gratuit

[1] *Des lois*, liv. I.
[2] *Memorab. Socrat.*, liv. IV, ch. II.
[3] *De Instit. Cyri*, liv. VII, ch. V.
[4] *De repub.*, liv. I, ch. VI.
[5] Dans l'antiquité, il suffisait que le conquérant se fût approprié les terres par des fortifications. Le mot territoire ou terre légitime, employé en latin comme en français, signifie *épouvanté*, parce que celui qui en est le maître épouvante les ennemis par ses ouvrages de défense (Pomponius, *Digeste*, liv. L, titre 16. — Cujas, liv. X, tit. 31).

ou onéreux. Dans les guerres maritimes, quelques États suivent encore l'ancien principe du droit romain et du consulat de la mer : *L'ennemi devient propriétaire lorsque sa prise a été conduite en lieu de sûreté, soit dans un port, soit au milieu d'une flotte;* mais la plupart des puissances de l'Europe ont aujourd'hui adopté le principe que *les droits de propriété passent de l'ancien possesseur au capteur, lorsque celui-ci est resté vingt-quatre heures en possession.*

Toutefois Heffter[1] distingue entre les biens incorporels et les corporels. Quant aux choses incorporelles, il nie, contre presque tous les auteurs, qu'elles puissent être occupées ou saisies valablement. Quant aux choses corporelles enlevées soit à l'armée ennemie, soit même à des personnes qui n'en font pas partie, dans le pillage d'une ville ou d'une forteresse, ce qu'on nomme *butin,* elles sont acquises régulièrement dans les guerres terrestres sous la distinction suivante. Les choses composant le matériel d'une armée, telles que l'artillerie, les munitions, les provisions, appartiennent à l'État, à la charge d'une indemnité en faveur des troupes qui s'en sont emparées. Mais les choses d'un usage direct et personnel aux gens de guerre, telles que l'argent, appartiennent aux militaires qui les ont appréhendées.

Certaines choses, bien qu'autorisées par les lois, sont prohibées par l'honneur et la conscience. Sénèque s'é-

[1] *Dr. int. de l'Eur.*, § 131.

criait : « C'est peu de n'être homme de bien qu'autant que les lois l'exigent. Combien plus loin s'étend la règle de nos devoirs que celle du droit! Combien de choses l'affection naturelle, l'humanité, la libéralité, l'équité, la bonne foi ne demandent-elles pas sans que les lois écrites les prescrivent[1]! » Sénèque raisonne ici en grand philosophe. On est coupable quand on viole l'équité, encore qu'on soit absous par les lois écrites[2]. Ainsi, les gouvernements qui, dans une guerre injuste, ont fait du tort à l'ennemi, en tuant ses citoyens, en ravageant ses champs, en pillant ses villes, sont tenus de le réparer, pour trouver leur pardon devant les hommes et devant Dieu. Ce souverain juge déclare qu'il n'agrée point le jeûne de ceux qui retiennent des prisonniers injustement pris, parce que, sans la restitution, le repentir n'est qu'une feinte[3].

Les officiers et les soldats sont solidaires de la restitution avec leur gouvernement, quoiqu'ils aient cru la guerre juste; car la bonne foi ne les absout qu'au point de vue criminel et ne les dispense pas de la restitution civile. Ainsi, celui qui a commis un homicide sans intention n'est point coupable de meurtre, mais doit des dommages-intérêts aux héritiers de sa victime.

[1] *De ira*, liv. II, ch. XXVII.

[2] Nous voyons un grand nombre d'hommes et de familles déshonorées, quoique la justice légale n'ait pu les atteindre. Mais la justice divine les frappe de temps en temps.

[3] Jonas, III, 8.

« Pour pouvoir sans injustice ravager ou détruire le bien d'autrui, dit Grotius, il faut de trois choses l'une : ou une nécessité telle qu'on puisse présumer qu'elle forme une exception dans l'établissement primitif de la propriété ; ou une dette, c'est-à-dire qu'on fasse le dégât par compensation de ce qui nous est dû ; ou que ce soit un châtiment qu'on exerce à cause d'un dommage causé[1]. »

Cet auteur confond le pillage avec le dégât, ce qui lui fait dire trois absurdités. La première est du galimatias, la seconde une confusion, la troisième un acte sauvage. Mais il oublie la vraie raison qui autorise le dégât : c'est que, par exemple, quand l'ennemi est sur nos terres, et n'a d'autre moyen de subsistance que ce qu'il en retire, le dégât que nous faisons peut le forcer à la retraite ou à implorer la paix. C'est ainsi que Darius croyait pouvoir ruiner Alexandre par la disette, ce conquérant n'ayant pour toute subsistance que ce qu'il pillait[2]. Le gouvernement russe incendia Moscou en 1812, afin d'enlever à l'armée de Napoléon son seul quartier d'hiver, et de la forcer à une désastreuse retraite.

Hors de là, le dégât n'est qu'un crime, puisqu'il détruit sans aucune utilité la subsistance des hommes. Je sais bien qu'en général la fureur y a plus de part que le calcul. On l'a si bien compris de tout temps qu'une

[1] *De jure belli*, liv. III, ch. XII.
[2] Quinte-Curce, liv. IV, ch. IX.

loi du Deutéronome prescrit de n'employer que des arbres sauvages pour les retranchements, et de conserver les arbres fruitiers pour la subsistance. Cicéron blâme la destruction de Corinthe par les Romains victorieux, quoique leurs ambassadeurs y aient été maltraités [1]. « C'est une guerre infâme, dit-il encore, celle qu'on fait aux murailles, aux toits, aux colonnes [2]. » Bélisaire écrivit à Totila, roi des Goths : « On a cru jusqu'ici que c'était un effet de la sagesse et du génie d'élever de beaux édifices, mais qu'il n'appartient qu'à des insensés de détruire de tels ornements, et de n'avoir pas honte de laisser à la postérité cette marque de leur folie.... Si vous êtes vainqueur, en détruisant Rome, vous aurez détruit une ville qui vous appartiendrait ; au lieu qu'en la conservant, vous aurez conservé la plus belle et la plus riche de vos conquêtes. Si vous avez le malheur d'être vaincu, le vainqueur vous aura grande obligation d'avoir épargné cette ville, et cela vous le rendra favorable ; au lieu que si vous la détruisez, il n'y aura point de grâce à espérer pour vous de sa part [3]. »

La Convention nationale agit donc avec une aveugle fureur en décrétant la destruction de la ville de Lyon. Les pierres de cette ville n'étaient point coupables de la révolte royaliste dont il suffisait de châtier les chefs. On voit bien que l'*ami du peuple*

[1] *De offic.*, liv. I, ch. XI.
[2] *Orat. pro domo.*
[3] Procope, *Gothic.*, liv. III, ch. XXII.

n'était plus là pour rappeler à la pudeur et au sens commun cette cohue de législateurs.

En outre, on doit s'abstenir de ravager quand on a l'espérance de conquérir le pays, parce qu'on détruirait d'avance son propre bien. C'est ce qu'Alexandre remontrait à ses soldats. « Épargnez votre propre bien, leur disait-il en entrant en Asie, et gardez-vous de détruire ce dont vous êtes venus vous rendre maîtres. »

Il faut aussi s'en abstenir quand l'ennemi a d'ailleurs de quoi vivre, par exemple, si des ports de mer lui sont ouverts. En tout cas on est tenu d'épargner les choses qui ne sont d'aucun usage pour la guerre, ni d'aucune utilité matérielle aux ennemis ; par exemple, les statues, les livres, les ornements du culte et les tombeaux.

Enfin il faut éviter le dégât surtout lorsque l'on désire s'attacher les peuples qui en seraient les victimes. Annibal n'en commit aucun sur le territoire de Tarente[2]. Mais quand, en 1792 et 1793, Custines envahit l'Allemagne, comme il avait des intentions perfides et contre-révolutionnaires, il commit un dégât inutile, afin d'éloigner ces peuples de toute sympathie pour la république.

Quant au pillage, il n'est légitimé que pour compenser les frais et dommages-intérêts de la guerre. Ce qui est pris sur l'ennemi ne doit être conservé que jusqu'à concurrence de la valeur de ce qui est dû.

[1] Procope, *Gothic.*, liv. III, ch. XXII.
[2] Tite-Live, liv. XXIV, ch. X.

C'est une maxime du droit des gens comme du droit privé. Dans celui-ci, les frais sont la peine du plaideur téméraire; dans l'autre, ils sont la peine de celui qui a entrepris ou soutenu injustement la guerre. Assurément on fait preuve d'incapacité quand on n'entretient pas son armée aux dépens de l'ennemi sur le territoire duquel elle se trouve. Alexandre, loin de tirer des subsides de la Macédoine, y envoyait encore une partie des trésors dont il faisait la conquête en Asie. Annibal guerroya dix-sept ans en Italie, sans rien coûter à sa patrie, et même il sut recruter son armée dans le pays ennemi. Je recommande ces exemples à l'attention de ceux qui gouvernent.

Le général n'a pas le droit de s'approprier le butin, quoiqu'un grand nombre aient commis ce délit. On en cite un qui, il y a déjà longtemps, déroba notamment des tableaux de très-grand prix, et un saint Jacques de Compostelle de grandeur colossale en argent massif, qu'il fit couper en plusieurs morceaux, pour l'envoyer en son pays dans des fourgons de l'État. Des actes pareils sont tout à la fois un vol, un abus de confiance, une concussion, et ne servent qu'à inspirer du mépris et de la haine contre la patrie du déprédateur.

Tite-Live reproche sans cesse à Annibal ses ruses, son avarice et sa cruauté. Je m'expliquerai plus loin relativement aux ruses; mais quant à l'avarice, jamais reproche ne fut moins fondé. Annibal ne thésaurisa jamais; comme il était forcé de retenir une armée sans subsides, il fallait bien qu'il pillât les vaincus pour

la salarier. Il n'était pas venu en Italie pour faire la guerre aux dépéns de sa patrie. « Un habile général fournit aux dépens de la guerre par la guerre même, dit Folard ; et le Carthaginois s'en acquitte fort bien : tout autre qui fait le contraire s'en acquitte fort mal... Les Italiens nous méprisent dès qu'ils voient qu'on les ménage. Qu'on se tienne ceci pour dit ; et que la politique toute contraire du prince Eugène nous serve d'exemple pour l'avenir ; car non-seulement il retira de ces peuples tout l'or que nous y avions laissé, mais il prit encore le leur jusqu'à la dernière pistole. Ce prince fit en cela le trait d'un grand capitaine : aussi l'est-il plus qu'aucun de son temps. »

Quant à la cruauté, Régulus en avait donné l'exemple dans la première guerre punique. D'ailleurs, en ce temps-là, les guerres étaient d'extermination. Pourquoi donc Tive-Live reproche-t-il à Annibal une cruauté dont il absout les Romains? Cet historien voulait flatter ses compatriotes, ou croyait faire acte de patriotisme. Mais c'est un faux patriotisme que d'altérer en quoi que ce soit la vérité. Annibal, forcé d'agir avec rigueur contre les peuples qui se déclaraient contre lui, était plein de douceur et de bonté pour ceux qui entraient dans son parti. Ainsi, pour les détacher de l'alliance des Romains, il mit en liberté, après la bataille de Trasimène, tous ceux de leurs alliés qu'il avait faits prisonniers, quoiqu'ils fussent devenus ses esclaves par le droit des gens.

CHAPITRE V.

DES TRÊVES ET DES TRAITÉS DE PAIX.

Des deux espèces de trêves. — De la paix. — Que c'est un devoir de la rechercher en tous les cas. — Que l'on doit toujours tenir ses promesses, non-seulement par honnêteté; mais encore par prudence. — De la méfiance.

Quelquefois, durant la guerre, il se fait d'un commun accord une suspension d'armes qu'on appelle trêve, par laquelle on discontinue les actes d'hostilité, sans préjudice aux prétentions respectives qui ont causé la guerre. On réserve les droits de part et d'autre; et si, durant la suspension, on n'arrive pas à un traité de paix, les hostilités recommencent, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle déclaration de guerre.

Il y a deux sortes de trêves : l'une fort courte, pendant laquelle les armées restent sur pied avec tout leur appareil, par exemple, pour enterrer les morts; l'autre en vertu de laquelle on désarme provisoirement, les armées se retirant dans leurs quartiers respectifs.

Mais la guerre ne cesse que par un traité de paix dont la durée est de sa nature perpétuelle, ou plutôt indéfinie. Souvent, pour plus de sûreté, l'on y fait interve-

nir d'autres princes qui en ont été les médiateurs, se rendent garants de son observation, et promettent de secourir le premier contre lequel on le violera.

C'est un devoir de rechercher la paix. « Il est d'un homme de bien, dit Salluste, de ne commencer la guerre qu'à regret, et de ne la pas pousser à outrance sans une absolue nécessité[1]. » Selon Épaminondas, la cause finale de la guerre c'est la paix. Aristote dit aussi que l'on fait la guerre pour se procurer une paix durable. « Celle-ci doit évidemment être recherchée quand on est le plus faible; car il vaut mieux laisser quelque chose de ses biens, que de périr avec tout ce que l'on possède, si l'on est complétement vaincu[2]. » Quand les deux ennemis se croient égaux en forces, c'est un bon moment pour parler de paix, parce que chacun a un égal intérêt à la conclure, et que l'amour-propre n'en subit aucun échec[3].

Alors même qu'on est le plus fort, on a presque toujours avantage à faire la paix; car elle est glorieuse et avantageuse lorsqu'on la donne dans la prospérité. « Elle est plus sûre que la victoire, qui n'est jamais qu'en espérance, dit Tite-Live. Les armes sont journalières et capricieuses; et d'ailleurs il faut craindre les effets du désespoir qui, ranimant le courage de l'ennemi, peut rendre ses coups fort dangereux[4]. » *On*

[1] *Jugurt.*, ch. LXXXV.
[2] Aristote, *Rhét. adress. à Alexandre*, ch. III. — *Ethic.*, ch. VII.
[3] César, *De bel. civ.*, ch. X.
[4] Liv. XXX, ch. XXX.

doit craindre la tanière d'un lion même expirant, dit un vieux poëte grec. Il faut donc sur toutes choses prendre garde de lasser la fortune, qui souvent s'est retournée contre ceux qu'elle avait d'abord favorisés. Charles XII et Napoléon Ier sont tombés uniquement pour avoir voulu pousser trop loin leurs succès. Mais il en est des conquérants comme des joueurs : l'insatiabilité est leur plus dangereux ennemi.

La paix faite, on est tenu de l'observer scrupuleusement, quelles qu'en soient les conditions, à cause de la foi donnée, dont l'obligation est sacrée. *Otez la bonne foi*, dit Aristote, *il n'y aura plus de commerce entre les hommes.* On doit donc éviter la perfidie, et même toutes les tracasseries capables d'aigrir les esprits. Les puissances souveraines sont d'autant plus obligées de tenir leur parole qu'elles y peuvent manquer plus impunément. Si elles la méprisent, elles ressemblent à ces bêtes féroces dont l'aspect inspire l'horreur et le dégoût à tout le monde[1]. En outre, elles perdent leur réputation et leur autorité[2]: « On ne peut pas, dit Grotius, se promettre pour longtemps quelque avantage de la pratique d'une maxime qui rend un homme insociable par rapport aux autres hommes, et abominable aux yeux de Dieu. »

[1] Procope, livre II, ch. x.

[2] Tout prince, tout homme d'État qui a menti une seule fois dans une occasion solennelle, et dont la fourbe est notoire, se doit bien moquer des gens qui ont encore en lui quelque confiance.

Mais quoique l'on doive toujours tenir ses promesses, le gouvernement habile, comme le général intelligent, ne s'endormira jamais sur la foi d'un traité, car il pourrait s'éveiller dupe. Ici, comme en toutes matières politiques, la méfiance est l'une des qualités les plus essentielles de l'homme d'État.

CHAPITRE VI.

DE LA TROMPERIE, DE LA RUSE ET DE LA SÉDUCTION.

Distinction entre la tromperie et la ruse. — De la tromperie par acte positif, et de celle par paroles. — Que le stratagème est spécialement la ruse militaire. — Que tous les historiens, comme les poëtes et les Pères de l'Église, l'approuvent. — Blâme du mensonge en tous les cas. — Exemples de mensonges infâmes. — Qu'il n'est pas licite de séduire un sujet de l'ennemi.

La force ouverte est le propre de la guerre; la tromperie et la ruse y sont-elles licites?

Ces deux mots ont une signification différente. La tromperie, ou fourbe, ou perfidie est l'allégation d'une chose fausse, au moment où l'ennemi peut avoir confiance; en un mot, c'est un abus de confiance : par exemple, si l'on conclut une trêve, et que, durant ce temps, on l'attaque sur un autre point. La tromperie résultant d'un acte positif se nomme perfidie; et mensonge quand elle consiste en paroles.

La ruse est l'artifice, ou détour que l'on prend pour parvenir à ses fins, par exemple, quand on envoie chez l'ennemi un faux déserteur qui lui donne des renseignements contraires à la vérité.

Le stratagème est spécialement la ruse militaire : tout stratagème est une ruse, mais toute ruse n'est pas un

stratagème. Par exemple, Josué en employa un en feignant de fuir, pour dérouter l'ennemi, afin de prendre la ville d'Haï[1].

Homère, Virgile, Pindare reconnaissent qu'on doit employer contre l'ennemi la ruse aussi bien que la force[2]. Les plus graves historiens de l'antiquité[3] sont d'avis que rien n'est plus louable. Selon Thucydide, il y a beaucoup de gloire à savoir s'en servir[4]. Selon Polybe, il est moins glorieux de remporter la victoire par la force que par la ruse[5]. Castruccio qui, comme tous les grands capitaines, fit beaucoup avec peu, disait que tant qu'on peut vaincre par la ruse, il ne faut pas employer la force ; que ce n'est pas la manière de vaincre, mais la victoire, qui porte un conquérant à la gloire.

Les théologiens sont du même avis. Saint Augustin dit que, dans une guerre juste, soit que l'on combatte à force ouverte, soit que l'on dresse des embûches, on ne fait rien de contraire à la justice[6]. Saint Chrysostome estime que « si l'on examine les actions des plus célèbres capitaines de tous les temps, on trouvera que la plupart de leurs victoires sont l'effet de quelque ruse de guerre, et que ceux qui ont remporté des avantages de cette

[1] Josué, VIII, 5.
[2] *Odyss.*, liv. XI. — *Énéid.*, liv. II. — Od. IV.
[3] Xénophon, *De Cyr.*, liv. I, ch. VI.
[4] Thucydide, liv. V, ch. IX.
[5] Polybe, liv. IX, ch. XI.
[6] Quæst. X super Josue.

manière sont plus loués que ceux dont le triomphe est dû à la force ouverte[1]. »

Tant que les Romains manquèrent de généraux capables de pratiquer les stratagèmes, ils désapprouvèrent cette manière de faire la guerre ; mais lorsqu'ils furent devenus habiles, ils enchérirent même sur les Grecs et les Africains. On décrie généralement les talents qu'on n'a pas.

Les Pères de l'Église, comme les grands philosophes païens, approuvent donc la ruse et le stratagème, tout en proscrivant le mensonge et la perfidie. La plupart toutefois ne blâment point le mensonge innocent et salutaire. « C'est une grande question, s'écrie saint Augustin ; elle est difficile et obscure, et il y a du pour et du contre[2]. » Il est d'avis que la seule volonté de nuire constitue le mensonge[3]. Andronic de Rhodes, l'un des commentateurs d'Aristote, dit que quoiqu'un médecin trompe son malade, il n'est pourtant pas menteur, parce qu'il ne se propose point de tromper mais de guérir[4]. Quintilien remarque que la plupart des choses sont de telle nature qu'elles deviennent honnêtes ou déshonnêtes selon l'intention, et non pas à cause de l'action en elle-même[5].

Caton le Censeur est approuvé par Tite-Live d'avoir

[1] *De sacerd.*, liv. I.
[2] *De mendacio*, ch. I.
[3] Enchirid., ch. XXII, — Dr. canon. caus. XXII, qu. 2.
[4] Paraph. in lib. V, ch. VIII.
[5] *Instit. orat.*, liv. XII, ch. I.

promis du secours aux alliés de Rome, quoiqu'il sût qu'il n'en viendrait point ; car il eut pour motif de maintenir leur courage[1]. Flaccus, par le même motif, fit accroire à l'armée qu'une ville importante des ennemis était prise par Paul-Émile, quoiqu'il sût le contraire[2]. Loin de nuire à leurs dupes, ces personnages leur faisaient du bien, en leur donnant plus de force contre l'ennemi, par le confiance qu'ils leur inspiraient. Catherine de Médicis tenait pour maxime qu'une nouvelle fausse, crue trois jours, peut sauver une armée[3] ; et Saint Jérôme[4], saint Augustin[5] approuvent aussi le mensonge ayant pour objet le salut d'un innocent. Saint Chrysostome s'écrie, en parlant de celui de Rabah en faveur des Israélites : « O le beau mensonge ! ô l'honnête tromperie par où cette femme ne trahit point les intérêts de la religion, mais fit un acte véritablement pieux[6] ! »

Nonobstant ces graves autorités, je soutiens que tout mensonge doit être banni non-seulement entre alliés, mais même entre ennemis, quelle que soit son innocence et l'utilité qu'on en pourrait tirer. Épaminondas et Aristide témoignèrent dès leur enfance de l'aversion pour tout ce qui sentait le mensonge et la tromperie[7].

[1] Tite-Live, liv. XXXIV, ch. XII.
[2] App., *Bell. Hisp.*
[3] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, liv. III.
[4] *In Isaiam*, ch. LXV.
[5] *Contra mendacium*, ch. XV.
[6] Sup. Josue, ch. II.
[7] Cornelius Nepos. — Plutarque.

Les Romains dénoncèrent eux-mêmes à leur redoutable ennemi Pyrrhus, son médecin qui voulait l'empoisonner. Ils renvoyèrent garrotté aux Falisques le maître d'école qui venait leur livrer les enfants des principaux de leur ville; et cet acte loyal leur servit plus qu'une victoire en bataille rangée.

Au nombre des tromperies infâmes, je place les calomnies et les piéges tendus à ceux qui doivent avoir confiance. En 1803, à Saint-Domingue, le général français, voulant écarter l'ancien gouverneur Toussaint-Louverture, dont il redoutait l'influence, lui tendit un piége déloyal. Il l'appela à une conférence pour déterminer les nouveaux cantonnements des troupes. Le chef des noirs s'y étant rendu sans défiance, l'aide de camp du général, bien escorté, lui dit : *Vous êtes mort si vous résistez; remettez-moi votre épée;* puis il le fit conduire aux Gonaïves, où on l'embarqua.

Il n'est point permis davantage de séduire un citoyen ni un soldat ennemi, soit pour se faire livrer une ville, soit pour obtenir des papiers, soit pour assassiner un général. En un mot, il n'est jamais plus licite d'inciter quelqu'un à une chose illicite, que de l'exécuter soi-même : « Il n'y a nulle différence entre commettre soi-même un crime, et vouloir qu'un autre le commette en notre faveur, » dit saint Augustin [1].

Selon Grotius, il est permis de se servir d'un homme qui pèche de son pur mouvement et vient s'offrir de

[1] *De mor. Manich.*

lui-même[1]. Il en donne pour motif qu'on est autorisé à recevoir ceux qui quittent le parti de l'ennemi pour se ranger du nôtre. Mais cela n'est point la séduction. L'ennemi n'a qu'à s'imputer sa propre négligence, ou le mécontentement qu'il a excité parmi ses sujets. Le droit naturel autorise tout homme à choisir son pays et son gouvernement, quoique, en temps de guerre, le transfuge se rende coupable vis-à-vis de son propre souverain qui, dans certains cas, peut lui infliger une peine capitale.

La ruse résultant d'un acte négatif se nomme dissimulation. En principe, l'on n'est point tenu de découvrir aux autres tout ce que l'on fait, ni tout ce que l'on veut. « On peut quelquefois cacher sagement la vérité en usant de dissimulation, dit saint Augustin[2]. Ce Père reconnaît aussi qu'il y a beaucoup de différence entre mentir et cacher la vérité[3].

[1] *De jure belli*, liv. III, ch. I.

[2] Licet veritatem occultare prudenter, sed aliqua dissimulatione. *Contra mendacium*, ch. X.

[3] Quoniam aliud est mentiri, aliud est verum occultare. — *In psalm.* V.

CHAPITRE VII.

DES ALLIÉS ET DES AUXILIAIRES.

De l'alliance générale et de l'alliance auxiliaire. — Des règles générales à suivre en l'absence de conventions spéciales. — Des droits réciproques dans l'alliance auxiliaire. — Des traités de subsides. — Concussions du Directoire exécutif.

Lorsque deux puissances sont en guerre, une troisième peut avoir des motifs importants d'y prendre part, ou même y être obligée par des traités d'alliance antérieurs. Cette intervention n'a rien de contraire au droit des gens, lorsqu'elle a lieu en faveur de la cause juste.

Les alliances ont pour objet ou de faire en commun la guerre contre d'autres puissances, ou de secourir l'une des puissances belligérantes. Elles peuvent être générales ou particulières; c'est-à-dire restreintes à un cas déterminé; antérieures ou postérieures à la rupture; défensives ou offensives. Ainsi l'on distingue l'alliance commune ou générale de l'alliance auxiliaire ou subsidiaire.

Les traités d'alliance sont toujours écrits, et ordinairement remplis de verbiage comme les actes des notaires français. Ils doivent sans doute être exécutés de bonne foi; mais les circonstances particulières, les engage-

ments antérieurs ou ultérieurs, l'appréciation si souvent arbitraire des causes et des motifs de la guerre font souvent trouver chez les alliés un insigne mécompte. L'exécution des clauses positives prévues est assez facile ; mais quand le traité ne stipule pas exactement les obligations réciproques, l'on doit décider selon les règles suivantes :

1° Quand le traité est général, on suit la règle du contrat de société d'après laquelle les bénéfices et les pertes sont à la charge de chaque associé dans la proportion de sa mise dans le fonds social, et du but qu'ils se sont proposé d'atteindre en commun. Mais quand on n'est d'accord ni sur l'entreprise commune, ni sur les sacrifices que chacun doit faire, aucun des alliés ne peut entreprendre une guerre, ni conclure un traité de paix ou d'armistice, ni se déclarer neutre, excepté dans les cas suivants : 1° la force majeure ; 2° l'infraction au traité par l'allié ; 3° le refus d'une paix convenable qui serait offerte.

2° Les alliés doivent se concerter sur les plans d'opérations et le choix du général en chef, à moins qu'ils n'aient l'imprudence d'en vouloir chacun un.

3° Nul ne doit épargner ses propres troupes aux dépens de son allié.

4° Chacun est tenu de restituer à son allié tout ce qui, après avoir été pris par l'ennemi, est rentré dans ses mains. Comme on doit partager les conquêtes, celles de l'un doivent contribuer à compenser les pertes de l'autre, sans toutefois qu'aucun soit jamais tenu de

céder une partie de son propre territoire. Le droit de postliminie a lieu entre eux dans les cas où il est adopté pour les propres sujets[1].

Ordinairement, dans les alliances purement auxiliaires, comme sont la plupart des alliances défensives, le corps auxiliaire est recruté et entretenu aux frais de la puissance qui le fournit. Bien qu'il reste sous les ordres de son chef national pour la discipline, il est soumis au chef de la puissance principale en ce qui concerne les opérations de stratégie et de tactique. Il a sa quote-part du butin suivant sa force; mais son souverain n'en a point aux conquêtes faites par la puissance principale, ni par lui-même. La puissance secourue peut seule conclure la paix, mais en y comprenant largement la puissance auxiliaire. Celle-ci n'est pas autorisée à retirer ses troupes, ni à faire la paix, ni à conclure un traité de neutralité.

Les simples traités de subside ont pour objet de faire passer un corps de troupes au service et à la solde d'une puissance étrangère, pour un temps déterminé, moyennant un subside ou pension annuelle, augmentée du premier équipement, des frais de retour, et d'une indemnité pour les hommes qui périssent. Autrefois ces traités étaient très-communs en Italie; et comme les

[1] Ce droit est le rétablissement de la situation dans laquelle un pays se trouvait avant qu'il fût reconquis; de sorte que tous les actes passés entre particuliers, ou entre eux et le gouvernement conquérant, sont valables, même après le retour de l'ancien ordre de choses.

condottieri de ce pays, la Suisse en faisait de pareils avec les puissances européennes. Ces traités honteux pour les puissances subsidiaires, et aussi dangereux que honteux pour les puissances principales, livraient totalement les troupes à la disposition de celles-ci; la puissance qui les laissait à bail n'avait aucune part aux négociations ni aux traités.

Quelquefois des traités de subside ont consisté simplement, non pas à louer ou vendre des hommes, mais à fournir soit des troupes, soit une somme d'argent ou autres instruments de guerre, pour avoir la faculté de rester neutre, ou n'être point attaqué par la puissance à qui on les fournit. Ainsi, le gouvernement espagnol payait aux Directeurs de la république française des sommes annuelles considérables, de peur qu'on ne lui déclarât la guerre. Mais ceux-ci commettaient en même temps un abus de confiance envers la république, car ils gardaient pour eux-mêmes cet argent[1].

La puissance qui fournit le secours, soit par une alliance auxiliaire, soit par un traité de subside, a le droit de demander le secours de son allié, si elle n'est attaquée qu'en haine du traité. C'est de droit naturel; mais d'ailleurs, pour éviter toute équivoque, on a l'habitude de le stipuler.

En principe, une puissance belligérante peut traiter

[1] Ils en employaient une partie à former leur fameuse caisse commune, qui fut dérobee par l'un d'eux, le 18 brumaire, au dire de Napoléon Ier.

hostilement celle qui aide l'autre; cependant la plupart reconnaissent que l'État qui fournit un corps de troupes, en vertu d'un simple traité de subside conclu avant la guerre, ne devient point par cela seul ennemi.

CHAPITRE VIII.

DES DROITS ET DEVOIRS DES NEUTRES.

Que la neutralité est de droit naturel. — Qu'elle est complète ou limitée, naturelle ou conventionnelle. — De ses principes en ce qui concerne les secours, le territoire et le commerce. — Que son caractère essentiel est l'impartialité. — De la neutralité armée. — Analyse du système continental.

Quand un État n'est pas tenu par convention, ou par le droit naturel, de prendre part à la guerre qui survient entre deux puissances, il peut rester neutre, c'est-à-dire continuer ses relations amicales avec les deux. C'est un corollaire du principe de la liberté humaine.

Les puissances belligérantes ne doivent porter volontairement aucune atteinte aux intérêts des neutres. De leur côté, ceux-ci doivent s'abstenir dans leurs relations de tout changement qui, favorable à l'une d'elles, serait nuisible à l'autre.

La neutralité est complète ou limitée, en d'autres termes naturelle on conventionnelle.

La neutralité complète exige : 1° qu'on s'abstienne de toute participation aux opérations militaires ; 2° que dans ce qui peut être utile aux belligérants, relative-

ment à la guerre, on n'accorde ou ne refuse pas plus à l'un qu'à l'autre.

La neutralité limitée consiste à accorder des avantages à l'un des belligérants, en vertu de conventions antérieures, mais de bonne foi et avec l'assentiment de l'autre.

La première est régie par le droit naturel et existe indépendamment de tout traité; la seconde, qui n'est qu'une exception, est régie par le droit des gens, et varie selon les conventions modifiables à l'infini. Ainsi les traités de Vienne ont proclamé en 1815 la neutralité perpétuelle des cantons confédérés de la Suisse, ce qui a été accepté par le conseil fédéral. En 1831, les cinq grandes puissances européennes ont proclamé la neutralité de la Belgique, afin d'établir une barrière entre la France, l'Allemagne et la Hollande.

La neutralité doit être examinée sous trois rapports principaux :

1° Les secours qu'il s'agirait de fournir aux puissances belligérantes ;

2° La conduite à tenir relativement au territoire de la puissance neutre;

3° Le commerce.

Quant aux secours, la neutralité exigeant qu'on s'abstienne de toute participation aux opérations militaires, le neutre est tenu : 1° de n'envoyer ni troupes ni vaisseaux au secours des belligérants; 2° de ne pas autoriser ses propres sujets à prendre part aux hostilités, soit en acceptant des lettres de marque d'un

des belligérants pour armer en course, soit du service dans son armée, soit en prenant une part quelconque à ses armements. C'est par exception à ce principe que la Confédération helvétique peut fournir des soldats à plusieurs États de l'Italie. Néanmoins interdire à ses sujets toute participation à la guerre, ce n'est point empêcher ceux qui le veulent de s'enrôler dans l'armée d'un des belligérants; la liberté individuelle l'emporte sur le droit des gens. L'on n'entend donc parler que des levées d'hommes faites avec éclat et l'autorité publique.

Quant au territoire, l'État neutre peut, à défaut de traités, interdire durant la guerre, comme durant la paix, tout passage ou séjour de troupes étrangères sur son territoire. S'il accorde le passage aux deux belligérants, qui chacun en ont besoin, il ne viole pas la neutralité; mais il la violerait en l'accordant au seul qui en aurait besoin, à moins qu'il n'ait conclu avec lui des traités antérieurs autorisant, même en cas de guerre, le passage de ses troupes. L'autre est présumé avoir calculé la force de ces traités lorsqu'il s'est engagé dans la guerre.

Tant que le neutre n'offense pas la neutralité, aucun des belligérants n'a le droit d'entrer à main armée sur son territoire, ni dans l'enceinte de sa juridiction maritime, pour y poursuivre les sujets ou les biens de son ennemi. Mais si les devoirs de la neutralité ont été enfreints, le belligérant offensé peut y poursuivre l'ennemi, et même, selon les cas, le neutre, pour en tirer satisfaction légitime.

Quant au commerce, les belligérants n'ont point le droit d'empêcher les neutres de le faire avec l'ennemi; ils ne peuvent donc confisquer les marchandises et navires qui lui sont destinés, à moins que ce commerce n'implique une violation des devoirs de la neutralité. Or le neutre les viole :

1° En autorisant ses sujets à transporter des munitions de guerre[1] vers l'un des belligérants, lorsqu'il le leur interdit à l'égard de l'autre;

2° En autorisant le transport de munitions de guerre dans les ports de l'ennemi, après avoir pris un engagement contraire;

3° En envoyant directement des munitions à l'un des belligérants, au lieu de se borner à laisser à ses propres sujets la liberté du commerce.

En ces cas, la puissance belligérante offensée peut non-seulement confisquer les marchandises et navires, mais encore traiter en ennemie la puissance partiale.

On entend par *neutralité armée* la protection efficace accordée par l'État à ses sujets contrariés dans leur commerce maritime par une puissance belligérante. Elle fut proposée par la Russie sur la fin du dix-huitième siècle, parce que l'Angleterre, dans sa guerre contre l'Amérique du Nord, confisquait souvent les

[1] En général on ne considère aujourd'hui en Europe, depuis le traité d'Utrecht, comme munitions de guerre, que les armes, la poudre, et autres objets fabriqués dans le but exclusif de la guerre, mais non les matières premières dont on se sert pour les fabriquer, à l'exception du fer, du salpêtre, etc.

marchandises sous pavillon neutre. Voici les articles principaux de ce système, auquel plusieurs puissances adhérèrent par acte du 28 février 1780 :

1° Les vaisseaux neutres peuvent naviguer librement de port en port et sur les côtes des nations en guerre;

2° Les effets appartenant aux sujets desdites puissances en guerre sont libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande;

3° Pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, l'on n'accorde cette dénomination qu'à celui où il y a, par la disposition de la puissance qui l'attaque avec des vaisseaux arrêtés et suffisamment proches, un danger évident d'entrer.

Le 15 août 1800, une nouvelle association entre la Russie, la Suède, le Danemark et la Prusse eut pour objet non-seulement de maintenir à perpétuité les principes adoptés en 1780, mais encore de les élargir en ce qui concerne la contrebande, le blocus et la visite des navires marchands. Après quelques voies de fait entre ces puissances et l'Angleterre, la Russie signa avec celle-ci, le 17 juin 1801, une convention maritime à laquelle accédèrent le Danemark et la Suède, sur les bases suivantes : 1° le principe soutenu par l'Angleterre, que *le navire ne couvre pas la cargaison*, fut rétabli[1]; 2° la visite des navires convoyés fut reconnue appartenir aux vaisseaux de guerre, mais non aux armateurs; 3° la liberté du commerce en général fut re-

[1] Il est de principe que le navire couvre la cargaison; d'autres

connue par l'Angleterre, d'après les principes des associations de 1780 et 1800.

Nonobstant ces tiraillements, les puissances maritimes, à l'exception de l'Angleterre, étaient d'accord sur le principe de la loi naturelle, qu'aucune puissance belligérante n'est autorisée à prohiber aux nations amies ou neutres le commerce avec son ennemi. Mais le projet avorté d'une descente des Français en Angleterre et la défaite de Trafalgar suggérèrent à Napoléon I[er] une étrange idée pour ruiner le commerce anglais. Il décréta de Berlin, en 1806, que : 1° les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus; 2° tout commerce et toutes correspondances avec elles sont interdits; 3° tout individu anglais dans les pays occupés par la France ou par ses alliés est déclaré prisonnier de guerre; 4° toute propriété anglaise est déclarée de bonne prise; 5° tout commerce des marchandises anglaises est prohibé; 6° tout vaisseau ayant touché l'Angleterre est exclu des ports.

Peu après l'empereur publia un décret supplémentaire portant que : « 1° Tout vaisseau qui aura souffert « la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un « voyage en Angleterre, ou y aura payé une imposition « quelconque au gouvernement, est par cela seul dé- « claré *dénationalisé*, devenu propriété anglaise, et de

prétendent qu'il la confisque. Ce dernier principe remonte au moyen âge : il provient de l'extension accordée alors aux droits de la guerre; mais dès le dix-septième siècle on pencha pour le premier, beaucoup plus conforme au droit moderne.

« bonne prise; 2° les îles Britanniques sont déclarées « en état de blocus *sur mer comme sur terre;* et tout « vaisseau expédié dans des ports soumis aux Anglais « ou y allant est de bonne prise. »

Voilà ce qui fut nommé le *système continental.* En outre, par décret et tarif daté de Trianon le 5 août 1810, Napoléon frappa d'une énorme contribution l'entrée des marchandises coloniales; et par celui de Fontainebleau du 19 octobre suivant, il ordonna que toutes les marchandises anglaises seraient brûlées en France, en Italie, et dans tous les États asservis ou occupés par la France.

Ces mesures violentes, absolument contraires à tous les principes politiques et économiques, ne furent d'aucune utilité à cet empereur. Une ligue formée contre lui en 1813 le fit succomber. Le système continental, déjà abandonné depuis 1812 par la Russie et la Suède, lors de leurs traités avec l'Angleterre, fut immédiatement aboli partout.

CHAPITRE IX.

DES AMBASSADEURS.

Que l'ambassadeur est inviolable. — Distinctions erronées faites par plusieurs publicistes. — Formes nouvelles indiquées par l'auteur pour juger les accusés de crimes commis contre les ambassadeurs ou par ceux-ci. — Anecdote sur l'assassinat des plénipotentiaires français. — Épargne facile de quelques millions.

Le droit des gens moderne contient deux maximes principales au sujet des ambassadeurs : l'obligation de les recevoir et leur inviolabilité.

Cette inviolabilité a toujours été considérée comme sacrée, même chez les barbares. Mais on a fait une distinction en disant que le droit d'ambassade ne peut s'entendre que des envoyés d'un pays qui n'est pas de notre dépendance; que, par conséquent, les députés envoyés par une ville à son gouvernement ne sont point considérés comme tels, ni ceux des gouvernements vaincus dans une guerre en forme [1]. Dans le premier cas, on ne fit point un crime à Louis XVI d'avoir mis en prison les députés de la Bretagne qui venaient lui exposer ses plaintes et doléances, ni à Paul-Émile

[1] Procope, *Gothic*. LIII, ch. XVI. — Mariana, liv. XII.

qui retint ceux de Persée, roi de Macédoine, qu'il avait vaincu.

Je ne saurais approuver cette distinction ; car si l'on nie leur qualité d'ambassadeurs, on est toujours tenu de les respecter comme parlementaires, c'est-à-dire envoyés à titre pacifique et sans méfiance. Cependant, Bouillé, stationnant en 1790 près de Nancy, insulta les envoyés de cette ville, qui venaient lui proposer un arrangement, et ne punit point ses soldats qui avaient tiré sur eux. Cet attentat lui fut justement reproché. D'ailleurs, dans une guerre civile, comme les deux factions sont assez considérables, puisque l'une tient l'autre en échec, on doit accorder audience et inviolabilité aux envoyés de son adversaire. Tacite blâme justement les soldats de Vespasien d'avoir voulu massacrer les ambassadeurs de Vitellius[1]. Quant aux brigands et aux pirates, ils ne forment ni une nation, ni une partie de nation organisée ; ils n'ont donc point le droit de faire recevoir ni respecter leurs ambassadeurs ; car ceux-ci, en se parant de ce titre, échapperaient à la justice.

L'inviolabilité n'empêche point la poursuite d'un ambassadeur qui a commis un vol, une escroquerie, un assassinat, une conspiration, ou qui refuse de payer ses dettes. Toutefois l'allégation de ces faits, pouvant n'être qu'un prétexte d'attenter à sa personne et aux droits du souverain qu'il représente, toute réclama-

[1] *Hist.*, liv. III, ch. LXXX.

tion doit être portée au gouvernement près duquel il réside. Quand celui-ci estime les présomptions suffisantes, il dénonce le fait au gouvernement de l'ambassadeur en le mettant en demeure de faire droit. Mais la poursuite ne sera jamais efficace et non suspecte qu'au moyen d'un tribunal mixte. Voici comment je l'entends :

L'État offensé enverra un procureur général, ou choisira dans le pays du coupable un jurisconsulte qui sera chargé de l'instruction concurremment avec la partie publique dudit État, et qui, pour cette affaire, sera investi des mêmes droits. Quand la mise en accusation aura lieu, l'accusé sera jugé par un tribunal composé de juges de chaque nation, en nombre égal, mais suivant les formes et les lois de son propre pays. Néanmoins l'État offensé aura le droit de renoncer au bénéfice du doublement des juges, s'il estime avoir sans cela des garanties suffisantes.

On comprend, en effet, que l'attentat commis par un sujet isolé ne compromette point son gouvernement; mais quand ce dernier en est complice et s'est mis dans un cas de guerre, il alléguera, s'il est le maître absolu de l'instruction et du jugement, qu'il n'a point découvert le coupable. La partie offensée doit donc obtenir des garanties d'impartialité, soit qu'il s'agisse de poursuivre un ambassadeur ou autre sujet prévenu de crime, soit qu'il s'agisse de leur donner satisfaction.

L'histoire offre de nombreux exemples d'attentats commis contre des ambassadeurs, même sur la fin du

dix-huitième siècle. A Rome, en 1793, l'ambassadeur de France et les élèves de l'École de peinture furent massacrés avec approbation au moins tacite du gouvernement. Six ans plus tard, à Rastadt, l'Autrichien, à l'instigation de la reine de Naples qui se trouvait alors à Vienne, fit ou laissa massacrer les plénipotentiaires français. Un seul échappa à la mort; les deux autres périrent. Comme ils étaient députés au corps législatif, on décréta que leurs siéges seraient recouverts d'un crêpe, et qu'ils continueraient d'être appelés pour déposer leurs votes, comme s'ils vivaient encore. A l'appel de leur noms, le Président répondait : *Assassinés au congrès de Rastadt.* Alors les tribunes et toute l'Assemblée s'écriaient : *Que leur sang retombe sur les auteurs du massacre !...*

La France en eut une recrudescence révolutionnaire, et courut aux armes avec colère, ce qui était légitime, puisque le gouvernement autrichien avait prouvé sa complicité en ne punissant ni le régiment de hussards qui avait commis le crime, ni son colonel même. La veille d'une bataille, les soldats français avertirent ce régiment de leur dessein de l'exterminer; et en effet ils n'en laissèrent pas un seul vivant.

Pour conclure au sujet des ambassadeurs, je rappelle que les anciens, plus forts que les modernes en politique, n'en avaient point à résidence fixe et perpétuelle; ce qui prouve que ces fonctionnaires sont inutiles et fort dispendieux pour les États. Je suis d'avis que le gouvernement français les supprime, et se contente de con-

suls ou chargés d'affaires, à modeste traitement, dans les pays où il est nécessaire d'en avoir. Il n'enverra des ambassadeurs que dans les cas extraordinaires, et quand leur mission et leurs dépenses seront rigoureusement nécessaires. Ce sera une épargne de quelques millions, et une source d'erreurs de moins. L'on doit savoir que Napoléon Ier, entre autres, fut étrangement trompé par l'incapacité de ses ambassadeurs.

LIVRE III.

DE LA POLITIQUE MILITAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

DU RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Qu'une armée doit être recrutée parmi les citoyens volontaires, et, au défaut de ceux-ci, par la voie du sort ou conscription. — Note sur la plus grande force armée possédée par la France. — Que le remplacement doit être autorisé, mais avec amende. — Naïveté d'un écrivain militaire. — Combien les coalisés mettront de forces en ligne dans la prochaine guerre.

La défense d'un pays doit être confiée à ses citoyens et non pas à des mercenaires ; c'est notamment pour avoir employé ceux-ci que la florissante république de Carthage et celles d'Italie s'affaiblirent jusqu'au moment où elles devinrent la proie définitive de l'étranger.

Les Romains durent leur puissance à l'esprit militaire tel que, dans les moments critiques, un combattant se trouva sur six habitants. En France, en 1793 et 1794, dans le danger de la patrie, on recruta un soldat sur vingt et un habitants[1] ; près des deux tiers étaient sans

[1] En vendémiaire an III (septembre 1794), l'effectif des armées françaises montait à 1,167,144 hommes, dont 749,545 présents

cesse présents sous les armes. Ce chiffre est immense pour les temps modernes, où l'esclavage est aboli ; car à Rome les esclaves soignaient tous les travaux publics et domestiques, tandis que les citoyens faisaient la guerre. Mais dès que ceux-ci, corrompus par le faste, abandonnèrent à des mercenaires le soin de défendre la patrie, sa perte devint inévitable.

On a dit que le premier moyen d'encourager l'esprit militaire est d'entourer l'armée de la plus haute considération ; et le second d'assurer aux militaires la préférence pour tous les emplois administratifs qui viendraient à vaquer, ou d'exiger même un certain temps de service militaire pour la plupart des emplois[1].

Il est superflu d'indiquer le premier moyen, puisque tous les services publics doivent être considérés, et procurer une récompense à quiconque s'y distingue.

Le second est contraire aux lois modernes qui ne veulent aucune autre préférence que le mérite. Instituer des priviléges, pour l'obtention des fonctions civiles, serait semer la division dans l'État. Pour pro-

sous les armes. C'est la plus grande force militaire que la France ait jamais possédée, quoique alors elle n'eût que 26 millions d'habitants, dont près de 2 millions, tourmentés par la révolte, ne fournissaient presque point de recrues. On voit une différence de plus d'un tiers entre l'effectif et les présents sous les armes : elle provient de ce que les déserteurs, les prisonniers de guerre et les malades restaient sur les tableaux de l'effectif. Mais presque tous les historiens et même les écrivains militaires, croyant que l'*effectif* signifie la *présence sous les armes*, commettent par cette ignorance des erreurs étranges.

[1] Jomini, *Précis*, ch. II, art. 15.

poser un pareil moyen, il faut être devenu sujet de la Russie, où tous les emplois correspondent à un grade militaire ; où un directeur de petit théâtre est *général!!!*

Le recrutement de l'armée doit en principe incomber à tous les citoyens ; mais comme il en est un grand nombre qui ont ou croient avoir la vocation militaire, ce n'est qu'à défaut de l'engagement volontaire de ceux-ci que l'on doit en forcer d'autres à s'enrôler sous les drapeaux. Le sort ou la conscription est le moyen le plus juste de coercition contre ceux dont on aura besoin.

Le remplacement militaire est avec raison autorisé, quoi qu'on ait dit ; car un citoyen peut briller dans une autre carrière, sans avoir aucun goût pour celle des armes, et le temps qu'il y passerait ne ferait qu'entraver ses études. En conséquence, comme il ne faut pas non plus qu'il y ait iniquité, en ce que le prix du remplacement qui n'est rien pour le riche est ruineux pour le pauvre, outre ledit prix, le remplacé payera une amende de 500 francs à 20,000 francs, dont un tiers pour les indigents de son canton, un tiers pour la caisse des retraites ou des pensions de l'armée, et un tiers pour l'État. Cette amende sera arbitrée par un conseil spécial, institué au chef-lieu de chaque département [1].

Quelle doit être la force d'une armée ? Hay Duchâtelet,

[1] Depuis quelques années, le gouvernement français a adopté une bonne mesure, en se chargeant lui-même des remplacements, au moyen de soldats qu'il décide, par certains avantages, à rester au service.

qui pourtant écrivait sur la fin du dix-septième siècle, prétend qu'elle ne doit jamais dépasser 40,000 hommes, et que 6,000 en forment déjà une très-belle. « Une armée de 40,000 hommes, bien résolus et bien conduits, dit-il, peut tout entreprendre, et sans témérité se promettre la conquête de l'univers. Ce qu'il y a outre ce nombre ne fait que de l'embarras et de la confusion[1]. » On dirait que cet auteur vivait en Italie au moyen âge, quand de petites républiques et principautés mettaient en campagne de risibles petites armées.

Un gouvernement habile compose l'armée la plus nombreuse qu'il peut, de façon à être supérieur à l'ennemi, et à l'écraser; mais il évite l'excès qui deviendrait nuisible : c'est donc une question de fait qui se doit résoudre suivant les circonstances. Sous le premier empire français, la *grande armée* fut composée de [illegible] hommes et de 152,000 chevaux présents sur [illegible][2]. De ce nombre, 200,000 hommes

[1] [illegible]

[2] [illegible] l'état de cette armée à l'ouverture [illegible] de juin 1812), que j'ai relevé au dépôt [illegible]

[illegible]	[illegible]	*Effectif.* Hommes.	*Effectif.* Chevaux.
[illegible]	[illegible]	424,175	11,391
[illegible]	[illegible]	93,505	86,453
[illegible]	[illegible]	43,454	39,902
[illegible]	[illegible]	10,190	3,067
[illegible]	[illegible]	389	362
[illegible]	[illegible]	48,953	16,178
[illegible]	[illegible]	[illegible]	157,333

formaient ordinairement la ligne de bataille. En 1813 les alliés mirent en ligne à Leipzig 350,000 hommes. Dans la dernière campagne d'Italie, en 1859, l'armée franco-sarde se composait, dit-on, de près de 200,000 hommes, et celle des Autrichiens d'un nombre égal[1].

Aujourd'hui tout ce qui est inférieur à 40,000 hommes ne mériterait que le nom de corps d'armée, ou de détachement. Ce sont les alliances ou la fusion des peuples qui nécessitent les grosses armées. Attendons-nous, dans la prochaine guerre, à en voir trois coalisées chacune de 150,000 hommes, sans compter les réserves, et sur trois zones différentes. Si nous prenons nos dispositions habilement, nous mettrons leurs *souverains* dans une déroute qui fera de jolis sujets de vaudevilles.

[1] M. de Bazancourt, dans son histoire de cette campagne de deux mois, a oublié de mentionner les forces respectives en présence dans les batailles de Magenta et de Solferino, quoiqu'il y consacre deux gros volumes. N'y eût-il employé qu'un demi-quart de volume, il devait d'abord indiquer le nombre des combattants, chose capitale. Il omet même de nous donner le plan de ces batailles, et confond une *carte* avec un *plan*. Mais il raconte l'âge et la date de l'avancement de la plupart des officiers subalternes ou généraux, ce qu'il nomme leur *biographie*. Ce n'est sans doute pas de ces détails que ces vaillants hommes tirent leur gloire. Il résulte d'ailleurs de l'excessive confusion de ses récits, qu'après la lecture de son gros livre, on connaît moins cette mémorable campagne qu'on ne la connaissait par la simple notoriété.

CHAPITRE II.

DU TRAVAIL DE L'ARMÉE ET DE LA CONSOMMATION D'HOMMES.

Des avantages d'occuper l'armée, durant la paix, à des travaux d'utilité publique. — Exemples de l'épouvantable consommation d'hommes qu'entraîne la guerre, indépendamment de ceux qui sont tués. — Que l'entretien d'une armée permanente depuis 1815 a empêché le quasi-doublement de la richesse de la France.

Les armées ne dégénèrent que par la mollesse et l'ignorance de leurs chefs; il est donc essentiel d'en exercer les forces physiques et morales, mais sans sacrifier la richesse du pays. Ce double but est plus aisé à atteindre qu'on ne pense.

Dans la paix, tout le temps qui n'est pas consacré aux exercices militaires doit être employé à des travaux utiles[1]. Il en résultera un quadruple avantage :

1° Le bien-être des soldats qui amasseront ainsi un pécule *quasi castrense*, pour s'établir en quittant le service.

[1] Mon père a proposé avec raison de placer dans chaque arrondissement dix soldats sous la direction d'un officier ou d'un sous-officier, afin de fouiller le sol et d'en découvrir les richesses innombrables. En temps de guerre, on rappellerait à leurs corps ces troupes éparses.

2° Loin de se corrompre dans la mollesse et l'inaction, ils se fortifieront physiquement et intellectuellement, puisque le travail fortifie le corps et l'esprit. Les officiers s'exerçant tous par la conduite des travaux, un plus grand nombre d'entre eux deviendront capables d'occuper des grades supérieurs. « Une armée se fortifie par le travail, et s'énerve par l'oisiveté, dit Végèce[1]. »

3° L'État y gagnera sous le rapport de la richesse, puisque des milliers de bras et de têtes, ci-devant inoccupés, travailleront avec l'ardeur de la jeunesse.

4° Il y gagnera encore en ce que ses troupes seront meilleures en campagne et sur le champ de bataille; car un travail assidu les rendra plus capables de supporter les marches et les intempéries. Le fer et le feu sont moins meurtriers pour les armées que la fatigue, les privations, les inquiétudes. La mortalité est plus rare en proportion chez les chefs que chez les soldats, parce que ceux-là ont plus de moral et sont soignés davantage. Lloyd constatait, à la fin du dix-huitième siècle, que chaque campagne diminue une armée du tiers au quart, par les maladies seulement[2].

Les trois premiers bataillons de volontaires parisiens, qui coururent aux frontières en avril et juillet 1792, étaient forts de 1,800 hommes. Six mois après, il n'en

[1] *Inst. mil.* III, v.
[2] Ce calcul n'a rien d'exagéré ; il représente une moyenne que j'ai vérifiée sur plus de cinquante campagnes consécutives.

restait pas 120; les autres avaient péri : un tiers dans les combats, le reste par la fatigue.

En 1813, un peu avant la bataille de Leipzig, il ne restait que six hommes d'un régiment de 2,000, recruté deux ans auparavant dans les provinces illyriennes pour l'armée française; et pourtant il n'y avait eu aucune désertion parmi eux.

Un régiment de cuirassiers, fort de 1,025 hommes au passage du Niémen en 1812, rentra en France cinq mois après au nombre de 62; tout le reste avait péri par le froid et la faim, à l'exception de 20 prisonniers et de 50 tués.

Un régiment d'infanterie de 5,000 hommes en perdit 4,800 dans la même campagne[1].

Un corps russe, en se rendant d'une extrémité à l'autre de l'empire, à marches forcées, sans combat et sans veilles, n'y arrive qu'aux deux tiers; le reste périt, à quelques exceptions près.

La France, dans ses guerres de 1792 à 1815, perdit deux millions d'hommes sur une population qui varia de 25 à 30 millions. Les coalisés en perdirent près de 3 millions; ce qui fait environ 5 millions d'hommes choisis parmi les plus jeunes, les plus forts et les plus énergiques ! On serait fort embarrassé de trouver un seul avantage qui ait compensé cette perte, à moins d'alléguer encore celui de la *gloire* qu'elle a procurée à quelques militaires; car toute celle de Jules César vint de ce qu'il extermina trois millions d'hommes.

[1] Des officiers de ces régiments m'ont attesté ces faits.

Les nouvelles levées surtout doivent être très-ménagées dans les commencements, et exposées le moins possible aux fatigues de la guerre de campagne, si meurtrière pour les hommes sortis depuis peu de leurs maisons. On diminuera donc cette épouvantable consommation d'hommes, en ne mettant en campagne que des combattants déjà formés et endurcis à la fatigue.

On objecte que les travaux aviliraient l'armée.

Rien n'est plus honorable que le travail continu; c'est l'oisiveté qui dégrade l'homme. Les soldats romains travaillaient constamment, et avaient la plus noble fierté. Leurs consuls et tribuns militaires, quand ils rentraient dans la vie civile, se distinguaient presque tous comme administrateurs, orateurs, jurisconsultes et grammairiens.

Observons, en outre, qu'on a beaucoup trop abusé en Europe des armées permanentes. A quoi ont servi quelques centaines de mille hommes constamment entretenus en France depuis quarante-cinq ans, si ce n'est à empêcher le quasi-doublement de la richesse du pays[1], c'est-à-dire l'extinction du paupérisme?

Il suffirait d'instruire tous les citoyens au maniement des armes et aux exercices. L'on ne conserverait en temps de paix que les armes spéciales, qui exigent une instruction continue, et les cadres et officiers les plus importants. Quant à la cavalerie, afin de la rendre

[1] J'ai prouvé ce fait dans mon *Nouveau traité d'économie politique*, liv. III.

utile, on doublerait la gendarmerie qui rend tant de services à l'ordre public, et on la dédoublerait en temps de guerre. Comme en un jour on n'est jamais forcé de mettre en ligne 500,000 hommes, on aurait le temps de convoquer le ban et l'arrière-ban; car les troupes que l'on serait obligé de conserver pendant la paix feraient face aux premiers besoins.

CHAPITRE III.

DES MOYENS D'ENCOURAGER L'ARMÉE.

Qu'une armée doit avoir confiance en la justice de sa cause et en son chef. — Que la sévérité de celui-ci est nécessaire ; mais que la justice ne l'est pas moins. — Jeanne Darc frappe une fille. — Qu'il est aussi utile qu'honorable pour le général en chef de tenir toujours sa parole. — Que chaque soldat doit prétendre aux grades les plus élevés suivant son mérite.

Une armée ne montre un indomptable courage que lorsqu'elle est convaincue de la justice de sa cause, et du succès. « N'engagez jamais une affaire générale que « vous ne voyiez le soldat se promettre la victoire, « dit Végèce[1]. » Les Romains invoquaient sans cesse la religion ; et ils avaient raison, car elle donne aux soldats de la résignation sans amollir leur ardeur. Montecuculli, analysant les mesures que doit prendre le chef d'une armée qui se dispose à livrer bataille, lui prescrit avant tout *d'invoquer le Dieu des armées*. Feuquières dit qu'après la victoire, même avant la poursuite du vaincu, il faut *remercier le Seigneur des armées*.

Je préfère à l'exaltation éphémère le froid et ferme

[1] *Inst. milit.*, III, ch. v.

courage qui ne se laisse point abattre par les difficultés ni les souffrances; car celui-ci provient de l'amour de la patrie, et de l'instruction du soldat et des officiers, tandis que l'exaltation est l'enivrement soudain qu'inspire accidentellement une grande passion telle que le fanatisme, la colère, l'amour de la vengeance, le son des instruments, l'odeur de la poudre, le cliquetis des armes. L'officier instruit sait aussi qu'il est plus rare et plus honorable de montrer de la fermeté dans les revers que de l'enthousiasme dans les moments heureux, parce que, dans ce dernier cas, l'exaltation d'un jour suffit pour procurer le triomphe, tandis que dans les revers il faut un héroïsme continu.

En outre il est essentiel que l'armée ait une confiance absolue dans son général. Celui-ci l'inspire quand les soldats croient à sa prudence, à sa sollicitude pour eux et à son courage; quand il n'hésite pas à punir justement les coupables et à récompenser quiconque le mérite; quand il est exact en ses promesses; enfin quand il sait habilement cacher le danger et faire valoir les avantages.

Jamais par la mollesse et l'excessive bonté un général ne se fera obéir, respecter, ni même aimer du soldat. Scipion l'Africain, par son indulgence envers ses lieutenants et ses troupes, se sentit menacé de leur révolte en Espagne; il comprit alors la nécessité d'employer la rigueur. Annibal [1], d'une implacable sé-

[1] Tite Live. — Salluste. — Plutarque.

vérité, ne vit jamais une sédition en son camp, composé de soldats dont la plupart étaient l'écume de vingt peuples différents, et qui, durant dix-sept ans, supportèrent d'insignes dangers et privations.

Pour que la sévérité n'excite point de soulèvement ni d'horreur, il faut que le général, outre sa justice[1], montre de l'abnégation personnelle, et sache supporter les mêmes privations et dangers que le soldat. Alors celui-ci loin de se plaindre l'admire. Annibal tout-puissant couchait ordinairement par terre à la tête du camp, sans autre garde que trois ou quatre de ses amis. Sa table très-simple ne se composait que de cinq à six couverts. Ses vêtements étaient d'étoffe grossière ; il ne se distinguait que par le luxe et la qualité de ses armes et de ses chevaux.

Charles XII, plus dur pour lui-même que pour le moindre des officiers de son armée, s'abstenait constamment de vin et de femmes. Un jour, dans un moment difficile, un soldat lui apporte un pain grossier en disant : *Voyez quel pain nous sommes forcés de manger !* Le roi, à jeun depuis vingt-quatre heures,

[1] Dans une marche, Montecuculli avait fait défense expresse, sous peine de mort, de passer par les blés. Un soldat, l'ignorant, traversa un sentier frayé au milieu. Montecuculli, qui l'aperçut, ordonna au prévôt de l'armée de faire pendre cet homme. Comme celui-ci alléguait qu'il n'avait pu connaître l'ordre : *que le prévôt fasse son devoir*, répondit le général. Le soldat, qui n'avait pas encore été désarmé, entre en fureur à la vue de cette injustice, et s'écrie : *Je n'étais pas coupable, je le suis maintenant!* et tire sur lui. Le coup ayant manqué, le général pardonna.

[illegible] sans doute il n'est pas bon [illegible]

[illegible]

[illegible] campagnes si laborieuses. [illegible]

[illegible] recompensait toujours [illegible]

[illegible] mais ne pardonnait point [illegible]

[illegible] discipline. Comme il avait ordonn[illegible]

[illegible] heure, aucune lumière ne par[illegible]

[illegible] fit mettre à mort un officier qui avai[illegible]

[illegible]

[illegible] le commandement de l'armée[illegible]

[illegible] les généraux, les officiers

[illegible] suivre par leurs concubines. Elle

[illegible] ne pouvait que les amollir,

[illegible] subsistances, et embarrasser

[illegible] ordonna à tous de renvoyer

[illegible] Un jour, apercevant la

[illegible] brave sa défense, elle

[illegible] ment du revers de

[illegible] s'il ne s'amendait.

[illegible]

[illegible] romaine d'avoir

[illegible] entières qui avaient fui

[illegible] la dixième partie des cou-

[illegible] la même peine, celui qui

[illegible] qui ne l'est pas à peur

[illegible] se garde bien d'errer

[illegible]

Le général en chef se fera donc une loi suprême du salut de l'armée [1]. Cette sage maxime d'un grand homme de guerre correspond à celle des politiques: *Le salut du peuple est la suprême loi.*

Il est superflu d'enseigner ici que le général doit toujours tenir sa parole vis-à-vis ses concitoyens, ses soldats et l'ennemi. Non-seulement les principes les plus vulgaires le lui commandent, mais il y trouvera encore un moyen de succès dans les grandes occasions. Le mensonge et la fourbe chez un homme si élevé acquièrent tant de notoriété, qu'au moment où il aurait besoin d'être cru sur parole, il ne rencontre que la moquerie et le déshonneur.

Il n'y a point de justice dans l'armée quand il n'y a pas égalité devant la loi, c'est-à-dire quand tout soldat ne peut concourir aux grades même les plus élevés suivant son mérite. En France, avant la Révolution, les nobles seuls pouvaient être officiers : il en résultait qu'une foule de soldats, prévoyant que l'instruction ne leur servirait de rien, n'essayaient pas de développer leurs talents, ni de donner carrière à une honorable ambition. A de rares exceptions près, le commandement des armées même était confié à un prince ou à un courtisan qui faisait la risée des ennemis.

Mais quand la Révolution inaugura l'ère de l'égalité ; quand chaque soldat fut convaincu qu'il deviendrait général en chef, s'il déployait de grandes vertus et

[1] Montecuculli, *Mémoires*, liv. I, ch. III.

des talents supérieurs, l'on vit tout à coup les armées françaises briller par une telle émulation que toutes les célébrités de l'Europe furent effacées par des jeunes gens naguère inconnus et sortant de familles pauvres.

On ne peut s'expliquer qu'en Angleterre, chez un peuple qui aime la liberté, les grades militaires aient été, jusqu'à ce dernier temps, réservés exclusivement aux *gentilshommes*. Les soldats étaient braves et disciplinés, mais ne déployaient aucun zèle, aucune intelligence, et les officiers se montraient généralement incapables. Depuis cent cinquante ans, ce pays, justement fameux par son génie producteur, n'a donné qu'un seul capitaine distingué, malgré les nombreuses guerres soutenues, tant en Europe que dans les colonies. Cependant il avait reçu depuis longtemps de l'un de ses écrivains l'avis qu'on va lire; mais il arrive ordinairement de nos jours que les hommes de génie sont méconnus ou étouffés, tandis que l'on prône les déclamateurs et les charlatans ignares.

« Quand les grands emplois et les charges considérables sont particulièrement attribuées à la noblesse, dit Lloyd[1], elle n'attend ces grandes récompenses, et la faveur du prince, que de ses liaisons avec les ministres et les favoris, et nullement de son propre mérite; de sorte que dans la première classe comme dans les inférieures, tout germe de grandes vertus ou de grands talents est étouffé : dans l'une par la certitude de tout obtenir sans

[1] *Mémoires*, ch. III.

rien mériter; dans les autres, par le désespoir de tout mériter sans rien obtenir. Mais dans les républiques, comme tout est égal : le mérite et le talent peuvent seuls obtenir la supériorité ; l'estime publique y est toujours accordée aux grandes vertus et aux actions d'une utilité générale : aussi voit-on que les républiques anciennes et modernes ont produit plus de grands hommes que toutes les monarchies ensemble. »

Observons encore qu'il n'y a point de nation plus redoutable que celle qui aime la liberté ; car les richesses des citoyens deviennent alors celles de la patrie,

> Pour qui vont les grands cœurs jusqu'à l'idolâtrie[1],

chacun s'empresse de fournir à ses besoins : ce qui suffit pour la tirer des plus grands embarras.

[1] Corneille, *Sertor.*, act. III, 2.

---

des talents su
françaises
les célébrit
gens naguèr

On ne peu
peuple qui a
jusqu'à ce
gentilshomm
mais ne d
et les offici
Depuis ce
par son gé
taine disti
nues, tant
il avait re
l'avis qu'o
nos jours
étouffés
charlatans

« Quan
rables
Lloyd
veur d
les fav
que da
tout g
etouff

§ IV.

...ES ET DES MOYENS
...URER.

...ue à laquelle les plus braves sol-
... en prémunit. — Utilité des ha-
. — Bon mot d'Annibal. — Pourquoi
... à la bataille de Leipzig. — Com-
...n patriote ont de pouvoir dans un
... — Ce qu'aurait dû faire Beaurepaire

...tes aux terreurs paniques.
...nachinale qui provient de l'a-
...omme, comme tout animal,
...eut nuire à sa conservation :
...ésistible le porte à s'y dérober
...une crainte supérieure ne le re-
...éril est immense et inévitable, le
...ent une sorte de courage : la na-
...s ses forces, et presque toujours
...and le soldat est, ou croit être
...péré, il n'y a rien qu'on n'en doive
...e la mort et la victoire. C'est un
...aisse longtemps exposé à un grand
un moyen de s'y soustraire. ...

fuira, parce que le danger présent l'émeut davantage qu'un châtiment éloigné auquel il espère échapper, sachant qu'on ne peut punir toute une armée [1].

Le soldat français, malgré sa bravoure, est peut-être plus sujet qu'aucun autre à ces sortes de terreurs [2]. Au siége de Sébastopol en 1855, un capitaine du génie travaillait dans une tranchée, après avoir placé en faction un soldat, en lui recommandant de venir l'avertir si, de loin, il voyait arriver des Russes, et de ne tirer dans aucun cas. Une demi-heure après, il entend un coup de fusil suivi de plusieurs autres : une balle lui casse le bras. Il aperçoit alors un détachement de Français. Il fait des signes, pousse des cris, et tout s'explique. Son factionnaire avait l'imagination tellement troublée que, croyant voir des Russes, quoique la confusion fût impossible, il avait tiré sur ses camarades qui, le prenant pour un Russe déguisé, avaient riposté [3].

Un corps de dix mille Français, sur lesquels se trouvaient encore six mille combattants, revenait en 1813 de Leipzig, lorsqu'une centaine de Cosaques, sortant d'un bois, se dirigent vers les derrières de la colonne. La panique s'empare de cette foule qui crie : *Les Cosaques !* et commence à fuir. Mais une quarantaine

[1] Lloyd, *Mémoires*, ch. II

[2] Des populations entières en ont été atteintes. En juillet 1789, elles s'imaginèrent que des brigands allaient les attaquer : des villages, des villes en voyaient l'avant-garde dans l'arrivée de quelques paisibles voyageurs.

[3] Je tiens le fait de cet officier lui-même.

d'officiers mettant l'épée à la main chargent l'ennemi qui rentre avec précipitation dans le bois.

Au commencement de 1814, 4,000 Russes ayant traversé la Moselle campaient à Pont-à-Mousson. Un matin, on aperçoit une charrue sur la côte de Mousson qui domine la ville. On croit que c'est une pièce de canon, que l'armée française arrive; les Russes se préparaient déjà à la fuite, lorsque arrivèrent des nouvelles rassurantes pour eux.

On prémunit une armée contre les terreurs paniques en lui inspirant de la confiance et en l'instruisant, mais sans parler avec mépris de l'ennemi; car, 1° elle ne se donnerait point assez de peine pour le vaincre; 2° au moindre obstacle, à la moindre résistance elle croirait que le général s'est trompé, ou l'a trompée, et elle se découragerait plus promptement. L'instruction lui démontrera que la mort frappe plutôt ceux qui fuient en désordre que ceux qui restent en ligne, bien unis et usant de tous leurs moyens pour se défendre. Une division d'infanterie fuyant est aisément sabrée par quelques escadrons de cavalerie, tandis que si elle se forme en carré, elle luttera avec avantage.

Les grands capitaines de l'antiquité ne manquaient jamais de haranguer l'armée en entrant en campagne et avant chaque bataille; ce qui produisait un immense effet. L'usage s'en est perdu, comme la science de la guerre elle-même; et quand cette science fut restaurée en France, à la fin du dix-huitième siècle, les généraux de la République française reprirent l'habitude des ha-

rangues. Celles de Napoléon Bonaparte à ses soldats étaient remarquables.

Souvent on rassure par un bon mot une armée effrayée. Giscon, l'un des lieutenants d'Annibal, étant près de lui lorsqu'il faisait la reconnaissance de l'armée romaine avant la bataille de Cannes, lui dit avec effroi *que le nombre des ennemis était surprenant et surpassait du double celui des Carthaginois.* Annibal fronçant le sourcil répondit : *Mais il y a une chose plus étonnante encore, Giscon, et à laquelle tu ne prends pas garde.* Celui-ci demandant ce que c'était : *Ah!* dit Annibal en gardant son sérieux, *parmi ce prodigieux nombre d'hommes, il n'en est pas un seul qui s'appelle Giscon comme toi!* L'armée ayant aussitôt connu cette plaisanterie reprit courage, parce qu'elle se persuada que son chef était bien rassuré contre l'ennemi, puisqu'il riait au moment du plus grand péril où il se fût trouvé.

Quand celle d'Alexandre le Grand fut rangée en bataille à Issus, ses lieutenants vinrent lui demander s'il avait encore des ordres à leur donner. *Oui*, répondit-il, *il faut envoyer chercher des barbiers pour raser les soldats qui ont la barbe trop longue.* Chacun rit de la plaisanterie, et vit dans la gaieté du roi un gage de la victoire[1].

[1] Durant la terrible fusillade de Leipzig, un chien se mit à poursuivre un lièvre. Tout à coup la division de l'armée française qui l'aperçut éclata de rire, se mit à tirer sur ces deux animaux, puis sentit renaître son énergie.

D'autres fois, un appel à l'honneur des soldats est tout puissant. A la bataille d'Orchomène, Sylla, voyant qu'il les haranguait en vain, et que la peur les dominait au point d'oublier le châtiment qui les attendait, descendit de cheval, et saisissant une enseigne courut aux ennemis : « *Pour moi*, *Romains*, s'écria-t-il en traversant les cohortes, *il m'est glorieux de mourir ici; mais pour vous, quand on vous demandera en quel endroit vous avez abandonné votre général*, *n'oubliez jamais de répondre que c'est à Orchomène.* » Ces énergiques paroles les émurent tellement, qu'ils firent volte-face, et demeurèrent vainqueurs.

Zisca, ce grand capitaine trop peu connu, qui gagnait encore des batailles quoiqu'il fût devenu aveugle, ayant taillé en pièces la noblesse de Bohême, marcha sur Prague pour l'assiéger. Ses troupes voulaient absolument piller et détruire cette ville ; mais Zisca avait de hautes raisons politiques pour l'épargner. Il n'y parvint qu'au moyen d'un discours qu'il termina ainsi : « Votre condition est infiniment meilleure et plus désirable que n'est la mienne. Rien de plus touchant et de plus déplorable que mon sort : j'ai perdu l'usage de la vue, et j'achète bien chèrement cette gloire qui nous est commune. J'en remercie Dieu plutôt que de m'en plaindre, puisque vous vous êtes enrichis par mes victoires des dépouilles de vos ennemis qui comptaient s'emparer des vôtres. Que me reste-t-il donc de tant de travaux et de blessures ? Rien qu'une vaine réputation : je dis vaine, puisque vous cherchez à me l'enlever et à

la couvrir d'une flétrissure éternelle, en m'empêchant de sauver une ville florissante dont vous demandez la destruction. Jetez les yeux sur ma vie et sur mes démarches, et vous verrez par ma pauvreté et mon infortune (si vous n'êtes pas les plus ingrats de tous les hommes) que je n'ai combattu et vaincu que pour vous. A Dieu ne plaise, soldats, qu'on me reproche jamais, ni à vous non plus, une action si lâche et si déshonorante que la ruine et le sac de la capitale du pays où vous êtes nés, et le plus bel ornement de la Bohême[1] ! »

L'audacieuse fermeté d'un seul homme au milieu d'un grand nombre tremblant ou démoralisé a souvent suffi pour les rassurer. En 1789, Mirabeau, menacé par les troupes de la cour, ainsi que la majorité de l'Assemblée nationale dont il faisait partie, répondit au grand-maître des cérémonies qui réitérait les ordres du roi : « Oui, monsieur, nous les avons entendus ; mais vous qui n'avez ici ni place ni droit de parler, allez dire à votre maître que nous y sommes par la volonté du peuple, et n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. »

Le 2 septembre 1792, quand on apprit le siége de Verdun, Danton par son calme et son audace ranima le courage de l'Assemblée législative et du ministère épouvantés. Mais Robespierre manqua d'énergie à l'hôtel de ville dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Comme il avait autour de lui des hommes dévoués disposant d'une force

[1] Varillas.

armée, il devait immédiatement mettre ses ennemis *hors la loi*, au lieu de se laisser prévenir par eux.

Néanmoins, il est quelquefois arrivé que sur une assemblée peu nombreuse composée des complices de la résolution qu'il combattait, un homme de courage ait été obligé de recourir aux voies de fait ou aux menaces. Après le désastre de Cannes, un grand nombre de sénateurs romains effrayés s'assemblèrent dans la maison de Métellus, et résolurent d'abandonner l'Italie. Scipion, apprenant ce complot, se tourne vers quelques amis : *Que ceux*, dit-il, *à qui le salut de la patrie est cher me suivent.* Il se rend de suite chez Métellus, met l'épée à la main et s'écrie : *Je jure que je n'abandonnerai jamais la république, et que je ne souffrirai point qu'aucun citoyen l'abandonne;* et s'adressant ensuite au maître de la maison : *Il faut que toi et ceux qui sont ici fassiez le même serment, ou je vous tuerai tous.* Ils renoncèrent à leur dessein, non par patriotisme, mais par peur.

Louis XIV étant maître de Narden, de Woerden et de Oudewater, Amsterdam fut sur le point de se soumettre, ce qui eût entraîné la perte de toute la Hollande. On en délibéra dans une assemblée générale. La plupart soutenaient qu'il fallait rendre la ville ; mais Hasselaer, grand baillif, et Hop, pensionnaire de la ville, s'y opposaient énergiquement. Ces deux citoyens, voyant que la brigue était si forte qu'on ne voulait point les écouter, ouvrirent une fenêtre, et menacèrent d'appeler le peuple, si l'on ne changeait de sentiment.

Cette menace étonna les plus résolus, qui préférèrent ne pas s'obstiner plutôt que de s'exposer à la colère du peuple. Ainsi deux hommes sauvèrent la Hollande[1].

Quand le conseil défensif de Verdun eut résolu de rendre la ville au roi de Prusse, Beaurepaire, qui la commandait, ne pouvant réussir à lui faire changer de résolution, se fit sauter la cervelle. Ce brave homme ne savait point qu'en pareille occurrence un exemple réussit mieux que le désespoir. S'il avait connu le beau trait de Scipion, et cassé la tête au plus coupable du conseil, les autres terrifiés eussent sans doute compris l'argument.

[1] *Histoire de la guerre de Hollande depuis* 1672 *jusqu'en* 1677.

[illegible]HAPITRE V.

[illegible]NITÉ DU COMMANDEMENT ET DE SON INDÉPENDANCE.

[illegible] deux [illegible] plusieurs chefs le commande-[illegible] — [illegible] nouveaux sur [illegible] grand conseil de guerre [illegible] par Napoléon Ier. — Utilité de l'in-[illegible]. — Exemples de désobéissance utile [illegible] généraux célèbres. — Comment un [illegible] faillit entraîner la perte de la bataille de [illegible]

[illegible] entreprises, disait Walstein, ne peu-[illegible] que sous la conduite d'un seul [illegible] ordinairement quand plusieurs [illegible] Romains ayant chassé leurs rois [illegible] dans les dangers de leur nouvelle [illegible] des dictateurs avec une puissance [illegible] Sénat agit seul ; c'est par là [illegible] commencements il se trouve [illegible] de ses espérances. La multitude [illegible] depuis peu la perte des meilleurs [illegible] du monde, et mis l'Empire près d'une entière [illegible]sion. Cet exemple prouve assez que l'autorité [illegible] dès qu'elle est partagée. La crainte de la [illegible] et le désir de la gloire nous font agir vigoureu-

« sement quand elles ne regardent que nous. Si ces « choses sont communes, on néglige la réputation et « le blâme où l'on a peu de part. Le même inconvé- « nient se rencontre dans les négociations ménagées « par plusieurs. Le nombre nuit au secret[1]. »

Déjà Polybe, le plus judicieux des historiens militaires, avait signalé le danger de placer deux chefs à la tête d'une armée. Il nous apprend [2] qu'Émile voulait éviter une rencontre à Cannes, parce que cette vaste plaine laissait à Annibal la faculté d'employer toute sa cavalerie, supérieure à celle des Romains; mais Varron, son collègue, profita du lendemain, jour de son commandement, pour livrer bataille, ce qu'il n'eût point fait sans la jalousie qu'il avait conçue.

Quintius et Agrippa envoyés contre les Éques, ce dernier vit du péril dans le partage du commandement, et exigea que son collègue en fût seul chargé. « Il faut, dit-il, que dans les graves occasions il n'y ait qu'un seul chef[3]. » En effet, les Romains se sont toujours mal trouvés d'avoir partagé le commandement de l'armée entre les deux consuls, car son unité est le plus grand de tous les avantages. Un chef médiocre est moins dangereux que deux éminents qui ne sont pas d'accord.

Les Athéniens étaient encore plus prodigues du commandement en élisant dix généraux, dont chacun le

[1] *Histoire de Louis XIII*, liv. XXXI, p. 129.
[2] Liv. III, ch. XXIII.
[3] Tite-Live.

prenait à son tour. Mais heureusement, dans un grand danger de la patrie, Aristide, sentant que la jalousie allait faire triompher les barbares, céda son tour à Miltiade qu'il jugeait le plus digne. Les huit autres généraux, se croyant obligés de montrer le même désintéressement, l'imitèrent, et la patrie fut sauvée[1].

Les républiques italiennes ayant l'habitude de nommer plusieurs généraux furent souvent battues à cause de cette imprudence, comme les Français aux quinzième, seizième et dix-septième siècles. Quoique Napoléon Ier se réservât le commandement suprême, il eut à regretter la restauration des maréchaux de France à chacun desquels, dans la même campagne, il confia le commandement d'un corps d'armée, c'est-à-dire d'une trentaine de mille hommes. Si j'avais le temps de publier son histoire, je montrerais qu'en Espagne comme en Allemagne, notamment dans la fatale campagne de 1813, la jalousie que ces maréchaux avaient conçue l'un contre l'autre contribua beaucoup à ses revers.

Je ne parle pas même de la mollesse qui s'empara d'eux lorsqu'ils furent comblés de richesses et d'honneurs; l'Empereur s'en aperçut trop tard. En 1813, après la bataille de Dresde, les coalisés se décidèrent à suivre le conseil de Moreau et de Bernadotte. « Évitez, disaient ceux-ci, tout engagement contre Napoléon avant d'avoir réuni sur le même point une armée au moins double de la sienne, car il est si habile tacticien

[1] Plutarque, *Vie d'Aristide.*

qu'il vous battra toujours à nombre égal. Tandis que vous réunirez vos forces, épuisez les siennes par des marches, contre-marches et pourparlers. Présentez-lui donc souvent la bataille sans l'engager. » Ce plan fut habilement exécuté; l'armée de Napoléon, en grande partie composée de recrues, diminuait chaque jour, tandis que celle des coalisés augmentant sans cesse se concentrait sur Leipzig, pour livrer une bataille décisive.

Quand Napoléon reconnut qu'on l'avait joué, qu'il ne pouvait plus mettre en ligne que 180,000 hommes, tandis que ses ennemis en pouvaient mettre le double, il eut le pressentiment de sa défaite prochaine. Alors il réunit à Düben un grand conseil de guerre où il exposa le projet suivant: « Au lieu d'engager une bataille contre des troupes plus exercées, et beaucoup plus nombreuses, marcher sur Berlin, s'en emparer; rappeler toutes les garnisons de l'Elbe et de l'Oder, ce qui ajouterait 160,000 hommes à son armée, et tenir ainsi les coalisés entre lui et le Rhin. La France est encore en état de leur résister, disait-il: je la soulèverai contre eux. En même temps, je couperai leurs communications et leur retraite, et tomberai sur leurs derrières, après avoir fait reposer mes troupes. » Mais comme cet ingénieux plan forçait l'armée française à guerroyer encore un hiver au moins, presque tous les maréchaux remontrèrent *qu'on était assez fatigué, et qu'il valait mieux livrer de suite la bataille. — Eh bien, nous la livrerons, dit l'Empereur, mais comment tournera-t-elle?* Dès que

la séance fut levée, il se plaignit avec amertume en présence de quelques intimes. *Ils sont trop riches*, s'écria-t-il, *ils veulent aller passer l'hiver dans leurs hôtels à Paris et jouir*[1] *!...*

Outre que le commandement ne doit pas être partagé, il faut encore que le général jouisse d'une grande liberté, et ne soit pas dépendant des ordres d'un ministre ou d'un cabinet. Voilà pourquoi les monarques capables de commander eux-mêmes leurs armées ont eu tant de supériorité sur leurs ennemis. Tite-Live, discutant la question de savoir si Alexandre le Grand aurait triomphé des Romains, s'exprime ainsi : « Non-seulement les rois ne connaissent point tous les obstacles qui « nuisent aux généraux subordonnés à un sénat, mais « ils sont maîtres des temps et des événements. Loin « d'être obligés de suivre une impulsion étrangère, ils « donnent le mouvement à tout. »

« L'indépendance, dit aussi Amelot de la Houssaye « dans ses réflexions sur Tacite, est un grand avantage « dans un général d'armée pour l'exécution des grandes « choses. Germanicus aurait achevé de subjuguer toute « l'Allemagne, si Tibère n'eût pas été jaloux de sa « gloire. Le duc d'Albe aurait pris Rome et le pape, « si Philippe II son maître eût été de l'humeur de « Charles-Quint. Le comte de Rantzau, qui fut depuis « maréchal de France, aurait infailliblement surpris la

[1] Ce fait m'a été attesté par un de mes amis, témoin qui mérite la plus grande confiance.

« citadelle de Gand, où il y avait alors beaucoup de prisonniers français, portugais et catalans, si M. Desnoyers, qui gouvernait tout sous l'autorité du cardinal de Richelieu, eût voulu seconder cette entreprise; au lieu qu'il la fit échouer, pour empêcher que le comte, dont il haïssait la personne, ne devînt trop considérable à la cour par un si grand service. Le maréchal de La Mothe-Houdancourt aurait amené le roi d'Espagne prisonnier à Paris, si la régence n'eût pas été entre les mains de sa sœur, qui préféra en cette rencontre les intérêts de son frère à ceux de son fils. »

Le gouvernement dont le siége est éloigné du quartier général doit donc être très-circonspect dans ses ordres, qui peuvent être impraticables ou funestes. Voici trois exemples qui le prouvent.

L'empereur d'Autriche manda à Eugène de Savoie de ne pas livrer bataille aux Turcs. Cet ordre arriva au moment où le général avait pris toutes ses mesures; car il voyait la nécessité de ne pas la différer, le moindre retard pouvant devenir funeste. Il remporta cette fameuse victoire de Zentha où périrent 25,000 Turcs : leur armée fut dispersée, et le Grand Seigneur forcé de souscrire la convention de Carlowitz si favorable à la chrétienté. Mais le vainqueur fut mis aux arrêts et destitué par l'empereur, qui, rougissant enfin de cette injustice, rendit toute sa confiance au sauveur de l'Empire.

Sur la fin de 1793, Hoche reçut de Paris l'ordre de

marcher sur Trèves et de s'en emparer. Jugeant cette marche périlleuse et sans utilité, il prit ses quartiers d'hiver. Le comité de salut public le fit incarcérer à tort, parce que le général avait fait valoir de bonnes raisons, et d'ailleurs n'était nullement suspect. Mais on le rendit à la liberté, sans même le faire juger, et en lui confiant un commandement plus important.

Six mois plus tard, Carnot ordonna, la veille de la bataille de Fleurus, à Jourdan, qui commandait l'armée de Sambre-et-Meuse, d'en détacher 18,000 hommes. Le général comprit qu'un tel détachement, qui formait la cinquième partie de son armée, la ferait battre infailliblement. Des représentants du peuple, se trouvant en mission près de lui, ayant partagé sa conviction, prirent sur eux de contremander l'ordre de Carnot, et la bataille fut gagnée.

CHAPITRE VI.

DES QUALITÉS DU GÉNÉRAL EN CHEF.

Dangers de l'ivrognerie et de la lubricité. — Déplorable mort d'un général. — Vraie cause de l'assassinat de Henri IV. — Habitudes des généraux et des officiers de Louis XV. — Que l'amour du faste rend voleurs ceux qui en sont atteints. — Glorieuse pauvreté de quelques grands hommes. — Qu'une vaste instruction est requise chez le général en chef. — Que celui-ci doit être jeune. — Mot de Lamennais à l'auteur.

Un général d'armée doit fortifier son corps, son moral et son esprit, et il n'y parviendra point sans la sobriété et la modération en toutes choses.

L'ivrognerie est un vice honteux, qui non-seulement abrutit l'homme et abrége sa carrière, mais encore l'expose à des surprises et à donner des ordres insensés, ou à oublier d'en donner quand ils sont urgents. Toutefois, elle est encore moins dangeureuse que l'excessive galanterie. Dès que Marc-Antoine s'éprit d'une folle passion pour Cléopâtre, il devint mou et efféminé, oublia tous ses devoirs et tomba dans le mépris. « Ainsi, dit Plutarque, dans l'impatience de la revoir et d'aller passer l'hiver près d'elle, il commença la guerre contre les Parthes avant que la saison le permît, et ne se servit des moyens qu'il avait en mains qu'avec précipitation

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

lui dérober la connaissance, il demanda au chirurgien en chef un remède qui le guérît promptement. Celui-ci chargea l'un de ses aides d'administrer chaque jour trois cuillerées de ce remède. L'aide vint le matin en donner une au général, en disant qu'il reviendrait à midi. Mais il retrouva la bouteille vide : interrogeant son malade, celui-ci s'écria : *Est-ce que vous me prenez pour un poulet; que peut me faire une cuillerée de cette potion? — Eh bien! il est temps de faire vos dernières dispositions*. En effet, le général mourut dans d'atroces douleurs quelques heures après. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par un de ses rivaux.

Ce fait, que je tiens d'une source sûre, démontre d'abord que l'incontinence est fort périlleuse; en second lieu qu'il faut bien se garder, dans quelque occasion que ce soit, de vouloir réparer une imprudence par une plus grave encore.

Henri IV fut mis à mort non pas, comme on le croit vulgairement, par le fanatisme religieux, mais parce qu'il était sur le point, pour posséder la princesse de Condé, d'embraser toute l'Europe, lasse alors de guerres sanglantes. Il avait perdu les avantages de la bataille de Coutras, en 1587, à cause d'une femme. « La vaillance du roi de Navarre, dit Mézeray, se signala bien plus en cette journée que ne fit sa conduite à en recueillir les avantages ; car, bien loin de tirer droit vers l'armée étrangère, comme le prince de Condé le voulait, il perça dans la Gascogne, où le violent amour qu'il avait pour la comtesse de Guiche l'attirait comme

par force. » En 1595, ce roi emmena au siége d'Amiens sa favorite Gabrielle d'Estrées; mais les murmures des soldats et les reproches du maréchal de Biron le forcèrent enfin à la renvoyer.

Annibal, que l'on doit considérer comme le plus parfait capitaine qui ait jamais existé, était aussi chaste que tempérant. « Il ne soupa jamais sur des lits de repos, et ne buvait jamais que très-peu de vin, dit Justin. Il joignait à cette sobriété une continence si exacte, environné qu'il était de tant de belles captives, qu'on ne l'eût pas cru né en Afrique. » Philopœmen, Épaminondas, Scipion l'Africain étaient aussi très-chastes et tempérants[1].

L'incontinence entraîne encore dans un autre vice honteux, le faste; car on veut briller aux yeux des femmes. « Après la conquête de l'Asie, dit Vertot, les Romains tombèrent dans une telle corruption, qu'ils introduisirent dans leurs festins des chanteurs et des baladines. Les jeunes gens en faisaient l'objet de leurs ridicules affections; ils se frisaient comme elles, ils affectaient même d'imiter le son de leur voix et leur démarche lascive; ils ne surpassaient ces femmes perdues que par leur mollesse et leur lâcheté. Aussi Jules César, qui connaissait la délicatesse de cette jeunesse efféminée, ordonna à ses soldats à la bataille de Pharsale, au lieu de lancer de loin leur javelots, de les porter droit au visage. Il arriva, comme ce grand homme

[1] Tous les auteurs anciens sont d'accord sur ces faits.

l'avait prévu, que ces jeunes gens idolâtres de leur beauté se tournèrent en fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures et des cicatrices. »

Quand l'état-major français fut corrompu par les vices de Louis XIV, un grand nombre de généraux et d'officiers se fardaient, et ne se couchaient jamais sans avoir le visage couvert de rouelles de veau, pour se conserver le teint frais[1]. Sous Louis XV, ce fut encore pis. Les maréchaux de France, presque tous *grands seigneurs*, plats et ignares courtisans, se poudraient les cheveux, se fardaient le visage et se parfumaient. Dans la campagne de 1757 en Saxe, les généraux alliés, commandés par Soubise, étaient réunis dans Gotha, ville fortifiée, avec 8,000 hommes de toutes armes. Seidlitz, général prussien, tenta de les déloger avec 1,500 chevaux qu'il rangea sur une seule ligne en courant sur la place. Soubise était sur le point de se mettre à table, lorsqu'il reçut la nouvelle de ce coup de main. Il se crut attaqué par toute l'armée prussienne, et prit la fuite avec ses soldats; les autres généraux l'ayant imité, Seidlitz s'empara de la ville et d'un grand nombre de secrétaires, valets de chambre, cuisiniers, comédiens, coiffeurs, marchands de nouveautés, singes et perroquets qui suivaient l'état-major français. Il s'empara aussi des bagages, où l'on trouva des caisses entières d'eau de lavande, de parfums, de blanc, de rouge, de manchettes et de parasols[2].

[1] Folard, *Comment. sur Polybe.*
[2] Tempelhof.

L'amour du faste rend généralement voleurs ceux qui en sont atteints, car on ne peut le satisfaire qu'au moyen de beaucoup d'argent; de sorte qu'on expose les armées à la haine des peuples et à des désastres. Cependant l'histoire n'accorde ses éloges qu'aux généraux qui ont su rester pauvres, nonobstant leur facilité de s'enrichir.

Après la mort d'Épaminondas, qui avait affranchi la Grèce, on ne trouva chez lui pour tous meubles qu'une broche et une marmite.

Marcus Curius, après avoir vaincu les Sabins, se contenta de la même portion de terre que les soldats, disant que c'était être mauvais citoyen que de n'être pas satisfait de ce qui suffit aux autres.

Scipion Émilien se nourrissait ordinairement de pain, qu'il mangeait en donnant ses ordres.

Lucius Mummius, qui prit Corinthe et remplit l'Italie de tableaux et de statues, bien loin de s'enrichir de ces dépouilles, mourut si pauvre, que le sénat dota sa fille aux dépens du trésor public. Aristide et Cn. Scipion avaient aussi donné des exemples de ce noble désintéressement.

Cynéas, ambassadeur de Pyrrhus, ayant offert à Fabricius une grosse somme d'argent, celui-ci la refusa, disant qu'il aimait mieux commander à ceux qui possédaient des trésors que d'en posséder lui-même.

Un général évitera ces vices en cultivant son moral et son esprit par une étude assidue de la philosophie, de l'histoire et de la politique. Il y apprendra en même

temps à connaître les hommes, et à prévoir l'avantage ou l'inconvénient de ses propres idées, comme de celles qu'on lui suggérera. Les capitaines les plus renommés de l'antiquité et des temps modernes étaient très-instruits et vraiment hommes d'État. Alexandre avait eu pour précepteur le plus grand philosophe de l'antiquité; et tandis qu'il guerroyait en Asie, il correspondait encore avec son maître. Annibal, César et Frédéric II étaient aussi prodigieusement instruits. Sans l'exemple d'Annibal, qui osa traverser les Alpes pour se rendre en Italie, et surprendre l'armée romaine, Napoléon n'eût peut-être point songé à les traverser à son tour pour tomber sur les Autrichiens.

Alexandre commença ses guerres à l'âge de vingt ans; Scipion commandait en chef l'armée romaine à vingt-trois; Annibal en avait vingt-six lorsqu'il entra en Italie; Bonaparte n'en avait pas vingt-sept lorsqu'il s'immortalisa dans le même pays. Au contraire, la plupart des généraux âgés se sont fait battre, parce que la diminution des forces physiques leur interdit la même activité : les forces morales se transformant, une prudence excessive les enlace; l'audace disparaissant, ils ne veulent pas donner quelque chose au hasard, comme le recommande Montecuculli[1]. Un homme de soixante-dix ans ne comprendra jamais que des soldats peuvent marcher toute la nuit sans nourriture et combattre toute la journée. Son instruction n'a pas diminué, mais

[1] *Mémoires*, liv. I, ch. III.

il n'a pu acquérir en expérience ce qu'il a perdu en force et en audace. Si, dans la poésie même, Corneille comme tant d'autres a perdu son génie en approchant de la vieillesse; si ses tragédies d'*Agésilas* et d'*Attila* ne ressemblent aucunement à celles de *Cinna* et de *Polyeucte*, qu'est-ce pour un chef d'armée qui outre l'inspiration a besoin de forces physiques, non pas tant pour l'utilité dont elles sont, que pour leur intime relation avec l'esprit et le moral[1]?

[1] Un soir Lamennais me disait avec son exagération habituelle, [illegible], qui pourtant avait ici un fond de vérité : *Voyez-vous, mon ami, [illegible], passé cinquante, cinquante-cinq ans au plus, on ne peut plus écrir[illegible]e bien : on est pris de là ;* et il indiquait son estomac.

CHAPITRE VII.

QU'UN GÉNÉRAL EN CHEF NE DOIT POINT S'EXPOSER A ÊTRE PRIS NI TUÉ.

Que le devoir d'un général en chef est de diriger et de surveiller les opérations, mais non de se battre. — Que sa mort pourrait entraîner la perte de toute son armée. — Dans quel cas il doit se jeter dans la mêlée. — Noble action d'Eugène de Savoie.

La bravoure, qui est une qualité essentielle du général d'armée, ne doit point exclure la prudence. Son devoir n'est pas de combattre et de s'exposer au danger, mais de diriger la multitude qui lui est confiée. « Dans toutes « les occasions, dit Plutarque, où le péril auquel il s'ex- « pose est d'un grand poids pour le succès d'une affaire, « il doit payer de sa personne, et aller tête baissée sans « se ménager, et sans écouter ceux qui disent qu'un bon « général doit mourir de vieillesse, ou du moins mou- « rir vieux; mais lorsque l'avantage qui reviendra de sa « victoire ne peut être que médiocre, et qu'au contraire « par sa défaite tout est perdu, personne ne demande « qu'il fasse l'action d'un soldat qui peut amener le « désordre de toute l'armée. » Un jour que Charès montrait aux Athéniens les blessures qu'il avait reçues pendant son généralat, et son bouclier percé d'une

pique : « *Et moi*, s'écria Timothée, *quand j'assiégeais « Samos, un trait étant venu tomber assez près de moi, « j'eus honte de m'être exposé sans nécessité en trop « jeune homme, et plus qu'il ne convenait au chef d'une « importante armée !* »

En effet, en se jetant dans la mêlée, un général ne pourrait observer, tant par ses propres yeux que par les rapports, tout ce qui se passe sur l'immense ligne de la bataille, ni pourvoir aux incidents nombreux qui surgissent. En second lieu, s'il est tué ou grièvement blessé ou fait prisonnier, l'armée se trouverait également sans ordres[1], et de plus démoralisée au point qu'une sanglante défaite pourrait prendre la place d'une victoire probable.

Il est donc extrêmement rare qu'un grand capitaine ait été tué ou pris. « En quoi je trouve qu'Annibal a excellé, dit Folard, c'est que pendant tant d'années qu'il a fait la guerre, quoique les conjonctures ne lui aient pas toujours été favorables, il a eu l'adresse d'engager souvent ses ennemis dans des actions particulières, sans que jamais ses ennemis aient pu le tromper lui-même, malgré le grand nombre de combats considérables qu'il a donnés : tant étaient grandes les précautions qu'il prenait pour la sûreté de sa personne ! Et l'on ne peut en cela que louer sa prudence. Toute une armée périrait, que tant que le général subsiste et peut agir, la fortune lui fait naître quantité d'occasions de réparer ses pertes. Mais lui mort, l'armée n'est plus que comme un vaisseau qui

a perdu son pilote. Quand elle serait assez heureuse pour remporter la victoire et abattre ses ennemis, ce bonheur ne lui servirait de rien, parce que toutes les espérances sont fondées sur les chefs. Ceci soit dit pour ces généraux qui, ou par vanité ou par une légèreté puérile ou par ignorance ou par mépris de leurs ennemis, tombent dans de pareilles fautes. »

Il n'y a qu'un seul cas où le général doive exposer sa vie : c'est quand les troupes faiblissent dans une bataille d'importance capitale, et que sa seule présence les peut ranimer. Il ne fait alors que risquer le tout pour le tout. Eugène de Savoie, près de perdre la bataille de Malplaquet, se jeta dans la mêlée : il fut dangereusement blessé. Les officiers qui l'entouraient, voyant son sang ruisseler, le suppliaient de se retirer un instant pour se faire panser. *Qu'importe de se faire panser, si nous devons mourir ici?* s'écria-t-il. *Et si nous en revenons, il y aura assez de temps pour cela ce soir.* L'armée enthousiasmée par cette grandeur d'âme remporta la victoire.

Tant qu'Asdrubal jugea sa vie nécessaire, il n'exposa point sa personne et sut, comme son frère Annibal, se préserver des coups des ennemis. Mais quand il fut convaincu que la fortune l'abandonnait, il chercha du secours dans un beau désespoir, après avoir fait tout ce qui pouvait contribuer à la victoire : il trouva la mort. « Bel exemple, dit Polybe, pour ceux qui sont chargés de la conduite d'une guerre! Ils doivent apprendre de là deux choses : la première, à ne pas

tromper, en s'exposant témérairement, les espérances de ceux qui ont mis en eux leur confiance; et la seconde, à ne point joindre l'infâmie aux malheurs par un trop grand amour pour la vie. »

Quand, en 1814, Napoléon vit ses armées détruites, il imita cet illustre général, et chercha la mort, mais en vain.

CHAPITRE VIII.

DE LA CONNAISSANCE DE L'ENNEMI.

Le général en chef doit surtout s'attacher à connaître son ennemi. — Exemples fameux. — Comment il doit opérer suivant les différentes circonstances. — Qu'il ne faut jamais entreprendre une affaire avec des forces insuffisantes. — Que les généraux vantards sont ordinairement battus. — Que c'est en vain qu'un général croit s'excuser en alléguant la supériorité de l'ennemi, ou la trahison, ou l'incapacité de l'un de ses propres lieutenants.

Un général en chef doit s'attacher par-dessus tout à connaître d'avance le caractère et les talents du général ennemi, le nombre, le moral et la qualité de ses troupes, et enfin le pays tant au point de vue de ses accidents géographiques que des dispositions des habitants et des ressources qu'il peut fournir en vivres et en munitions. « Qui peut connaître au juste l'état respectif de ses forces et de celles de son ennemi est difficilement battu, » dit Végèce [1].

Annibal, après être sorti comme par miracle d'un marais qu'il avait été forcé de traverser, s'informa curieusement de la situation des Romains, et de la nature du pays qu'il avait à traverser pour aller près d'eux. Il

[1] *Inst. mil.*, liv. III, ch. V.

apprit que Flaminius qui les commandait n'était parvenu à ce rang qu'en flattant la plèbe, mais manquait de talent, quoiqu'il se crût très-habile. Alors il estima qu'en se transportant au delà de son camp, et en ravageant sous ses yeux la campagne qui était très-riche, la crainte des railleries forcerait ce consul à sortir de ses retranchements, pour accepter la bataille contre lui dont les forces étaient en ce moment supérieures.

En effet, Flaminius prit pour une insulte le dégât fait sous ses yeux, dans son propre pays. En vain son conseil de guerre le voulut détourner d'attaquer l'ennemi avant l'arrivée de l'autre consul qui doublerait la force de l'armée, il se mit en marche sans reconnaître les lieux, et livra cette célèbre bataille de Trasimène où il tomba dans les piéges du Carthaginois, et perdit la vie. Les deux tiers de l'armée romaine périrent, même sans avoir pu combattre.

Rien n'est donc plus important pour un général que d'étudier le caractère et les habitudes de son adversaire. « C'est être ignorant et aveugle dans la science de commander les armées, dit Polybe, que de penser qu'un général ait quelque chose de plus important à faire que de s'étudier à connaître les inclinations et le caractère de son antagoniste. Comme dans un combat singulier on ne peut se promettre la victoire si l'on ne parcourt des yeux tout son adversaire pour découvrir quelle est la partie de son corps la moins couverte, de même il faut qu'un général cherche attentivement dans celui qui lui est opposé, non quelle est la partie de son corps

la moins défendue, mais quel est dans son caractère le faible et le penchant par où on peut le plus aisément le surprendre..... Otez d'un vaisseau le pilote qui le gouverne, bientôt il tombe avec son équipage sous la puissance de l'ennemi. Il en est de même d'une armée dont on surprend le général par adresse et par artifice[1]. »

Voilà pourquoi Annibal faisait une étude attentive du caractère de chaque nouveau consul qui lui était opposé. Il gagna sur Sempronius la bataille de la Trébie en irritant son humeur trop fougueuse, et celle de Trasimène en excitant la vanité de Flaminius. De tous les généraux romains jusqu'à Scipion l'Africain, Fabius seul sut opérer contre lui. Se sentant inférieur comme tacticien, et ne commandant que des troupes démoralisées, il s'attacha à traîner la guerre en longueur, en évitant toute rencontre. Les Romains ne pouvaient qu'y gagner, parce que durant ce temps ils levaient et exerçaient des recrues, tandis que les forces d'Annibal diminuaient par la destruction latente que la guerre comporte.

Lorsqu'un général a affaire à un homme audacieux et entreprenant, mais d'une intelligence bornée, et qu'il craint d'être attaqué soit quand une partie de son armée fourrage, soit dans ses marches, il doit alors, plutôt que de redoubler de précautions, l'attaquer à l'improviste, après lui avoir tendu un piége par une

[1] Liv. III, XVII.

fausse attaque. Quand l'adversaire prend peu de précautions, parce qu'il a une haute opinion de ses forces, ou qu'il est débauché et indolent, il faut encore en ce cas chercher à le surprendre avec diligence. On surprend aisément aussi les hommes d'un esprit lent, sans génie et trop circonspects, parce qu'ils sont portés à juger l'ennemi d'après eux-mêmes. Incertains ou tremblants sur les chos[illegible]dont la responsabilité pèse sur eux, ils laissent [illegible]per les occasions favorables qui se présentent. [illegible]énéral français, très-brave d'ailleurs, répondait à [illegible]s ceux qui lui indiquaient les bonnes occasions d'entreprendre : *On ne peut pas tout faire à la fois.*

Mais il y a imprudence manifeste à se jeter dans une affaire avec des forces ins[illegible]isantes, surtout contre un adversaire qui a déjà donné des preuves de son intelligence. Quand on le fait, c'est par ignorance ou présomption. Ainsi Flaminius n'avait obtenu le consulat que sur sa promesse de revenir victorieux en traînant enchaînée dans son triomphe l'armée d'Annibal. Au moment de livrer bataille, il s'était muni de chaînes pour attacher ses prisonniers, et de chariots pour charger le butin. Se vanter c'est presque accuser sa propre incapacité, comme on en va voir encore trois exemples.

Les Carthaginois assiégeaient Syracuse; le roi Agathocle qui s'y était renfermé, se voyant près de succomber, laissa quelques troupes dans la place, s'embarqua avec le reste, aborda en Afrique, brûla ses vaisseaux et marcha sur Carthage. Les citoyens de cette ville, fu-

rieux de la diversion, lèvent une grande armée. Hannon, choisi pour la commander, promet de leur amener une si grande quantité de prisonniers que le prix des esclaves tombe presque à rien. Cependant il fut battu : ce qui ne fut pas tué dans son armée fut enchaîné par Agathocle avec les fers que les vaincus avaient eux-mêmes apportés.

Les Rhodiens, se croyant sûrs de vaincre Cassius, l'un des meurtriers de César, apportèrent aussi des chaînes pour attacher les prisonniers qu'ils avaient déjà vendus comme esclaves. Mais ils perdirent la bataille, et les Romains employèrent ces chaînes contre eux.

En 1854, un amiral anglais se vanta d'aller souper bientôt avec son état-major dans le palais du czar. Il ne put même aborder jusqu'à Cronstadt, et se fit huer.

Un général battu s'excuse ordinairement en disant : *L'ennemi possédait une cavalerie ou une artillerie supérieure à la mienne ; un de mes lieutenants n'a pas exécuté, ou a mal exécuté tel ordre*, etc.

Ces excuses ne sont pas même recevables, car on est tenu de reconnaître en quoi l'ennemi est supérieur, et de paralyser cette supériorité par des mesures habiles. Montesquieu, en répétant[1] d'après plusieurs auteurs qu'Annibal ne dut sa supériorité qu'à sa cavalerie, répète une niaiserie. Si les Romains avaient possédé une cavalerie plus nombreuse, le Carthaginois eût fait ses recrues surtout en chevaux, ou livré bataille dans des

[1] *Grandeur et décadence des Romains.*

lieux où cette arme devenait inutile : il n'eut pas besoin de cavalerie à Trasimène pour tailler en pièces l'armée ennemie. Celle-ci ne fut si longtemps battue par ce grand capitaine que par l'inhabileté de ses généraux qui, en chaque rencontre, tombaient dans une embuscade nouvelle; ce qui est honteux pour un général, parce qu'il dépend toujours de lui d'éviter un piége.

C'est encore en vain qu'un généralissime croit s'excuser sur la trahison d'un de ses lieutenants, puisqu'il a commis une faute en le plaçant ou le laissant à la tête d'un corps d'armée. La plupart des accidents doivent être prévus; par exemple, si un ordre important n'arrive pas à destination, pourquoi n'y envoyer qu'un seul officier ? ou s'il tombe aux mains de l'ennemi, pourquoi ne l'avoir pas expédié en chiffres ou verbalement? Dans la campagne de France, en 1814, Napoléon avait formé un plan très-habile qui consistait à se jeter avec toutes ses forces sur les communications des alliés. Mais l'ayant adressé à l'impératrice à Paris, l'officier chargé de le porter tomba entre leurs mains; de sorte que l'ennemi, connaissant ainsi le projet de l'Empereur, groupa des forces éparses jusqu'alors, et le fit échouer.

CHAPITRE IX.

DES RECONNAISSANCES.

Qu'il y a deux sortes de reconnaissances. — Faute du roi de Prusse et du duc de Brunswick en 1792. — Comment on parvient à la connaissance exacte des faits. — Anecdotes sur la mort et la cause de la défection de Moreau. — Des deux espèces d'espions. — De l'usage des aérostats.

La connaissance de la géographie et de la statistique militaire est indispensable au général d'armée. On entend par la première la description topographique du théâtre de la guerre, ainsi que les avantages et les obstacles que la nature et l'art offrent aux entreprises. La seconde est la connaissance des éléments de la puissance de l'ennemi, c'est-à-dire de ses forces numérique et morale, de ses munitions, de ses subsistances et de ses moyens de recrutement. Celle-ci, en quelque sorte métaphysique, est plus difficile à acquérir que la première qui est mathématique. En 1792, le roi de Prusse et le duc de Brunswick, généralissime des coalisés, croyant trop facilement aux rapports des émigrés, s'attendaient à ne rencontrer en France que des citoyens tremblants et une armée sans discipline. Ils lancèrent donc un manifeste insolent qui, loin d'ébranler les ré-

volutionnaires, leur inspira une audace qu'ils ne se connaissaient point eux-mêmes.

En ce qui concerne la géographie, on doit se munir de cartes exactes. Mais comme souvent ceux qui les dressent sont ignorants ou sans conscience, le général doit avoir assez d'habitude et de perspicacité pour distinguer les bonnes, comme un juge habile voit bien si un témoin dit la vérité.

En présence de l'ennemi, ces documents seront complétés par des *reconnaissances*. Il y en a de deux sortes : celle des localités ou du terrain pour les mouvements de la tactique; et celle de la position de l'armée ennemie. Quelquefois elles se font toutes deux par la même opération. Le général en chef doit savoir les faire lui-même [1]; et, quand le temps lui manque, discerner les officiers qui en sont capables. Aujourd'hui l'on en abandonne le soin aux *chefs d'état-major*, catégorie savante ou réputée telle. Il s'ensuit, quand ceux-ci sont incapables, que les généraux en chef éprouvent

[1] On sait que Moreau fut tué tandis qu'il faisait une reconnaissance. L'armée française crut qu'on se moquait d'elle en affirmant qu'il se trouvait au quartier général des ennemis de la France. Elle n'ajouta foi à ce bruit que quand on prit aux avant-postes un chien portant un collier sur lequel était écrit : *J'appartiens au général Moreau.* Depuis longtemps ce célèbre général résistait aux séductions de l'empereur de Russie, et il ne se décida qu'en 1813, sur les instances de sa femme et de sa belle-mère. Celles-ci étaient irritées contre le gouvernement français, parce qu'ayant débarqué à Bordeaux, pour se rendre en Bretagne, la police de cette ville les en empêcha, et elles furent forcées de retourner en Amérique.

d'incroyables mécomptes. Mais la faute en doit retomber sur eux : les grands capitaines d'autrefois n'avaient point établi dans l'armée cette catégorie, peut-être bonne pour les petits détails, mais pernicieuse, tant qu'on ne réduira pas à une espèce d'intendant mécanique le chef d'état-major. Alexandre le Grand, Annibal et César se sont parfaitement trouvés de n'en point placer près d'eux.

Quant aux statistiques, on parvient à en avoir d'exactes tant par les faits déjà connus [1] que par les prisonniers, les habitants du pays et les espions. L'espionnage militaire est aussi licite que l'espionnage civil est infâme. Je préfère le nom d'*observateurs* donné dans la révolution française à ces militaires qui rendaient plus de services que les simples combattants, tout en s'exposant davantage et avec moins d'éclat.

Outre cette catégorie d'espions qui servent leur pays, il en est une autre qui le trahissent. Ces derniers commettent un abus de confiance, et se couvrent d'infamie, surtout quand ils sont fonctionnaires publics; et cependant il s'en trouve ordinairement presque partout!

« En général, dit Feuquières, il faut toujours tirer des instructions des espions, et ne jamais s'ouvrir à eux. Il faut, pour un même sujet, en employer plusieurs qui ne se connaissent point, ne communiquer avec eux

1. L'un des principes fondamentaux de la logique est qu'il faut *aller du connu à l'inconnu*.

qu'en secret, les entretenir souvent de choses sur lesquelles on ne se soucie point d'être éclairé, les faire parler beaucoup, et leur dire peu de choses, afin de connaître leur caractère et leur portée; les faire espionner eux-mêmes, après que l'on se sera séparé d'eux, pour savoir s'ils ne sont point doubles, ce qui arrive fort souvent. Les espions qu'on peut avoir dans les monastères sont les meilleurs et les plus sûrs. Le gouvernement des consciences est un empire secret qui n'est pénétré de personne, et qui pénètre tout. On se sert même de femmes, ou pour en introduire dans une ville, ou pour porter des lettres, parce qu'elles sont moins soupçonnées que les hommes. Un prince, un ministre et un général ne peuvent trop précisément savoir ce qui se passe dans les États et armées amies ou ennemies; et ainsi on ne saurait avoir trop d'espions de toutes sortes d'espèces et pour toutes sortes d'usages. »

A ces moyens qui ont existé de tout temps le gouvernement français a ajouté, depuis 1793, les aérostats pour essayer de reconnaître les mouvements de l'ennemi. Jourdan notamment s'en servit à la bataille de Fleurus, en 1794; ainsi que l'Empereur, dans la récente guerre d'Italie, en 1859. Leur utilité n'a jamais été constatée, soit à cause de l'imperfection de l'instrument, soit parce que les élevant jusqu'à la hauteur de mille mètres, il est impossible d'y découvrir avec assez d'exactitude ce qui se passe chez l'ennemi; soit enfin parce que l'on n'y a point fait monter des officiers assez

habiles[1]. Enfin, dans quelques circonstances, les signaux deviennent utiles : ce sont de grands feux allumés ou des coups de canon, etc.

En résumé, un général doit sur toutes choses connaître les faits, c'est-à-dire le pays, les forces, le caractère et la position de l'ennemi, ses projets ultérieurs ou ses tendances. Il se sert pour cela : 1° des reconnaissances proprement dites; 2° des espions; 3° des prisonniers de guerre; 4° des habitants du pays; 5° des aérostats; 6° des signaux; 7° enfin, des inductions ou hypothèses lorsque certains renseignements font défaut, ou sont tellement contraires qu'il ne peut croire aux uns plus qu'aux autres. S'il ne manque pas de génie, il embrassera toutes les hypothèses, et se tiendra constamment prêt à faire face à la véritable.

[1] A Magenta surtout, les aérostats eussent été très-utiles; mais quoiqu'ils fussent arrivés, ils n'étaient point encore déballés.

CHAPITRE X.

DU COUP D'ŒIL MILITAIRE.

Ce qu'on entend par coup d'œil militaire. — Qu'on ne peut l'avoir sans l'aptitude naturelle et l'exercice. — Méthode de Philopœmen encore bonne à suivre.

Le coup d'œil militaire est la faculté de connaître à la vue la nature et les différentes situations du pays où l'on fait et où l'on veut porter la guerre, les avantages et les désavantages des postes que l'on veut occuper, comme ceux qui peuvent être favorables ou défavorables à l'ennemi; enfin, le nombre d'hommes dont se compose une masse ennemie, soit en ligne, soit en marche.

On croit généralement qu'il est un présent de la nature et que l'habitude ne le donne point du tout. C'est une erreur : l'instruction et l'habitude perfectionnent singulièrement les dispositions naturelles au coup d'œil comme celles à l'éloquence, au style, à tous les arts, à toutes les sciences. Folard se trompe en sens contraire en croyant que Philopœmen ne devait le sien qu'à l'étude, à l'application et à son extrême passion pour la guerre. Cet illustre Grec le tenait tout à la fois de la nature et de l'étude. Ainsi, parmi les officiers

faisant les mêmes campagnes, ayant reçu la même éducation, quelle immense différence ne trouve-t-on pas au bout de quelque temps entre les uns et les autres! Masséna, Moreau, Hoche n'ont-ils pas infiniment surpassé une foule de leurs émules? Marmont, pourtant plus instruit que Masséna, ne lui fut-il pas très-inférieur en coup d'œil?

Voici la méthode de Philopœmen pour apprendre cette partie essentielle de la guerre : quiconque aspire à la gloire militaire devrait la suivre, mais on préfère s'occuper de toute autre chose. « Philopœmen, « dit Plutarque, aimait surtout à lire le traité d'Evan- « gelus, qu'on appelle *Les tactiques*, c'est-à-dire l'art « de ranger les troupes en bataille, et les histoires de « la vie d'Alexandre : car il pensait qu'il ne faut lire que « pour apprendre à agir : à moins qu'on ne veuille seule- « ment passer le temps, et se former à un babil in- « fructueux. Quand il avait lu les préceptes et les rè- « gles des tactiques, il ne faisait nul cas d'en voir les « démonstrations par des plans, mais il les appliquait en « pleine campagne. Dans ses voyages il observait exac- « tement la position des lieux élevés et des lieux bas, « les coupures et les irrégularités du terrain, et toutes « les différentes figures que les bataillons et escadrons « sont obligés de subir à cause des ruisseaux, des ravins « et des défilés qui les forcent de se resserrer ou de « s'étendre ; et après avoir médité sur cela, il en causait « avec ceux qui l'accompagnaient. »

Cette méthode est excellente quand on y joint l'étude

des principes; car la guerre étant une science
saurait s'y rendre habile sans leur connaissance
fois la chasse faite en grand aux bêtes féroces ét
ralement considérée comme un moyen de se f
coup d'œil. Mais aujourd'hui qu'on ne la fait pl
il faut, quand on voyage ou qu'on se promène, e
tout le pays qui se trouve à portée de la vue.
poses ton armée en ligne, et tu calcules ce qu
rain offre d'avantageux à la cavalerie, à l'infant
l'artillerie. Tu fais des observations semblables
occupé par l'ennemi, et tu cherches les m
triompher, et surtout les ruses praticables.
que tu acquerras l'habitude de reconnaître
ment les avantages et les inconvénients des

CHAPITRE XI.

QU'IL EST PLUS IMPORTANT D'AVOIR UN GÉNÉRAL EXCELLENT QU'UNE BONNE ARMÉE.

Exemples nombreux de victoires dues uniquement aux talents du général en chef. — Sagacité d'un soldat français prisonnier de Marlborough. — Transition.

On a souvent demandé s'il vaut mieux avoir affaire à une bonne armée mal commandée qu'à une armée faible bien commandée. La plupart croient qu'une bonne armée produira toujours un bon général, parce qu'une réunion de braves trouvera plus aisément dans son sein un homme éminent qu'un tel homme ne formera une multitude. César, passant en Italie pour combattre Pompée, disait avec satisfaction : « Je marche contre un général sans armée[1]. » On invoque aussi l'exemple de Lucullus qui, n'ayant aucune expérience de la guerre, se forma promptement, parce qu'il commandait une armée exercée et aguerrie.

Je réponds que le même César, se rendant en Espagne pour combattre Afranius et Petreius qui, sans

[1] Vado ad ducem sine exercitu.

LIVRE IV.

DE LA STRATÉGIE.

CHAPITRE PREMIER.

DES DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA GUERRE.

Que les deux principes de la guerre sont la force et la mobilité. — Définition de la force. — Définition de la mobilité. — Que la dualité se retrouve dans toutes les sciences politiques et physiques. — Première entrevue de Moreau et de Bonaparte. — Sens de l'adage : Dieu est avec les gros bataillons.

Deux principes fondamentaux dominent la science de la guerre : la *force* et la *mobilité*. On obtient la force en dirigeant la masse de ses troupes sur le point décisif. L'homme le moins éclairé comprend que deux valent plus qu'un : si donc j'attaque avec 40,000 hommes un détachement de 20,000, isolés d'une armée de 60,000, je dois l'écraser, quoique l'armée ennemie soit supérieure à la mienne. Les stratagèmes, le bon emploi de chaque arme, l'ordre de bataille n'en sont que des moyens. Il en est de même des approvisionnements de bouche et de guerre, car faute de vivres les soldats ne sont pas

présents, ou manquent de vigueur; faute de munitions, les armes deviennent impuissantes.

Mais la mobilité est un autre principe antinomique non moins respectable : sans elle, on ne pourrait réunir ses forces en temps utile sur le même point; en outre, celles-ci, demeurant entassées, perdraient une grande partie de leur valeur. Le général doit donc se tenir constamment dans la crainte salutaire d'éparpiller et d'entasser. Tels sont les deux termes de la stratégie comme de la tactique; et c'est leur combinaison qui établit l'*équilibre*, ou l'*harmonie*, ou l'*unité*[1].

Nous retrouvons cette dualité dans toutes les sciences morales et politiques, comme dans les sciences physiques elles-mêmes. En philosophie, c'est la foi d'une part, le libre arbitre de l'autre; en politique, c'est, d'une part, l'égalité, c'est-à-dire le gouvernement, et d'autre part, la liberté. En économie politique il est également nécessaire que la liberté ait un contre-poids dans le pouvoir public ou l'égalité; car quand la liberté est sans frein, les peuples, c'est-à-dire les pauvres, les vrais membres de Jésus-Christ sont opprimés par la fraude, l'usure et les autres fléaux répandus par les gens cupides et rusés.

Dans les sciences physiques, les deux principes sont

[1] Lloyd (*Mémoires*, Ire partie, ch. 1) dit que les succès d'une armée dépendent de trois principes : la *force*, l'*agilité*, la *mobilité universelle*. Mais c'est à tort que cet écrivain distingue entre la mobilité et l'agilité, puisqu'il n'y a dans les sciences que deux principes d'action. L'excès des distinctions fait toujours tomber dans l'obscurité.

la force centripète et la force centrifuge, dont la combinaison maintient l'équilibre et établit dans l'univers l'unité, c'est-à-dire l'ordre ou l'harmonie. La première correspond à la force ou à la résistance; la deuxième à la mobilité ou à la liberté.

Ces deux principes, bien qu'appliqués dans tous les temps par les grands capitaines, ont été méconnus aux époques de décadence militaire, notamment en France, depuis le milieu du règne de Louis XIV jusqu'en 1793. Dans cet intervalle, Eugène de Savoie et Frédéric II, roi de Prusse, surent en profiter. Mais durant les vingt premières années de la guerre qui ensanglanta l'Europe depuis 1792, le gouvernement français seul les appliqua; tandis que le reste de l'Europe, y compris la Prusse, paraissait l'avoir oublié. Celle-ci voyait alors dans des détails insignifiants la cause des victoires et des défaites. S'imaginant que Frédéric n'avait triomphé qu'au moyen de la discipline, elle la porta jusqu'à une raideur ridicule et nuisible.

Lorsque Bonaparte et Moreau se rencontrèrent pour la première fois : « Vous arrivez d'Égypte victorieux, « dit celui-ci; et moi d'Italie, après une grande défaite. « Si Joubert, qui avait formé la résolution de profiter « de l'enthousiasme que sa présence causerait à l'armée, « s'y était rendu incontinent, les Russes et les Autri- « chiens, avec les seules troupes qu'ils avaient alors, « eussent été infailliblement battus. Mais ce général, « ayant perdu un mois à Paris, à cause de son mariage, « les ennemis réunirent toutes leurs forces et nous

« accablèrent. C'est toujours le grand nombre qui bat « le petit. »

« Vous avez raison, répondit Bonaparte. Lorsqu'avec « de moindres forces j'étais en présence d'une grande « armée, groupant avec rapidité la mienne, je tombais « comme la foudre sur l'une de ses ailes, et je la cul- « butais. Je profitais ensuite du désordre que cette ma- « nœuvre ne manquait jamais de mettre dans l'armée « ennemie, pour l'attaquer dans une autre partie, tou- « jours avec toutes mes forces. Je la battais ainsi en « détail ; et la victoire que je remportais était toujours, « comme vous le voyez, le triomphe du grand nombre « sur le petit [1]. »

C'est en ce sens qu'il faut entendre le fameux adage : *Dieu est avec les gros bataillons*. Des armées ayant été battues par un ennemi très-inférieur en nombre, on en a conclu sa fausseté, parce que l'on ne s'est pas rendu compte des malheurs qu'entraîne presque toujours la violation des principes. Mais quand par l'habileté des manœuvres on tient ses propres troupes plus nombreuses sur le champ de bataille, on doit demeurer vainqueur : par conséquent Dieu, c'est-à-dire la victoire est avec les gros bataillons.

[1] *Mémoires de Gohier*, t. II, p. 203.

CHAPITRE [illegible]

DE LA GUERRE OFFENSIVE.

[illegible]

Il faut faire une distinction bien nette entre la guerre offensive et la guerre défensive.

L'offensive est presque toujours plus avantageuse, 1° au point de vue matériel, en portant le fléau sur le sol étranger qui est ainsi ravagé, tandis qu'on ménage le sien propre ; 2° au point de vue moral, en répandant la terreur chez l'ennemi ; 3° parce qu'on sait parfaitement d'avance ce qu'on veut et ce qu'on fait, tandis que celui qui se tient sur la défensive, c'est-à-dire qui est attaqué, ne peut le savoir exactement. Mais on doit bien mûrement la méditer, de peur de s'y déterminer par de vaines considérations. Elle exige les précautions suivantes :

1° Des alliances ou des neutralités positives, afin de n'être point troublé dans ses opérations, et de n'avoir pas deux ou trois ennemis au lieu d'un seul ;

2° Des levées étrangères d'hommes ou de chevaux, et des achats de munitions de guerre et de bouche, soit qu'on en manque dans son pays, soit qu'on veuille en accroître la quantité, ou les ôter à l'ennemi [1];

3° L'état de défense des frontières éloignées, de peur d'une diversion;

4° La levée et l'instruction de troupes nouvelles et l'augmentation des anciennes;

5° La fabrication d'armes et de moyens de transport;

6° L'approvisionnement des magasins de munitions et de vivres.

Le secret est rigoureusement nécessaire : Napoléon l'eût gardé en 1812 par l'habileté qu'il mit à renforcer ses compagnies et escadrons, au lieu d'accroître le nombre de ses cadres; mais il fut trahi par un fonctionnaire supérieur qui espionnait pour la Russie.

Il faut tâcher de pénétrer dans le pays ennemi par l'entrée qui mènera le plus aisément vers la capitale, où il est très-utile de se trouver dès le commencement de la guerre : 1° pour encourager sa propre armée; 2° pour répandre la terreur chez l'ennemi; 3° pour le forcer à dégarnir ses frontières.

Quand il s'agit d'un pays fermé ou coupé par des défilés, des rivières, des forêts, des places fortes, il faut proportionnellement beaucoup plus d'infanterie que de cavalerie. Si, au contraire, le pays est ouvert et non coupé, il faut être très-fort en cavalerie, afin de péné-

[1] Feuquières, *Mémoires*, ch. XLV et suiv.

trer plus vite au centre, et de faire escorter tous les convois par des détachements respectables.

Une fois que l'armée est postée dans le pays ennemi, le général se conduira avec douceur ou rigueur suivant les circonstances : il traitera bien ceux qui se rendront, et maltraitera ceux qui résisteront[1]. De nouveaux manifestes bien rédigés auront pour objet d'exciter le soulèvement des peuples et des soldats contre leur prince, ou d'amollir leur courage. Ils feront briller à leurs yeux les avantages d'un nouveau gouvernement. *L'intérêt particulier est celui qui fait agir les hommes*, dit Feuquières, *et il est bien rare que dans le fond ce soit l'amour pour la personne du prince qui les attache à son service.*

Quand l'ennemi a été surpris par l'invasion, et qu'il n'était pas prêt à la guerre, il faut faire une extrême diligence pour couper toutes ses communications entre les différents corps de troupes qu'il voudra lever, afin d'empêcher leur jonction, et de les annihiler ou détruire en détail. En outre, il faut se hâter de livrer bataille, parce qu'une bataille gagnée dans le commencement d'une guerre en décide presque toujours le succès. Toutefois l'envahisseur doit assurer sa ligne de retraite, et veiller à ce qu'aucun trouble n'éclate en son propre pays.

La guerre doit nourrir la guerre, c'est-à-dire qu'une armée doit vivre aux dépens du pays qu'elle parcourt :

[1] Montecuculli, *Mémoires*, t. I, ch. III.

c'était la maxime d'Alexandre, d'Annibal, de César et de Gustave-Adolphe. Mais la plupart des capitaines de notre époque en ont fait à tort supporter la charge à leur patrie. Quelle que soit la façon de résoudre cette question de droit politique et des gens, il en est une autre plus grave qui tient à la stratégie : c'est qu'une armée ne doit jamais manquer d'aliments.

Sous Louis XIV et Louis XV, les armées peu nombreuses, combattant ordinairement aux environs de leurs frontières, vivaient de leurs magasins et boulangeries qui les suivaient. Elles étaient fort lentes, ne pouvant s'éloigner sans les emmener. Mais au commencement de la Révolution, les trahisons et dilapidations du gouvernement déchu mettaient obstacle à la formation des magasins. Le Comité de salut public en chargea spécialement Robert Lindet, l'un de ses membres. Cet homme probe et actif ne parvint pas toujours à approvisionner suffisamment des armées si nombreuses; de sorte que celles-ci, guerroyant en Allemagne, en Belgique, en Italie, vivaient souvent chez les habitants, ou de réquisitions qu'elles frappaient sur le pays. Cela n'était pas difficile dans ces contrées fertiles et peuplées; mais quand Napoléon parcourut l'Espagne, la Russie, la Pologne, ses armées subirent quelquefois les angoisses de la faim.

Lorsqu'on envahit un pays, il faut s'informer 1° si les habitants se montreront amis ou passifs; 2° s'il est fertile et peuplé. En cas de négative, il sera prudent de ne pas éloigner l'armée des magasins, et d'emmener

avec soi des approvisionnements suffisants, toujours échelonnés sur trois ou quatre rayons, afin d'éviter leur capture, et de les mettre à la portée de chaque aile de l'armée. Au moyen des chemins de fer, les approvisionnements sont beaucoup plus prompts à réaliser; mais il faut prendre garde que le moindre détachement ennemi peut rompre un chemin sur lequel on comptait, et priver tout à coup une armée de vivres, surtout dans les pays où l'ennemi commet le dégât, comme il fit en Espagne et en Russie au commencement de ce siècle.

CHAPITRE III.

DE LA GUERRE DÉFENSIVE.

Des deux catégories de guerres défensives. — Que la défense passive est ruineuse. — Avantages de la défense active. — Des moyens de bien défendre un pays. — Des négociations et des alliances.

L'envahisseur est toujours pressé d'arriver; plus il est retardé, plus il s'use. Le défenseur doit donc combiner ses opérations de façon à retarder les progrès de sa marche.

Il y a deux sortes de guerres défensives : l'une purement passive, et l'autre active, c'est-à-dire qui reprend l'offensive dès que l'occasion s'en présente. La première, se bornant à garder les places fortes, à se retrancher dans des camps, à défendre des barrières naturelles, démoralise l'armée et le peuple, tout en encourageant l'ennemi. Mais la défense a ordinairement l'avantage, quand elle sait profiter, pour tomber avec vigueur sur l'ennemi, du moment où il est épuisé par ses marches et par le partage de son armée à l'effet de garder ses communications.

Dans la guerre défensive, il vaut mieux défendre sûrement les points les plus importants que de vouloir tout protéger en disséminant ou divisant ses forces. En

effet, en adoptant ce dernier parti, on se laisse détruire en détail, tandis qu'en réunissant ou groupant ses masses, on conserve la faculté d'accabler l'ennemi dès que l'occasion s'en présente [1]. Il faut avoir le courage de ne point épargner le plat pays, et de détruire même par le feu tout ce que l'on n'a pu abriter dans les places fortes, et qui peut être utile à l'ennemi. C'est ce que firent les Russes à Moscou en 1812 : ils parvinrent ainsi à détruire l'armée française en lui enlevant ses quartiers d'hiver.

Si le pays qu'on défend est ouvert, il faut d'abord l'abandonner à l'ennemi, et se retirer à l'abri d'une forteresse ou d'une rivière, quand on n'est pas en mesure de livrer avec avantage une bataille.

S'il est coupé par des rivières ou des défilés, on peut le défendre d'abord, mais par escarmouches, et sans engager une action générale, parce qu'un défilé se force toujours. Les montagnes ont non-seulement des routes fréquentées, mais des sentiers connus des habitants du pays qui les indiquent à l'armée qui veut passer. En second lieu, comme on ne peut pas employer un grand nombre de soldats à la défense des lieux escarpés, tant à cause de la difficulté d'y vivre que des difficultés du terrain, l'ennemi qui a résolu de passer fait de fausses démonstrations, puis se présente à l'improviste avec des forces si considérables, qu'on ne peut lui en opposer de suffisantes.

[1] Feuquières, *Mémoires*, ch. XLVI.

Quand la rivière ou le défilé est forcé, comme le peuple et l'armée y avaient mis toute leur confiance, la terreur s'empare d'eux; et l'on se trouve souvent vaincu sans avoir pu se servir des moyens même supérieurs qu'on avait en main. On ne doit jamais mettre en péril toute sa fortune sans déployer en même temps toutes ses forces. En conséquence, il est ordinairement préférable ou d'aller au delà à la rencontre de l'ennemi, ou de l'attendre en deçà pour lui livrer bataille, avec toutes les ressources dont on peut disposer [1].

Le défenseur doit particulièrement veiller à ne se point laisser battre en détail, à multiplier ses petits avantages, et à saisir ou écorner les convois de l'ennemi, afin de le forcer à diviser beaucoup ses forces par de grosses escortes; en un mot, il importe surtout de ne pas se laisser entamer, tout en harcelant, fatiguant, diminuant et décourageant l'envahisseur. Dans la guerre entre puissances égales, le général le plus judicieux et le plus actif l'emporte toujours à la longue sur celui qui ne possède pas les mêmes qualités, parce qu'il multiplie tellement les avantages qu'à la fin il en obtient un décisif, en passant de la défensive à l'offensive.

Si le général d'abord choisi a commis des fautes et s'est aliéné la confiance de ses troupes : par exemple, s'il a perdu une bataille qu'il pouvait éviter; ou si, pouvant la gagner, il l'a perdue par ses mauvaises dis-

[1] Machiavel, *Discours sur Tite-Live*, liv. I, ch. XXIII.

positions ou par sa lâcheté, le gouvernement ne doit point hésiter à le remplacer immédiatement, et même, suivant les cas, à le faire juger et châtier. Il n'appartient à aucune puissance d'imposer aux soldats confiance dans un homme.

Telles sont les précautions intérieures; les extérieures consistent en négociations avec des puissances voisines pour obtenir du secours, soit en troupes auxiliaires, soit par des diversions qui forcent l'envahisseur à abandonner le pays, ou à en distraire une partie de ses forces. Ces sortes de négociations réussissent souvent, parce que les puissances voisines s'inquiètent ordinairement de l'agrandissement d'une autre, et ont peur pour elles-mêmes.

La puissance qui en secourt une autre doit exiger de celle-ci des gages, de peur qu'elle ne fasse la paix à son insu et à son préjudice; car on voit chez les hommes d'État les mêmes bassesses que chez les particuliers. Quand un homme généreux prend parti pour son ami, souvent celui-ci se réconciliant ne lui laisse que le désagrément de s'être fait des ennemis.

CHAPITRE IV.

DU POINT OBJECTIF, ET DE LA BASE D'OPÉRATIONS.

Définitions. — Qu'il y a deux espèces d'objectifs. — De la meilleure base d'opérations. — De ses progrès successifs, et de ceux de l'objectif.

On nomme *théâtre de la guerre* tout le pays où les deux puissances peuvent s'attaquer; ce qui comprend non-seulement leur propre territoire continental et colonial, mais encore celui de leurs alliés et des puissances neutres qu'elles violeraient.

La partie de ce théâtre, qui a été choisie par les belligérants, est l'*échiquier*.

La partie de l'échiquier où chaque armée se meut ou se peut mouvoir dans l'espérance d'y atteindre son but se nomme *zone d'opérations*, et chacune a la sienne.

La *ligne d'opérations* est la partie de la zone actuellement choisie et occupée par une armée.

Comme en toutes choses il faut d'abord considérer le but, ou l'objet suivant lequel on doit rechercher les moyens, de même dans la guerre le but qui se nomme *point objectif* doit avant tout fixer l'attention du stratégiste.

Il y a des points objectifs *géographiques* ou fixes, tels

qu'une forteresse, un fleuve, une capitale; et il y en a de *manœuvres*, c'est-à-dire qui concernent surtout la destruction ou la déroute de l'armée ennemie; car les États croulent quand ils n'ont plus d'armée pour les soutenir, de même que le corps d'un lion n'est plus à craindre quand son sang est par terre.

C'est le but de la guerre ou de la campagne qui détermine le point objectif géographique. Dans l'offensive, il sera l'occupation de la capitale ennemie, ou d'une province dont la perte forcera le vaincu à une paix favorable au vainqueur. Dans la défensive, le point objectif est celui que l'on cherche à couvrir particulièrement. La capitale l'est donc ordinairement aussi, comme le foyer de la puissance.

Dès qu'on a déterminé le point objectif, il faut avoir soin de s'assurer une bonne *base d'opérations*. On nomme ainsi le pays d'où l'armée partira pour son expédition, d'où elle tirera ses vivres et ses renforts et où elle trouvera une retraite en cas de défaite. L'armée peut avoir successivement plusieurs bases : par exemple, si elle prend l'offensive, elle s'en fera de nouvelles des pays dont elle s'emparera ou qui deviendront ses alliés. Si elle reste sur la défensive, ou si elle est repoussée, elle rétrogradera de ses bases primitives : par exemple, une armée française transportera sa base de la Moselle à la Seine.

L'armée sans flotte doit toujours éviter une base d'opérations du côté de la mer, parce qu'elle pourrait y être jetée; tandis que celle qui arrive sur sa flotte et la

conserve a une base d'opérations sûre dans ses vaisseaux.

Le point objectif, comme la base, varie suivant les progrès ou les échecs. Par exemple, dès qu'on s'est emparé de la capitale, on choisit pour deuxième objectif une armée qui s'est formée au delà.

CHAPITRE V.

DES LIGNES D'OPÉRATIONS.

Axiomes concernant le choix de la ligne d'opérations. — En quel cas on doit attaquer le centre ou les extrémités. — Avantages des lignes intérieures et concentriques. — En quel cas on peut adopter les lignes divergentes.

Les *points stratégiques* sont les provinces ou places fortes de la zone qui servent de bases d'approvisionnement, d'opérations et de retraite à l'armée. On nomme *point décisif* celui qui a une immense importance, tel que la capitale du pays.

On nomme *ligne d'opérations* celle qui unit entre eux tous ces points. Son choix, qui décide ordinairement du succès de la guerre, est soumis à quatre axiomes :

1° La ligne d'opérations doit conduire à un objet essentiel, sans quoi la plus heureuse campagne serait infructueuse ;

2° Quand la nature du pays et la situation des dépôts le permettent, il faut choisir la ligne la plus courte et la moins difficile ;

3° Faire en sorte de mettre en action sur le point décisif le plus de forces possible, c'est-à-dire ne se porter que sur le centre ou sur une seule extrémité de l'ennemi.

Quand celui-ci divise ses forces sur un front trop étendu, on attaque le centre ; dans le cas contraire, il vaut mieux se porter sur l'une de ses extrémités, et de là sur les derrières de sa ligne de défense. Ce n'est qu'avec des forces évidemment supérieures qu'il est bon d'agir simultanément contre le centre et les extrémités;

4° Prendre une direction qui empêche l'ennemi d'agir contre les flancs; ce qui lui serait aisé s'il était le maître des provinces situées sur la droite ou sur la gauche. En effet, en ce cas, on risquerait de se faire envelopper et détruire, parce qu'on n'aurait plus de communications avec ses dépôts[1].

Les lignes d'opérations sont dites :

1° *Intérieures*, quand deux fractions d'armée prennent une direction qui leur donne la faculté de se rapprocher avant que l'ennemi le puisse de son côté;

2° *Extérieures*, quand, au contraire, elles sont formées sur les extrémités des masses ennemies;

3° *Concentriques*, quand elles partent de points éloignés pour se rejoindre sur un rayon de leur base;

5° *Excentriques ou divergentes*, lorsqu'une seule masse se divise pour se porter sur deux ou plusieurs points éloignés les uns des autres.

Ainsi elles peuvent être tout à la fois divergentes et intérieures, concentriques et extérieures.

On nomme *stratégiques* les lignes les plus importantes qui relient les différents points décisifs, et *lignes de*

[1] Lloyd, *Mémoires*, part. IV, ch. III.

[illegible]

[illegible]
[illegible] Pour
[illegible] qui [illegible]
[illegible]
[illegible] les pre-
[illegible] points de [illegible]
[illegible]

CHAPITRE VII.

DES MARCHES ET DES ORDRES.

Ancien système des marches. — Note sur le nombre des armées de la France en 1794. — Changement forcé de système. — En quoi consiste l'habileté dans une marche. — Des étapes et cantonnements. — Des fonctions de l'état-major. — De la forme des ordres.

Depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution française, on fit généralement la guerre en campant sous la tente, et s'épiant pour assiéger une place ou la couvrir. Mais en 1793 la France, se voyant attaquée au dehors et au dedans, mit en campagne douze armées, composées de 750,000 hommes présents sous les armes[1], n'ayant ni tentes, ni solde, ni magasins, forcées de marcher vite ou de se cantonner : ce qui les habitua à une grande mobilité. Bonaparte surtout effectua des marches dont la rapidité déconcerta longtemps les ennemis. Mais, pour avoir persisté dans le système qui d'abord avait fait ses succès,

[1] Une treizième, de 3 à 4,000 hommes, résidait à Paris pour maintenir l'ordre intérieur. Je ne sais pourquoi la plupart des écrivains comptent quatorze armées composées de douze cent mille hommes !

il perdit ses armées et son trône dans les campagnes de 1812 et 1813 en Russie et en Allemagne.

Les colonnes d'une armée ayant des espaces différens à parcourir, il faut nettement combiner le moment de leur départ et leurs instructions avec 1° les distances qu'elles ont à franchir; 2° le matériel que chacune traîne à sa suite; 3° les difficultés des pays à traverser; 4° l'importance de cacher la marche ou de la rendre éclatante. Il suffit d'indiquer aux chefs de corps le but à atteindre, l'heure où ils doivent arriver, la route à prendre, les corps qui doivent marcher parallèlement avec eux, et la direction de leur retraite dans le cas où elle deviendrait nécessaire. Il faut embrasser un vaste front stratégique tant qu'on est hors de la portée de l'ennemi, afin de le tromper sur l'objectif qu'on se propose, et de se mouvoir avec plus de rapidité; mais bien déterminer d'avance les moyens de réunir ses masses aussitôt qu'un choc décisif ou bataille sera imminent.

Chaque colonne doit avoir son avant-garde et ses éclaireurs, avec des pionniers et sapeurs pour raccommoder les ponts et ouvrir les passages trop étroits, afin de n'éprouver aucun retard, et de n'être pas obligé de défiler; ce qui est toujours dangereux, parce qu'on pourrait être coupé même par un petit parti [1].

Enfin, il ne faut jamais, sans une absolue nécessité, forcer les marches, ce qui ruine les hommes et les chevaux. L'habileté consiste surtout à les combiner de

[1] Feuquières, *Mémoires*.

façon à porter la masse de ses forces sur le point décisif. J'en citerai pour exemple la manœuvre du comité de salut public qui, sur la fin de 1793, porta une réserve d'élite successivement et en poste au secours de Dunkerque, de Maubeuge et de Landau; de sorte que cette petite masse, se joignant aux troupes cantonnées en face de l'ennemi, parvint à le battre en détail et à le repousser du territoire français. La marche de Napoléon en 1805 par Donawerth coupa les communications de Mack.

On nomme *étapes* les points où l'armée prend une position successive et stable, au moyen d'un détachement qu'elle confie à un bon commandant pour recevoir les malades et les blessés, surveiller les approvisionnements, exercer les recrues, et garder la ligne de communications. Autant que possible, il faut les établir dans une place fortifiée ou une ville populeuse et riche.

Quand le gros de l'armée fait halte pour se tenir en observation, ou attendre une occasion, elle se *cantonne*. On nomme aussi *cantonnement* son repos pendant l'hiver en pays ennemi. On doit y veiller avec soin à la subsistance des troupes et à leur sécurité. En conséquence, il faut, autant que possible, s'établir dans un pays riche et peuplé, en s'étendant assez pour trouver facilement la subsistance; mais cependant de façon que si l'ennemi fait irruption, on puisse opérer en masse contre lui. On entretiendra sans cesse des patrouilles de cavalerie et des signaux d'alarme.

Aujourd'hui l'itinéraire des marches et les cantonnements sont réglés par l'*Etat-major*. Son chef est aussi chargé de procurer au généralissime les documents qui lui sont nécessaires, de transmettre et d'expliquer ses ordres à tous ses subordonnés, d'en surveiller l'exécution, et enfin des reconnaissances.

Les ordres donnés aux différents chefs de corps ne doivent pas être trop minutieux, car souvent leur exécution ne peut dépendre que du moment même, à cause des accidents sans nombre qui surgissent. La prolixité mène aussi à l'obscurité et brouille l'esprit du chef de corps, au point de lui faire perdre de vue l'objet principal de son mouvement. Il faut lire, pour s'en convaincre, dans l'histoire de la guerre de Sept ans, ces ordres ridicules en huit ou dix pages, expédiés chaque jour par les maréchaux de France à tous les généraux de brigade. Comme d'ailleurs ils y donnaient le plan complet de la bataille ou des mouvements, il suffisait qu'un seul tombât entre les mains de l'ennemi pour tout déranger.

Napoléon tomba dans l'excès contraire, en prescrivant simplement et très-laconiquement à ses maréchaux ce qui concernait particulièrement chacun d'eux. Il ne leur faisait point connaître l'ensemble des opérations : soit qu'il craignît qu'un plan général, tombant entre les mains de l'ennemi, ne permît à celui-ci de déjouer ses projets; soit qu'il ne voulût point de remontrances. Cependant celles-ci sont quelquefois utiles; en outre un lieutenant réduit à opérer comme une machine, sans connaître l'ensemble, ne peut savoir en quel sens il faut

parer aux accidents. Comment un acteur dirait-il bien un couplet d'une tragédie qu'il n'aurait pas lue tout entière? Dans la campagne de 1813, et à Waterloo surtout, Napoléon eut à regretter son laconisme. On peut toujours éviter les dangers de la capture des ordres généraux par l'ennemi, en les écrivant en chiffres, quand il est impossible de les donner ou de les envoyer verbalement.

CHAPITRE VIII.

DES FRONTIÈRES ET DES FORTERESSES.

Véritable objet des forteresses. — Critique du système des petites places. — Réfutation d'un sophisme au sujet des fortifications de Paris. — Comment on doit établir les forteresses. — Des siéges. — Inconvénients des lignes de circonvallation, de contrevallation, et retranchées. — Comment on doit les attaquer. — Utilité des camps retranchés.

La force relative d'une frontière est en raison directe de sa proximité de la capitale, et des forteresses où sont établis les magasins de l'armée, comme de l'éloignement de ceux de l'ennemi. Les opérations sont d'autant plus faciles qu'on a une ligne d'opérations plus courte. En effet, celui qui agit sur la ligne la plus courte entre en campagne le premier, et déploie toutes ses forces avant que les maladies et la pénurie les aient diminuées. Celui qui agit sur la plus longue s'épuise avant de pouvoir frapper. C'est donc avec un merveilleux calcul que la capitale de la France a toujours été placée non au centre, mais à proximité des frontières du Nord et de l'Est, où ce pays est plus menacé que sur les autres.

On construit des forteresses pour protéger les frontières et couvrir l'armée de campagne. Ce dernier objet

est bien plus important que le premier, quoique l'on croie généralement le contraire; car l'audace et l'habileté de l'ennemi lui frayent toujours un passage, nonobstant les obstacles naturels, redoublés par des places fortes. En conséquence on a tort de multiplier celles-ci qui coûtent des frais énormes d'établissement et d'entretien, outre une armée nombreuse pour leur garde. Il vaut donc mieux en avoir un très-petit nombre, mais assez considérables : 1° pour appuyer l'armée défensive; 2° pour forcer l'ennemi à des détachements qui l'affaiblissent.

Que Strasbourg, Metz et Lille soient fortifiés, rien de mieux. Leur possession assurera les marches de l'armée française, couvrira ses magasins et ses mouvements, et lui donnera un refuge pour se rallier; tandis qu'elle gênera singulièrement l'ennemi en le forçant à des détours, et à se diviser pour les observer, de peur de voir tomber les garnisons sur ses derrières ou sur ses flancs. Mais à quoi servent à la France ces petites places de Toul, Thionville, Verdun ? L'artillerie ennemie les brûlera ou les prendra en un instant; et elles occupent des hommes et un matériel qui seraient beaucoup plus utiles en rase campagne.

Que signifient même les faibles fortifications de Paris ? Aurait-on la prétention d'y arrêter l'ennemi envahisseur qui aurait pu arriver jusque-là ? La capitale de la France n'est-elle pas prise, quand l'ennemi est à ses portes ? L'ennemi peut-il y arriver quand le gouvernement n'est pas désorganisé ?

On dit que Napoléon Ier eût vaincu les coalisés en 1814 et 1815 si Paris eût été fortifié.

Mais il a été battu à cause de ses combinaisons et de la destruction de son armée. Sans elle comment aurait-il pu défendre Paris, même fortifié? Si l'on objecte qu'il aurait eu le temps d'en lever une autre, je répondrai qu'en 1812 et en 1813 il avait enrôlé tout ce qu'il lui était encore possible de prendre en France.

Les forteresses doivent être construites sur des points stratégiques importants, et autant que possible à cheval sur un grand fleuve, comme Mayence et Castel qui est vis-à-vis. A plus forte raison, les places qui sont au confluent de deux rivières comme Metz sont bien situées, parce qu'elles dominent trois fronts d'opérations différents. On doit choisir une grande ville populeuse, industrielle et commerçante : 1° parce qu'une grande place ne peut pas être brûlée; 2° parce qu'on ne peut l'investir et l'assiéger qu'au moyen d'une armée entière; 3° parce qu'elle offre plus de ressources générales pour la défense; 4° parce qu'il s'y trouve quelques milliers d'habitants en état de seconder utilement l'armée de défense. L'on ne peut former le siége régulier d'une telle place qu'avec 80,000 hommes, tandis que 20,000 suffisent pour la défendre durant plusieurs mois.

Avant la Révolution, en ces temps de guerres indolentes et longues, on assiégeait les places fortes et les camps; mais, depuis cette époque, on préfère chercher la destruction ou la dispersion des armées, sans s'inquiéter des forteresses. Quoique ce dernier système soit

généralement préférable, on ne peut sans danger l'adopter exclusivement. Un habile général agit donc suivant les circonstances, et sait prendre souvent un moyen terme. Toutefois quand il répute un siége inutile, il bloque ou observe la place, de peur que sa garnison ne tombe sur ses derrières et ne coupe ses communications.

Autrefois, quand on assiégeait une place, on commençait par construire tout autour une *ligne de circonvallation* et une *de contrevallation;* de sorte que l'armée assiégeante s'éparpillait pour garder ces deux lignes. Eugène de Savoie, comprenant qu'elle s'affaiblissait ainsi, força en 1706 avec 40,000 hommes les lignes de Turin, gardées par une armée française double de la sienne, mais répandue en six lieues de fortifications. Aujourd'hui les assiégeants, tout en investissant la place, chose essentielle, se contentent de fortifier leurs positions par des ouvrages détachés; ce qui est préférable à l'ancien système.

On nomme *lignes retranchées* celles qui, plus étendues encore que celles de circonvallation et de contrevallation, tendent à mettre à couvert une partie des frontières d'un État : telles que les fameuses lignes de Wissembourg, qui, quoique couvertes par la Lautern, appuyées au Rhin à droite, aux Vosges à gauche, furent forcées quand il plut à l'ennemi. C'est donc un système ridicule, tout à fait contraire aux principes généraux de la stratégie.

La principale raison qui en a fait introduire l'usage

est d'établir des communications faciles d'une place à l'autre. Mais si l'on compte les frais de construction et d'entretien de ces lignes, et le nombre d'hommes qu'elles occupent pour leur garde, on se convaincra que ces frais et ces troupes seraient plus utilement employées à la garde des places, aux escortes des convois, et dans l'armée active. D'ailleurs, une armée dans des lignes ne peut être massée, étant obligée de garder un trop vaste front. Par conséquent, lorsque l'ennemi attaque un endroit, comme il fait ses mouvements où et comme il lui plaît, il doit nécessairement réussir[1], surtout quand il opère de nuit, et au moyen d'une fausse attaque éloignée et vive, pour y attirer l'attention. Mais sa véritable attaque ne doit commencer qu'un temps assez considérable après la fausse, afin que l'armée attaquée se soit convertie du côté de celle-ci.

Il ne faut pas confondre les lignes avec les *camps retranchés* qui sont quelquefois très-utiles, en ce qu'ils peuvent servir de refuge à une armée. Mais l'on ne doit pas songer à en établir pour couvrir une place ou en empêcher le siége; car ce serait exposer une armée à être coupée pour une chose beaucoup moins importante que sa conservation.

[1] Feuquières, *Mémoires*.

CHAPITRE IX.

DE L'OCCASION STRATÉGIQUE.

Pourquoi l'on ne profite pas de la victoire. — Que son plus grand avantage est l'occupation de la capitale ennemie. — Insignes fautes des coalisés contre la France. — Exemples divers. — Incapacité d'un généralissime autrichien.

Ce n'est pas vaincre que de ne savoir pas profiter de la victoire; car, dit Guillaume-Louis de Nassau, l*a fortune du jeu, de la mer et de la guerre nous tourne souvent le dos en un instant*[1]. C'est la peur ou la mollesse ou le mauvais jugement de la situation qui empêchent d'en profiter; mais quelquefois aussi c'est parce que l'on n'a cherché dans la guerre que la renommée d'un jour, et non l'utilité nationale.

Le plus grand profit que l'on puisse tirer d'une bataille gagnée, qui jette la consternation dans la capitale ennemie, est de s'emparer immédiatement de celle-ci. Mais quand on lui laisse le temps de se reconnaître et d'acquérir des forces nouvelles, on la met ordinairement à même de reprendre le dessus. Les Austro-Prussiens coalisés commirent cette faute en août 1792, en

[1] *Annibal et Scipion ou les grands capitaines*, p. 197.

s'amusant à prendre les petites places de la frontière, au lieu de marcher droit sur Paris consterné; ils la commirent encore en 1793 en assiégeant avec les Anglais les places du Nord, telles que Dunkerque, sans savoir que la possession de la capitale les leur eût toutes livrées sans combat. Ils sont d'autant moins excusables que l'histoire leur offrait de mémorables exemples.

La journée de Saint-Quentin, en 1557, avait mis dans une si effroyable déroute l'armée française, que l'on ne se croyait plus en sûreté dans la capitale, dont l'ennemi n'était qu'à trois marches. Si Philippe II y eût marché, il s'en emparait, et avec elle de la France entière. Mais peu à peu le gouvernement et les Parisiens se remirent de cette alarme : les citoyens subvinrent aux besoins de la patrie, et bientôt une armée puissante fut réorganisée par le duc de Guise. Charles-Quint, dans sa retraite, demanda au courrier qui lui apportait la nouvelle de la victoire *si le roi d'Espagne était à Paris;* mais, sur sa réponse négative, il tourna le dos avec mépris.

La France ne fut pas moins consternée en 1636; le cardinal-infant y était entré à la tête d'une armée tellement supérieure à celle des Français que ceux-ci n'osèrent paraître. L'Espagnol, ne trouvant aucune résistance, attaque la Capelle et le Câtelet, qui se rendent aussitôt; il marche de là sur Corbie, aussi peu en état de tenir, et qui capitule, ainsi que deux autres places; de sorte que la frontière se trouve tout ouverte; la ter-

reur se répand partout le royaume; une foule de Parisiens s'enfuient ou envoient au loin ce qu'ils ont de plus précieux. Le cardinal-ministre abattu pense d'abord à se réfugier à Orléans avec le roi. L'Espagnol pouvait alors marcher sur Paris et s'en emparer facilement; mais il s'amusa à ravager la Picardie; de sorte que Richelieu eut le temps de prendre de bonnes mesures, et de le repousser jusqu'aux portes de Bruxelles.

Après la victoire de Leipzig, en 1631, Gustave-Adolphe commit la même faute en ne marchant pas sur Vienne. Charles XII ayant passé le Borysthène, et gagné une grande bataille sur le czar, devait aussi en profiter pour prendre Moscou, capitale de ce dernier, qu'il aurait fait soulever; mais il laissa son ennemi revenir de son épouvante, rassembler une nouvelle armée, et finir par détruire la sienne à Pultawa.

« Les politiques malhabiles s'imaginent, dit Folard, qu'en prenant toutes les places d'une frontière, il faut nécessairement que la capitale tombe et soit soumise au vainqueur; et que c'est la chose du monde la plus prudente que d'y marcher après ce coup fait. Ce raisonnement vaut moins que rien. Qu'on se mette bien à l'esprit que, tant que la capitale subsiste, on en tire des secours et des ressources infinies qui surprennent quelquefois. »

Je finirai ce chapitre par deux exemples récents qui démontrent péremptoirement que l'occasion perdue ne se retrouve jamais.

En 1854, après la victoire de l'Alma, si le général

français avait immédiatement attaqué Sébastopol, son objectif, les défenseurs de cette ville, alors en petit nombre et consternés, se fussent rendus. On a payé cette faute par un très-long siége où furent engloutis plus de cent mille soldats français et de deux milliards.

En avril 1859, le général Giulay, se trouvant à la tête d'une armée autrichienne formidable, devait promptement marcher sur Turin, dont il se serait aisément emparé avant l'arrivée de l'armée française. Ensuite il devait tomber sur les tronçons épars de celle-ci qui venaient à la hâte, sans liaison, ni munitions, ni artillerie. Il eût pu alors, en occupant Novi, couper ses communications entre Gênes et Alexandrie, et la mettre dans une affreuse déroute. Mais il lui laissa le temps de se réunir, de le rejeter lui-même sur la défensive, et enfin de le battre à Magenta et à Solferino.

CHAPITRE X.

DES DIVERSIONS ET DES DESCENTES.

Du péril auquel exposent les grands détachements. — Des circonstances où ils sont indispensables. — Théorie des diversions. — Des moyens d'effectuer les descentes et de s'y opposer. — Que l'opinion d'un célèbre stratégiste anglais résout affirmativement la possibilité d'une descente des Français en Angleterre.

Souvent les grands détachements ont été battus, ou ils ont donné à l'ennemi le loisir d'écraser l'armée durant leur absence. Ces exemples les ont fait proscrire à tort, car ils sont indispensables : 1° pour opérer des diversions ; 2° pour former une réserve stratégique ; 3° pour couvrir des points importants, tels que la base d'opérations ; 4° pour bloquer ou observer une place ; 5° pour tenter un coup de main ; 6° pour attirer l'ennemi dans une direction autre que celle où l'on veut opérer.

Dans ces cas, les détachements ne sont point contraires aux principes, pourvu qu'on ait soin d'y éviter tout engagement partiel contre des forces supérieures, et de diviser l'ennemi au moment de l'attaquer soi-même. Toutefois le sacrifice d'un petit détachement peut être très-utile, à la triple condition qu'il ne com-

promette nullement le gros de l'armée, que l'on en soit très-sobre, et qu'il devienne rigoureusement nécessaire, parce qu'autrement ce serait un assassinat des troupes exposées.

La diversion est une entreprise secondaire formée, loin de la zone principale d'opérations, aux extrémités du théâtre de la guerre. Elle est utile surtout : 1° quand le corps qu'on y emploie se trouverait hors d'état par son éloignement d'être mis en action ailleurs ; 2° quand elle accable la puissance ennemie, de façon que celle-ci est forcée de mander à son secours son général et ses troupes. Quand Scipion l'Africain alla porter la guerre sous les murs de Carthage, cette république rappela immédiatement Annibal. En ce cas, la diversion est plutôt un changement de zone d'opérations. Mais pour qu'elle ne soit pas périlleuse, la puissance qui l'opère doit conserver assez de forces sous la main pour repousser une attaque subite de l'ennemi, avant le départ de celui-ci.

Si en juillet 1793, alors que la Vendée tenait en échec les armées de la République, les coalisés avaient soutenu cette province par un corps de 80,000 hommes d'élite et deux cents pièces de canons, leur invasion par les frontières du Nord et de l'Est eût probablement réussit.

On donne le nom de *descentes* aux diversions maritimes, comme à toutes les invasions d'un pays par mer. Elles étaient plus faciles autrefois que depuis l'emploi de l'artillerie ; car il faut un grand nombre de vaisseaux

de ligne pour protéger le voyage d'une pareille multitude sur des vaisseaux de transport; et si la flotte protectrice n'est pas supérieure à celle de l'ennemi, les troupes, loin de pouvoir débarquer, seront noyées tout entières par les canons de celui-ci. D'ailleurs, les vaisseaux de transport ne pouvant jamais approcher de la plage, il faut placer les troupes sur les chaloupes et radeaux qui suivent la flotte, de sorte que la descente est fort lente et périlleuse.

Voici les deux règles à suivre pour le débarquement :

1° Donner le change à l'ennemi par une fausse démonstration sur un autre endroit que celui qu'on a choisi;

2° S'emparer d'un point d'appui pour protéger le débarquement successif des troupes, et le garnir immédiatement d'artillerie pour les rassurer. L'armée qui opère une descente doit toujours conserver ses communications avec le rivage, qui est à la fois sa ligne de retraite et sa base d'approvisionnements, et s'assurer d'un port fortifié, afin qu'en cas de revers elle puisse se rembarquer sans désastre.

Comme l'envahi ne pourrait garnir de troupes et de canons toutes les plages, il couvrira du moins les points principaux, et établira des signaux pour connaître promptement le débarquement, afin qu'il puisse immédiatement tomber en masse sur l'ennemi avant que celui-ci ait pris à terre une position solide.

Sur la fin du dix-huitième siècle, le ministère anglais, ayant conçu de l'inquiétude sur un projet de

descente des Français en Angleterre, interrogea le général Lloyd sur les moyens de la faire échouer. Ce stratégiste prouva dans un mémoire qu'elle pouvait réussir; mais le ministère lui paya le secret 500 livres sterling, et l'invita même à qualifier dans ses écrits publics d'*inexécutable*, d'*insensé* le projet des Français : ce qu'il fit en deux passages de ses *Mémoires*.

CHAPITRE XI.

DES RÉSERVES EN GÉNÉRAL.

Qu'il y a trois espèces de réserves. — De l'importance des réserves nationales. — Faute capitale du gouvernement de Carthage qui n'en fournit point à Annibal. — Réfutation du banal reproche adressé à ce grand capitaine pour n'avoir point assiégé Rome après la victoire de Cannes. — Preuves.

Il y a trois espèces de réserves : celles de l'État ou *réserves nationales;* celles de l'armée active ou *stratégiques;* et celles de la ligne de bataille ou *tactiques.*

Les premières consistent dans le recrutement qui doit servir soit à recompléter les armées à cause de leur diminution quotidienne, soit à les augmenter pour faire face à de plus grands besoins imprévus. Ainsi, en mars 1793, la levée de 300,000 hommes était déjà l'appel d'une réserve; mais, quelques mois après, la levée en masse fut l'emploi d'un deuxième.

La réserve d'une armée consiste dans les troupes destinées à remplacer celles qui périssent, ou à augmenter ses forces. Ces troupes, tout en s'organisant et en s'instruisant, occupent des points importants du théâtre de la guerre, tels que des places fortes, et rendent ainsi des services défensifs, en attendant qu'elles soient pro-

pres au service actif. Voilà pourquoi on les nomme réserves stratégiques. Elles sont utiles surtout dans les contrées qui présentent un double front d'opérations, parce qu'elles servent tout à la fois à observer le second front, et à concourir, en tant que de besoin, aux opérations de l'armée principale dont l'ennemi menacerait les flancs.

Les autres réserves sont celles du champ même de bataille, qui le plus souvent se tiennent auprès du général en chef, pour être lancées sur le point décisif quand arrive le moment. J'en parlerai au livre suivant.

Un gouvernement habile s'assure toujours des réserves nationales. Annibal ne parvint pas à subjuguer Rome, parce qu'il en manqua, non par sa faute, mais par celle du gouvernement de Carthage, où ses ennemis et ses envieux eurent assez d'influence pour lui faire refuser ces renforts. Il ne demandait ni argent, ni vivres, mais seulement des hommes et quelques éléphants. Il eut bien l'habileté de solder, recruter et tenir son armée au complet, durant dix-sept ans, aux dépens des ennemis; mais les moyens lui manquaient absolument pour la redoubler, par exemple, après sa victoire de Cannes qui lui avait procuré l'occasion d'assiéger avec succès la ville de Rome.

Comme il ne possédait plus alors que 30,000 hommes fatigués[1], sans machines de siége, il n'aurait pu réus-

[1] On n'a pas le chiffre exact de ses pertes à Cannes; mais puisqu'il y tua plus de 50,000 Romains, il n'a certes pu perdre moins

sir contre une ville très-forte, où se trouvaient encore plus de 40,000 hommes courageux en état de porter les armes. Il se serait exposé à être pris entre eux et les débris de l'armée battue, qui se ralliaient au nombre de 30,000 hommes, renforcés d'autant d'alliés; de sorte que 100,000 hommes, défendant avec fureur leurs foyers, auraient attaqué et aisément culbuté son camp. Il avait bien pensé à prendre la ville, puisqu'il vint en faire la reconnaissance, et camper en vue de ses remparts. Mais il put se convaincre en même temps que, dès qu'il y eut été en quelque sorte acculé, son génie, n'ayant plus le choix du terrain, ne lui eût servi de rien. Il ne pouvait d'ailleurs être présumé capable d'avoir commis la faute qu'on lui reproche, puisque précédemment, ayant envahi les Olcades, il ne perdit point son temps et son monde en prenant une ville après l'autre, mais marcha droit à la capitale dont il s'empara. L'effroi fut tel dans toutes les autres villes qu'elles se soumirent à lui.

Ainsi la foule d'écrivains qui l'ont blâmé de n'avoir point entrepris le siége de Rome ont porté un jugement téméraire[1].

de 20,000 hommes; or nous savons qu'il en avait 50,000 avant la bataille.

[1] Je suis étonné que le comte de Nassau et Folard eux-mêmes répètent ce vieux et banal reproche, et n'aient pas fait les réflexions qui me sont venues à l'esprit.

LIVRE V.

DE LA TACTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'EMPLOI DE CHAQUE ARME.

Que le mot arme a deux acceptions différentes. — Définitions de l'une et de l'autre. — De la disposition de l'infanterie en ordre mince et en ordre profond. — Observations de l'auteur. — Que l'attaque par la baïonnette convient aux Français. — De la proportion de la cavalerie avec l'infanterie. — Que l'artillerie doit être soutenue pour ne pas être promptement paralysée. — Qu'avant l'usage des armes à feu les batailles étaient plus meurtrières qu'à présent.

Le mot arme a deux acceptions différentes : l'une technologique, et l'autre tactique.

Dans la première, il signifie les instruments du combattant, tels que le fusil, le sabre ; dans la seconde, il s'entend d'une des grandes fractions de l'armée, dont les principales sont chez les modernes l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie. Je ne parlerai que de ces trois dernières, car une dissertation sur l'emploi des autres ne doit pas entrer dans un Traité général de la science de la guerre.

Il suffit d'indiquer ici qu'il y a des armes de main ou armes blanches, comme la baïonnette et le sabre ; et des

armes de jet, comme le fusil. De tout temps les armées ont eu des armes de jet et des armes de main. Autrefois les premières étaient le javelot, la fronde et l'arc; les secondes, l'épée, la lance, la massue, etc. Les deux sont nécessaires afin de pouvoir combattre d'abord de loin, et d'en venir ensuite aux mains.

Sous un autre rapport, les armes du combattant se divisent en offensives et en défensives. Les offensives sont celles dont je viens de parler; les défensives sont la cuirasse et le casque, auxquels dans l'antiquité l'on ajoutait le bouclier, qui ne serait plus d'aucun effet contre les armes à feu.

Il y a deux systèmes sur la formation de l'infanterie : l'ordre mince et l'ordre profond.

Le premier consiste à la ranger sur deux lignes, chacune de trois rangs; mais depuis le perfectionnement du tir, on prend l'habitude de ne faire que deux rangs : ce qui procure un feu plus vaste et expose moins les hommes aux ravages de l'artillerie.

L'ordre profond offre plus de résistance aux charges de la cavalerie et une plus forte impulsion dans l'attaque; mais il expose davantage les hommes au feu de l'ennemi, tout en donnant au leur moins d'étendue.

L'un et l'autre doit être employé selon les circonstances; il est donc essentiel que les généraux, les officiers et les soldats y soient également exercés. Mais en principe il est bon d'adopter un ordre mixte, qui consiste à déployer un bataillon en première ligne, et à placer les deux autres en colonne derrière les pelotons

des extrémités. Les troupes déployées en première ligne commencent par ébranler l'ennemi par leur feu; ensuite les colonnes débouchent par les intervalles et le chargent; car on ne peut marcher vigoureusement à l'attaque qu'au moyen de colonnes. Toutefois il faut éviter l'excès de profondeur, qui les ferait ravager par l'artillerie, et diminuerait la mobilité sans accroître la force.

L'ordonnance française de 1791 prescrivait l'ordre déployé pour la bataille; mais quand les grandes guerres éclatèrent, les troupes de la République n'étant pas exercées, on fut forcé d'adopter le système des colonnes, appuyées par de nombreux tirailleurs sur leurs flancs[1].

Napoléon l'appliqua aussi parce que sa vivacité le portait à assaillir; mais il commit souvent la faute de donner trop de profondeur à ses colonnes. Cette observation ne s'applique toutefois qu'à celles d'attaque contre l'infanterie; car celles de résistance contre la cavalerie en plaine doivent être en carré long ou parfait, faisant face de chaque côté, ce qu'on nomme *bataillons carrés.*

On a élevé des discussions interminables sur la préférence qu'il faut accorder soit à l'ordre mince, soit à l'ordre profond; on les aurait évitées en réfléchissant que, dans la pratique des sciences politiques, la solution dépend presque toujours des circonstances, c'est-à-dire

[1] Ce fut le général Grimoard qui donna ce conseil au comité de défense générale sur la fin de 1792.

que le droit ne peut s'appliquer qu'au fait. Un habile général emploiera donc tantôt l'un, tantôt l'autre, sans exagération.

L'attaque par la baïonnette convient spécialement à l'armée française, qui reste difficilement en place, mais marche avec une intrépidité sans égale. Depuis plus de cent cinquante ans, Folard en fit la remarque, et en donna vainement le conseil aux généraux français de son temps. Dans la récente guerre d'Italie, en 1859, on adopta ce système qui réussit comme dans les guerres de la Révolution[1].

Quant à la cavalerie, on la distingue en *grosse*, c'est-à-dire cuirassée, et en *légère*. La proportion de cette arme avec l'infanterie a varié suivant les facultés des peuples et la nature des pays. Annibal avait une cavalerie dans la proportion d'un quart à un cinquième de son armée. Les Romains, ses ennemis, ne l'avaient que dans la proportion d'un dixième. Aujourd'hui l'on admet généralement la proportion d'un cinquième, c'est-à-dire 20,000 cavaliers pour 80,000 fantassins. Toutefois, avec le perfectionnement récent de l'artillerie, qui atteint les réserves de plus loin, il suffirait que la cavalerie fût seulement d'un septième, c'est-à-dire

[1] Turpin de Crissé, judicieux commentateur de Montécuculi, fit la même remarque, qu'il appuya de faits accomplis depuis la mort de Folard ; « L'arme blanche, dit-il, en impose au plus brave. On n'a presque jamais vu de troupes marcher décidément à l'ennemi qu'elles ne l'aient enfoncé ou déterminé à la retraite.» (Édit. d'Amsterdam, t. I, p. 48.)

que, pour 140,000 hommes, il n'y eût que 20,000 chevaux.

Si la cavalerie est presque inutile sans infanterie, elle devient nécessaire pour préparer la victoire, soit en portant de prompts secours, soit en enfonçant l'ennemi ébranlé. Elle peut prendre celui-ci en flanc ou à revers, sans craindre d'être coupée; si elle est repoussée, elle se rallie aisément à l'armée. Enfin, elle est indispensable quand il s'agit de compléter la victoire en enlevant des prisonniers, des canons et des munitions.

Elle peut charger de quatre manières : en colonnes à distance, en lignes au trot, en lignes au galop, à la débandade. La meilleure dépend de l'occasion et de la qualité des chevaux et des cavaliers. Dans la charge en lignes, la lance offre de grands avantages; mais le sabre est préférable dans la mêlée. Quant à la carabine, c'est une arme inutile ou dangereuse, puisqu'il faut que la troupe s'arrête pour tirer, et que d'ailleurs elle tire toujours mal à cheval.

En France on ne choisit pas toujours assez bien les chevaux, et l'on sacrifie trop à la taille les habitudes d'enfance. Il se trouve dans les recrues nombre d'hommes qui ont l'habitude et l'amour des chevaux, et seraient bien plus vite exercés que d'autres qui, à vingt et un ans, ne s'en sont jamais servis.

La propôrtion de l'artillerie avec les autres armes a beaucoup varié. Depuis les guerres du premier empire, elle tend à s'accroître, et l'on veut avec raison aujourd'hui trois à quatre pièces de canon par 1,000 hom-

mes, tandis qu'avant 1812 on croyait en avoir assez de deux[1].

Dans l'offensive, une grande batterie d'artillerie peut écraser une ligne ennemie, ou du moins l'ébranler et faciliter aux autres armes les moyens de la mettre en déroute. Dans la défensive, elle augmente beaucoup la force d'une position, non-seulement par la destruction qu'elle sème dans les rangs ennemis, mais encore par la terreur qu'elle y répand.

Quand l'ennemi s'avance en lignes déployées, les batteries doivent croiser leur feu pour les prendre en écharpe. Quand il marche en colonnes, on peut tirer de front; mais il vaut encore mieux tirer simultanément de flanc ou de revers, ce qui terrifie les plus braves soldats eux-mêmes. Il faut avoir bien soin de mettre l'artillerie à l'abri d'une charge, en la faisant soutenir par un certain nombre de fantassins et de cavaliers d'élite : l'un des principes les plus généraux de la tactique est que les trois armes se doivent appuyer mutuellement. En 1793, l'armée vendéenne qui manquait d'artillerie s'en procura en chargeant avec intrépidité celle de l'ennemi, dont elle tuait les hommes. Depuis trois cent cinquante ans Machiavel a donné ce conseil, dont tous les généraux intelligents ont compris la justesse.

On ne peut qu'approuver l'organisation d'un grand

[1] A la bataille d'Ivry, Henri IV n'avait dans son armée que quatre pièces de canon et deux coulevrines; et l'armée de la Ligue quatre pièces en tout. (Turpin de Crissé, *Comment.*, t. I, p. 49.)

nombre de corps différents, tels que les *chasseurs d'Afrique*, les *zouaves*, les *turcos*, etc., distingués par l'uniforme et les habitudes, imaginée depuis quelques années dans l'armée française. Chaque fraction de l'armée a ainsi une grande émulation et cherche à se signaler. D'ailleurs le conscrit, entrant dans l'un de ces corps qui se sont fait une réputation de bravoure, en adopte promptement l'esprit; *Un poltron devient brave entrant dans le régiment de Navarre*, disait J.-J. Rousseau.

Avant l'usage des armes à feu, les batailles étaient beaucoup plus meurtrières que depuis, parce qu'on était forcé d'en venir aux mains pour chercher la victoire. Deux hommes s'abordaient et se battaient individuellement jusqu'à ce que l'un des deux fût sur le carreau. Mais à présent on peut obtenir la victoire sans que les bataillons ni les escadrons se soient abordés; ou du moins sans que la majeure partie de chaque armée en vienne aux mains : le feu de l'artillerie et de la mousqueterie peut dissiper, par l'effet de quelques pertes ou par la terreur, l'une des deux armées. Or, le parti qui abandonne le champ de bataille et se met en retraite est ordinairement réputé vaincu.

Dans l'antiquité l'on a vu souvent hors de combat la moitié de l'armée vaincue; tandis que de nos jours les plus grandes pertes ne dépassent point en un jour le cinquième de l'armée. Sur cinq hommes hors de combat, il n'y a qu'un tué, plus des trois quarts des blessés guérissent, tandis que dans l'antiquité la moitié des hommes hors de combat étaient tués, et les blessures

généralement plus dangereuses que de nos jours. Sur la fin de 1854, nous avons vu à Inkermann, en Crimée, une bataille qui ressemblait sous ce rapport à celles de l'antiquité. Les Français et les Russes, enfermés dans une vallée, s'égorgeaient avec fureur, à l'arme blanche, sans pouvoir se servir de leurs fusils. Je connais tel soldat français qui, plein d'ardeur, baïonnettant des ennemis, versait à chaque instant par terre le sang qui remplissait le canon de son fusil.

En vain l'on objecterait que les anciens avaient des arcs et des frondes. Ces armes de jet ne portaient pas au loin, et ne faisaient pas ce bruit qui répand la terreur; d'ailleurs elles étaient aisément parées par les armes défensives, telles que le bouclier, le casque et la cuirasse. Une armée ne cédait jamais le terrain sans un combat corps à corps, à moins qu'elle ne fût saisie d'une terreur panique, soit par l'effet d'un stratagème, soit par un moral excessivement affaibli. Mais dans ce cas elle se retirait sans pertes, et se ralliait le lendemain.

CHAPITRE II.

DE L'ORGANISATION DE L'ARMÉE.

De l'établissement des divisions. — Des corps d'armée. — De l'inconvénient des commandements permanents. — Nouvelle organisation proposée par l'auteur. — De l'utilité de tenir toujours au complet les bataillons, escadrons et divisions.

A l'instar de la légion romaine, la Révolution organisa l'armée française par *divisions*. Chacune, composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, formait par elle-même une petite armée qui marchait et combattait séparément[1].

Bonaparte les maintint, tout en les groupant sous le nom de *corps d'armée*. Durant tout son règne, chaque maréchal commanda l'un de ces corps, généralement composé de 30 à 40,000 hommes, soit : trois divisions d'infanterie, une de cavalerie légère, six batteries ou trente-six pièces de canon et des sapeurs. La cavalerie forma une réserve générale de deux divisions de cuirassiers, quatre de dragons et une de cavalerie légère. La garde et quelques autres corps formèrent la réserve

[1] La légion était d'environ 5,000 citoyens romains, renforcés d'autant d'alliés ; de sorte que la division française y ressemble même par le nombre.

d'infanterie, avec une masse d'artillerie qu'on plaçait au lieu de la bataille jugé le plus convenable.

Sans doute, une armée doit être partagée en quatre corps ou fractions, savoir : l'aile droite, l'aile gauche, le centre et la réserve. Mais la permanence des corps d'armée et de leurs chefs engendre des rivalités désastreuses ; d'ailleurs le principe capital d'un bon commandement militaire est la mobilité des chefs supérieurs. Parce qu'un homme a bien commandé un corps d'armée, on le nomme maréchal, et l'on s'étonne ensuite à tort de son incapacité, car il a obtenu tout ce qu'il peut ambitionner. Un grand prince du dix-septième siècle se disposant à assiéger une ville avec d'assez faibles moyens, l'un de ses officiers lui remontra qu'elle était défendue par un maréchal de France. — *C'est précisément pour cela que je vais l'attaquer*, répondit-il. *Un gouverneur qui n'est pas maréchal de France est plus à craindre qu'un gouverneur qui l'est déjà*[1].

En second lieu, un général est capable dans certains temps, pour certaines guerres, et incapable à une autre époque, dans des guerres de nature différente. C'est un fait incontestable, prouvé même récemment. Tant qu'il ne fallut que maintenir l'armée française dans les tranchées de Sébastopol, et lui faire supporter un rigoureux hiver, on lui donna un chef rempli de douceur et de sollicitude pour le soldat. Mais dès qu'il fallut déployer

[1] Bayle, *Dictionnaire historique*. Ce philosophe approuve la reponse du prince.

une ardeur ménageant peu la troupe, on le remplaça. Or, s'il avait été maréchal de France, on eût été fort embarrassé.

Il est nécessaire, dira-t-on, de donner une insigne récompense aux généraux qui se distinguent.

On le peut sans les investir d'un grade perpétuel; il suffira de leur décerner des récompenses extraordinaires, telles que des pensions, etc., et ils s'efforceront toujours de bien mériter de la patrie, pour se maintenir dans leur poste, ou pour obtenir de nouveaux commandements en chef.

Il me semble bon, tout en conservant le système des divisions, de les tenir plus fortes qu'elles ne sont. Je les composerais :

1° De deux brigades d'infanterie; chaque brigade de deux régiments; chaque régiment de trois bataillons de 1,000 hommes chacun, présents sous les armes, non compris les officiers, ce qui fera environ 12,350 hommes par division;

2° De deux escadrons de lanciers, deux de chasseurs et deux de cuirassiers, chacun de 180 hommes, non compris les officiers;

3° De trois batteries, soit 18 canons, et de pontonniers et sapeurs, ce qui donnera un total d'environ 15,000 hommes présents sous les armes.

En outre, une grosse cavalerie, la majeure partie de l'artillerie, et une infanterie d'élite seraient placées à la réserve générale de l'armée, en deux ou trois corps, selon les circonstances; car si on la groupait au même

endroit, on n'aurait pas le temps de la porter où il faut[1]. Si elle n'est pas assez forte pour être partagée en trois fractions, il faut du moins en faire deux : l'une entre le centre et la gauche, l'autre entre le centre et la droite. La réserve doit être assez considérable, mais sans excès, parce que si le centre ou une aile trop affaiblie éprouvait une éclatante défaite, l'armée pourrait être épouvantée au point que rien ne l'arrêterait dans sa déroute.

Lorsque deux ou plusieurs divisions seront chargées du même service, soit en marche, soit dans une bataille, le généralissime leur donnera un commandant sans troupes, qui aura la prééminence sur leurs généraux.

Lorsque deux ou plusieurs généraux de division se trouveront dans la même opération, sans que le général en chef ait pu désigner l'un d'eux pour commander supérieurement, c'est le plus ancien dans le grade qui dirigera les autres; mais alors il se démettra du commandement de sa propre division. On évitera ainsi tout conflit ou jalousie, parce que ces commandements supérieurs ne seront qu'accidentels. Les généraux qui les obtiendront, n'ayant qu'une commission temporaire, reprendront ensuite leur rang avec ou sans troupes.

Si l'on objecte que le partage en corps d'armée, avec des chefs permanents ou maréchaux de France, facilite

[1] On verra plus loin qu'une bataille se livre ordinairement sur une étendue de terrain de trois à quatre lieues de largeur. Celle de Solferino, en 1859, occupa même une ligne de plus de cinq lieues.

le travail du général en chef et de l'état-major, je réponds qu'un si faible avantage ne suffit point pour préférer cette organisation; que d'ailleurs le travail est toujours aussi minutieux, puisqu'il faut s'inquiéter sans cesse des approvisionnements et du nombre des présents sous les armes.

En temps de guerre, je tiendrais toujours les bataillons, escadrons, brigades et divisions au complet, mais notamment les bataillons et escadrons. Comme les maladies, le fer et le feu diminuent incessamment les cadres, je les recompléterais de suite, tant par les réserves que par la suppression d'autres bataillons et escadrons. Ce système éviterait les mécomptes que le général en chef éprouve souvent dans ses calculs. Ainsi, quand il croit qu'une division est de 10,000 hommes, elle ne se trouve plus que de 6,000 : or, comme il lui en fallait 10,000 pour l'opération, celle-ci échoue quoiqu'elle ait été bien conçue.

CHAPITRE III.

DE LA GARDE NATIONALE.

Du danger d'armer tumultueusement le peuple. — De l'inutilité de la garde nationale dans les grandes villes de France. — Que les raisons qui l'ont fait instituer en 1789 n'existent plus.

L'ordre est indispensable dans une armée, non-seulement pour pouvoir marcher, combattre et se retirer sans confusion, mais pour que nul incident n'y puisse répandre le trouble. Les masses populaires y sont ordinairement inutiles, parce que le moindre tumulte, une seule parole mal comprise suffit pour les épouvanter et les mettre en fuite. D'ailleurs, elles se portent souvent en grand nombre où il faut peu de combattants, et réciproquement, la plupart s'éclipsant au moment où leur présence deviendrait nécessaire.

C'est ce que l'on vit notamment à Paris dans les journées de février 1848. Quoique la garde nationale fût instituée pour maintenir ce qu'on nommait l'*ordre public*, une partie resta chez elle; une autre, descendue dans la rue, se mit avec les insurgés; une autre prit la fuite. En juin de la même année, des compagnies entières arrivant au rappel se débandèrent successivement dès qu'elles eurent la perspective de combats

meurtriers : tels groupes de 1.000 hommes au départ ne se trouvèrent pas au nombre de 50 sur le champ de bataille. Je ne parle pas même de tous ceux qui s'entre-tuèrent par maladresse ou frayeur.

J'en conclus que l'institution de la garde nationale en France est surannée. Elle était nécessaire en juillet 1789, parce que l'on avait alors besoin d'organiser les forces nationales contre les régiments étrangers au service du roi ; mais quand ceux-ci furent renvoyés, la garde nationale devint non-seulement ridicule, mais dangereuse. Elle établit entre les citoyens des distinctions anti-civiques, et fut la cause d'émeutes et de conflits armés ; en outre, la plupart de ses chefs furent achetés par la cour qui conspirait sans cesse. Quand, après le 24 février 1848, la coupable imprévoyance du gouvernement provisoire eut armé tous les citoyens de la capitale, ces 300 mille hommes, mal gouvernés, devaient nécessairement vider par les armes leurs dissensions : la guerre civile ne se fit pas longtemps attendre.

Aujourd'hui que l'armée est composée uniquement de soldats français, et qu'aucun gouvernement n'oserait décréter le contraire, la garde dite nationale doit être supprimée. En effet, on ne peut l'employer que contre le peuple, ou contre l'armée active. Au premier cas, son concours est superflu, et ne peut qu'apporter le désordre dans l'action militaire. Au second cas, il est risible de prétendre l'opposer à des troupes disciplinées qui la mettraient aisément en déroute. Il vaut

mieux s'attacher à maintenir le patriotisme des soldats par de bonnes institutions. Comme leur exposé est du ressort de la politique pure, je n'ai point à les développer ici.

La garde nationale ne doit donc être instituée que dans les petites villes et les villages où il n'y a aucune garnison, ni gendarmerie ; elle veillera la nuit contre l'incendie ou l'entreprise de quelques malfaiteurs ; mais elle a droit à une indemnité.

CHAPITRE IV.

DES BATAILLES EN GÉNÉRAL.

Des raisons de livrer ou d'éviter la bataille. — Des quatre espèces de causes qui influent sur le résultat des batailles. — Que les principes de la stratégie sont ceux de la tactique. — De la ligne et de l'ordre de bataille. — Des avantages de la défensive et de l'offensive. — Comment on doit exécuter les mouvements tendant à tourner l'ennemi. — De la place du général en chef.

On nomme bataille le choc ou la rencontre violente de deux armées sur un espace de trois à quatre lieues de largeur. Quoiqu'elle soit l'action principale et décisive de la guerre, quelquefois des armées ont été détruites et leur pays complétement vaincu sans bataille. D'autres fois, et plus souvent, de grandes batailles ont été gagnées sans profit, et même avec un préjudice fatal au vainqueur. Elles sont classées en *offensives*, *défensives* et *imprévues*. L'on n'en doit jamais livrer ni accepter que sur de bonnes raisons, à moins de contrainte absolue.

Les raisons d'attaquer sont : 1° la supériorité en nombre ou en qualité de troupes; 2° l'incapacité des généraux ennemis ou leur désunion; 3° la nécessité de secourir une place considérable assiégée; 4° la crainte de voir sa propre armée ruinée ou débandée, si elle

n'est ranimée par le gain d'une bataille ; 5° la certitude d'une jonction qui rendrait l'ennemi supérieur[1].

Les raisons d'éviter la bataille sont : 1° un moindre profit à espérer d'une victoire que d'inconvénient à redouter d'une défaite ; 2° l'infériorité en nombre ou en qualité de troupes ; 3° l'attente d'un secours étranger ou d'une jonction ; 4° le poste avantageux de l'ennemi ; 5° l'espoir de ruiner l'armée de celui-ci par la temporisation.

Mais un général ne peut refuser la bataille quand l'ennemi veut à tout prix l'y contraindre[2]. Philippe, attaqué par les Romains, ayant résolu de l'éviter, campa avec toute son armée au sommet d'une montagne, et s'y fortifia, croyant qu'ils n'oseraient l'y attaquer. Mais ils l'osèrent, et le contraignirent à prendre la fuite avec le peu de troupes qui lui resta.

Napoléon Ier eût aussi désiré éviter la bataille de Leipzig, pressentant qu'il y serait battu ; mais ses désastres eussent été les mêmes, et il n'eût pas eu la chance de la gagner. En effet, les armées se détruisent ou se dissipent même sans combats ; et il y a plus de gloire à céder à la force qu'à succomber par peur. Annibal le comprit parfaitement en acceptant une bataille décisive à Zama ; car s'il avait pu ruiner son adversaire par la temporisation, il l'eût employée, comme Fabius en Italie. Ce dernier ne s'en trouva bien que par un con-

[1] Feuquières, *Mémoires*.
[2] Machiavel, *Discours sur Tite-Live*, liv. III, ch. x.

cours de circonstances extraordinaires, notamment par la nature des armes de son adversaire, dont la force consistait surtout en cavalerie, qui devenait inutile dans les montagnes où les Romains se retranchaient.

Le résultat d'une bataille dépend de causes morales, politiques, physiques et militaires. Un grand capitaine les aperçoit d'un coup d'œil et les combine à son profit, en usant des favorables et paralysant les autres. Mais souvent les historiens, prenant l'accessoire pour le principal, ont vu dans des causes insignifiantes la perte ou le gain d'une bataille.

Les causes morales sont, par exemple, l'indiscipline ou la démoralisation de l'armée par les revers; en ce cas, un général prudent commencera par rétablir la discipline au moyen de récompenses et de peines exemplaires. Il ranimera le moral des troupes par des escarmouches où il paraîtra triompher, afin de les familiariser avec le feu. Les Cimbres menaçaient d'inonder l'Italie entière pour la livrer au pillage; leur nombre et leur férocité répandaient partout la terreur, car ils avaient déjà taillé en pièces une armée romaine. Marius, avant de leur livrer bataille, jugeant nécessaire de rassurer ses soldats, les fit camper plusieurs fois sur le passage de l'ennemi, afin de les accoutumer à l'aspect de cette multitude sans ordre, embarrassée par ses bagages, couverte d'armes inutiles. Les Romains, ayant enfin compris la faiblesse réelle de l'ennemi, demandèrent eux-mêmes la bataille où ils l'exterminèrent.

Les causes politiques sont notamment les motifs de la

guerre, la fidélité, l'intelligence et le courage des principaux chefs de l'armée.

Les causes physiques sont, par exemple, la faim du soldat, la poussière chassée dans ses yeux par le vent, une chaleur ou un froid excessifs auxquels il n'est point accoutumé.

Je citerai comme exemple de causes militaires un général qui, inférieur en cavalerie, se laisserait attaquer dans une plaine rase et pelée où la cavalerie ennemie manœuvrerait facilement. Il vaut mieux en ce cas choisir un pays coupé d'habitations, de bosquets et de coteaux, qui paralyse l'action de celle-ci. La seule faute que commit Annibal fut à la bataille de Zama, où il ne prévit pas que ses mauvaises troupes qu'il plaça en première ligne, afin de fatiguer les Romains, viendraient se ruer sur sa réserve et l'empêcheraient de combattre. Ainsi, dans toutes les choses importantes, le mal est tellement voisin du bien, qu'il semble impossible de jouir de l'un sans subir les inconvénients de l'autre.

L'armée qui s'attend à être attaquée prend *position* et forme sa ligne de bataille, c'est-à-dire se déploie, ou se range en colonnes. Ainsi le terrain occupé par l'armée est la *ligne* de bataille, qu'il ne faut pas confondre avec l'*ordre* de bataille, qui est la forme ou figure des troupes. On verra au chapitre suivant l'analyse de tous ces ordres.

Les deux principes fondamentaux de la tactique sont les mêmes que ceux de la stratégie : ils consistent d'une part à porter le gros des forces sur une partie seule-

ment de l'armée ennemie au point décisif; et d'autre part à conserver la mobilité qui les met toutes en œuvre; par conséquent, il ne faut chercher à accabler qu'une seule aile à la fois, ou le centre, à moins que l'on n'ait des forces très-supérieures[1].

Le point décisif d'un champ de bataille se détermine : 1° par la configuration du terrain; 2° par sa combinaison avec le but stratégique; 3° par l'emplacement des forces respectives. Ainsi, quand la ligne de l'ennemi est trop étendue et morcelée, il est essentiel d'attaquer le centre. Si sa ligne est serrée, le centre devient au contraire le point le plus fort, puisque, outre les réserves, les ailes peuvent aisément le soutenir. Donc, en ce dernier cas, le point décisif sera l'une des extrémités.

La meilleure position est celle qui permet de combiner la liberté des mouvements avec la facilité de la retraite, et de porter ses masses, à l'insu de l'ennemi, sur le point convenable. Comme il vaut toujours mieux être attaqué sur le front, à cause de la facilité qu'on a à le secourir, on doit bien appuyer ses flancs, afin de rendre impossible l'attaque des extrémités. Toutefois il [illegible] ces appuis, pouvoir aisément les fran-chir [illegible], car autrement toute l'armée tom[illegible] au pouvoir du vainqueur.

[1] [illegible] armée se compose de trois [illegible] gauche. L'aile [illegible] par conséquent, fait [illegible]

Si l'offensive présente des avantages en stratégie, elle en a beaucoup moins en tactique, parce que les opérations ne se faisant pas sur un si vaste rayon, celui qui prend l'initiative ne peut longtemps les cacher à l'ennemi qui, au moyen de bonnes réserves, se tient en état de faire face à l'imprévu.

En outre, l'agresseur a contre lui les obstacles du terrain, qu'il est forcé de franchir, et les batteries ennemies qui jettent toujours du désordre dans le parti forcé de les enlever. Si donc celui qui reste sur la défensive veut triompher, il doit combiner ses manœuvres de façon qu'au moment opportun, c'est-à-dire après avoir entamé l'ennemi par le feu, il puisse l'attaquer en portant à propos le gros de ses masses intactes sur le point décisif.

Toutefois l'agresseur a deux avantages : 1° la confiance et l'élan de ses troupes; 2° un plan nettement arrêté d'avance. Son but étant d'entamer l'ennemi et de le déposter, il y parvient soit en culbutant sa ligne sur le front, soit en la débordant pour la prendre en flanc et à revers. Souvent on emploie ces deux moyens à la fois, c'est-à-dire qu'on attaque le front au moment même où l'on fait tourner la ligne par une aile. Mais il est essentiel que le mouvement soit simple, pour être bien compris et exécuté par les chefs de corps. En outre, il y faut éviter tout écart qui donnerait à l'ennemi le temps d'écraser l'une des fractions isolées. A Rivoli, l'Autrichien, voulant entourer l'armée française, fit faire un long circuit par sa droite pour en gagner les derrières,

tandis que sa gauche restait entassée dans un ravin. Bonaparte en profita pour battre le centre et disloquer les ailes. Wellington fut aussi vainqueur à Salamanque, parce que la gauche de Marmont, qui voulait lui couper la route de Portugal, laissa une lacune d'une demi-lieue, dont l'Anglais profita pour battre cette aile dégarnie.

La promptitude du coup d'œil est donc bien plus nécessaire dans la tactique que dans la stratégie. Celle-ci permet de réparer le soir ou le lendemain une faute; mais, dans la tactique, souvent quelques minutes de retard ou d'avance font échouer les manœuvres les mieux conçues.

Le général doit se placer dans le lieu le plus commode et le moins périlleux, afin de suivre tous les incidents de l'affaire, tant par ses propres yeux que par les rapports qui lui parviendront à chaque instant. Il ne lâchera jamais toutes ses réserves à la fois; car quelquefois c'est par l'emploi des dernières qu'a été décidé le succès d'une journée.

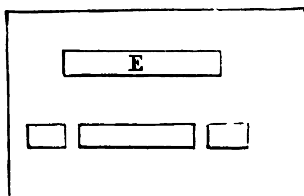
CHAPITRE V.

DES DIVERS ORDRES DE BATAILLE.

De l'ordre parallèle. — De l'ordre angulaire. — De l'ordre oblique. — Parti qu'en tira Épaminondas. — Comment l'ordre perpendiculaire doit être employé. — De l'ordre concave ou tenaille. — De l'ordre convexe. — Note sur la légèreté d'un écrivain moderne. — Que l'ordre de bataille doit masquer un stratagème.

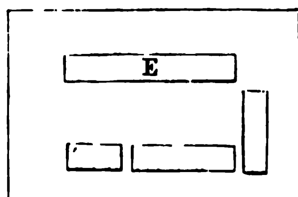
Le premier ordre est le *parallèle*, que les anciens nommaient *carré long*. Quoique le plus simple, il est le moins bon. La longueur qu'il occupe ne permet guère de rencontrer un terrain égal; de sorte que si la ligne vient à flotter dans quelques-unes de ses parties, elle est aisément percée par là. En second lieu, si l'ennemi est supérieur en nombre, il peut envelopper l'aile droite ou la gauche, et jeter le désordre dans toute l'armée.

En voici la figure (*le rectangle E représente l'armée ennemie*).

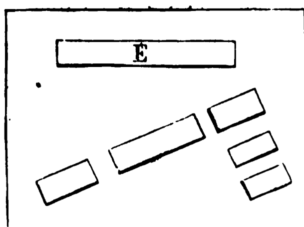


Quand on le renforce sur une aile ou sur le centre, l'ordre ne change point, car le renfort peut consister en la qualité des troupes.

Le deuxième ordre est le *parallèle avec un crochet*, que je nomme l'*ordre angulaire*. Végèce lui donne improprement le nom d'*oblique*. Il consiste à placer perpendiculairement à l'extrémité de la parallèle, soit à la gauche, soit à la droite, une ligne de troupes. La figure ressemble ainsi à une équerre ou à un angle obtus. Cet ordre était réputé dans l'antiquité le meilleur.

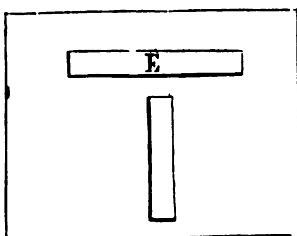


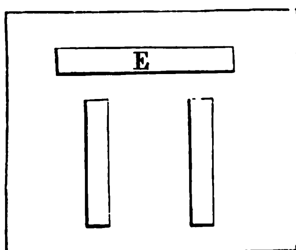
L'ordre *oblique* est le troisième. Il consiste en une ligne droite, dont une aile renforcée se trouve beaucoup plus proche de l'ennemi que l'autre. Il convient généralement à une armée qui en attaque une supérieure, 1° parce qu'il porte le gros des forces sur un seul point de la ligne ennemie; 2° parce qu'il refuse l'aile affaiblie en la tenant hors sa portée; 3° parce que, tout en servant de réserve, il tient en respect la partie de la ligne qu'on ne veut pas attaquer.



Ce fut pour l'avoir adopté qu'Épaminondas, dont l'armée était de moitié inférieure en nombre, vainquit à Leuctres celle de Lacédémone. Afin de masquer son mouvement, il présenta d'abord l'ordre parallèle, après avoir rangé ses troupes d'élite en colonnes profondes derrière sa gauche; puis il fit marcher celle-ci sur l'aile droite des Lacédémoniens, en laissant l'extrémité de sa propre droite immobile et la refusant à la gauche de l'ennemi, beaucoup plus fort que lui de ce côté. Alors sa gauche tomba impétueusement sur le flanc des Lacédémoniens, qu'il mit en déroute, sans qu'ils fussent à même d'employer les deux tiers de leur armée.

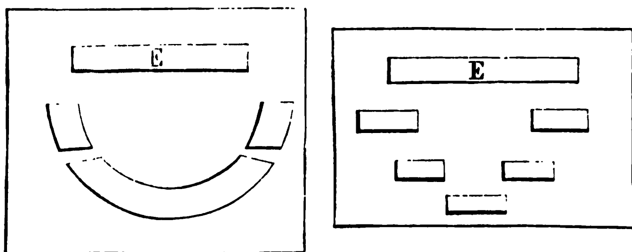
Le quatrième ordre est le *perpendiculaire*, soit sur une seule aile, soit sur les deux. L'armée prend en ce cas la figure d'une ligne droite ou javelot, perpendiculaire à celle de l'ennemi.





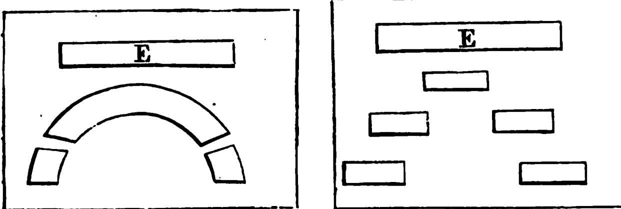
Épaminondas s'en servit à Mantinée en l'inclinant légèrement; par ce moyen, *choquant de pointe comme une galère*, il ouvrit le centre de l'ennemi, dont les deux ailes séparées furent facilement dispersées et en partie détruites. Pour empêcher celles-ci d'attaquer ses flancs, il les amusait par ses mauvaises troupes d'infanterie et de cavalerie [1].

L'ordre *concave* sur le centre est le cinquième. On lui donne aussi le nom d'*échelonné sur les deux ailes;* car, que les lignes soient droites et placées, en se rapprochant, les unes derrière les autres, ou qu'elles forment un demi-cercle rentrant, l'objet est le même. C'est la *tenaille* des anciens. Cet ordre est généralement dangereux à forces égales, en ce que, si l'ennemi tombe sur les ailes, qui présentent d'elles-mêmes leurs extrémités, il peut les accabler, puisqu'elles se trouvent isolées.



Le sixième et dernier ordre est le *convexe*, ou *échelonné sur le centre.* Les anciens le nommaient *coin*, ou *tête de porc*, ou *lune*.

[1] Xénophon, *Guer. grecq.*, liv. VII, XI.



Annibal l'adopta à la bataille de Cannes, en le combinant avec le parallèle, car il plaça ses troupes d'élite rangées en parallèle de chaque côté du diamètre de sa *lune*. Son but fut de tendre aux Romains ce piége mémorable par lequel il laissa fuir ses troupes du centre; et tandis que l'ennemi les poursuivait imprudemment, celles d'élite vinrent l'attaquer par les flancs, le coupèrent, et le détruisirent à merci[1].

L'ordre convexe réussit ordinairement contre l'armée qui occupe une ligne trop étendue, car son centre isolé ou du moins peu soutenu par les ailes doit être accablé séparément : une armée ainsi coupée en deux est aisément dispersée. Les Français l'employè-

[1] M. Jomini (*Précis de l'art de la guerre*) attribue, au contraire, l'*ordre concave* à Annibal, ce qui est en contradiction avec tous les historiens et écrivains militaires anciens et modernes, dont il paraît n'avoir pas lu un seul. Son allégation est même absolument dénuée de vraisemblance; puisqu'il était impossible que les Romains, supérieurs en nombre, allassent s'engouffrer dans une concavité, au lieu d'attaquer des ailes isolées. Cet auteur montre partout la même légèreté : on dirait qu'il n'a écrit que pour essayer de se réhabiliter, et de faire accroire qu'il a été un grand capitaine.

rent à Fleurus en 1794, parce que le prince de Cobourg avait divisé ses attaques sur plusieurs rayons à la fois, notamment sur les deux ailes, au lieu de fondre avec ses masses sur une seule extrémité ou sur le centre. Napoléon le choisit aussi à Leipzig; mais vainement, à cause de la grande supériorité numérique de l'ennemi, qui de son côté, pour la faire valoir, choisit l'ordre concave. Ainsi le plan funeste aux coalisés en 1794 les fit triompher en 1813 : tant il est vrai qu'un général doit avant tout connaître les circonstances, c'est-à-dire la question de fait, de même qu'un juge, pour bien appliquer le droit, a besoin de s'enquérir parfaitement du fait!

Tels sont les six ordres de bataille. Végèce en articule sept, mais il oublie qu'à la page précédente il en a déjà indiqué deux, ce qui en fait neuf[1]. Comme il en distingue qui sont semblables à d'autres déjà désignés par lui, il manque de netteté par ses redites. M. Jomini, voulant montrer encore plus d'érudition, prétend qu'il y en a au moins *douze*. S'il était conséquent dans sa position, il devrait dire qu'il y en a *au moins* [illegible] par les combinaisons, l'on peut [illegible]

[illegible] bataille est rarement sur le [illegible] sa figure géométrique : néan[illegible] l'attaque ou se tient [illegible] parmi les six que j'ai [illegible] suivant le ter-

[illegible]

rain et les forces respectives. Il aura soin surtout de dissimuler ses dispositions; car il en pourrait perdre le fruit par les mesures que l'ennemi prendrait en conséquence. A Cannes, Annibal présenta d'abord l'ordre parallèle, puis fit avancer son centre en laissant ses ailes parallèles à l'ennemi. Il ne forma donc point d'abord sa *lune*, de peur de faire soupçonner son dessein. On supposa qu'il ne s'avançait ainsi que par une téméraire ardeur, tandis qu'il ne voulait qu'attirer entre ses ailes l'ennemi, afin de le surprendre en flanc et de l'exterminer.

Il s'agit dans le choix de l'ordre de bataille de masquer, autant que possible, un stratagème, ce qu'Épaminondas avait aussi admirablement compris. A Leuctres, par son ordre d'abord parallèle, il feignit une attaque sur toute la ligne où les forces de son ennemi s'éparpillèrent. A Mantinée, sa perpendiculaire, ressemblant à une marche ordinaire, fit croire que son dessein n'était que d'aller camper : l'ennemi débrida ses chevaux, et commença à se débander. Tout à coup notre capitaine renforce la tête ou la pointe de sa perpendiculaire par une double colonne de soldats d'élite, et fond sur l'ennemi surpris. Observons toutefois qu'Épaminondas ayant été blessé mortellement, cette bataille bien que gagnée ne fut d'aucun profit pour sa patrie. *Que pouvaient faire les mains qui n'avaient plus de chef?* dit un vieil annotateur de Xénophon[1].

[1] *Les Œuvres de Xénophon*, Yverdon, 1619.

CHAPITRE VI.

DU SECOURS INATTENDU.

De l'arrivée d'un corps d'armée inattendu par l'ennemi. — Examen de la marche du général de Mac-Mahon sur Magenta. — Faute du général en chef des Autrichiens. — Réfutation d'un préjugé.

Lorsqu'au fort d'une bataille un corps d'armée composé de troupes fraîches et nombreuses, inattendu par l'ennemi, vient au secours de l'autre parti, il décide presque toujours la victoire en faveur de ce dernier. A Marengo, les troupes de Desaix la donnèrent aux Français, vaincus jusqu'à ce moment. A Waterloo, la marche de Blücher et de Bulow rendit infaillible la défaite de l'armée française.

A Magenta, l'arrivée du général de Mac-Mahon presque intact décida la victoire contre les Autrichiens[1]. Il eût laissé perdre la bataille en opérant sa jonction avec le quartier général qui se trouvait à quelques kilomètres de Magenta; car l'armée autrichienne, libre sur sa propre droite, aurait pu le prendre en flanc et l'accabler. Mais il comprit heureusement qu'arrivant

[1] On sait que pour cette action l'empereur le nomma maréchal de France.

tardivement, il devait changer la direction d'abord concertée.

Toutefois ce général distingué commit trois fautes : 1° en annonçant son arrivée plus tôt qu'il ne put l'effectuer, car il aurait dû connaître sa route ; 2° en divisant son corps d'armée en deux fractions, pour opérer une marche divergente avant la bataille; s'il ne pouvait marcher en masse, il devait du moins marcher parallèlement; 3° quand, inquiet sur la division Espinasse, divergeant sans lui faire connaître ses propres aventures, il courut lui-même, avec quelques cavaliers, à sa recherche. Il n'y devait envoyer qu'un officier subalterne. En effet, en quittant le gros de son armée, il le laissait sans direction, et s'exposait, sans aucune utilité, à être tué par un tirailleur ennemi dont les ravins étaient parsemés. D'ailleurs on ne doit jamais manquer de s'assurer des communications continues : c'est la première précaution à prendre, surtout après avoir négligé des reconnaissances toujours indispensables.

Le général Giulay avait habilement choisi Magenta pour s'opposer au passage de l'armée française, dont l'objectif était Milan, capitale de la Lombardie. Ce poste lui donnait, par la configuration et les accidents du terrain, la facilité de masser ses forces tout en les dissimulant. La garde impériale même incomplète commença l'attaque, ne croyant pas sans doute avoir en face des ennemis aussi nombreux. L'état-major eut donc tort de ne point faire de reconnaissance, ou de

la mal faire; d'ailleurs c'était un de ces cas où les pré-somptions seules montraient que l'ennemi ne défendrait point le passage avec le peu de troupes qu'il laissait apercevoir. Mais le courage et la ténacité du généra-lissime des Français, le dévouement de ses officiers et des soldats réparèrent cette faute. Quant à l'Autrichien, il montra une incapacité visible. Il devait amuser la garde avec dix mille hommes; et attaquer en flanc, avec le reste de son armée, les corps français qui arrivaient successivement. Il les eût coupés et mis en déroute.

L'examen de cette bataille me suggère une réflexion sur cette erreur commune : qu'un *bon lieutenant marche au canon*, c'est-à-dire que, s'il n'a pas reçu d'ordre du général en chef, il doit néanmoins marcher dès qu'on se bat, et que, s'il a reçu celui de marcher d'un côté opposé, il doit n'en pas tenir compte.

En soutenant une pareille thèse, on oublie le principe capital de la science, qui est l'unité, ou l'harmonie. Le général en chef est présumé tout prévoir et calculer son plan en conséquence. Or, si une partie notable de son armée va d'un côté opposé à celui qu'il a prescrit; ou si, n'ayant point reçu d'ordre, elle change de position, un effroyable désordre en sera la conséquence. Si c'est par oubli qu'un corps n'a point reçu d'ordre, ou si l'ordre est intempestif, tant pis pour le général en chef qui ne peut imputer qu'à lui-même son oubli ou le défaut de communications. Mais pour une fois que la désobéissance sera utile, vingt fois elle fera détruire l'armée.

Cette blâmable désobéissance, que l'on peut nommer *tactique*, n'a rien de commun avec celle *stratégique*. En ce dernier cas, un général en chef, se trouvant fort éloigné de la capitale, peut seul apprécier les circonstances, et a, souvent avec raison, dédaigné un ordre, comme firent Eugène de Savoie, Hoche et Jourdan[1].

[1] Voyez liv. III, ch. v.

CHAPITRE VII.

DES SUITES DE LA BATAILLE.

De quelques stratagèmes. — Qu'il faut mettre une grande activité dans la poursuite de l'ennemi. — En quel cas on doit lui faire un *pont d'or*. — Des précautions à prendre par le général en chef dès qu'il se voit vaincu. — De la retraite de Russie. — Du caractère des Gaulois. — Des retraites volontaires. — Comment on doit agir dans la retraite.

Il faut au général en chef une grande présence d'esprit pour déjouer les stratagèmes, comme pour faire naître des incidents favorables.

Le dictateur Caïus Sulpitius, au moment de livrer bataille aux Gaulois, fit monter sur les bêtes de somme tous les gens inutiles de l'armée, et leur donna des drapeaux susceptibles de les faire prendre pour une cavalerie réglée. Il les posta derrière une colline, et leur ordonna de se montrer au milieu de la bataille. Ce stratagème, qui fut bien exécuté, inspira une telle épouvante aux Gaulois qu'ils se laissèrent battre.

A Varennes, lorsque Louis XVI fut arrêté, Drouet, manquant de soldats pour lutter contre ses satellites, fit reculer ceux-ci en criant : *Canonniers, à vos pièces !*

Sylla, voyant le général de sa cavalerie passer à l'en-

nemi avec une partie de ses troupes, feignit que c'était un piége tendu par son ordre. Une autre fois, ses troupes auxiliaires ayant été enveloppées par les ennemis et taillées en pièces, il s'écria *qu'il les avait engagées là à dessein pour s'en défaire, parce qu'elles se préparaient à la révolte.*

Sertorius poignarda de sa main un barbare qui lui annonçait la défaite d'un de ses lieutenants, de peur qu'il n'allât divulguer cette nouvelle capable d'intimider le reste de l'armée alors engagé dans une bataille.

Manlius remporta une victoire contre les Toscans, pour avoir annoncé à son aile gauche qui pliait que la droite enfonçait l'ennemi.

Mais le stratagème doit être si habilement conçu et exécuté qu'il ne soit pas découvert, car autrement il tournerait au détriment du parti qui en use. Sémiramis, remarquant que le roi des Indes avait un grand nombre d'éléphants, voulut l'épouvanter à son tour en lui montrant qu'elle n'en possédait pas moins. Elle en fit faire avec des peaux de buffles et de vaches, les mit sur des chameaux, et les envoya en avant; mais le roi découvrit la ruse; les moyens frivoles de son ennemi firent croître son audace, et il demeura vainqueur.

Mamercus avait été nommé dictateur contre les Fidénates. Leur chef, pour jeter l'épouvante dans l'armée romaine, ordonna qu'au plus fort du combat un certain nombre de soldats sortissent de Fidènes avec des feux au bout des lances, dans l'espoir que les Romains,

étonnés de la nouveauté de ce spectacle, fuiraient en désordre. Ceux-ci éprouvèrent d'abord quelque émotion ; mais le dictateur étant accouru leur demanda s'ils n'avaient pas honte, semblables à des abeilles, de fuir la fumée, et leur ordonna de courir sur l'ennemi qui fut taillé en pièces.

Quand la victoire paraît se déclarer, les officiers doivent contenir les troupes, les empêcher de se débander, et charger en bon ordre la seconde ligne, ou la réserve de l'ennemi. S'ils renversent encore celle-ci, ils doivent avec plus d'attention empêcher que les troupes ne se débandent, de peur qu'elles ne soient chargées et mises en désordre par la première ligne de l'ennemi qui pourrait s'être ralliée. Si l'on tombe sur les bagages, il ne faut point laisser débander les soldats disposés au pillage, mais achever d'accabler l'ennemi dans sa retraite, surtout en dirigeant la poursuite contre son flanc. En un mot, il ne faut jamais oublier que tant que la victoire n'est pas complète, celui qui se croyait vainqueur peut être battu.

La poursuite se fait contre une armée inférieure, ou devenue telle par la défaite, ou contre une armée supérieure, battue par accident. Au premier cas, il faut déployer beaucoup de vivacité et même de l'acharnement : en ayant soin toutefois de ne pas tomber dans une embuscade, ce qui est toujours honteux. Au second cas, il est bon, suivant le précepte de Scipion, de *faire un pont d'or à l'ennemi pour faciliter sa fuite.* En effet, quand celui-ci trouve un chemin libre pour se sauver, l'esprit

de déroute devient général; tandis que, si on lui barre toute retraite, le désespoir peut le faire songer à ses ressources : un homme énergique suffit pour le rallier et lui faire ressaisir la victoire.

Il est du devoir rigoureux d'un général en chef de s'efforcer d'amoindrir son désastre en cas de défaite. En conséquence, au moment qui précède la perte de la bataille, il doit prendre l'une des deux résolutions suivantes :

1° Faire un effort considérable avec les troupes les moins endommagées, pour donner le temps aux autres de se rallier, et s'emparer en arrière d'un poste ou d'un défilé qui l'abrite provisoirement jusqu'au moment où il pourra gagner un camp sûr et y réparer ses pertes[1]. Toutefois, en quittant ainsi le champ de bataille en plein jour, sans attendre la dernière extrémité, on peut s'exposer à perdre la partie au moment où l'ennemi renonçait lui-même à la poursuivre.

2° Combattre à outrance jusqu'à la nuit, pour effectuer sa retraite à la faveur des ténèbres. Mais on peut être complétement défait avant cet instant désiré; d'ailleurs, si une retraite forcée se fait dans les ténèbres, comment éviter l'accroissement du désordre dans une armée naturellement saisie d'épouvante, et qui ne peut plus rien voir?

Les circonstances seules indiqueront lequel des deux modes on devra adopter. En tout cas, quand la re-

[1] Feuquières, *Mémoires*.

traite est commencée, il est dangereux d'ordonner une marche forcée pour gagner de l'avance : la fatigue pouvant achever la perte de l'armée. La retraite doit donc être exécutée à petites journées et en bon ordre, parce qu'alors on peut former des arrière-gardes assez fortes pour se maintenir contre les têtes des colonnes ennemies.

On doit marcher en masse sur la même route, quand on se replie intact dans le but de combattre dès qu'on aura opéré une jonction, ou atteint le point stratégique qu'on désire. Napoléon, dans sa retraite de Russie en 1812, échelonna son armée en plusieurs corps à une marche l'un de l'autre, sur une seule route. Ce fut une grave imprudence, parce qu'il les isolait. L'ennemi au lieu de l'attaquer en queue le prit latéralement, et tomba perpendiculairement sur les corps isolés : ce qui leur fut fatal, notamment dans les trois journées de Krasnoï. Cette retraite fut la plus désastreuse que l'on vît jamais. On a dit *que du moins les cadres de l'armée furent sauvés*. D'abord, en fait, on se trompe; car on ne peut dire que les cadres sont sauvés quand les cavaliers sont sans chevaux, les artilleurs sans canons, les fantassins sans fusils, les officiers sans troupes et les soldats épars sans chefs. Mais d'ailleurs qu'est-ce qu'un cadre d'armée? Une bordure sans tableau. Or, que m'importe qu'on me laisse la bordure d'un tableau de Raphaël volé ou mis en pièces?

Les Français ont rarement brillé dans les retraites forcées; voilà pourquoi l'on disait d'eux au seizième

siècle qu'ils ressemblaient aux Gaulois leurs ancêtres, *plus que des hommes au commencement de la guerre, et moins que des femmes à la fin.* Ce jugement sévère n'est pourtant que l'exagération de la vérité.

Outre la retraite forcée, provenant de la défaite, il y en a de deux autres espèces :

1° Celle que l'on fait volontairement, avant d'avoir combattu, pour amener l'ennemi sur un terrain moins avantageux pour lui, comme Wellington se retira de Quatre-Bras sur Waterloo. En 1812, les Russes en firent une habile du Niémen jusqu'à Moscou, devant la formidable armée de Napoléon, et sans se laisser entamer dans cet espace de 240 lieues.

2° Celle que l'on opère sans être battu, pour courir à la défense d'un point menacé par l'ennemi, tel que la base d'opérations. Ce cas se présente notamment quand on marche loin de ses propres dépôts dans une contrée épuisée, parce qu'alors on est forcé de s'en rapprocher.

Mais généralement elles exigent les mêmes précautions que les retraites forcées. L'on n'a jamais trop de cavalerie dans une retraite, tant pour bien éclairer la route que pour flanquer l'armée, et empêcher l'ennemi de la couper à l'improviste. Il est nécessaire surtout de bien régler l'ordre de la marche et de l'arrivée de chaque corps, ce qu'un trop grand nombre de généraux ont négligé.

Quand il s'agit de passer une rivière, il faut faire prendre les devants aux parcs, afin qu'on n'en soit pas en-

combré, et tenir l'arrière-garde assez loin du corps de bataille. L'armée aura ainsi le temps de filer sans être serrée de trop près. A mesure qu'elle passera, elle établira des têtes de pont et redoutes pour protéger les derniers corps. La marche de l'arrière-garde doit être combinée de façon qu'elle se trouve en position, en avant des ponts, dès que les dernières troupes du corps de bataille auront effectué leur passage. Malheureusement, aucune de ces précautions ne fut prise par l'état-major français dans la retraite de Leipzig, après la perte de cette bataille.

Quant à l'ennemi poursuivant, il doit, de son côté, s'efforcer de détruire les ponts; il peut lancer des brûlots en amont, comme firent les Autrichiens en 1796 près de Neuwied sur le Rhin. L'archiduc Charles en 1809 rompit le pont du Danube à Essling, ce qui faillit détruire l'armée de Napoléon. On empêche l'incendie par des bateaux amarrés qui donnent la faculté d'arrêter les matières lancées sur le courant.

Au surplus, il y a peu d'opérations aussi difficiles qu'une retraite, parce qu'elle diminue le courage des soldats en redoublant celui des ennemis. Par conséquent, le général doit persuader à son armée qu'il ne se retire point pour éviter le combat, mais par artifice, afin d'attirer l'ennemi sur un terrain où il pourra lui dresser des embuscades.

Souvent une retraite a été favorisée par un piége tendu au vainqueur. Afranius opérant la sienne devant César feignit de camper, ce que l'ennemi fit à son

exemple ; mais lorsque les troupes de celui-ci furent dispersées pour le fourrage, Afranius continua sa marche.

Philippe, défait en Épire par les Romains, et craignant d'être poursuivi dans sa retraite, demanda une suspension d'armes pour enterrer ses morts, et se retira pendant ce temps.

Publius Claudius ayant perdu une bataille navale contre les Carthaginois, et étant contraint dans sa retraite de passer par des lieux qui étaient gardés par les ennemis, feignit d'être victorieux ; et, ornant ses vaisseaux de festons, passa à travers eux sans péril, parce qu'on redoute toujours le vainqueur.

Les vaisseaux carthaginois, se retirant après une bataille perdue, et se voyant poursuivis de près par les Romains, firent semblant de donner à travers un banc, et, s'arrêtant tout court, commencèrent à jeter de grands cris. Les Romains s'arrêtèrent aussi de peur d'un pareil accident ; de sorte que les Carthaginois purent s'évader.

CHAPITRE VIII.

DES SURPRISES ET COUPS DE MAIN.

Que le secret est rigoureusement nécessaire à la réussite d'une surprise. — Définition des coups de main. — Stratagèmes qui les ont fait réussir, ainsi que les surprises.

La meilleure manière de surprendre une armée, c'est de tomber avant le jour sur son camp au moment où elle ne s'y attend point. On doit en garder avec soin le secret, même à l'égard de ses propres troupes, de peur qu'il ne soit révélé à l'ennemi par un espion, ou un déserteur, ou un vantard. « Il n'est point de meilleurs desseins que ceux qui seront absolument ignorés de l'ennemi avant leur exécution, dit Végèce. »

La surprise doit aussi être préparée par une fausse démonstration qui détourne l'attention de l'ennemi du véritable projet, et la lui fasse porter ailleurs dans le cas où il aurait eu l'éveil. C'est surtout dans ces occasions que se montre le coup d'œil tactique et le sang-froid d'un capitaine habile, parce qu'il faut que, dans le fracas même des armes, toutes ses manœuvres tendent au but.

Il faut avoir une exacte connaissance du pays et des troupes ennemies sur lesquelles on veut entreprendre,

ainsi que de la protection qu'elles peuvent recevoir par le voisinage d'une armée ou d'une place[1]; enfin, profiter de tous les accidents même climatériques, tels qu'un orage. Mais on doit éviter de déployer toute l'armée derrière l'avant-garde, parce que si l'ennemi pousse celle-ci vigoureusement, sa déroute entraîne ordinairement celle des autres troupes, comme il arriva à Zama et à Rosbach.

L'exécution d'une surprise doit être pratiquée avec vivacité, sans confusion, de manière que chaque commandant d'un corps ou d'un détachement se trouve, en arrivant au lieu de son opération, instruit du parti qu'il prendra, soit qu'on réussisse, soit qu'on échoue dans l'entreprise.

On nomme *coup de main* l'escalade ou la prise de vive force d'une place fortifiée ou d'un camp retranché, quand il n'y a pas de brèche, ou que celle-ci n'est pas praticable. On peut citer comme exemples les attaques des camps retranchés de Kehl, de Dresde, de Varsovie, des lignes de Turin, de celles de Mayence et de la place forte de Gotha. L'audace déconcerte souvent, parce qu'elle fait supposer plus de forces qu'il n'y en a réellement.

Généralement la réussite d'un coup de main est due plutôt à l'imagination, au tact et à l'audace du général qu'aux règles de la tactique. Ce qui a réussi dans un cas réussirait difficilement dans un autre semblable.

[1] Feuquières, *Mémoires*.

Mais chacun doit s'en mettre à l'abri en se tenant constamment sur ses gardes.

Philippe, à l'attaque d'une place maritime, fit élever secrètement sur deux vaisseaux des tours à plusieurs étages ; et comme il donnait l'assaut du côté de la terre, il les approcha tout d'un coup de l'autre, et prit la ville par là.

Lorsque le général Pélissier eut résolu la seconde attaque de la tour Malakoff, il donna durant plusieurs jours de fausses alertes au moyen de son artillerie ; de sorte que les Russes, y étant habitués et n'y prenant plus autant garde, furent enfin forcés le jour de l'attaque sérieuse.

Le consul Cornélius Cossus prit plusieurs villes de Sardaigne en débarquant ses meilleurs soldats la nuit dans un endroit couvert, et en abordant le matin d'un autre côté avec ses navires ; tandis que les ennemis accouraient en foule pour s'opposer à la descente, ceux qu'il avait mis en embuscade emportaient la place.

Périclès, assiégeant une ville qui se défendait bien, fit sonner les trompettes la nuit et jeter des cris du côté de la mer. L'ennemi, croyant être attaqué de ce côté-là, y accourut, et Périclès put entrer.

Le même, assiégeant dans le Péloponèse un château où il n'y avait que deux avenues, ouvrit un fossé dans l'une pour empêcher les sorties, et attaqua l'autre où se tournèrent toutes les forces de l'ennemi. Alors il fit jeter des ponts sur son retranchement, et prit la place par l'endroit où il n'était point attendu.

LIVRE VI.

DES GUERRES CIVILES.

CHAPITRE PREMIER.

DES GUERRES CIVILES EN GÉNÉRAL.

De la première règle à suivre pour bien raisonner. — Définition de la révolution et de l'insurrection. — De l'émeute et de la révolte. — Du coup d'État, du complot, de la conspiration et de la conjuration. — Exemples anciens et récents. — Différences capitales entre les factions et les partis.

On ne peut être clair sur cette importante question sans définir avec soin les termes, car c'est la première règle à suivre pour bien raisonner. « Cet art se réduit à une langue bien faite, dit Condillac, parce que l'ordre dans nos idées n'est lui-même que la subordination qui est entre les noms donnés aux genres et aux espèces[1]. » Par ce moyen l'on arrivera à concevoir très-distinctement l'état de la question[2], chose dont on s'occupe trop peu de nos jours. Sans cette précaution toute discussion est temps perdu.

[1] *Logique*, IIe partie, ch. v.
[2] Malebranche, *Recherche de la vérité*.

On entend par *Révolution* le trouble et la décomposition d'un État, à l'effet de le renouveler en le sauvant de la ruine, du déshonneur et de la mort. Elle est ordinairement précédée d'une *insurrection.*

L'insurrection est le soulèvement de tout le peuple, ou d'une partie du peuple qui a procuration tacite de la généralité pour revendiquer ses droits contre l'autorité qui gouverne et viole ses engagements [1]. Par conséquent, elle est toujours légitime, comme étant la manifestation de la volonté générale. Les actes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 24 février 1848 sont des insurrections.

L'émeute est le rassemblement d'un certain nombre de citoyens, sans mandat de révolutionner; c'est le mouvement passager d'une petite portion du peuple, causé par quelque mécontentement peu sérieux. Elle est inique, illégale, impuissante; conséquemment coupable et insensée. Les mouvements du 20 juin 1792, du 13 avril 1834, du 15 mai 1848, du 13 juin 1849 furent des émeutes, propres seulement à retarder les insurrections et les révolutions. L'émeute peut être spontanée, naturelle, ou causée par une conspiration ou une conjuration. Celle du 20 juin 1792 résultait d'une conjuration du parti girondin; celle du 13 juin d'une

[1] *Mémoires sur la Révolution* par Garat, ancien ministre de la justice. — Théophile Mandar, dans son *Traité des insurrections*, p. 49, l'a définie trop vaguement : « Le droit donné à l'homme par la nature de s'élever contre tout ce qui contrarie sa pente vers le bonheur, en dégradant sa morale. »

conspiration des démocrates impatients et entraînés par des amis perfides.

La révolte est la résistance armée aux ordres de l'autorité légitime. Elle est répréhensible, parce qu'elle s'exerce par des moyens illégitimes, et qu'elle a pour objet de renverser et détruire la puissance et les lois équitables reconnues par le révolté lui-même.

La rébellion n'est qu'une levée de boucliers, tandis que la révolte est la guerre déclarée. La rébellion peut se changer en révolte; mais elle n'est le plus souvent qu'une désobéissance, une opposition, une résistance peu dangereuse. Un particulier fait rébellion à la justice quand il s'oppose à l'exécution des jugements; une corporation qui ne reconnaît pas les lois est en état de rébellion; mais lorsqu'une fraction du peuple en colère trouble, par la voie des armes, l'ordre de la société, il y a révolte. Les parlements, les évêques qui refusaient de se soumettre aux décrets de l'Assemblée nationale en 1789 et 1790 étaient en état de rébellion. La Vendée, qui mettait sur pied des armées contre le pouvoir national en 1793, Lyon et Toulon, dans la même année, s'étaient révoltées contre la république. Le 6 juin 1832, les républicains qui se battirent si vaillamment au cloître Saint-Merri étaient en état de révolte contre le gouvernement de Louis-Philippe. Les citoyens qui prirent les armes dans les journées de juin 1848 étaient aussi des révoltés. Nos pauvres hommes d'Etat, qui ne savent même pas la langue politique, les appelaient *insurgés*. Or, ces prétendus insurgés étaient au plus 20,000 dans

toute la république française, composée de plusieurs millions de citoyens; ils ne méritaient donc pas la qualification d'insurgés, qui n'appartient qu'à l'évidente majorité.

La sédition est le commencement de la révolte. Elle est synonyme de rébellion; mais elle s'entend surtout d'une armée ou de masses populaires disposées à la révolte. Ainsi, l'armée de Dumouriez murmurant contre la Convention, après la fuite de ce général, était en état de sédition qu'apaisa le représentant du peuple Levasseur (de la Sarthe).

Nul n'a le droit de combattre une insurrection; mais le gouvernement peut et doit se défendre contre la révolte. Celle-ci provient d'une conjuration ou est spontanée, tandis que l'insurrection est toujours spontanée, c'est-à-dire amenée par l'ordre naturel des choses; les conspirations n'y font presque rien.

Il faut aussi distinguer entre l'insurrection et l'*insurgence*, qui est l'insurrection continuée et soutenue. L'insurgé est le citoyen soulevé, combattant ou prêt à combattre, mais non encore enrôlé dans une arméeorganisée : tels étaient les Français de juillet 1789 et de février 1848. Le parlement anglais, soutenant la guerre en batailles rangées contre Charles I[er], était en état d'insurgence. Les colons anglais luttant, à la fin du dix-huitième siècle, dans l'Amérique du Nord contre la métropole, et faisant aussi une guerre régulière, étaient des insurgents. L'insurrection est donc le commencement de l'insurgence.

On nommait jadis insurrections les levées extraordinaires de troupes exécutées en Hongrie pour la défense du pays. Les Crétois s'insurgeaient pour forcer leurs magistrats annuels à respecter les lois. Quand la plèbe de Rome voulait faire cesser l'oppression, elle refusait de s'inscrire pour la guerre, ou courait tumultueusement à travers les rues en fermant les boutiques, et désertait la ville, jusqu'à ce que les patriciens eussent transigé avec elle. Le *liberum veto* des Polonais était l'insurrection légale de la noblesse de ce pays contre le roi.

L'insurgence ne peut être pacifique, puisqu'elle est la guerre soutenue contre l'oppresseur qui se défend même en bataille rangée. L'insurrection est pacifique lorsque le gouvernement ne se défend point par les armes. Telle fut celle du 31 mai 1793. Quant à la révolution, elle ne peut être pacifique ; car, autrement, il n'y aurait plus révolution proprement dite, mais progrès naturel et changement insensible.

Les combats qu'entraînent l'insurrection et la révolte constituent la *guerre civile*. Quant à l'émeute et à la rébellion, on ne leur donne point ce nom, quoique le sang y coule quelquefois.

Tels sont les actes tumultueux ou violents des gouvernés ou simples citoyens. Il en est une autre catégorie perpétrée par le prince ou gouvernement, et qu'on nomme vulgairement *coups d'État*. Ce sont des attentats commis par le gouvernement contre les lois fondamentales, soit à l'effet de conserver ou d'accroître son pouvoir,

soit dans le but de sauver le pays. Ils réussissent quand ils concordent avec l'opinion générale, ou du moins avec son apparence, et qu'ils sont bien exécutés ; le hasard y a beaucoup moins de part qu'on ne le croit communément. On connaît notamment les coups d'État du 20 juin 1789, du 18 fructidor 1797, du 18 brumaire 1799, du 25 juillet 1830, du 2 décembre 1851. Ceux du 20 juin et du 25 juillet n'ont point réussi, parce qu'ils ont été mal concertés, et que leurs auteurs allaient évidemment contre l'opinion publique. Ceux du 18 brumaire et du 2 décembre ont eu un plein succès, à cause de leur habile exécution.

Un coup d'État n'est approuvé par la postérité que quand il a été entrepris dans un but patriotique et par des moyens honnêtes. Ces deux conditions sont requises, car la fin même ne justifie pas les moyens.

Ordinairement le coup d'État est préparé par un complot, ou une conspiration, ou une conjuration.

Le complot est le concert clandestin de quelques personnes unies pour abattre ou détruire, par un coup efficace et inopiné, ce qui leur fait ombrage ou obstacle. Il a ordinairement pour objet l'assassinat ou l'enlèvement d'un personnage ou des chefs d'un parti puissant.

La conspiration est l'entente clandestine de gens unis de sentiments pour se défaire, par quelque grand coup, de certains personnages ou de certains corps importants dans l'État, et changer la face des choses.

La conjuration est la confédération de citoyens puis-

sants ou armés pour opérer, par des entreprises éclatantes et violentes, un changement dans la chose publique.

Le complot se renferme entre quelques personnes et même deux ; la conspiration veut une ligue et plus d'agents que le complot. La conjuration, d'abord contenue, comme une conspiration, dans un certain cercle, appelle à son secours une foule de soutiens; de sorte que plus elle devient redoutable par le nombre, plus elle risque d'être découverte.

Sur la fin de 1792, les girondins étaient en état de conjuration pour écarter l'influence de Paris et des jacobins, et proclamer la république fédérative. Les partisans de Babeuf conjuraient aussi. L'entente de Louis XVI avec les rois étrangers était une conspiration, les préparatifs du 18 brumaire un complot. Mais le complot qui ne réussit point expose au ridicule ses auteurs, et reçoit le nom d'*échauffourée*.

Les émeutes, les révoltes, les rébellions sont aussi préparées par des complots, des conspirations ou des conjurations. Ainsi, une société secrète politique a presque toujours pour objet une conspiration ou une conjuration, suivant son importance.

Il ne faut pas non plus confondre une *faction* avec un *parti*.

Les factions sont les coalitions puissantes qui se forment dans un État par l'impulsion des mêmes intérêts ou des mêmes passions. Dans une révolution qui sape de grands intérêts ou des préjugés de plusieurs siècles,

il doit se former autant de factions qu'il y a d'intérêts opposés[1].

Les partis sont le plus souvent étrangers aux passions ou aux intérêts qui rallient les factions; mais comme ils ne peuvent exister par eux-mêmes, ils se cachent dans leur sein, pour se servir de leurs forces, et parvenir au pouvoir en s'emparant des victoires qu'elles remportent. Si les factions se forment surtout par la différence des fortunes et les préjugés de la naissance, l'ambition seule donne naissance aux partis.

Les factions tendent par leur nature à la domination: dès qu'elles se sont emparées de la puissance, elles se grossissent de cette foule de gens obscurs qui, uniquement occupés de leur repos, de leur sûreté, de leur enrichissement et de leur vanité, passent sans cesse d'une faction à une autre.

La faction liée par l'ascendant d'un intérêt unique se montre bien plus forte, quoiqu'elle soit moins nombreuse que celle qui est sujette à la division. La première lutte constamment avec ensemble; la faiblesse de la seconde commence au moment même de ses succès. Et plus les factions sont égales en force, plus les oscillations sont longues et douloureuses, les chocs pénibles et cruels, les haines vives et meurtrières, les dénoûments sanglants.

Elles ne peuvent triompher de leurs rivales que par le peuple dont le moindre effort les rend dominantes. Voilà

[1] Laveaux, *Journal de la Montagne*, 18 brumaire an III.

pourquoi l'opinion est un levier si puissant. Le peuple, n'ayant de ressources que dans le travail, ne peut aspirer à d'autre bonheur que d'en préserver le produit de l'avidité de ces hommes oisifs qui se font une profession de l'exploiter. Aussi ne l'a-t-on jamais vu indifférent dans les luttes soulevées contre la tyrannie, dès qu'il s'est formé des partis assez puissants pour le rallier. Sa passion s'affaiblit dans les révolutions à mesure qu'elles s'éloignent de ce grand but.

CHAPITRE II.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR LES GUERRES CIVILES ET SUR LEUR TACTIQUE.

Des causes de la guerre civile. — De l'insurgence. — Du tact et de l'opportunité. — Que la célérité est essentielle. — Que la force non organisée est presque toujours insuffisante. — Que la trahison est le plus grand péril encouru par une faction. — Qu'il y en a deux espèces. — Anecdotes instructives sur Georgey et sur Kossuth. — Erreur de Machiavel. — En quoi les bannis et les émigrés sont dangereux.

La guerre civile éclate sans déclaration entre deux factions du même État. Elle provient :

1° De la férocité, ou de la cupidité, ou de l'avilissement du gouvernement, ou de malentendus, ou de l'exaltation factice ;

2° De l'ambition des grands sous un monarque faible ; la *Ligue* et la *Fronde* en sont des exemples ;

3° Du fanatisme religieux, exploité par un parti politique ; ce qui souleva la Vendée en 1793 ;

4° Enfin, des incitations d'une puissance voisine à l'effet d'embarrasser le gouvernement auquel il fait ou veut faire la guerre ; les Anglais agirent ainsi dans

Toulon cette même année, et Philippe II à Paris au temps de la Ligue.

Souvent l'une des factions appelle l'étranger à son secours, comme la Vendée, Lyon et Toulon en 1793 invoquèrent celui des Anglais; la faction autrichienne impériale fit venir en 1849 le Russe à son secours contre la faction hongroise. En 1792, la faction royaliste de France se servit des Prussiens et des Autrichiens.

On peut ranger les guerres civiles en deux catégories : la guerre entre citoyens d'un même État qui se disputent la forme ou la direction du gouvernement, sans songer à séparer les pays, comme il arriva en France en juin 1848; celle entre deux États naguère soumis au même gouvernement, et dont l'un réclame son indépendance, comme en 1774 l'Amérique du Nord contre l'Angleterre, et en 1849 la Hongrie contre l'Autriche. Cette dernière classe engendre l'*insurgence*, ordinairement plus longue et plus puissante que l'insurrection ou la révolte, et généralement plus licite que les autres guerres civiles. Mais comme cette question capitale n'entre point dans le sujet de ce livre, je l'ai traitée complétement dans un autre qui paraîtra en son temps.

La guerre civile a pour zone soit la capitale même, ou une grande ville de l'État, soit l'une de ses provinces, soit l'une de ses colonies. A la première espèce appartient par exemple la guerre de juin 1848, qui se fit dans Paris; à la deuxième, la guerre de la Vendée

en 1793; à la troisième, la guerre de l'Angleterre contre l'Amérique du Nord. La stratégie est nulle dans la première espèce où la tactique suffit. Mais dans toutes ce sont surtout les expédients politiques qui réussissent : ainsi la guerre civile de juin 1848 pouvait être aisément prévenue par le gouvernement sans effusion de sang.

La guerre civile exige un grand tact relativement à l'opportunité de l'entreprendre ou de la soutenir. Le véritable politique pressent très-bien l'opinion publique qui lui fournit les éléments de mouvement ou de résistance. Ainsi, à la vue de Garibaldi, débarquant avec quelques volontaires, le roi des Deux-Siciles s'enfuit avec une armée considérable. Douze ans auparavant le roi Louis-Philippe, avant de laisser entamer la sienne, céda la place à l'insurrection.

Une entraînante célérité est essentielle dans cette sorte de guerre, tant de la part du pouvoir attaqué que du pouvoir insurgent. Elle profite au premier en ce qu'elle empêche l'incendie de s'étendre, et elle profite au second en ce que l'étonnement, la terreur qu'il produit déconcertent son adversaire. Je pose donc en principe que tout pouvoir insurgent qui temporise est perdu dès qu'il a levé l'étendard ; car s'il est de force à triompher, son triomphe sera instantané ; mais avec le temps il s'use, il se dissipe et se fait détruire.

Ainsi, quiconque a bien examiné ce qui se passait le second jour de la révolte de juin 1848, vers dix heures du matin, est convaincu que si les révoltés s'étaient rués sur le palais de l'Assemblée constituante, et sur les

édifices où les commandants de troupes auraient pris leur quartier général, ils enlevaient tout centre au gouvernement, se rendaient maîtres de la capitale, et partant, d'une grande partie de la France. Mais ils opérèrent méthodiquement, lorsqu'il ne fallait qu'un coup de main : ils voulurent assurer leur retraite, et avancer de barricade en barricade jusqu'aux extrémités non insurgées de Paris. C'est ce qui les perdit; car ils donnèrent au gouvernement le temps de se reconnaître, et de rallier ses troupes. La force non organisée ne peut rien contre celle qui l'est.

Au commencement du seizième siècle, la ville de Pérouse se trouvait partagée entre la faction des Oddi et celle des Baglioni; ces derniers triomphaient; les autres étaient dans l'exil. Les Oddi ayant rassemblé une armée parvinrent à pénétrer de nuit dans la ville à la faveur des intelligences qu'ils y avaient conservées, et ils n'avaient plus qu'à s'emparer de la place publique pour paralyser toute défense du gouvernement. Les rues étant fermées par des chaînes de fer, un homme à la tête des insurgés en brisait toutes les serrures, afin d'ouvrir un passage aux chevaux; il ne restait plus à briser que celle qui débouchait sur la place. Déjà l'on avait appelé aux armes la foule qui était accourue. Mais l'homme qui rompait les chaînes, trop pressé par elle, et ne pouvant à son aise lever le bras pour frapper, se mit à crier, afin de se ménager un peu d'espace : *Reculez donc un peu en arrière!* Ce dernier mot ayant seul été entendu courut à la file, fit fuir d'abord ceux

... ; et peu à peu une telle épou-
...pe, qu'elle se dispersa d'elle-
... entreprise ...
... dérangé toutes les combi-
... grand péril de la guerre civile est

... peut trahir son dessein :

... y est beaucoup plus fréquent que
... angère, à cause de la jalousie, de
... peur, et des anciennes relations des
... erre étrangère, la trahison est même
... qu'une des factions n'ait appelé l'é-
... cours, parce qu'un général y a peu
... est trop ostensible, et que rien ne peu

... deux espèces : celle par *commission*.
... son armée à l'ennemi, ou à l'en-
... te ambitieuse : celle par *omission*.
... fautes volontaires. C'est la plus diffi-
... à réparer ; elle peut miner l'État
...

... de l'armée patriotique anglaise
... Charles II, et la république fut
... tenta de faire marcher son ar-
... gouvernement. Ces trahisons

appartiennent à la première espèce. Voici trois exemples de la seconde[1] :

Mandat, commandant général de la garde nationale de Paris en 1792, s'étant vendu à la cour, donna l'ordre à ses bataillons de passer le 10 août par l'arcade Saint-Jean, afin qu'on pût les canonner par derrière.

Houchard, commandant en 1793 une armée de la République française, promit pour trois millions au duc d'York, général des coalisés, de ne point marcher contre lui.

En 1849, le général Georgey, placé par le gouvernement hongrois à la tête de l'armée insurgente, forte de 200,000 hommes, pensa qu'en prolongeant la guerre il se rendrait nécessaire, et parviendrait au pouvoir suprême. La veille du jour où il capitula si lâchement, l'armée russe, qui seule pouvait faire triompher l'empereur d'Autriche contre les Hongrois, avait résolu sa retraite. Le prince Paskéwitch qui la commandait venait d'adresser à son souverain une dépêche portant « que son armée périssait de faim et de fatigue, ses misérables magasins étant épuisés, et les paysans lui refusant tout aliment; tandis que l'armée hongroise, parfaitement approvisionnée et dans son propre pays, serait bientôt forte de 300,000 hommes; qu'en conséquence il aimait mieux partir que de ne pouvoir ramener un seul homme[1]. »

[1] Ce fait curieux fut attesté alors par le consul anglais de Varsovie dans un dîner chez un ministre de la reine.

Ce Georgey était d'une hypocrisie sans pareille. Quelque temps auparavant, Kossuth, gouverneur, alla le trouver et lui dit : « Général, on m'assure que vous avez de l'ambition, et que vous seriez capable de manquer à vos devoirs. Que désirez-vous donc? Devenir roi de la Hongrie? Mais si jamais le peuple en voulait un, vous savez que ce ne pourrait être qu'un prince de race royale. Voudriez-vous devenir gouverneur? Eh bien, avouez-le-moi : je travaillerai à vous faire nommer à ma place. »

Le général souriant répondit : « Oui, j'ai une ambition, celle que je vous connais, de me retirer dans une petite campagne quand la Hongrie sera libre et heureuse; mais auparavant, dès que les armées ennemies seront repoussées, je vous prie d'user de votre influence pour me faire obtenir durant deux ou trois ans une chaire de professeur de chimie à Pesth[1]. »

Kossuth, rassuré lui-même, s'empressa de calmer les soupçons du conseil de gouvernement.

De tant d'exemples il résulte que dans les révolutions on doit toujours choisir avec un soin extrême les chefs d'armée, les surveiller sans cesse, et étendre beaucoup leur responsabilité; car dans la guerre civile une armée ne peut être renouvelée, et une défaite ou une capitulation intempestive détruit tout espoir de succès. Sans Georgey, la Hongrie serait indépendante depuis onze ans.

[1] Je tiens cette anecdote de Kossuth lui-même.

Machiavel approuve les Romains d'avoir pardonné à ceux de leurs généraux qui, par ignorance, laissaient exterminer leur armée, et de ne les avoir condamnés qu'à l'amende lorsque, par jalousie, ils ne portaient pas secours à leurs collègues. Il en donne pour raison que c'était afin de dégager leur esprit de la crainte des supplices quand ils avaient à prendre des mesures importantes. Si cette coutume profita aux Romains, ce qui n'est nullement prouvé, elle ne serait applicable que dans les deux cas suivants : 1° quand le gouvernement est si sûrement établi qu'il ne peut plus rien craindre des trahisons, et que les traîtres n'y auraient même aucun intérêt; 2° quand on n'a qu'à choisir entre des généraux habiles et patriotes. Mais dans un État nouveau, chancelant, il faut déployer envers eux une très-grande sévérité; car si le général est fidèle, plein de foi et d'enthousiasme, il ne craindra point le supplice qui le menace dans le cas où il commettrait des fautes lourdes, parce qu'il doit avoir fait d'avance le sacrifice de sa vie et de sa réputation présente; il conservera donc toute la liberté de son esprit. Si au contraire il a de mauvaises intentions, la crainte du châtiment pourra l'empêcher de trahir. La menace suspendue sur les têtes détournera d'ailleurs les incapables de briguer ou d'accepter les commandements. L'espoir de l'impunité a toujours porté les hommes à la cupidité, comme à la lâcheté et à la trahison.

Observons encore, au sujet des guerres civiles, que de tout temps l'on a pu reconnaître le danger de se fier

aux bannis et aux émigrés[1]; car ils s'attribuent souvent une importance qu'ils n'ont point, et se font volontiers illusion sur la situation des choses et sur leurs moyens. Les aspirations vers la patrie absente, les souffrances ou les privations que l'on endure ou s'imagine endurer, le ressentiment, suffisent pour aveugler. C'est ainsi que Thémistocle lui-même, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, ayant été réduit à chercher un refuge auprès de Darius, séduisit ce prince par de magnifiques promesses, et le décida à attaquer la Grèce. Mais, reconnaissant bientôt l'impossibilité de tenir ses promesses, il s'empoisonna, soit par honte, soit par crainte du supplice. Les émigrés de 1792 faisaient aux monarques étrangers les propositions les plus bizarres, les promesses les plus outrecuidantes. Plusieurs, sans doute, étaient de bonne foi, et simplement aveuglés par leurs propres rancunes; mais d'autres en imposaient, parce qu'ils préféraient voir abîmer toute l'Europe que de rester privés de leurs places et de leurs biens. Ces monarques, en suivant imprudemment leurs avis, subirent d'ignominieux échecs. Il est même évident que, sans l'invasion du territoire français et les menaces provoquées en 1792 par les émigrés, l'insurrection du 10 août n'eût point éclaté,

[1] J'appelle *émigrés* ceux qui fuient volontairement leur patrie, soit parce qu'on les y persécute, soit parce qu'ils ont peur. Les *bannis* ou exilés sont ceux qui sont renvoyés de leur pays par mesure administrative, ou par jugement régulier.

et l'imprudent Louis XVI n'eût point été condamné à mort.

Comme la mauvaise politique seule amène la guerre, et surtout la guerre civile, je vais exposer les principaux moyens d'en conjurer le fléau.

CHAPITRE III.

COMBIEN IL IMPORTE DE CONSIDÉRER L'ÉPOQUE OU L'ON EST AU POUVOIR.

Qu'il est essentiel de choisir les hommes selon chaque circonstance. — De Fabius Maximus, de N. Bonaparte et de Dumouriez. — Que l'homme pris individuellement n'a qu'un seul caractère avec son temps marqué.

Toutes les choses humaines ont leur temps marqué de croissance, de prospérité et de décadence. Si l'on attaque un homme, ou un parti, ou un gouvernement au moment de sa croissance ou de sa puissance établie, on est brisé par lui, comme le verre sous les roues d'un char. Il y a donc grande imprudence à le faire. Mais si on attend, pour l'attaquer, le moment où il penche sur son déclin, alors on a des chances presque certaines de réussir. En effet, l'homme qui commence à déchoir a vainement le sentiment d'un trouble intérieur : il n'est plus tranquille ni alerte; son sommeil est bref et agité; la gaieté l'abandonne; sa figure et ses discours trahissent les inquiétudes qui le tourmentent. En un mot, il sent qu'il se précipite sur l'épée. Tel que l'oiseau, il est fasciné par la tête du serpent dans la gueule duquel il se précipite.

Le véritable homme d'État agit donc selon les temps et les hommes qui l'entourent; mais le même n'a point assez de génie ou de flexibilité pour se plier aux circonstances nouvelles, après avoir réussi au moyen d'un système. Fabius Maximus, ayant à conduire contre Annibal l'armée romaine, battue plusieurs fois, privée de ses meilleurs soldats, comprit qu'une nouvelle bataille serait perdue à cause de la supériorité de ce grand capitaine, et entraînerait la ruine de la république. Il se tint sur la défensive, harcelant constamment Annibal, dont il usa ainsi les ressources. Les circonstances ayant changé, il fallut reprendre l'offensive, en allant attaquer les Carthaginois chez eux. Lorsque le sénat en délibéra, Fabius s'y opposa énergiquement, et voulut continuer son système de temporisation. Heureusement Scipion, d'un caractère impétueux, fut jugé l'homme de la circonstance. La guerre portée en Afrique tourna heureusement pour les Romains; tandis qu'en continuant le commandement à Fabius elle eût été probablement désastreuse[1].

Si Napoléon Bonaparte eût tenté son coup d'État cinq ans plus tôt, sous la Convention, et avant la décadence de la République, il eût immédiatement payé de sa tête cet attentat. Quelques années auparavant, Dumouriez en avait commis un semblable avec une armée qui lui était toute dévouée. Mais il fut hué par elle, et forcé de s'enfuir au milieu des balles qu'elle diri-

[1] Plutarque. — Tite-Live. — Polybe.

gea contre lui, parce qu'elle était alors franchement républicaine et soumise aux décrets de la Convention.

Tel homme qui s'immortalisa par ses écrits, ses discours et ses actes politiques de 1789 à 1794 n'eût point acquis de gloire sous Louis XIV, parce qu'il n'aurait pu plier son caractère droit et impétueux, et ses idées nettes, franches, radicales et profondes à des temps de mollesse ou de corruption.

De ces exemples et d'une foule d'autres que je pourrais citer il résulte trois enseignements : 1° l'homme, pris individuellement, n'a qu'un caractère avec son temps marqué, et non pas deux; 2° dans le gouvernement démocratique, on a l'avantage de choisir celui qui convient en chaque circonstance; 3° quiconque veut changer la forme d'un gouvernement doit surtout s'enquérir de l'esprit général. Si Rome n'eût pas été une république où toutes les grandes questions étaient discutées tant par un sénat éclairé que par un peuple libre, de sorte qu'on voyait ordinairement triompher le meilleur avis; si Fabius eût été le chef perpétuel de l'État, il eût continué la guerre avec les mêmes errements, et laissé réduire son pays en esclavage. Si la France eût été en république au commencement de notre siècle, l'idée d'aller porter la guerre au fond de la Russie, et sans utilité même dans le cas d'une victoire, n'eût point été mise à exécution. Il importe aussi, dans les conseils de gouvernement comme dans les cours de justice, qu'il se trouve des hommes d'un esprit différent : les uns gens d'examen, de résistance; les autres d'action, de

mouvement; car c'est souvent de la combinaison de ces tendances que résulte la découverte de la vérité.

En écartant celui qui a rendu des services à l'État vous êtes ingrat envers lui, dira-t-on.

Je réponds qu'il ne doit point se laisser aveugler par son orgueil ou son ambition. S'il a rendu d'immenses services, qu'il jouisse doucement de son triomphe et de sa gloire, et laisse la place à d'autres, désormais plus capables. Le citoyen est fait pour sa patrie, et sa patrie n'est pas faite pour lui seul. Qu'il imite Washington, qui se retira de lui-même dès qu'il comprit que son génie n'était plus dans le mouvement de son pays.

Ils sont bien peu connaisseurs en vraie gloire ceux qui se cramponnent au pouvoir ou à la renommée, et se jettent à la tête du public. « Ces gens-là, dit Gracian [1], « perdent toujours pour avoir voulu trop gagner, et à la « fin ils sont tout aussi haïs qu'ils ont été chéris aupara- « vant. Tout ce qui est excellent a ce malheur, qu'à « force d'être en usage, il se convertit en abus. » A mesure qu'un homme excellent en savoir, en pudeur, en vertu, se retire, il se fait désirer, parce que sa retraite augmente l'envie et le plaisir de le voir. Tacite remarque [2] que Poppée, maîtresse de Néron, sut mieux qu'aucune femme faire valoir une rare beauté. Un jour elle laissait entrevoir ses yeux et son front, une autre

[1] *Le Discret*, ch. *No ser Malilla.* Trad. de Hamelot de la Houssaie, 4e édit.

[2] *Ann.* 13.

gea contre lui, parce qu'elle était [illegible] rest
républicaine et soumise aux décre
Tel homme qui s'immortalisa par l'homme [illegible] nu-
cours et ses actes politiques de 17[illegible]constances. Le [illegible]
acquis de gloire sous Louis XIV [illegible] être confondu ave
pu plier son caractère droit et [illegible], une lâcheté [illegible]
nettes, franches, radicales et [illegible] coupable.
mollesse ou de corruption.

De ces exemples et d'un
rais citer il résulte trois
pris individuellement, n
temps marqué, et non p
ment démocratique, on
convient en chaque c
changer la forme d'un
quérir de l'esprit gé
république où to
cutées tant par
de sorte qu'on
leur avis; si l
il eût contin
laissé réduir
été en rép
l'idée d'a
sans util
été mise
de gouv
se trou
gens

CHAPITRE IV.

D'UN SOPHISME MILITAIRE ET POLITIQUE.

Que le gain de la bataille de Waterloo ne pouvait sauver Napoléon. — Que si Robespierre avait triomphé le 9 thermidor, il n'en eût pas moins succombé peu après. — De la sagesse de Cromwell.

L'on est généralement trop porté à voir dans un petit fait un grand événement militaire ou politique. Souvent, par exemple, on affirme que la perte de la bataille de Waterloo fit tomber Napoléon Ier : c'est un sophisme; car évidemment, quand même il eût été victorieux en cette journée, une coalition puissante étant formée contre lui, il devait, seul et épuisé contre des masses si considérables et si faciles à renouveler, finir par succomber sous le nombre, peut-être même sous le découragement. Terrible leçon pour les hommes d'Etat qui veulent persister dans la voie qui a fait d'abord leur succès, et ne savent point changer d'habitudes avec le cours des événements! « Ce ne fut point Pultawa qui perdit Charles XII, dit Montesquieu : s'il n'avait pas été détruit dans ce lieu, il l'aurait été dans un autre. Les accidents de la fortune se réparent aisément : on ne peut pas parer à des évé-

nements qui naissent continuellement de la nature des choses. »

Il n'y a rien de plus sensé que cette observation, qui s'applique autant à l'ordre politique et civil qu'à l'ordre militaire. Si Robespierre avait été plus adroit dans son fameux discours du 8 thermidor, il eût immédiatement triomphé de ses ennemis. Il pouvait réparer cette maladresse en employant dans la nuit, contre les comités de gouvernement, la force alors organisée qui lui était dévouée. Subsidiairement et en troisième lieu, quoiqu'il eût manqué ces deux occasions en moins de 24 heures, si le 9 au soir, à la maison commune, au lieu de délibérer mollement, il eût profité de l'enthousiasme de ses amis et de la terreur de la Convention, il exterminait aisément celle-ci. Mais ce triomphe n'eût été qu'éphémère, car la prostration du peuple, depuis quatre mois, la lassitude générale de la terreur et l'obscurcissement des idées politiques de ceux qui tenaient le pouvoir étaient des causes intrinsèques de chute. Robespierre eut le tort de se croire homme d'État, parce qu'il était orateur éloquent. Il manquait du génie et de l'audace nécessaires dans la position difficile où les circonstances l'avaient placé.

Cromwell ne succomba point, parce qu'il sut constamment connaître l'opinion politique, bien choisir ses lieutenants, ne point s'échauffer l'esprit, et demeurer dans le vrai. On s'obstine à dire qu'il était un *tyran* et un *usurpateur;* mais il n'y a rien de fondé dans cette imputation calomnieuse. Cet homme fut, au contraire,

-petit nombre des dictateurs que le pouvoir su-
n'enivra point. Ses profondes études en philo-
et en histoire lui servirent du moins au moment
:s lui devinrent nécessaires.

CHAPITRE V.

DU CARACTÈRE REQUIS A L'HOMME D'ÉTAT.

Dangers de l'orgueil et de la vanité. — Modestie d'Agricola. — Que la probité et la loyauté sont indispensables à l'homme d'État. — Imprudence des girondins. — Avantages de la simplicité de mœurs et de la pauvreté.

Nous voyons dans l'histoire que les uns ont réussi par la sévérité et la violence, tandis que les autres ont obtenu de semblables succès par la douceur et l'humanité. Il s'agit donc de marcher entre les deux écueils, tout en suivant son impulsion naturelle, parce que l'homme affable, en contrefaisant le sévère, se mettrait dans une aussi fausse position que le violent qui s'efforcerait de paraître doux. Pascal disait : « Je n'admire point un homme qui possède une vertu dans « toute sa perfection, s'il ne possède en même temps, « dans un pareil degré, la vertu opposée; tel était « Épaminondas qui avait l'extrême valeur jointe à l'extrême bénignité : car autrement ce n'est pas monter; « c'est tomber. On ne montre pas sa grandeur pour être « en une extrémité, mais bien en touchant les deux à « la fois, et remplissant tout l'entre-deux. » Il avait raison; car ce qui fait la perfection, c'est le combat et

le contraste continus de deux passions contraires. Il est facile de pousser un sentiment ou une passion jusqu'à l'excès; mais ce n'est jamais cet excès qui rend admirable.

Ce que l'homme d'État doit surtout éviter dans la république, c'est la manifestation de l'orgueil et de la vanité, chose d'autant plus dangereuse qu'elle ne se pardonne point chez les peuples libres, et n'est d'aucun profit pour celui qui s'y abandonne. Camille, après s'être couvert de gloire, s'attira la haine des Romains lors de son triomphe en faisant traîner son char par quatre chevaux blancs; on dit qu'il se comparait au soleil.

A la fête de l'Être suprême, Robespierre commit une faute semblable. Président de la Convention et marchant à sa tête, il affecta en allant des Tuileries au Champ de Mars de ne point parler à ses collègues et de s'en écarter, paraissant ainsi s'enorgueillir de sa gloire et de sa puissance. Il en résulta qu'un grand nombre conçurent dès ce moment contre lui une haine et une envie implacables. « Plus une torche éclaire, dit Gra« cian, moins elle dure. Ce qu'on retranche à l'appa« rence, à l'ostentation est récompensé avec usure en « estime [1]. »

Agricola fut plus prudent que Camille et Robespierre. Ayant remporté sur les Bretons une victoire signalée, bien loin d'en tirer vanité, il ne voulut pas seulement mettre une feuille de laurier (comme c'était

[1] *Le héros*, ch. VII.

la coutume) dans le bulletin qu'il envoya à l'empereur, ni même appeler son succès du nom de victoire. Tacite pense qu'il *augmenta sa gloire en la supprimant ainsi, n'y ayant personne qui ne dît qu'un homme qui ne faisait pas valoir de si grandes choses en roulait sans doute d'extraordinaires dans son esprit.... Qu'en outre cette modestie le mettait à couvert de l'envie, sans lui dérober sa gloire.* Un homme du dix-huitième siècle montra autant de modestie et d'habileté que ce personnage romain. Plusieurs fois il refusa les couronnes que lui décerna l'enthousiasme des citoyens : notamment aux Jacobins, le jour de son triomphe, après son acquittement par le tribunal révolutionnaire. En les déposant sur le bureau, il reprocha au peuple son excès de confiance, et l'invita à attendre la fin de sa carrière pour le juger.

Quel que soit le caractère du politique, la probité, c'est-à-dire l'amour du bien, et la loyauté sont essentielles. Avec ces qualités il évite un grand sujet de méfiance contre lui-même et contre ses partisans; car presque toujours le peuple juge les partis sur leurs chefs. Mirabeau, l'un des plus puissants orateurs et des génies les plus vastes que le monde ait produits, avait eu toute sa vie des mœurs honteuses. Fils dénaturé, époux perfide, amant ingrat, crapuleux, faux ami, il était aussi fameux par ses vices que par ses talents. Ce fut un terrible argument pour les patriotes sincères, quand ils lui reprochèrent de s'être vendu à la cour. Brissot fut l'organisateur et le chef du fameux parti de

la Gironde qui, durant quinze mois, gouverna la législature. Les hommes purs de ce parti eurent le tort de ne pas renier cet homme, car on disait *brissoter* pour escroquer; le mépris qu'inspirait Brissot, rejaillissant sur eux, contribua beaucoup à la victoire des montagnards. Ceux-ci, animés de meilleures intentions et plus prudents, obtinrent tout naturellement l'immense influence qu'ils exercèrent sur les destinées de la France.

On entretient les sentiments honnêtes notamment par la simplicité de la vie et la haine du faste. L'homme politique dévoré de besoins physiques ne se peut maintenir pur ou indépendant. Si ceux qui succombent savaient combien le faste fait d'ennemis et le peu de véritables jouissances qu'il procure, un grand nombre d'entre eux se réformeraient sans doute. Mais c'est presque toujours la vanité jointe à une mauvaise éducation qui porte les hommes à rechercher le faste. Quand ils manquent de génie, ou quand leur passé les a rendus méprisables, ils cherchent par là à se faire des amis ou des partisans. Ainsi Mirabeau croyait s'attacher les journalistes en leur donnant des festins somptueux et des présents. Mais il se méprenait; car ceux qui avaient de l'influence l'abandonnèrent bientôt, en exhalant tout le mépris et toute la haine que leur inspirait la vénalité de ce grand orateur.

D'antiques maximes sont dédaignées à tort. L'homme d'Etat craint aujourd'hui de rester pauvre, tandis que

dans l'antiquité la pauvreté était honorée. Les historiens latins célèbrent celle de Cincinnatus, qui n'avait pour vivre que le produit d'un patrimoine de quatre arpents cultivé de ses mains. Quand ce vaillant dictateur eut sauvé Rome, il ne se trouva pas plus riche. De même les ministres de la religion chrétienne, tant qu'ils surent rester pauvres, s'attirèrent le respect des peuples; dès qu'ils recherchèrent le faste, ils se firent mépriser. L'amour des richesses dessèche et rétrécit l'âme, au lieu de l'élever et de l'agrandir. A mesure qu'on se livre au faste, les besoins croissent, l'avidité devient insatiable, on commet mille bassesses pour accroître ses richesses; on oublie le caractère du citoyen pour conserver une vie voluptueuse. « Ce n'est donc « point sur le terrain du luxe et des richesses, dit Helvétius, mais sur celui de la pauvreté, que croissent « les sublimes vertus; rien de si rare que de rencontrer des âmes élevées dans les empires opulents; « les citoyens y contractent trop de besoins. Quiconque les a multipliés a donné à la tyrannie des « otages de sa bassesse et de sa lâcheté. La vertu qui « se contente de peu est la seule qui soit à l'abri de la « corruption[1]. »

Pythagore refuse le nom de philosophes à ceux qui cèdent à la corruption des cours. « Ceux-là seuls, dit-il, « sont dignes de ce nom qui sont prêts à sacrifier de- « vant les rois leur vie, leurs richesses, leurs dignités,

[1] *De l'Esprit*, disc. III, ch. XXIII.

« leur famille et même leur réputation. C'est par cet « amour pour la vérité qu'on participe à la divinité, « et qu'on s'y unit de la manière la plus noble et la « plus intime. »

CHAPITRE VI.

DE L'INGRATITUDE ET DE LA SÉVÉRITÉ.

Que la trahison par omission est aussi à redouter de la part des fonctionnaires civils. — Qu'une nation doit plutôt être ingrate envers ses fonctionnaires que reconnaissante à l'excès. — De la garantie d'un bon gouvernement.

Les fonctionnaires civils comme les militaires ont souvent pratiqué la trahison par omission, dans les temps de révolution surtout. J'en pourrais citer deux mémorables exemples du mois de juin 1848 qui ont couvert d'infamie leurs auteurs. Dans tous les temps les ambitieux, les voleurs, les traîtres ont eu pour tactique le mensonge et l'assassinat. Voilà ce qui rend la sévérité nécessaire contre ces hommes fatals.

Il vaut mieux d'ailleurs qu'une nation soit ingrate que trop reconnaissante; car ce dernier excès porte facilement un ambitieux au pouvoir suprême. Le citoyen véritablement grand et dévoué ne s'en plaindra jamais, puisqu'il n'a en vue que le salut de sa patrie, et que l'ingratitude ne frappe qu'un seul individu. Il a d'ailleurs le souvenir de sa gloire qui le dédommage amplement.

Mais quand une république est bien constituée, il est très-rare qu'elle ait à redouter l'ambition d'un citoyen.

Rome employait aux charges civiles et militaires un grand nombre de patriciens et de plébéiens entre lesquels il y avait émulation : plusieurs s'étant illustrés en même temps, on n'avait pas souvent lieu d'en craindre un en particulier, parce qu'ils se surveillaient mutuellement. La sagesse des lois, la pondération de tous les pouvoirs forçait le citoyen qui avait obtenu la dictature à se trouver d'autant plus honoré qu'il l'abdiquait plus tôt. « La véritable garantie d'un bon gouvernement, dit Aristote, consiste à surveiller l'exécution « des lois, et à ne jamais permettre qu'on y porte la « moindre atteinte. Si chaque infraction légère est in« sensible, elle est comme les menues dépenses qui, « trop multipliées, finissent par ruiner[1]. »

Il faut prévenir les dissensions entre les principaux fonctionnaires, afin de préserver de la contagion ceux qui ne sont pas encore engagés dans la querelle. Et comme des lois sévères sont nécessaires pour empêcher un citoyen de devenir trop puissant par ses richesses ou son crédit, les institutions doivent être combinées de façon que les fonctions publiques ne puissent jamais être l'objet d'une spéculation d'intérêt.

Quand Dumouriez eut tenté de s'emparer du gouvernement de la France, le Comité de salut public fit trembler les généraux par le supplice de quelques-uns qui avaient trahi, et divisa habilement le commandement des armées, sans violer le grand principe des masses; de

[1] *Politique*, liv. V, ch. VIII.

sorte que, tout en favorisant les succès des généraux, il en forma un grand nombre d'autres aussi capables que fidèles. Napoléon Ier eut aussi l'habileté d'empêcher qu'aucun de ses lieutenants aspirât à le supplanter. Ceux-ci, enorgueillis de leur haute fortune, auraient bien pu en concevoir l'idée ; mais il commanda toujours en chef, ou du moins dirigea seul ses armées.

CHAPITRE VII.

DES TALENTS DE L'HOMME D'ÉTAT.

Que le dictateur doit être vraiment homme d'État. — Nécessité de reconnaître la moyenne des aspirations populaires. — Des moyens d'arracher la vérité. — Nécessité de la bien connaître soi-même. — Du péril de se trop préoccuper des exemples. — Comment on se forme à la politique. — De l'inspiration et du sort des prophètes. — Des moyens et de la nécessité de se faire valoir. — Du danger de l'excessive bonté. — Qu'il faut savoir suivre le cours des événements. — Maximes sur les moyens de voiler ses propres défauts.

Le dictateur doit être homme d'État, c'est-à-dire prévoir l'avenir, en y rattachant le présent et le passé. Il prend les hommes tels qu'ils sont, et cherche à les rendre meilleurs et plus heureux par des moyens pratiques, sans blesser leurs sentiments respectables. L'utopiste, au contraire, bâtit un monde imaginaire, et suppose les hommes meilleurs ou plus méchants qu'ils ne le sont. Les véritables hommes d'État, quand ils n'ont pas manqué de probité, ont été les bienfaiteurs de leurs compatriotes; mais les utopistes ont fait du mal dans tous les temps, en brouillant chez les faibles les idées reçues, et retardant le triomphe des idées pratiques et utiles.

Pour parvenir à son but, l'homme d'État doit donc examiner quelle est la moyenne des aspirations populaires; en d'autres termes, la volonté générale [1]. Il faut la pressentir et la formuler, ou la saisir en son germe, parce qu'elle se manifeste rarement avec éclat. Le suffrage universel même n'est pas toujours l'expression de la volonté générale; car on ne peut juger que des choses que l'on connaît; or, l'opinion d'un peuple n'a de valeur que dans celles de sentiment: elle en manque dans les choses intellectuelles. Elle est donc respectable quand il s'agit de l'existence de Dieu ou de la morale; mais s'il s'agit d'une question scientifique, ou du caractère et des tendances d'un homme d'État, elle a peu de poids, puisqu'elle ne peut les connaître. Il faut, dans ce cas, que la multitude s'en rapporte à des hommes spéciaux et compétents, qu'il est très-difficile de distinguer; car parmi ceux qui se trouvent en première ligne, l'avis des uns est souvent diamétralement opposé à celui des autres.

Le politique manifeste sa sagesse par plusieurs moyens, entre autres par les quatre suivants:

Il a sous la main, pour chaque genre d'affaires et de personnes, un homme qui puisse lui donner des instructions [2].

[1] Selon Aristote, le gouvernement de la classe moyenne est le meilleur. Cette proposition me paraît incontestable, si l'on entend ainsi la moyenne générale des forces, de l'esprit, et des mœurs de la nation; mais si l'on prétendait que la classe moyenne est la bourgeoisie opulente, la proposition serait plus que douteuse.

[2] Bacon, *Dig. et acc. des sciences*, liv. VIII.

Il garde un juste milieu entre parler trop librement et parler trop peu, et sait se taire quand il le faut; néanmoins il use quelquefois d'une grande liberté de parole, en ne taisant que le point qu'il veut cacher, afin d'exciter les autres à des confidences[1]. L'expérience nous apprend qu'il n'est aucun homme tellement dissimulé et maître de soi, qu'il ne révèle quelquefois ses sentiments les plus secrets dans un accès de colère, ou d'orgueil, ou d'amitié, ou par la faiblesse d'une âme chargée du poids de ses pensées. Cicéron observe que le silence est une sorte d'éloquence. En rendant compte à son ami Atticus d'entretiens qu'il avait eus avec quelqu'un, il dit : *Ici j'empruntai quelque peu de votre éloquence et je me tus*. Et Pindare dit avec raison : *Quelquefois ce qu'on ne dit pas fait plus d'impression que ce qu'on dit.*

On doit s'efforcer d'être toujours présent à ce qui se dit et se fait devant soi. Comme Épictète voulait que le philosophe se dît à lui-même à chaque action : *Voilà quant à présent ce que je veux ; et quant à l'avenir je veux aussi être fidèle à mon plan ;* le politique doit se dire : *Voilà ce que je veux pour le moment ; et je voudrais en même temps y voir quelque chose qui pût m'être utile par la suite.*

Enfin il faut se bien connaître soi-même. Que d'hommes fussent devenus célèbres s'ils eussent étudié et suivi leur vrai caractère ! « Tel est malheureux, dit

[1] Hérault de Séchelles, *Théorie de l'ambition.*

« Gracian[1], pour avoir endossé la cuirasse, qui eût « été heureux, et eût passé pour prudent, s'il eût pris « la robe. » Défions-nous surtout des exemples, et ne croyons pas que ce qui est facile aux autres doit l'être pour nous. Pompée avait coutume de dire : *Ce qu'a bien pu Sylla, pourquoi ne le ferais-je pas aussi?* Grande erreur, parce que son caractère était plus grave et plus respectueux des lois. Robespierre dédaigna sa mise en accusation par la Convention nationale, en disant qu'il voulait imiter Marat, et comparaître comme lui devant le tribunal révolutionnaire qui avait acquitté l'*ami du peuple*. Il croyait donc qu'*a fortiori* ce tribunal épuré par lui-même l'acquitterait; mais il se trompa, en ce qu'il ne réfléchit point que la Convention, dans cette prévision, le mettrait *hors la loi*. En conséquence, elle éluda une juridiction favorable à l'accusé dont l'identité constatée suffit pour le faire mourir.

Quelle est la profession qui forme à la politique? On n'en peut guère indiquer ni exclure aucune. A Rome, ceux qui y ont brillé s'exerçaient d'abord au barreau; mais ces orateurs ne voyaient pas étroitement leur profession d'avocat, et ne s'en occupaient point exclusivement, comme on fait de nos jours. Il en fut de même à Athènes. En France, quand on s'y est voué tout entier jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, on voit mal les grandes questions politiques et même législatives. Nos orateurs justement célèbres et nos hommes

[1] *Le Discret.*

d'État n'étaient point des avocats, ou du moins n'avaient pas paru longtemps au barreau; tels furent Danton, Vergniaud et Robespierre.

Pour être un bon politique, il faut avoir reçu de la nature des vues larges, nettes, pénétrantes, avec une fermeté et une patience indomptables, et n'entrer dans la carrière qu'après des études et méditations profondes. Mirabeau, jusqu'à l'âge de quarante ans, médita les livres les plus sérieux et observa bien le monde. Nos pères se nourrissaient de lectures fortes et substantielles, conféraient sérieusement entre eux, écoutaient les leçons des vieillards. Aujourd'hui, il est bien rare de voir un homme qui consente à passer sa jeunesse dans l'obscurité, le silence du cabinet et la méditation. On reçoit dans les colléges une demi-instruction; on se croit parfait dès qu'on en est sorti; on parle de tout sans rien savoir; on puise sa science ultérieure dans des journaux ignares, des romans dégoûtants ou des livres mal faits. Je ne connais pas deux de nos hommes d'État ou législateurs qui aient lu sérieusement Aristote, Tacite et Machiavel.

Outre le savoir et l'expérience, l'inspiration est nécessaire : c'est le pressentiment qui devance la raison; ou plutôt c'est la raison supérieure. Jeanne Darc n'a-t-elle pas pressenti et annoncé la défaite des Anglais alors si redoutés, et le couronnement de son lâche et imbécile roi? Sur la fin du dix-huitième siècle, un publiciste français n'a-t-il pas fait en moins de quatre ans plus de cent prédictions qui se sont

aussi réalisées à la lettre ? Cessez donc, hommes abâtardis, cessez de douter des prophéties, et de dédaigner les âmes privilégiées qui vous dévoilent salutairement l'avenir, afin de vous mettre en garde contre les périls !...

Mais le sort des prophètes est déplorable : quand ils font leurs prédictions, on n'y croit pas, ou l'on fait semblant de n'y pas croire ; puis, quand la chose est arrivée, si elle est fatale, on la leur impute, parce qu'ils l'ont prévue, et on les en punit. Si au contraire elle est heureuse et favorable, chacun veut qu'elle soit arrivée par ses propres efforts ou par le hasard, et celui qui a su la prévoir n'en est pas plus honoré. L'on a toujours tort de jeter les perles aux pourceaux....

Outre qu'il faut se connaître ainsi que les autres, il faut savoir se produire et se faire valoir, c'est-à-dire donner une haute idée de soi en faisant ressortir ses vertus, ses services et son bonheur, mais en évitant tout air arrogant ou dédaigneux. On a dit : *Calomnie hardiment, il en reste toujours quelque chose.* On peut dire aussi : *Vante-toi hardiment, il en reste toujours quelque chose, pourvu que tu le fasses avec adresse.* Nous devons éviter que notre vertu ne soit par notre incurie frustrée de sa récompense. Et l'on est frustré, 1° lorsqu'on est trop prompt à offrir sa personne et ses services ; 2° lorsqu'au commencement d'une entreprise on abuse de ses forces en faisant tout d'un coup ce qu'il n'eût fallu faire que peu à peu ; 3° lorsqu'on paraît trop sensible aux louanges et à la faveur ; 4° quand on se

désarme facilement, et qu'on se met en butte aux affronts. Ainsi l'excessive bonté attire le mépris. Péthion, à cause de sa bonhomie, eut moins de pouvoir et d'influence qu'il n'en méritait par ses vertus et ses talents : j'en pourrais citer un grand nombre d'autres exemples. En France on dit souvent *bon*, comme synonyme de bête ou sot. Cette expression est caractéristique ; car il y a beaucoup d'hommes méchants et ingrats qui n'hésitent pas à offenser les bons, dont ils ne redoutent aucune vengeance.

Il faut s'efforcer de rendre son esprit souple et obéissant aux circonstances ; car le plus grand obstacle au projet d'établir sa fortune, « c'est de demeurer toujours le même quand les mêmes qualités ne sont plus de mise[1]. » Caton l'Ancien était réputé habile artisan de sa propre fortune, parce qu'il avait un esprit versatile[2]. La raideur provient chez certains hommes d'un défaut de jugement qui les empêche de saisir l'à-propos ; chez d'autres, de ce qu'ils sont fâchés de perdre la quiétude qu'ils ont acquise dans la route où ils sont une fois entrés : c'est la paresse. D'autres se flattent de pouvoir maîtriser les événements par la seule constance, comme le joueur imprudent qui s'acharne contre une veine qui l'engloutit. Il est donc de très-bonne politique de rendre les roues de son âme concentriques à celles de la fortune, afin de

[1] Cicéron, *Brutus*, c. 95.
[2] Tite-Live, liv. XXXIX, ch. XL.

[redacted] et capricieuses évolu- [redacted] doit apprécier toutes [redacted] de l'influence qu'elles peu- [redacted] ayant soin toutefois de ne [redacted] et la probité. Il peut pro- [redacted] indiqués par Bacon pour [redacted] n'entreprendre rien qui soit [redacted] emprunter le rôle de la vertu [redacted] afin de l'abriter à son ombre : [redacted] lourd doit se donner comme un [redacted] montrer du mépris pour les choses [redacted] atteindre, ou se vanter hautement [redacted] se piquant d'exceller dans la chose [redacted] la plus faible. On peut aussi paraître [redacted] dans le genre où l'on excelle.

CHAPITRE VIII.

DE L'AUDACE.

Qu'il faut quelquefois provoquer les occasions. — Éloge de l'audace par Bacon. — Utilité de la prudence et de la méthode.

Il ne faut pas toujours attendre les occasions, mais il faut quelquefois les provoquer, ainsi que le conseille Démosthènes : « Comme il est reçu que c'est au général de commander l'armée, un homme intelligent commande aux choses même, de façon qu'il est toujours maître de faire ce qu'il juge à propos, sans être jamais réduit à suivre simplement le cours des événements[1]. »

En effet, la fortune ressemble à un marché où, en attendant un peu, l'on achète à plus bas prix. Mais quelquefois aussi elle est comme la sibylle qui, à mesure qu'elle brûle ses livres, surfait d'autant ceux qui lui restent, de sorte qu'elle demande pour le dernier le même prix qu'elle avait demandé pour le tout. « Le plus haut degré de la prudence humaine, dit Bacon, consiste à bien saisir l'instant où il faut commencer et à semer à temps; lorsque le danger paraît petit, il n'en est que

[1] *Philip.*, I.

plus grand, et il nuit plutôt aux hommes en les surprenant qu'en leur faisant violence. »

Il est quelquefois préférable d'aller au-devant du danger que de l'attendre; car en veillant trop on pourrait s'endormir. En outre, le plus souvent c'est l'agresseur qui a l'avantage, parce qu'il choisit le lieu et le temps. Si l'on veut réussir, il faut donc, avant d'agir, bien s'assurer si l'affaire est à son point de maturité; et, dès qu'elle y est arrivée, déployer une grande célérité. Danton s'écriait devant une assemblée nationale révolutionnaire : « Pour triompher, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. » Bacon avait dit, près de deux siècles auparavant : « Quel est le plus puissant instrument dans les affaires? L'audace. Quel est le second? L'audace; et le troisième? L'audace encore; elle entraîne, elle subjugue, elle ensorcelle pour ainsi dire les hommes sans jugement ou sans courage, qui forment le plus grand nombre; quelquefois aussi elle subjugue les sages même dans leurs moments de faiblesse et d'irrésolution; aussi fait-elle des miracles dans un État populaire[1]. »

Bacon raisonnait en profond observateur. En effet, l'audacieux l'emporte ordinairement sur le timide, et son succès a plus d'éclat. « La fortune est femme, disait-on dans le moyen âge; il faut donc la brusquer pour la posséder. » C'est encore une des raisons qui exigent qu'un général soit jeune.

[1] *Essais de morale et de politique*, § XII.

Gardons-nous toutefois de nous laisser entraîner par grandeur d'âme à des entreprises au-dessus de nos forces et de ramer contre le courant. Suivons ce précepte de Lucain :

Fatis accede deisque[1].

Il faut regarder autour de soi pour voir de quel côté le passage est ouvert ou fermé, de peur de perdre son temps à vouloir se frayer une route inaccessible, n'entreprendre rien qui consume trop de temps, parce que le temps perdu ne revient jamais. Il faut donc combiner ses affaires de toute espèce en y mettant de l'ordre et de la liaison. L'expédition dans les affaires ne consiste pas à embrasser tout dans une seule fois, mais à suivre chaque affaire avec constance et sans s'écarter. Un ministre anglais avait coutume de dire aux brouillons : *Allez un peu plus doucement, afin que nous finissions plus tôt.*

Ne compte jamais si absolument sur le succès d'une chose que tu n'aies toujours une fenêtre pour t'envoler et une porte de derrière pour rentrer. Ainsi, un capitaine habile ménage toujours une ligne de retraite, et connaît parfaitement le pays et les ressources de l'ennemi.

[1] Suis la volonté du destin et du ciel.

CHAPITRE IX.

DES IMPRUDENCES DANS LES LUTTES POLITIQUES.

De l'imprudence de Robespierre. — Du danger de menacer son ennemi. — Exemples. — Parallèle entre la dernière imprudence de Danton et celle de Robespierre. — Qu'il ne faut pas s'exposer inutilement au martyre. — De la légèreté de Henri de Guise. — Que les partis comme les individus sont sujets à un fatal aveuglement. — Des moyens d'y remédier.

Quoique l'éducation de Robespierre eût été soignée, l'intuition de l'homme d'État lui manquait; il se tint trop à la remorque de son parti. Au lieu de profiter de la fête de l'Être suprême pour faire cesser la Terreur, il présenta le surlendemain la loi du 22 prairial, qui en redoublait les violences. Pourtant le silence du peuple, au supplice de Danton, était un avertissement!... Robespierre manqua aussi d'audace en n'attaquant point les comités de gouvernement dans la nuit du 8 au 9 thermidor, avec proscription de la partie malsaine de la Convention. En certains moments, frappe promptement tes ennemis si tu désires n'en être pas frappé; mais n'aie pas l'imprudence de les mettre en garde en les menaçant, comme fit notre orateur durant quarante jours.

Après la mort de Virginie, le peuple romain, s'étant retiré en armes sur le mont Sacré, élut vingt tribuns militaires, chargés de conférer avec le sénat. Ceux-ci demandèrent notamment la réintégration des tribuns du peuple et la livraison des décemvirs *pour les brûler vifs*. On leur refusa ce dernier point. S'ils n'avaient pas eu la maladresse de dire que c'était pour les mettre à mort, on les leur aurait livrés, et ils eussent pu les supplicier aisément. « Il ne faut point, dit « Machiavel, manifester tout à coup son dessein, mais « s'efforcer d'obtenir à tout prix ce que l'on désire. « C'est ainsi qu'en demandant ses armes à un homme, « on ne doit pas lui dire : *Je veux m'en servir pour te* « *tuer*. Dès qu'on les a en main, on peut satisfaire son « désir. »

Donc rien n'est plus dangereux que de menacer avant d'être certain de vaincre. L'homme d'État doit être extrêmement réservé dans ses paroles; et quand il veut semer dans l'opinion des idées d'une réussite douteuse, ne le faire que par des agents qu'il peut désavouer au besoin. Certain personnage montra encore cette supériorité sur Robespierre. Il fit décrier et menacer une Assemblée nationale par d'ignobles folliculaires auxquels il paraissait étranger; car autrement elle aurait pu le décréter d'arrestation.

Robespierre succombait sous les ennuis que lui causait la durée de la Révolution. A la fin il voulait et ne voulait point. Cet homme, si ferme en ses principes, tergiversait alors : tout lui faisait ombrage. Mais, au

lieu de former un plan bien arrêté, et de s'assurer le concours d'un nombre suffisant de députés dont la voix et l'action lui étaient nécessaires, il se confia trop au petit nombre de collègues idolâtres de ses vertus, et dévoués à sa personne jusqu'à la mort. Il aurait dû, dans les quarante jours qui précédèrent son vague manifeste, rallier autour de lui un parti puissant dans la Convention, et dissiper les préventions de quelques-uns, tels que Cambon et Lecointre, qui se plaignaient de lui. On s'abuse en croyant pouvoir regagner au moment critique les hommes que l'on a offensés ou négligés dans sa prospérité. D'ailleurs, il commit une grave imprudence en ne paraissant pas durant un mois entier ni au Comité de salut public, ni à la tribune de la Convention. Cette retraite encouragea les conjurés, et fit croire au public, las de la Terreur, qu'il méditait un coup d'État dictatorial.

Si, jusqu'à un certain point, Danton se troubla aussi sur la fin de sa carrière, il m'est prouvé que Robespierre commit de plus grandes fautes. Ce dernier se trouvait au sommet du pouvoir auquel Danton avait renoncé depuis longtemps. Il pouvait donner des ordres et requérir la force armée, tandis que Danton n'en avait pas la faculté. Robespierre était libre, Danton au fond d'un cachot : ce qui rendait sa victoire impossible. Danton, par *faiblesse et bonhomie*, s'était laissé entourer d'hommes décriés, tandis que Robespierre, plus méfiant, plus sec, ne hantant que des citoyens dont l'intégrité n'était point suspecte, avait

plus de facilité à rallier autour de lui les Sections en armes.

Mais Danton était fatigué d'une lutte de cinq ans; et, désespérant de la consolidation de la république, il se disait : *L'humanité m'ennuie!* Cet homme qui, presque seul parmi ses concitoyens, n'avait point perdu le sens en un jour de désespoir national, hésitait à la fin sur les moyens de se sauver lui-même. En un seul quart d'heure il croyait et ne croyait pas les comités de gouvernement assez audacieux pour le faire arrêter. Il berçait ses sentiments d'un espoir que repoussait sa haute sagesse. Il voulait se défendre, et se trouvait comme paralysé, quoique ni l'âge ni la maladie ne l'eussent atteint. Une espèce de poids qu'il sentait sur l'estomac et son cœur glacé troublaient sa vision et son jugement, ordinairement si nets. Il fit involontairement défaut à ses amis qui comptaient sur lui, et il les entraîna dans sa chute. Il en avait le pressentiment, mais il aimait à en douter, se reposant vaguement sur sa redoutable popularité, sur les immenses services qu'il avait rendus, sur le besoin réel que les chefs de la république avaient de son énergie et de sa popularité. Il se trompait; car on doit toujours supposer chez ses ennemis comme chez ses amis toute la sottise et l'habileté possibles.

Il lui suffisait de monter à la tribune la veille de son arrestation, de dénoncer les comités de gouvernement, de les faire révoquer et de se faire placer à la tête des nouveaux. La Convention eût voté d'enthousiasme ses propositions, et même décrété d'ac-

cusation ses ennemis. Ainsi, faute d'un discours, il succomba ; et Robespierre se perdit pour en avoir prononcé un.

> Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé,
> Et par où l'un périt, un autre est conservé[1].

Danton me paraît donc avoir couru au-devant du trépas. Il eut tort ; car, dit saint Grégoire de Nazianze : « Telle est la loi du martyre, de ne point aller volontai- « rement au combat, par ménagement pour les faibles « et par pitié pour les persécuteurs ; mais de ne point « éviter le combat quand il se présente : l'un est témé- « rité, l'autre est lâcheté[2]. »

Henri de Guise fut un exemple non moins mémorable du danger qu'il y a pour un homme d'État à manquer l'occasion de perdre son ennemi. Il pouvait prendre la couronne d'Henri III, fugitif lors des barricades du 9 mai 1588 ; mais il manqua de résolution. Le roi, résolu à le faire assassiner, l'attira à Blois par les plus belles promesses et communia avec lui, en jurant solennellement d'oublier toutes les injures passées. Lognac, premier gentilhomme de la chambre, chargé du crime, choisit neuf Gascons qu'il fit cacher dans le cabinet du roi.

Guise, ayant trouvé la veille un billet sous sa serviette qui l'avertissait du complot, dit : *Ils n'oseraient*,

[1] Corneille, *Cinna*, II.
[2] *Éloge de saint Basile*.

et dîna tranquillement. Mais le soir, sur de nouveaux avis, il délibéra avec le cardinal son frère qui lui conseilla de se rendre à Paris. Le duc préféra rester pour affermir son pouvoir. Le lendemain il se rendit chez le roi; et au moment où il entrait dans son cabinet, il fut frappé de plusieurs coups de poignard sans pouvoir même tirer son épée[1]. Le roi se vanta à l'instant de ce fait à la reine mère, et fit massacrer le lendemain le cardinal à coups de hallebarde.

On raisonne donc mal en disant : *L'événement n'arrivera pas !* Mais s'il arrive?... songe donc à ce que tu pourrais faire en ce cas. Un grand nombre de ceux qui ont occupé le pouvoir ont reçu de terribles leçons pour s'être follement endormis dans leur sécurité en dédaignant les avertissements. Comme Guise, Danton répondait lorsqu'on l'avertissait des sinistres desseins des comités : *Ils n'oseraient !...* Mais ils osèrent. Ainsi les hommes supérieurs ont quelquefois trop de confiance en leur destinée, et périssent par l'excès de cette qualité qui les a portés au sommet du pouvoir.

Les partis, comme les individus, sont sujets à l'aveuglement qui les mène à leur perte. Un des caractères particuliers de cette situation, c'est que l'on est porté à

[1] « Il avait passé la nuit qui précéda son assassinat avec une dame de la maison de la reine, ce qui fut cause qu'il se rendit plus tard que les autres au conseil. On crut même que le saignement de nez qui lui prit dans la salle du conseil, et qui l'obligea à demander quelques confitures, vint de ce qu'il avait épuisé ses forces avec cette femme. » (De Thou.)

consulter chacun ; dans le nombre, il se rencontre de bons avis ; mais on suit presque toujours les mauvais qui émanent des incompétents ou des perfides. Il faut donc se défier, dans les tourmentes politiques ou privées, de l'échauffement que cause une forte et continue tension de l'esprit ; car il trouble le jugement, non-seulement pendant des jours, mais des mois entiers. Tels furent les montagnards et les jacobins en 1793 et 1794. Les nuits passées au club ou dans les comités les échauffant, ils s'enivrèrent de leur patriotisme et divaguèrent [1].

Le seul remède, quand l'homme se sent en cet état, c'est un repos absolu, une trêve ou neutralité, ou inaction qui lui rafraîchisse l'esprit ; ou bien, de se mettre entre les mains d'un conseil, si on est individu ; ou d'un dictateur, si on est parti ou peuple. Autrement, en croyant gagner du temps, on en perd, en s'enlevant de plus les moyens de profiter d'une chance heureuse.

En résumé, les règles les plus générales que la prudence prescrit sont celles-ci, suivant le père Léon [2] : « Il faut en toutes les affaires viser à un but certain, établir un principe ferme , choisir les moyens les plus propres pour arriver, du principe que l'on a établi, à la

[1] Danton, qui avait passé dix jours à Arcis-sur-Aube, loin du tumulte, revint de sang-froid, et mesura d'un coup d'œil les dangers que cette exaltation faisait courir à la république, dès la fin de 1793. Il en signala les remèdes ; mais, malheureusement, il ne rencontra pas assez de partisans parmi les puissants du jour, et le flot l'emporta lui-même, comme je l'ai expliqué.

[2] *Le Portrait de la sagesse universelle*, 1655.

.rs agir
n natu-
is on ne
celle de
t regarder
t la conser-
ni son profit.
remières pen-
l'instinct et de
ériences. D'au-
qui sont souvent
s plus digérées.
gue, l'exécution
is résolue doit être
toutes les grandes
ecret, la diligence et
up, c'est une marque
e il vaut mieux pécher
n. »

LIVRE V.

CHAPITRE I.

QUE LA GUERRE EST UNE SCIENCE

[illegible] science. — Que les principes de la guerre sont faciles [illegible] — Que le hasard ne peut donner une origine suite à [illegible] Qu'il vaut mieux que le plan de campagne soit exécuté par [illegible] — Du peu d'utilité des conseils de guerre.

[illegible] science est la conviction produite par une ou plusieurs raisons solides et véritables[1] ; or, un traité de la [illegible] n'étant autre chose que l'exposé de ces raisons, [illegible] je viens de le démontrer, il s'ensuit que la guerre [illegible] On peut demander [illegible] ce n'est qu'un art pourquoi [illegible] ont écrit [illegible] volumes dans le but d'en démontrer [illegible] ne s'instruit dans les arts que par [illegible] nature et des chefs-d'œuvre. Ra[illegible] [illegible] Lorrain, Mozart et Beethoven [illegible] de livres pour se perfectionner: [illegible] César, Frédéric et Napoléon [illegible] approfondi les sciences poli[illegible] [illegible] la guerre : c'est ainsi qu'ils [illegible] applications.

[1] [illegible] ch. 1.

Tout homme éclairé et judicieux peut connaître sur un récit la cause des succès ou des revers d'un général; mais on ne pourra prouver par écrit que tel peintre est supérieur ou inférieur à tel autre. La science est fondée sur les faits dont l'ensemble constitue les principes; tandis que l'art, bien qu'il ait des règles, n'est point fondé sur les faits.

Dire que la guerre est un art, c'est la fonder sur la simple inspiration, et presque sur le hasard. Mais quand les succès ou les revers sont continus, il y a de la science, du calcul; le hasard est sans influence. Quand Annibal triomphe en plusieurs rencontres consécutives des Romains plus nombreux et mieux armés que ses troupes, Polybe nous prouve que ce ne fut que pour avoir observé des règles alors méconnues par ses ennemis. Frédéric à Rosbach, Napoléon à Rivoli, Wellington à Waterloo triomphent par des moyens semblables à ceux d'Eugène de Savoie, de Gustave-Adolphe et d'Annibal.

Quand les bonnes manœuvres ne réussissent point, cela prouve simplement que ce jour-là le capitaine s'est trompé, qu'il a cru apercevoir sur le point décisif 30,000 ennemis[1] au lieu de 60,000; ou qu'il était ou se croyait forcé de livrer la bataille, quoiqu'il fût cer-

[1] Dans une conversation avec Murat et quelques autres, peu avant la bataille de Leipzig, Napoléon disait qu'il pouvait se tromper du quart sur l'évaluation d'une masse ennemie. Je suppose qu'il disait cela par plaisanterie, car une pareille erreur n'était guère possible à un capitaine si habile.

tain de la perdre; ou enfin qu'un accident extraordinaire physique ou moral est survenu.

Voudra-t-on faire une distinction en disant que la guerre est une science pour la partie qui concerne les grands calculs, tels que la politique militaire et la stratégie; et un art pour la partie d'application pratique, telle que les batailles ?

Je réponds qu'elle ne peut être qu'une science ou qu'un art, car les choses doivent être nettement classées. On ne peut dire du politique qu'il fait de la science par ses livres, ou par ses lois; et que, dès qu'il l'applique, comme dictateur ou comme ministre, il fait de l'art. De même, lorsqu'un généralissime dresse dans son cabinet le plan de la campagne, et qu'ensuite, dans une bataille, il lance à propos ses réserves sur le point décisif, fait-il de l'art après avoir fait de la science? Non, sans doute, c'est toujours le même homme et la même matière. En supposant qu'il ne commande point en personne, son lieutenant n'est que son mandataire, obligé d'appliquer sa pensée.

Sans doute les dons sont divers : on rencontre peu d'hommes réunissant toutes les facultés du parfait capitaine. Les uns n'ont que l'aptitude stratégique ou législative, et sont incapables d'exécuter, soit qu'ils manquent de coup d'œil ou de sang-froid, soit que la vue du sang humain les épouvante. D'autres, au contraire, ont le coup d'œil et l'énergie; ils sont bons tacticiens sans être stratégistes. Incapables de discerner le but, ils savent y parvenir quand on le leur a montré.

Il vaut mieux cependant que celui qui combine les plans les exécute, parce qu'il y met plus d'unité et de justesse, et qu'il peut toujours les modifier selon les circonstances.

Quand cette réunion est impossible, le travail est divisé. Il y a une tête dans la capitale, et un bras sur le théâtre des opérations; ou un conseil de guerre aux décisions duquel le général est enchaîné. Mais comme aucune responsabilité ne pèse sur ses membres, que d'ailleurs leur incapacité et leurs jalousies mettent généralement obstacle à de bonnes décisions, il est dangereux d'enchaîner à ses décisions le général, quand sa conviction s'y oppose : une simple consultation suffit.

Vainement on a dit, pour prouver que la guerre est un art, qu'il y faut de l'à-propos, de l'inspiration, l'appréciation des qualités guerrières des masses que l'on emploie et de celles que l'on combat. Dans toutes les sciences qui ne sont point mathématiques ou exactes, ces qualités morales doivent être également supputées, et c'est leur appréciation prompte et juste, nommée inspiration ou tact, qui constitue le génie. Or, dans les plus petits détails de la guerre, je retrouve précisément l'application des principes fondamentaux. Par exemple, comme il s'agit de porter avec rapidité le gros de ses forces sur le point décisif au moment où l'ennemi s'y trouve plus faible, il est clair que la faiblesse peut n'être pas numérique, mais résulter ou d'armes inférieures ou du découragement, chose qu'il faut su-

bitement apprécier. Dans la guerre, comme dans la politique pure, certaines choses doivent se décider par aperçu ou intuition; d'autres, par un calcul rigoureux et lent. Celui qui n'a pas cette double faculté ne sera jamais un homme d'État ni un capitaine.

CHAPITRE XI.

RÉSUMÉ DU DROIT DES GENS ET DES RÈGLES DE LA GUERRE.

Que la guerre n'est chose naturelle que par les mauvais instincts de l'homme. — Des cas de guerre. — Qu'elle n'appartient qu'au souverain. — Différence entre l'aguerrissement et l'exercice des soldats. — Résumé concernant le choix de la zone d'opérations. — Que la mobilité multiplie les forces. — De la fureur française. — Comment on se montre habile dans la défensive. — Que de la combinaison des principes résulte l'unité ou l'harmonie. — Des moyens efficaces qui seront ultérieurement dévoilés.

La guerre est chose naturelle sans doute, mais comme tous les mauvais instincts de l'homme. L'éducation ou le progrès la fait considérer avec horreur, de même qu'il rend les hommes pitoyables, c'est-à-dire sensibles aux maux de leurs semblables. L'enfant comme le sauvage est sans pitié; et plus on approche de la brute, plus on est porté à vider les différends par les armes.

Sans doute, à certaines époques de l'humanité, la guerre a favorisé le développement de quelques grandes facultés, telles que le courage et le mépris de la mort, si nécessaires à l'élévation de l'homme. Les peuples de l'antiquité étaient nécessairement belliqueux; car, divisés par petits groupes, ils se battaient sans cesse les uns

contre les autres. Celui qui ne voulait ou ne pouvait résister tombait dans l'extermination ou l'esclavage.

De nos jours, au contraire, toutes ces peuplades réunies en grands peuples n'ont plus à craindre ni l'extermination, ni l'esclavage : par conséquent l'esprit militaire n'existe plus. La guerre est réellement remplacée par le commerce, qui est un calcul de la civilisation, comme la guerre est l'instinct sauvage. Autrefois, une victoire ou une conquête enrichissait le vainqueur; aujourd'hui, une guerre même heureuse fait perdre presque autant de richesses au vainqueur qu'au vaincu. Ce que la nation victorieuse a pu acquérir par le pillage ou les taxes n'a jamais égalé ses dépenses, et surtout ce que la guerre a empêché de produire, puisque l'industrie, le commerce et l'agriculture languissent nécessairement dans un pays inquiet. D'ailleurs, elle enlève au travail un nombre immense de citoyens les plus vigoureux. « Peut-on se féliciter d'une victoire qui fait le malheur « des peuples? dit Machiavel. Les républiques anciennes « dont le gouvernement était sage avaient coutume, « après la victoire, de remplir le trésor public d'or et « d'argent, de distribuer des dons au peuple, de re- « mettre les tributs aux sujets, et de célébrer leurs « triomphes par des jeux et des fêtes solennelles. De « nos jours, au contraire, les victoires commencent par « épuiser le trésor public, et appauvrissent ensuite le « peuple sans mettre l'État à l'abri de ses ennemis[1]. »

[1] *Histoire de Florence*, liv. VI.

Il sera donc bientôt de la dignité, de la sécurité des peuples civilisés d'instituer un tribunal ou congrès permanent et souverain qui fasse justice entre deux peuples en différend : comme en chaque pays, des juges la font entre les sujets de l'État. Ceux-ci ont la force armée pour appuyer leurs sentences contre les récalcitrants : notre tribunal aura les armées de toute l'Europe pour appuyer les siennes.

Mais le véritable homme d'État sait agir quand il faut pour le triomphe de ses idées. En conséquence il en cherche les moyens, soit qu'on l'attaque, soit qu'on le force à revendiquer ses droits naturels.

La science de la guerre consiste d'abord dans l'exacte appréciation des forces morales et matérielles de l'ennemi. Ainsi, l'on supputera les secours alliés qu'il pourrait recevoir ; et l'on s'informera si ses soldats sont fidèles, aguerris et exercés. Ensuite on fera des calculs analogues sur ses propres forces et ressources : choses qu'oublia Napoléon quand il entreprit la campagne de 1813 ; et surtout quand en août il n'accepta point en Allemagne la paix qu'on lui proposait. Les avertissements ne lui avaient pourtant pas manqué l'année précédente.

Le grand nombre de places fortes est plus nuisible qu'utile, parce qu'il coûte trop d'argent et d'hommes, qui rendraient plus de services en renforçant l'armée de campagne [1].

[1] Le grand Condé demandait un jour à Turenne comment il dirigerait le guerre de Flandre. *Faire peu de siéges, et livrer beau-*

En second ordre, on établira ses forces sur l'échiquier, en combinant l'emploi de leur masse avec leur mobilité, afin de porter un coup violent sur le point décisif, sans s'exposer au danger de perdre ses communications. On ne peut parvenir à ce résultat qu'avec des mouvements bien liés. Et comme l'unité est essentielle, on ne donnera à l'armée qu'un seul chef suprême : s'il y a plusieurs zones et plusieurs armées, les chefs de chacune seront subordonnés à un seul.

L'échiquier stratégique n'a que trois zones : celle de droite, celle du milieu et celle de gauche. On doit choisir celle où l'on courra le moins de risques, tout en faisant le plus de mal à l'ennemi[1] ; puis on déterminera avec netteté l'objectif.

On va de la base vers l'objectif par une ligne d'opérations ; la vivacité des marches ou la mobilité multiplie les forces, comme en économie politique la circulation des valeurs multiplie la richesse. En général tant qu'on n'est pas très-supérieur en nombre, on doit resserrer ses propres masses, afin qu'on puisse se réunir plus

coup de combats, répondit-il. *Quand vous aurez rendu votre armée supérieure à celle des ennemis par le nombre et la qualité des troupes, quand vous serez maître de la campagne, les villages vous vaudront des forteresses. Mais on met son honneur à prendre une ville forte, bien plus qu'à chercher le moyen de conquérir une province. Si le roi d'Espagne avait mis en troupes ce qu'il a dépensé en hommes et en argent pour faire des siéges et fortifier des places, il serait le plus considérable de tous les monarques.*

[1] Cet examen est ce qu'en logique on nomme *analyse.* C'est le seul moyen d'acquérir des connaissances exactes (Condillac, *l'Art de penser*).

aisément que l'ennemi pour tomber sur son point faible.

Les maximes fondamentales de la tactique sont les mêmes. Ainsi il faut porter ses efforts principaux sur une seule aile, ou sur le centre, selon la position des forces ennemies; mais, dans les batailles, les distances et les instants doivent être calculés avec plus de précision et de promptitude que dans la stratégie; parce que les effets sont tout immédiats, et qu'on ne peut le lendemain réparer une faute.

Le général doit connaître parfaitement les qualités et les défauts de ses troupes, afin de tirer des unes tout le parti possible, et de paralyser les autres. Par exemple, la qualité dominante du Français est l'ardeur, ou l'entraînante audace : ce que les Italiens ont si bien nommé la *fureur française*. La qualité du Russe est l'impassible résistance : mais il manque d'élan, comme le Français manque de sang-froid ou de passivité. Une colonne Russe se laissera foudroyer durant plusieurs heures sans bouger : mais si une colonne française n'avance pas, elle reculera. Ni les uns ni les autres ne craignent la mort : ils sont braves; mais le Français est plus vaillant, plus glorieux, plus noble; il est surtout le plus intelligent de tous les soldats de l'univers. Donc un général habile, commandant des français, prendra autant que possible l'offensive; et s'il commande des Russes, il se tiendra plutôt sur la défensive.

Chaque fois qu'un général français a oublié que ses soldats se distinguent surtout par l'élan, par la charge à la baïonnette, il les a rendus faibles. Charles XII avait

remarqué les mêmes qualités chez ses Suédois. Un jour qu'il les voyait tirer de loin sur l'ennemi, il s'écria : *Mes amis, joignez l'ennemi : ne tirez point : c'est aux poltrons de le faire.* Toutefois, comme un général habile n'emploiera pas deux fois le même stratagème, il variera de temps en temps sa tactique, afin de dérouter l'ennemi.

L'habileté dans le guerre défensive consiste à neutraliser l'ardeur de l'assaillant, en traînant les opérations en longueur ; et en ajournant le choc décisif, jusqu'au moment où l'armée ennemie sera usée par les fatigues et les maladies inséparables de la guerre ; ou disséminée pour occuper le pays envahi, masquer les forteresses, et protéger sa ligne d'opérations. Pendant ce temps, l'armée défensive se renforçant choisira le moment de tomber avec le gros de ses forces sur les parties divisées de l'armée assaillante. Mais il faut beaucoup de tact pour traîner ainsi en longueur, sans compromettre tout le pays que l'on défend ; car si l'ennemi fait des progrès trop rapides, il peut soulever les populations en sa faveur, empêcher la levée des impôts au profit de l'armée défensive, ainsi que le recrutement ; et se trouver, malgré la dissémination d'une partie de ses forces, en état de vaincre sûrement lors du choc décisif.

En résumé, ce qui dans les sciences politiques rend si difficile la solution des grandes questions, c'est la duplicité du principe qui les domine. Comme en politique pure et en économie politique, le législateur est

sans cesse étreint par l'antagonisme de l'égalité et de la liberté ; c'est-à-dire par la résistance et le mouvement, de même, le général d'armée doit combiner sans cesse la cohésion de ses forces avec leur mobilité. Or, cette cohésion n'est autre chose que le principe de la résistance, et la mobilité celui du mouvement. C'est de leur sage combinaison que résulte l'unité ou l'harmonie.

Tels sont les principaux moyens de triompher de l'iniquité, pour parvenir à une paix durable et bienfaisante. Il m'en reste d'autres à indiquer, qui sont très-efficaces ; mais je les réserve pour mon pays, et les lui ferai connaître en temps opportun.

CHAPITRE XII.

EXHORTATION ET CONCLUSION.

Des priviléges et destinées du peuple français. — Reproches qu'il mérite. — Comment il assurera son bonheur. — Comparaison entre quelques patriotes et la maison de Médicis. — Citation de Fénelon et de Périclès. — Immortalité de ceux qui meurent pour la patrie et la liberté.

Nonobstant mon amour pour la paix, je vois d'ici la guerre qui s'avance du côté de l'Italie et du Rhin; mais il ne me suffit pas d'en avoir retracé les lois : j'exhorte le peuple français à la considérer de sang-froid; et à en profiter pour délivrer les nations des entraves que quelques barbares mettent à leur bonheur.

Ce peuple se souviendra, je l'espère, de sa mission. Quand la Providence lui attribua ce territoire qui le rend si fort sur les deux grandes mers et sur le continent; quand elle lui donna la seule langue que puissent aisément parler tous les peuples de l'univers, c'est parce qu'elle avait sur lui de grandes vues.

Or, n'est-ce pas faillir à sa destinée que de mettre sous le boisseau les facultés que Dieu envoie? N'est-ce pas ressembler au mauvais riche dont l'avarice garde

pour lui seul les trésors dont il n'est que le dépositaire ? Mais comme l'avare rencontre un châtiment dans son égoïsme, et par la peur qui le dévore, et par l'infamie dont il s'abreuve, de même un peuple dont on comprime l'essor providentiel n'en peut ressentir que d'amers regrets.

On s'amuse à faire des révolutions sans en savoir profiter ni pour soi ni pour les autres. Si, en 1830, on fit bien de ne pas tirer l'épée du fourreau, en était-il de même en 1848, quand des voix plaintives se faisaient entendre du Sud au Septentrion, de l'Orient à l'Occident ? Qu'en est-il résulté ? La guerre est prête encore à fondre avec tous ses fléaux sur l'Europe. Elle est imminente et certaine ; mais elle est sainte dès qu'on n'a plus d'espoir que dans les armes !

Les deux dernières luttes m'ont prouvé que le soldat français n'a point dégénéré depuis les grands jours de son histoire où, seul, animé par l'amour de la liberté, il triompha de l'Europe conjurée contre lui. Rien de plus admirable que sa résignation, sa discipline durant ce terrible hiver, où ni les ennuis de l'immobilité et de la patrie absente, ni les maladies, ni le feu, ne purent le décourager. Y a-t-il donc aujourd'hui quelque chose d'impossible à ces hommes animés par l'amour de la patrie et de l'indépendance des peuples ? D'ailleurs les soldats qu'opposent les tyrans accourront en frères et amis au-devant de leurs libérateurs.

Nous avons vu récemment l'une des merveilles du

moyen âge : un homme pauvre et modeste, n'ayant pour recommandation que son courage, débarque avec quelques amis dans un royaume protégé par une armée puissante; en chaque rencontre il dissipe ou rallie à sa cause les vieilles troupes royales. A son approche, le monarque prend la fuite, et court s'enfermer dans une forteresse. Les peuples rendent des actions de grâces à leur libérateur, et lancent vers lui un regard d'admiration et d'amour! Ainsi ce que n'a pu faire la maison de Médicis, un patriote naguère inconnu l'accomplira s'il reste ferme! « Ni les flottes « ennemies, ni les côtes barbares ne peuvent arrêter « ceux que Dieu envoie. Qu'ils sont beaux les pieds « de ces hommes qu'on voit venir du haut des mon« tagnes apporter la paix, annoncer les biens éternels, « et prêcher le salut!... Ils viennent, non pour en« lever les richesses et répandre le sang des vaincus, « mais pour offrir leur propre sang et communiquer le « trésor céleste[1]. »

Un jour prononçant l'oraison funèbre de ceux qui périrent à Samos, Périclès les comparait justement aux dieux : *car nous ne voyons pas les dieux*, disait-il, *mais par les hommages qu'on leur rend, et par les biens qui nous viennent d'eux, nous connaissons leur existence et leur immortalité : il en est ainsi de ceux qui meurent pour la patrie.* Et Démosthènes dans l'occasion la plus solennelle de sa vie prit à témoin les mânes des citoyens

[1] Fénelon, *Sermon pour la fête de l'Épiphanie.*

morts à Marathon pour l'indépendance de la Grèce. Ainsi le soldat de la patrie et de la liberté ne meurt point quand il est frappé : sa mémoire se perpétue glorieusement d'âge en âge.

FIN.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

OPINIONS DIVERSES SUR MACHIAVEL, COMME ÉCRIVAIN MILITAIRE.

(Extrait de *Machiavel, son esprit et ses œuvres*, par M. Artaud.)

Algarotti écrivait au frère de Frédéric II des lettres destinées à être montrées au grand homme de guerre et à ses lieutenants : Je vais en donner quelques extraits. « Il n'y a pas de doute, dit-il dans la première, que l'estime dans laquelle on a tenu la science militaire du secrétaire florentin n'ait eu de nombreux contradicteurs. L'opinion générale est qu'il faudrait regarder comme temps perdu celui qu'on emploierait à la lecture du livre sur *l'Art de la guerre*. Le secrétaire florentin n'était pas militaire ; cela a dû beaucoup nuire à ses écrits sur cette matière. En fait de guerre, vie d'action et de vigueur, on croit communément à la science de celui qui a été quelques semaines dans les camps, qui a vu quelques mouvements d'armes, et considéré l'ennemi en face une ou deux fois, plus qu'à la science de celui qui a médité pendant de longues années Végèce et Polybe. En cette étude, un caporal ou un sergent serait plus savant que le plus grand écrivain du monde, et l'on tient fermement

que la guerre n'est pas une science spéculative, et qu'elle s'apprend par la pratique. Ces paroles sont confirmées par beaucoup d'exemples de spéculations fort belles en théorie, et qui dans la pratique n'ont pas réussi, confirmées par la mauvaise figure entre autres que firent Pompée Targoni au siége d'Ostende, et Roberval à Thionville, quand l'archiduc Albert et le grand Condé, qui les y avaient fait venir, crurent y avoir appelé les *preneurs de la ville*. Aussi quand on voit, sur le titre de *l'Art de guerre*, que l'auteur est le *secrétaire* de la république de Florence, on s'imagine qu'il ne faut pas le lire. Que dire de cela ? Au besoin les réponses ne manqueraient pas... Enfin, je confesse, moi, que je suis d'opinion qu'il y a beaucoup de profit à tirer du livre du secrétaire. »

Algarotti dénonce successivement les auteurs et les guerriers qui ont emprunté à Machiavel : Langeay, Gustave-Adolphe, le prince d'Orange, le duc de Parme, Montécuculi. Voici ce qu'il dit de Langeay (du Bellay).

« Il a pris des pages entières de *l'Art de la guerre*, et les a agréablement encadrées çà et là dans son livre qui, pour un quart, est une véritable traduction du secrétaire, dont, au reste, il n'a pas dit un mot. »

« Les érudits citent bien d'autres exemples du cas que les Français font de nos écrits. »

Algarotti continue ses explorations. Marchi fut maître de Vauban; les parallèles dans les siéges furent inventées par les Italiens : ils étaient autrefois les architectes militaires de l'Europe. La citadelle d'Anvers, si célèbre, fut construite par Paciotti d'Urbin; la forteresse de Spandau et celle de Custrin sont l'ouvrage de François

Giramella. Montmorency éleva à Avignon des retranchements conseillés par le secrétaire, dont les ouvrages sur la guerre venaient d'être publiés. En 1745, le roi de Prusse suivit encore un précepte du secrétaire. Les Antrichiens menaçaient la Silésie ; le roi les attendit au-delà des montagnes qui la séparent de la Bohême.

La lettre neuvième commence sur ce ton :

« Vous aimez beaucoup, dites-vous, à voir Messer Nicolas dans le conseil de guerre de Montmorency, et encore plus dans celui du roi de Prusse ; vous vous le figurez, avec sa simarre noire, entouré de ces uniformes bleus, et qui répond dans son pur langage florentin à des paroles faites pour étourdir un chien ; vous vous le figurerez aussi taillant sa plume pour écrire l'histoire de ce grand roi ; et, certes, il l'aurait écrite mieux que Puffendorff n'a écrit celle du grand électeur. »

« Puisqu'il vous plaît tant de voir Messer Nicolas dans le conseil, voyez-le donc aussi à Molwitz dans le premier fait d'armes qui eut lieu entre les Prussiens et les Autrichiens. Ce fut son ordre de bataille qui donna la victoire. Vous vous rappellerez comme les cavaliers prussiens, qui à ce combat étaient en petit nombre, et encore moins exercés qu'ils ne le sont aujourd'hui, furent battus et dispersés par la cavalerie autrichienne. Celle-ci fit une conversion pour prendre en flanc l'infanterie ; et déjà la bataille était perdue, si cette infanterie n'avait été miraculeusement soutenue par quelques bataillons qui la protégeaient sur les flancs. Eh bien ! c'est là l'ordre de bataille du secrétaire, « pour être rassuré, dit-il, et se défendre de toute impétuosité de la cavalerie ennemie,

quand elle est plus nombreuse que la tienne, et que tes cavaliers sont découragés. » Cela occasionna la victoire qui sauva le Brandebourg, conquit la Silésie, et à la suite de laquelle les Prussiens furent animés d'une telle vigueur, que depuis plusieurs années ils guerroient, et qu'ils entrent en campagne contre presque toute l'Europe et une partie de l'Asie. »

« S'il vous plaît, suivons le secrétaire plus avant dans le Nord, quand il alla conseiller le fameux comte de Münich dans la guerre contre les Tartares... Que fit Münich contre un tel ennemi? rien autre que ce que recommande le secrétaire. Il marcha en bataillon carré prêt à combattre de tous points, toujours prêt à marcher ou à se défendre... Mais cela ne suffit pas. Vous l'avez vu entrer dans les conseils de guerre ; nous le verrons dans quelques batailles qu'il donna de son invention : s'il n'eut aucun risque à courir, au moins il put en certaine manière pratiquer ses doctrines. »

Suit une description des trois batailles rapportées dans le roman de la vie de Castruccio, qu'il faut lire dans Machiavel lui-même. Algarotti finit ainsi cette charmante et spirituelle correspondance.

« Mais il est temps qu'après une longue campagne nous pensions à rentrer en ville, et à rendre, par les vendanges prochaines , gais et délicieux nos quartiers d'hiver. »

Nous ne pouvons pas nous empêcher d'applaudir au bon esprit, à la délicatesse du goût de Frédéric, qui permettait qu'on lui montrât de semblables lettres, et qui en témoigna plusieurs fois une satisfaction sincère à Algarotti, qu'il comblait de bienfaits. Frédéric manifesta

aussi dans ses ouvrages une estime particulière pour la science de Machiavel auteur militaire.

Algarotti n'a pas connu le traité important de Lloyd; il y aurait aussi retrouvé à chaque page des doctrines du Florentin. Lloyd travaille sur les données de ceux qui ont lu le secrétaire. Il en résulte que, sans l'avoir lu lui-même, il répète quelques-uns de ses préceptes. Ce livre renferme encore des réflexions neuves et piquantes comme celles-ci :

« Le Français est gai, vif, étourdi. Une impulsion soudaine, une saillie du moment le gouvernent mieux que des principes de raisonnement et de conviction. Le climat lui donne une délicatesse d'organes qui fait que tous les objets lui causent une impression vive, mais momentanée, et bientôt effacée par une nouvelle impression. Il arrive de là que la première attaque des Français (voici Machiavel) a quelque chose de fougueux et d'irrésistible ; tous leurs esprits animaux sont en mouvement ; vous diriez qu'ils ont une fureur convulsive. Ils font alors pour un instant des efforts au-dessus de la nature; mais, bientôt épuisés, ils tombent dans la langueur et l'abattement : on ne croirait pas que ce soient les mêmes hommes. »

Lloyd ajoute en note :

« L'art d'un chef, qui lui-même a de l'enthousiasme, est de ranimer cette défaillance de la nature, et de ressusciter l'enthousiasme. »

Lloyd trace aussi son portrait du général, à l'imitation de du Bellay; et naturellement il se retrouve en présence de Machiavel, surtout pour les citations des grands effets de l'éloquence militaire. L'ouvrage a encore son chapitre

de la religion, son chapitre de la liberté; il y en a un particulier sur les femmes, où l'on trouve quelque chose de la portion honnête et morale de la doctrine de Saint-Simon sur cette aimable moitié du genre humain ; enfin, la planche première avec ses compagnies en colonne, et son infanterie légère jetée sur les flancs, et qui protége une compagnie contre la cavalerie, rappelle la bataille de Molwitz, gagnée par le secrétaire en personne, comme dit si spirituellement Algarotti.

Plusieurs écrivains ont aussi remarqué que le secrétaire, dans son *Arte della guerra*, conseille de charger l'artillerie, si cela est possible. C'est cette manœuvre qui a procuré des canons aux Vendéens. Mais ce genre d'attaque est devenu bien difficile, parce qu'on ne hasarde pas des batteries sans les avoir mises à l'abri de tout coup de main.

Enfin nous trouvons ce passage dans les œuvres choisies de Napoléon :

« Il ne pouvait pas y avoir ce que dans sa pensée il concevait être une véritable armée, sans une révolution dans les mœurs et l'éducation du soldat, peut-être même de l'officier. Il ne pouvait pas y en avoir avec nos fours, nos magasins, nos administrations, nos voitures. Il n'y aurait d'armée que quand, à l'imitation des Romains, le soldat recevrait son blé, aurait des moulins à bras, cuirait son pain sur sa petite platine, etc. Il n'y aurait d'armée que quand on aurait mis en fuite toute notre effroyable administration paperassière. »

Tout ceci n'a été inspiré à Napoléon que par la lecture de l'*Arte della guerra*. Il n'a pas été chercher cette doctrine dans tous les auteurs romains où elle est souvent

éparse ; c'est Machiavel seul qui a pris cet embarras, c'est lui seul, cette abeille infatigable, qui a extrait le suc de toutes ces fleurs ; c'est lui qui, déjà même de son temps, a déclaré que les armées avaient trop de chars, trop de sacs, même trop de papiers. Depuis, ces immenses bagages se sont multipliés à un tel point, qu'il y a deux armées au lieu d'une seule, et que l'armée qui a peur, et qui fuit toujours quand elle est trop près de l'ennemi, peut effrayer en même temps l'autre armée qui sait et doit se battre. Celle-ci, à son tour, quand elle est séparée de sa boulangerie, ne sait plus où prendre de la nourriture. La description d'une armée romaine, telle que la présente Fabrice, est celle que veut Napoléon ; et qu'on vienne dire que ce *galant de Machiavel* n'a rien entendu à écrire sur la guerre ! Nous nous serions contentés de l'offrir à l'administration comme stratége consultant, mais le voilà qui est devenu l'administrateur militaire le plus consommé, le plus habile. Qu'on lise son ouvrage, chaque réflexion y a sa connexion particulière, les déductions sont exactement appliquées. Il raconte, il raisonne en même temps ; les conclusions naissent, à tout instant, des faits, comme un rameau du tronc. Son style n'est que précision, logique, assurance, calme, dignité. Il ne va jamais en arrière ; il ne reprend pas les arguments dont il a le moins exprimé la substance, il les laisse aux pauvres qui passeront après lui ; il invente des arguments tout neufs : il n'a pas étudié seulement les circonstances antiques, il a étudié les circonstances modernes. Il a vu le pestaste, l'oplite ; il a appelé ensuite le triaire ; il a connu le centurion ; il lui a ordonné de porter rapidement l'aigle sur une éminence. Il parle du

ton de l'autorité au connestabile, au balestrière, à l'homme d'armes, à la lance fournie, à la lance brisée. Tout cela est à lui. Il ébranle leurs rangs à sa volonté; et sur un signe il fait manœuvrer successivement la phalange, la légion, la caterne et la bataille. Qu'on l'appelle encore après celà le secrétaire ! qu'on rie de cette qualité civile ! Voilà de bien illustres suffrages, et jusqu'à Frédéric adouci, qui vient nous commander un profond respect pour l'auteur de l'*Art de la guerre*.

II.

EXTRAIT D'ARISTOTE SUR LA CLASSIFICATION DES FAUTES.

(*Rhétorique*, I, 13.)

Les choses qu'on fait volontairement, on les fait avec délibération ou sans délibération, c'est-à-dire en consultant ou ne consultant pas en soi-même là-dessus. On [illegible] peut causer du dommage en trois manières dans le commerce de la vie. Celui que l'on cause par ignorance s'appelle une [illegible]: ce qui arrive lorsqu'on a fait quelque chose de tel contre quelque autre qu'on ne croyait, ou sans penser le faire, ou d'une autre manière qu'on ne voulait, ou dans une autre vue. Par exemple, ou l'on ne pensait pas frapper avec un tel instrument, ou l'on ne croyait pas frapper celui qu'on a frappé, ou on ne le frappait pas dans ce dessein. Il est [illegible] autre chose que ce qu'on se proposait, on a blessé, [illegible] qu'on voulait seulement piquer, on a blessé celui [illegible] pour blesser, ou d'une autre manière

qu'on ne pensait. Lorsqu'on a ainsi causé du dommage contre toute attente, c'est un *malheur*. Si l'on a pu s'y attendre et le prévoir en quelque manière, mais en sorte qu'on a pourtant agi sans dessein, c'est une *simple faute*. Car il y a quelque faute de la part de l'agent lorsque le principe de l'action est en lui; au lieu que, quand le principe de l'action est hors de lui, il n'est que malheureux en cela. Mais lorsqu'on fait du mal à quelqu'un le sachant et le voyant, quoique sans délibération, c'est alors certainement une *injure*. Et telles sont toutes les choses qu'on fait dans la colère, ou par un mouvement de quelque autre passion inévitable ou naturelle : car ceux qui causent ainsi du dommage, et cela par leur faute, font certainement une injure; mais ils ne sont pas pour cela injustes ou méchants, parce que ce n'est point par malice qu'ils agissent; au lieu que, quand on fait de pareilles choses avec délibération, on peut être appelé injuste et méchant. On a donc raison de regarder ce qui se fait dans la colère comme fait sans une délibération précédente; car ce n'est pas celui qui est en colère qui commence, mais celui qui l'a mis en colère. Et de là vient que, quand ces sortes de cas sont portés en justice, la question roule souvent, non sur le fait, mais sur le droit, parce que la colère vient de ce qu'on croit avoir été offensé.

III.

DE L'AMOUR DES RICHESSES.

(Extrait des *Mémoires de Lloyd.*)

Quand un peuple est corrompu par le faste, les vices

lon [illegible] l'imagination. L'amour des ri[illegible] l'h[illegible] la plus active, parce que l'ar[illegible] To[illegible] l'échange universel pour obtenir tou[illegible] et [illegible] que a de grandes richesses est [illegible] la[illegible] à proportion du pouvoir ou de la [illegible] de satisfaire leurs besoins; et ceux-ci [illegible] Virgile :

[illegible] est ille mihi semper deus, etc.

[illegible] et puissant est l'objet d'une adoration [illegible] part de ses vils commensaux. A mesure [illegible] considération se tourne vers les richesses dans [illegible] l'honneur et la vertu perdent leur crédit, et [illegible] par disparaître entièrement. Cependant, comme [illegible] ne peut pas faire les hommes à son gré, qu'on doit [illegible] comme ils sont, il faut employer le motif [illegible] analogue à leurs idées de bonheur et de plaisir, de façon qu'on puisse par là s'assurer de leur soumission, et les porter aux entreprises pénibles et dangereuses auxquelles l'état du soldat est particulièrement exposé. Puisque dans nos législations modernes le soldat est exclu des avantages de l'état social, tels que le rang, les honneurs, etc., il faut au moins lui appliquer ce principe d'action qui peut l'exciter à faire de grandes choses : les récompenses pécuniaires; mais seulement en gratifications du moment, et comme récompense de la victoire ou de quelque acte de valeur extraordinaire; mais il ne faut pas porter ces grâces à un tel excès qu'elles mettent tout à coup l'homme hors du besoin d'en désirer d'autres. On ne doit lui donner des terres que comme

retraite. Une armée enrichie de dépouilles et chargée de bagages devient corrompue et difficile à gouverner. J'approuve fort la conduite d'Alexandre : il licencia ses vieux soldats qu'il renvoya riches dans leur pays, et mit le feu au reste du butin. Le soldat éprouve de grands dangers, il supporte de grands travaux ; il lui faut de grandes récompenses, de grands plaisirs ; mais que tout cela soit vif et court : que ses désirs, plus aiguisés que satisfaits, entretiennent toujours l'espérance et le besoin du lendemain.

Les soldats grecs et romains étaient animés dans le danger par l'espoir du pillage et la perspective des honneurs de l'État où la vertu militaire menait le plus sûrement. Les mahométans étaient guidés par le pillage et le fanatisme, les Tartares et les flibustiers de l'Amérique par le pillage seul ; tous ont fait des actions d'une valeur extraordinaire et d'un héroïsme que nous avons peine à croire.

Quand les motifs qui déterminent nos troupes modernes sont ainsi rapprochés de ces puissantes passions qui embrasaient l'âme du soldat chez ces différentes nations, on ne doit pas s'étonner de l'immense différence des résultats. Le bâton fera peut-être un esclave supportable : il ne fera jamais un héros. Outre les motifs tirés de la crainte des peines, de l'excès des besoins physiques, de l'amour des honneurs ou des richesses, il y en a d'autres encore moins généraux, mais plus puissants, tels que la liberté et la religion.

IV.

DE LA LIBERTÉ.

(Extrait des *Mémoires de Lloyd.*)

Tous les animaux ont un amour naturel pour l'indépendance; la liberté est nécessaire à leur existence : il faut qu'ils en jouissent à un certain point pour chercher leur nourriture, et pour mettre leur vie en sûreté par le combat ou par la fuite. L'homme a soumis à sa domination la plupart des animaux; et à son tour la plus grande partie, ou même la totalité de l'espèce humaine, est réduite sous le joug par quelques individus que la nature avait faits nos égaux. Dans la classe des animaux, ceux qui ont échappé à la tyrannie de l'homme jouissent d'une entière liberté; mais les hommes réunis ou en société civile, comme les nations policées, ou en société naturelle, comme les peuplades sauvages, ne peuvent être ni entièrement libres, ni absolument esclaves. Il leur faut, comme aux autres animaux, une entière liberté pour conserver leur vie; mais ils ne peuvent jouir d'une indépendance illimitée. Nés dans la société, accoutumés aux nécessités réciproques des besoins et des secours qui enchaînent tout le monde, grands ou petits, il n'y a d'indépendance pour personne, et c'est la cause et l'origine de la société dont l'homme est susceptible. Les animaux s'assemblent, mais l'homme seul s'associe, parce qu'il est le seul être dont l'industrie personnelle ne peut suffire à ses besoins. Ceux-ci se multiplient, et notre dépendance croît avec eux; il en résulte un assujettissement

volontaire à tous ceux qui peuvent les satisfaire; on obéit sans répugnance quand c'est un moyen de se procurer les objets de ses désirs; mais quand l'utilité cesse, un ordre est regardé comme une oppression; on en déteste l'auteur en proportion de la gêne où il met la liberté, l'honneur ou la propriété; et on saisit la première occasion de secouer le joug et de rentrer dans ses droits. L'homme n'a qu'une certaine mesure de patience; quand elle est épuisée, la force s'oppose à la force; la violence ne peut plus espérer l'impunité; le désespoir naît de l'oppression; et s'il est favorisé, même des plus petits moyens et conduit par une sagesse ordinaire, il devient invincible. Tremblez donc sur ce trône où vous sommeillez, despotes qui ne connaissez point de lois, et songez que les effets du désespoir sont terribles!

Un peuple réduit à la nécessité de se révolter contre son souverain dans la crainte d'une vengeance atroce, à qui la mort et l'esclavage ne paraîtraient pas une peine suffisante, est obligé de s'exalter lui-même par l'espérance de la liberté et de tous les avantages qui y sont attachés; et des motifs si puissants obtiennent presque toujours un heureux succès.

Le premier objet, comme la première cause d'une révolte, est de repousser une injure vraie ou supposée; le second, de se procurer pour l'avenir une tranquillité qui ne peut être assurée que par la ruine entière de l'autorité souveraine. C'est pendant cette contestation que se font les plus grands efforts, parce qu'il n'y a point de milieu entre la liberté ou l'esclavage qui doit en résulter. A mesure que l'entreprise des rebelles prend de la consistance, leur vigueur diminue avec le danger. Si on les aban-

donne à eux-mêmes, leur enthousiasme doit s'éteindre; mais si on continue à les combattre, si on accumule les mépris et les injures, ils n'entendront à aucun accommodement; et animés par une vengeance inextinguible, ce qui est un mobile très-actif, ils poursuivront leurs oppresseurs jusqu'à la destruction totale.

Si Tarquin, si Philippe II, usant d'une politique lente et circonspecte, eussent laissé aux rebelles le temps de se brouiller entre eux jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable de regagner tout à coup tout ce qu'ils avaient perdu, Rome et le Pays-Bas peut-être n'auraient jamais eu de liberté. Le sentiment du danger réunit ceux-ci, les rendit invincibles, et couronna enfin leur entreprise par le succès le plus complet.

Il faut conclure de tout cela que dans une guerre civile le souverain doit diminuer, aux yeux des rebelles, les idées de la vengeance, avoir une conduite modérée, et tenir toujours des voies prêtes à un raccommodement solide et de bonne foi; que de leur côté les instigateurs de la révolte doivent s'efforcer de rendre suspectes cette feinte modération et les promesses illusoires du despotisme irrité, dont l'objet est de diviser pour régner et de se rendre maître par la ruse et la trahison de ceux qu'il n'a pu soumettre par la force et par la valeur. Des hommes enflammés du feu sacré de la liberté, pour peu qu'ils soient bien conduits, doivent être toujours supérieurs à ceux qui combattent à la solde, et pour l'autorité d'un maître : les commencements seuls sont difficiles, quand le courage et le désespoir dénués de tout, et pleins seulement de leurs injures et de leur vengeance, doivent attaquer des troupes disciplinées et bien pour-

vues de tout ce qui peut assurer le succès de leurs opérations.

V.

OBSERVATIONS DE FOLARD SUR LA PEUR.

(*Commentaires sur Polybe.*)

Les armes tombent des mains des plus braves et des plus hardis dans les surprises, et la tête tourne lorsque ces sortes d'aventures arrivent. Xénète et ses troupes ayant été surpris, la confusion et le trouble furent étranges dans le camp : chacun chercha son salut plutôt par la fuite que par son courage. « Comme on « voyait le camp qui était de l'autre côté, dit Polybe, « n'étant éloigné de l'autre que de la largeur du fleuve, « l'envie de se sauver fermait les yeux sur la rapidité du « Tigre, et sur la difficulté de le traverser. Ne sachant « où ils en étaient, et occupés uniquement de la con- « servation de leur vie, ils se jetaient eux-mêmes dans le « fleuve. Ils y jetaient aussi les chevaux et les équipages, « comme si le fleuve, par je ne sais quelle providence, « eût dû compatir à leur peine, et les transporter sans « péril de l'autre côté. » Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que Xénète, sans être si fou, fit voir, lorsqu'il fut en delà du fleuve, et par conséquent hors de péril avec un bon reste d'armée capable d'empêcher Molon de passer en delà, de profiter de sa victoire et de passer en deçà, il fit voir, dis-je, que la peur dont on revient aisément, dès lors qu'on est délivré des plus grands périls, n'était pas éteinte dans lui non plus que dans le reste des généraux de son armée ; que les uns

et les autres en avaient encore de reste pour mettre le comble à leur déshonneur, à leur honte et au malheur de leur maître ; ils ne se contentèrent pas d'abandonner les bords du Tigre, qu'on ne pouvait traverser que sur un pont ou par un stratagème ; mais, après avoir lâchement abandonné le second camp, dont le victorieux se rendit le maître, la peur leur troubla tellement le jugement, que Zeuxis et Diomédon, au lieu de tenir bon dans Séleucie, qui était une place importante et la clef de la frontière, abandonnèrent cette forteresse où Molon entra sans aucune résistance. Xénète ne fait pas seulement voir par sa conduite qu'il est un mauvais général, mais qu'il est encore plus lâche que le dernier goujat de son armée. Il devait se sauver, je l'avoue, lorsqu'il se vit surpris et son armée en déroute ; mais devait-il tout abandonner ? Quel étrange effet de la peur dans un général d'armée, qui ne devrait pas en faire paraître dans les plus grands revers de fortune, et surtout lorsque le mal n'est pas sans remède ! Mais l'expérience ne le fait que trop voir, comme je l'ai dit quelque part, et la raison en est évidente, vu que ce qui surprend étonne de telle sorte qu'il ôte souvent les moyens de s'y opposer. Finissons ce paragraphe par un passage de Montaigne sur cette étrange et insensée passion. « Tant de gens, dit-il, qui, « de l'impatience des pointures de la peur, se sont « noyés et précipités, nous ont bien appris qu'elle est « encore plus importune et plus insupportable que la « mort. Les Grecs en reconnaissaient une autre espèce, « qui est, outre l'erreur de notre discours, disaient-ils, « sans cause apparente et d'une impulsion céleste ; des « peuples entiers s'en voient souvent frappés, et des ar-

« mées entières. Telle fut celle qui apporta à Carthage « une merveilleuse désolation. On n'y oyait que cris et « voix effrayées; on voyait les habitants sortir de leurs « maisons comme à l'alarme, et se charger, blesser et « entre-tuer les uns les autres, comme si ce fussent « ennemis qui vinssent occuper leur ville. Tout y était « en désordre et en fureur, jusqu'à ce que, par oraisons « et sacrifices, ils eussent apaisé l'ire des dieux. Ils « nomment cela terreurs paniques. »

Les grands courages se laissent quelquefois entraîner à la première impression de la peur dans les périls les plus grands; et ce qui la produit quelquefois, c'est lorsqu'elle devient générale, et que les chefs n'en sont point exempts et prennent souvent leur parti; mais comme ils sont plus susceptibles de honte que de crainte, celle-ci s'évanouit aussi subitement que l'autre. A peine l'ennemi a vu leurs talons qu'il voit leurs visages, et les trouve plus mauvais que s'ils n'avaient point bougé de leur place. Ils ne voient plus le péril. Comme on demandait à un brave, dit Sénèque, comment il avait pu se tenir ferme dans son assiette dans un danger dont tous cherchaient à s'éloigner : « J'y étais trop avant embarqué, et trop violemment épris de sauver mon honneur, et de ne rien faire d'indigne de mon courage, leur répondit-il, pour songer quel était le danger où je m'exposais.» *Pejus vexabar quam ut periculum mihi succurreret.* « La peur naît parfois, dit « Montaigne, de faute de jugement, comme par faute de « cœur.» [1]

[1] Il est fâcheux que Folard, instruit et judicieux, ait été si mauvais écrivain.

VI.

RÉFLEXIONS DE COMINES SUR LE DUC DE BOURGOGNE.

« Depuis la guerre du bien public, quel aise eut-il? Il « eut toujours travail sans nul plaisir, et de sa personne « et de l'entendement; car la gloire lui monta au cœur, « et l'émut de conquérir tout ce qui lui était bienséant. « Tous les étés tenait les champs en grand péril de sa « personne, et prenait tout le soin et la cure de l'ost, et « n'en avait pas encore assez à son gré. Il se levait le pre- « mier et se couchait le dernier, comme le plus pauvre « de l'ost; s'il se reposait aucun hiver, il faisait ses dili- « gences de trouver argent; à chaque jour, il besoignait « dès six heures du matin, et prenait grand'peine à re- « cueillir et ouïr grand nombre d'ambassadeurs; et en « ce travail et misère finit ses jours, et fut tué des Suisses « devant Nancy. Et ne pourrait-on dire qu'il eût jamais « eu un beau jour, depuis qu'il commença à entre- « prendre de se faire plus grand jusques à son trépas. « Quel acquest a-t-il eu en ce labeur? Quel besoin en « avait-il, lui qui était si riche et avait tant de belles « villes et seigneuries en son obéissance, où il eût été si « aise qu'il eût voulu? »

VII.

NOTE SUR LA STATISTIQUE MILITAIRE.

Il est important de connaître la force RÉELLE des armées, qui seule peut faire juger la conduite des gouver-

nements et celle des généraux. Un gouvernement ordonne telle opération, qui, pour être couronnée de succès, exige une armée de 100,000 hommes, *mais sur le papier seulement*; tandis que le nombre réellement disponible n'est que de 60,000 (cela s'est vu souvent). Le général, disposant sur le papier de 100,000 hommes, mais n'en ayant que 60,000 en réalité, engage une affaire qui, pour réussir, exigerait 100,000 hommes. Il est battu. N'est-ce pas à la témérité qu'il faut attribuer sa défaite?

La plupart des statisticiens non militaires, même lorsqu'ils peuvent se procurer des états officiels, trompent souvent leurs lecteurs, parce qu'ils ne connaissent pas le sens des termes, qui diffère beaucoup dans les divers pays. Ainsi, en France, le mot *effectif* signifie tout ce qui est soldé et entretenu aux frais de l'État et comprend les hommes aux hôpitaux, en prison, en permission, en jugement, détachés dans les dépôts de convalescents, ou pour le recrutement et la remonte, etc.; tandis que, par les mots *présents sous les armes,* on entend ce qui est réellement en ligne. Au contraire, en Allemagne, on désigne par l'expression *état effectif* (effectivstand) ce que nous nommons *présent sous les armes*. Il y a encore d'autres différences : ainsi, depuis le consulat, les états français comprennent même le train d'artillerie, celui des équipages, les infirmiers, etc., qu'on ne comptait pas sous la république; ce qui fait qu'un corps porté maintenant pour 20,000 hommes n'aurait compté que pour 19,000 avant l'année 1800. Quant aux Autrichiens, ils ont souvent l'habitude de ne pas compter dans leurs états les troupes d'artillerie, se contentant d'indiquer le nombre des bouches à feu, ce qui fait

paraître leurs armées moins fortes qu'elles ne le sont en effet. Très-souvent, dans les états russes, les troupes irrégulières, cosaques, tartares, etc., ne sont pas comptées. Les Anglais ne comptent le plus souvent, dans leurs états, que ce qu'ils nomment *rangs et files* (rank and file), c'est-à-dire les soldats et caporaux, excluant ainsi les officiers, sous-officiers et tambours, de même que les troupes d'artillerie, du génie, les états-majors et les équipages, ce qui les fait paraître d'environ un cinquième ou un sixième moins forts qu'ils ne sont en réalité.

VIII.

FORCE TOTALE DES ARMÉES FRANÇAISES PENDANT LA RÉVOLUTION.

(Tiré d'un document du ministère de la guerre, intitulé : *Tableaux de la force des armées de la République, depuis le mois de décembre* 1792 *jusqu'au mois de pluviôse an V.*)

Époques.	Effectif.	Présents.
Décembre 1792.	160,230	139,500
Janvier 1793.	218,984	194,716
Février id.	228,644	204,500
Mai id.	471,290	397,300
Juillet id.	599,557	483,000
Août id.	645,195	528,900
Vendémiaire an II.	628,223	554,938
Pluviôse id.	760,922	632,101
Ventôse id.	862,996	693,080
Germinal id.	947,724	720,208
Messidor id.	862,552	716,255

Époques.		Effectif.	Présents.
Fructidor	an II.	1,026,952	732,474
Vendémiaire	an III.	1,169,144	749,545
Fructidor	id.	787,722	481,963
Vendémiaire	an IV.	757,062	455,752
Brumaire	id.	758,000	444.071
Pluviôse	id.	692,000	422,000
Fructidor	id.	495,000	396,000
Vendémiaire	an V.	532,423	373,324

	Hommes.
Les appels antérieurs au 1er mars 1793 produisirent	309,000
Les corps isolés peuvent être évalués à. .	113,000
La levée des trois cent mille hommes a produit	136,400
Celle des trente mille hommes de cavalerie a produit	28,200
La levée en masse a fourni	425,400
Total	1,012,000

OBSERVATIONS.

La différence énorme entre l'effectif et les présents s'explique par l'état de crise où l'on était, et par le désordre qui devait nécessairement régner dans l'administration. Les hommes prisonniers chez l'ennemi comptaient à l'effectif, ainsi que les déserteurs, dont le nombre devait être fort grand, après des levées aussi colossales.

Pour donner une idée des non-valeurs, même longtemps après, il suffit de citer ce que dit Napoléon (Montholon, t. III, p. 175) de l'armée d'Italie, au mois de mars 1796. « L'effectif sur les états du ministère était de 106,000 « hommes, mais 36,000 étaient prisonniers, morts ou « désertés, et l'on attendait depuis longtemps de passer « une revue régulière pour les effacer des états. » Plus tard, même à une époque d'*ordre* et de succès, en 1807, le major général de la grande armée écrivait : « En com« parant les états de l'effectif avec les présents sous les « armes et les détachés dont on a connaissance, on « trouve une différence de 40,000, qui doivent être ou « morts ou désertés à l'ennemi ou à l'intérieur, etc., « qu'il faut rayer des contrôles. » (Mathieu Dumas, t. XIX, p. 355.) Quant aux malades, le nombre n'en était pas aussi grand en 1794 qu'on pourrait le croire. Au mois de vendémiaire an III (septembre et octobre 1794), il y en avait environ 70,000. On peut lire à cet égard le discours de Daru au Corps législatif, très-curieux pour l'histoire du recrutement de l'armée, tant sous l'ancien régime que pendant la révolution.

La force de 749,545 présents sous les armes est la plus grande que la France ait jamais possédée. L'empire français, même lorsqu'il comptait 42 millions d'habitants, n'en a jamais eu autant. Cependant la France n'avait guère en 1794 que 26 millions d'habitants, et encore une partie de l'Ouest était insurgée et ne produisait aucunes recrues.

IX.

FORCE DE CHAQUE ARMEE DE LA RÉPUBLIQUE EN 1794.

(Thermidor an II.)

Armée du Nord.				
Effectif.	153,572	Présents.	113,335
Armée des Ardennes.				
Effectif.	20,521	Présents.	16,428
Armée de Sambre-et-Meuse.				
Effectif.	163,495	Présents.	107,920
Armée de la Moselle.				
Effectif.	80,457	Présents.	75,113
Armée du Rhin.				
Effectif.	118,118	Présents.	81,281
Armée des Alpes.				
Effectif.	40,013	Présents.	31,600
Armée d'Italie.				
Effectif.	88,241	Présents.	62,314
Armée des Pyrénées-Orientales.				
Effectif.	94,091	Présents.	53,164
Armée des Pyrénées-Occidentales.				
Effectif.	70,017	Présents.	51,593
Armée de l'Ouest.				
Effectif.	51,226	Présents.	45,560
Armée des côtes de Brest.				
Effectif.	68,987	Présents.	47,540

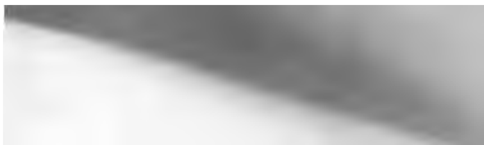
paraître leurs armées moins fortes qu'elles
en effet. Très-souvent, dans les états russe
irrégulières, cosaques, tartares, etc., ne s
tées. Les Anglais ne comptent le plus
leurs états, que ce qu'ils nomment *rangs e*
file), c'est-à-dire les soldats et caporaux
les officiers, sous-officiers et tambours,
troupes d'artillerie, du génie, les états-r
pages, ce qui les fait paraître d'environ
un sixième moins forts qu'ils ne sont

VIII.

FORCE TOTALE DES ARMÉES FRA
LA RÉVOLUTION.

(Tiré d'un document du ministère de la
la force des armées de la République, d
jusqu'au mois de pluviôse an V.)

Époques.
Décembre 1792.
Janvier 1793.
Février id.
Mai id.
Juillet id.
Août id.
Vendémiaire an II.
Pluviôse id.
Ventôse id.
Germinal id.
Messidor id.



,37

113,335

16,428

107,920

75,143

…ts. 81,281

…ents. 31,600

…ésents. 62,314

…s-*Orientales*.

Présents. 53,164

…es-*Occidentales*.

Présents. 51,593

de l'Ouest.

Présents. 45,560

…s *côtes de Brest*.

Présents. 47,540

22

7° Chasser l'ennemi de ses forts en les prenant, et de la campagne en le combattant. Imaginer de grandes conquêtes sans combattre, c'est un projet chimérique.

8° Lui couper les vivres, enlever ses magasins, ou par surprise on par force, lui faire tête de près et le resserrer, se mettre entre lui et ses places de communications, mettre garnison dans les lieux d'alentour, l'entourer avec des fortifications, le détruire peu à peu en battant ses partis, ses fourrageurs, ses convois, brûler son camp et ses munitions et y jeter des fumées empestées, ruiner les campagnes autour des villes, abattre les moulins, corrompre les eaux, mettre parmi ses troupes des maladies contagieuses, semer des divisions entre ses gens.

9° S'emparer de l'État :

1. En y bâtissant des forteresses et des citadelles nouvelles, et en mettant de bonnes garnisons dans les anciennes.

2. En gagnant les cœurs des habitants.

3. En y mettant des garnisons et des colonies.

4. En y faisant des alliances, des ligues, des factions.

5. En l'incommodant par des courses continuelles, des pillages, des menaces, des incendies, et l'obligeant par là à contribuer, à payer tribut et à se soumettre.

6. En y établissant sa demeure.

7. En protégeant les voisins faibles et abaissant les puissants; en ne souffrant pas que des étrangers puissants viennent s'y établir.

8. En emmenant avec soi les principaux comme otages, sous prétexte de leur faire honneur.

9. En leur ôtant la volonté et le pouvoir de remuer.

Dans la guerre défensive :

1° Avoir une ou plusieurs forteresses bien situées pour arrêter l'agresseur, jusqu'à ce qu'on ait assemblé ses forces, ou qu'on ait reçu du secours de quelque autre puissance jalouse de celle qui attaque.

2° Appuyer et encourager les places avec un camp volant, qui soit aussi de son côté appuyé et encouragé par les places.

3° Pour empêcher les séditions et les divisions intestines, entretenir la guerre au dehors, où les humeurs mauvaises et inquiètes vont s'évaporer et se résoudre.

4° Quand on est sans armée, ou qu'elle est faible, ou qu'on n'a que de la cavalerie, il faut :

1. Sauver tout ce qu'on peut dans les places fortes, ruiner le reste, et particulièrement les lieux où l'ennemi pourrait se poster.

2. S'étendre avec des retranchements quand on s'aperçoit que l'ennemi veut vous enfermer; changer de poste; ne demeurer pas dans des lieux où l'on puisse être enveloppé, sans pouvoir ni combattre ni se retirer, et pour cela avoir un pied en terre et l'autre en mer, ou sur quelque grande rivière.

3. Empêcher les desseins de son ennemi en jetant de main en main du secours dans les places dont il s'approche, distribuant la cavalerie dans des lieux séparés pour l'incommoder sans cesse; se saisir des passages; rompre les ponts et les moulins; faire enfler les eaux, couper les forêts et s'en faire des barricades.

XI.

EXTRAIT DE FOLARD SUR LA GUERRE OFFENSIVE.

Si l'on ne connaît les pays où l'on veut porter la guerre, on est assuré de mal entabler, et l'on peut juger, si l'on va trop vite, que les suites n'en peuvent être que funestes et honteuses, autant pour les uns que pour les autres.... L'on s'imagine que les pays sont à peu près, à l'égard de leur situation, comme les autres que nous connaissons, qui sont mêlés de vastes campagnes et de pays couverts. Certaine arme qui surpasse de beaucoup l'autre, comme une nombreuse cavalerie, espère trouver son avantage, cherchant, par des mouvements bien concertés, cet avantage qu'on ne saurait trouver où l'on est d'abord, et cependant l'on voit le contraire, et que la cavalerie, sur laquelle nous avions compté, nous devient absolument inutile. L'on s'aperçoit, lorsqu'il n'y a plus de remède, qu'on a péché dans les maximes et les préceptes les plus graves qui regardent l'art de régler l'état de la guerre. Le général alors perd toute espérance de rien faire et se décourage, et les officiers et les soldats qui voient cela en sont abattus; au lieu que l'ennemi prend de nouvelles espérances, voyant que ce qui faisait le plus fort demeurera sans rien faire et de nul usage : outre que les fourrages deviendront plus difficiles, et qu'on ne pourra les faire qu'avec de nombreuses escortes d'infanterie; ce qui

l'affaiblît, et fournit souvent l'occasion à un général habile et entreprenant d'attaquer une armée dénuée d'une partie de ses forces.

Si l'on voulait porter la guerre en Italie, il faudrait bien se garder d'y envoyer un trop grand nombre de cavalerie, parce qu'il y a des endroits peu propres à la faire combattre, et qu'un habile homme, et même un médiocre général, peut très-bien l'éviter pour combattre à son avantage. Si les Romains eussent fait un meilleur usage de leur infanterie lorsque Annibal entra en Italie, la cavalerie d'Annibal eût été très-inutile. Rien ne les empêchait d'éviter les plaines sur le Tésin, à Trébie et à Cannes; car le pays en ce temps-là comme en celui-ci, ainsi que de tout temps, était coupé de ruisseaux, de canaux, de fossés pleins d'eau très-profonds, de champs clos, les campagnes parsemées d'un nombre infini de villages, de cassines, enfin tout hérissé de chicanes et d'obstacles sans nombre. Lorsqu'on règle l'état de la guerre sur de semblables connaissances, on se dispense d'y faire marcher sans nécessité un trop grand nombre de cavalerie qui épuise en peu de temps une partie des fonds destinés pour la guerre.

Il y a une autre considération à faire dans ces sortes de guerres qu'on transporte hors de son pays, c'est d'éviter là, comme presque partout, une guerre de défensive, et surtout considérer non-seulement le général, mais encore l'humeur de la nation; car toute nation n'y est pas propre, et tout général n'en est pas capable, bien qu'il soit habile; mais on ne l'est pas en tout. Par exemple, la nation française ne vaut rien dans cette sorte de guerre, elle est trop impatiente et trop vive, et qui-

conque prendra ce parti s'en fera quelquefois beaucoup accroire, ou se croira plus habile que les Turenne, les Condé et les Luxembourg, qui sentaient bien que cette partie de la guerreest très-difficile et très-délicate. Trouve-t-on aisément des Fabius dans l'histoire qui fournissent si longtemps la même carrière? On doit regarder la défensive comme un don du ciel, lorsqu'il veut que l'État où ces hommes naissent fleurisse ou se sauve des plus grands dangers.

Je ne pense pas que qui que ce soit m'allègue que les raisons qui ont souvent déterminé notre nation dans les siècles passés, comme de tout temps, à soutenir les efforts de nos ennemis à une défensive fussent jamais fondées sur notre faiblesse, mais plutôt sur celle des généraux, et cela presque toujours. Ceux qui s'y sont vus quelquefois nécessités sentaient bien qu'ils étaient capables de soutenir quelque temps ce personnage, pour en jouer un autre selon l'occasion.

Avant que de régler l'état d'une guerre dans un pays qu'on ne connait point, il faut, avant que de s'y déterminer, l'envoyer reconnaître par des gens qui ne se connaissent pas eux-mêmes, pour voir à leur retour s'ils s'accordent dans les mémoires qu'on exige d'eux. Il s'en trouve bien peu qui soient capables de ces sortes d'emplois qui demandent des connaissances peu communes. Beaucoup de ceux qui intriguent pour être employés ne sont pas tous capables de s'acquitter. d'une semblable commission; et lorsque ceux qui les proposent ne passent pas pour habiles, on doit extrêmement s'en défier: car la chose est d'une si grande conséquence, qu'on doit faire sentir à ceux qui les honorent de leurs suffrages

qu'on s'en prendra à eux s'ils sont incapables de cet emploi.

Il est de la prudence, lorsqu'on les a envoyés pour reconnaître le pays, de les examiner au retour de leur voyage, et tout aussitôt en envoyer d'autres, pour voir s'ils s'accordent, comme je l'ai dit, et comparer le tout ensemble; car on ne va pas reconnaître un pays sans faire des mémoires détaillés; c'est là la pierre de touche de l'habileté ou de l'ignorance, en les examinant ou les faisant examiner par des gens habiles : tous les hommes indifféremment ne sont pas toujours capables d'en bien juger, et rien ne me semble plus aisé. Je crois même qu'il ne faut pas toujours s'abandonner à ces sortes de gens; car il est très-difficile de bien rencontrer dans le choix qu'on en fait, comme je l'ai vu mille fois. Je tâcherais de gagner quelques personnages du pays, ce qui n'est pas fort difficile, qui peuvent nous apprendre des choses qui ne viennent pas souvent à la connaissance des plus habiles.

Si les Romains dans la seconde punique, comme je l'ai dit ailleurs, se fussent transportés dans l'entrée et les défilés des Alpes, ils eussent vu que c'était là qu'il fallait attendre Annibal, qui eût péri dans les montagnes. Jamais état de guerre ne fut plus mal réglé et plus mal conçu. Charles-Quint fit encore pis lorsqu'il se mit en tête de pénétrer le royaume par la Provence. Nous pourrions nous rapprocher plus près de notre temps, pour faire voir combien il importe de méditer profondément avant que de rien résoudre sur l'état de la guerre. Un esprit tourné comme celui de Tacite aurait de quoi s'occuper et de quoi instruire les lecteurs, s'il avait l'es-

conque prendra ce parti s'en fera qu...
accroire, ou se croira plus habile
Condé et les Luxembourg, qui se
partie de la guerreest très-difficile
t-on aisément des Fabius dans l'h
si longtemps la même carrière? ...ERRE DÉFENSIVE.
fensive comme un don du ciel, l
où ces hommes naissent fleurits de ce qui regarde la
grands dangers. dans l'offensive : nous ne

Je ne pense pas que qui quedans celle qui regarde la
raisons qui ont souvent détenu détail extraordinaire, et
siècles passés, comme de toutures, de précautions, d'es-
de nos ennemis à une défegance. C'est aussi la partie
sur notre faiblesse, mais plat la plus délicate et la plus
et cela presque toujours. Cméditée autant que j'en suis
fois nécessités sentaient bien ni que je m'imagine que
soutenir quelque temps ce c'est toujours beaucoup que
autre selon l'occasion. couvrir de nouvelles terres.

Avant que de régler l'été la plus délicate et la plus
qu'on ne connaît point, il faut dans la théorie que dans la
l'envoyer reconnaître par ... fensive, et cependant
pas eux-mêmes, pour vathabiles proposent et penchent
dans les mémoires qu'oau lieu que les plus consommés
peu qui soient capables cherchent toujours à l'éviter;
mandent des connaisais un plus mauvais compliment
de ceux qui intriguent dans la triste nécessité d'obser-
tous capables de s'acher qu'il ne pénètre la frontière,
sion; et lorsque ceunt le combat. Ceux qui savent la
pour habiles, on faite toute leur vie, n'ignorent pas
la chose est d'une guerre est très-dangereuse, parce
faire sentir à cenement le ... du soldat, et que, lors-

battre, ils sentent par-
comme leur général; et
poste qu'ils occupent, ils
de la moitié, et l'ennemi
rave. Le plus grand nombre
différemment, et sur cette
sont à demi battus avant que
oir de les joindre. Ajoutez à
us réduit à une plus grande
elle dure longtemps : car outre
s quelque perte ou sans la ruine
nos armées mangent, c'est que,
ment que l'ennemi coule sur toute
ation pour couper et pénétrer la
que conquête, on se voit obligé de
ement toutes les places de cette
lles se trouvent également menacées.
ssez puissant pour fournir toutes les
es et de munitions de guerre pour
iége ? Je ne sais si on a jamais fait cette
y a qui que ce soit pourtant qui ne con-
a rien de plus véritable : car avant que
à régler cette sorte de guerre, et la ma-
propre à s'en bien démêler, on doit com-
lemander si toutes les places les plus
la frontière, c'est-à-dire celles de la pre-
ont en état de défense. Voilà le premier
ppose qu'elles le sont toutes, sans que cela
coup le poids des difficultés de soutenir
re.

s le paragraphe précédent que le plus im-

portant est de régler l'état d'une guerre sur une profonde et exacte connaissance du pays, et j'ai dit cela dans ce qui regarde l'offensive. Il y a plus ici : il faut le posséder à fond, l'avoir vu, étudié et médité soi-même, du moins le général qui se charge d'une besogne si fâcheuse et si triste. En effet, il n'y a rien de plus aisé que de se faire battre dans une défensive. Les Hollandais ont éprouvé dans la guerre de 1672, malgré leurs barrières, qui semblaient impénétrables aux plus puissantes armées, autant par les obstacles du pays, qui sont à peine concevables, que par la force de leurs places, que l'on ne se sauve pas par la défensive, quelque bien concertée qu'elle soit, contre des troupes audacieuses, bien disciplinées, commandées par d'excellents officiers, et qui n'avaient d'autre général que le roi lui-même. Il n'en faut pas tant pour rendre inutiles tous les obstacles qu'on peut apporter dans cette défensive, et cela parut dans cette guerre avec beaucoup d'étonnement ; car on ne pouvait s'imaginer qu'un jeune roi tel que Louis XIV, quoiqu'il eût déjà fait la guerre, eût été capable de réussir dans une si surprenante entreprise, et en si peu de temps. Ce prince sage et éclairé, qui s'est acquis le surnom de grand par sa vertu et ses grandes actions, avait pris ses mesures de loin, et sans qu'on s'en défiât le moins du monde. Il avait envoyé différentes personnes sur les frontières de la Hollande reconnaître le pays, les rivières, les places et les passages; ce qui fut fait avec tant de soin, de sagesse et d'exactitude que c'est sur ces mémoires, dont j'ai vu une partie, qu'il régla l'état de la guerre qu'il voulait faire; et comme il prévit les suites qui pourraient arriver de cette guerre, il fit de

nouvelles alliances, et se mit en état de résister à ceux qui pourraient l'attaquer par de nouvelles levées. C'est pousser aussi loin les précautions que Frontin l'aurait pu exiger.

Les Hollandais, à l'abri de leurs rivières, s'imaginèrent qu'une bonne défensive les mettrait à couvert de l'orage prêt à fondre sur eux; comme si dans cette sorte de guerre un général capable de la conduire n'était pas encore plus propre, avec une armée disproportionnée à celle de son ennemi, à laisser la défensive pour se tourner du côté de l'offensive active, ce qui n'arriva que tard, encore avec peu de succès, par l'habileté de nos généraux. Leur défensive même fut mal concertée, parce qu'ils manquaient d'officiers capables de bien régler cette sorte de guerre, n'y ayant rien de plus difficile et de plus profond que de conduire une défensive; car il ne s'agit pas d'un seul point de frontière sur lequel on règle l'état de la guerre, mais de toute la ligne. Quel travail ne faut-il pas, et quel temps pour être au fait et pour former son plan de campagne! Tout cela fait voir combien il importe aux princes de profiter de la paix, qui nous donne le temps de dresser des mémoires ou des itinéraires de chaque frontière, des environs des places, et la ligne de communications de l'une et de l'autre frontière, du moins une marche, c'est-à-dire en delà et en deçà de la frontière ennemie, comme de la nôtre. Ceci ne saurait être trop répété.

C'est donc sur ces mémoires qu'on règle la défensive, qu'on marque les postes les plus importants, et ceux qu'on doit les premiers occuper avant que l'ennemi nous y prévienne; ce qui se fait dans le conseil, et l'on

dresse des mémoires sur lesquels l'officier général qui doit commander l'armée, et quelques-uns des plus intelligents, doivent aller reconnaître, pour voir si ces mémoires sont conformes à la vérité, et si la vue des objets ne fournira pas de nouvelles lumières pour changer dans le projet qu'on s'est résolu de suivre. On doit surtout considérer certains postes qui sont toujours de grande importance, et qui peuvent changer l'état de la guerre, c'est-à-dire en tournant une défensive réglée en offensive; car je ne sais si on doit brider et contraindre un général, quoique inférieur de beaucoup à son ennemi, au point de ne lui pas laisser la liberté de profiter des occasions de défaire son ennemi, lorsque le pays lui est si avantageux qu'il peut combattre, attendre ou l'attaquer dans un défilé ou une trouée, où le faible se trouve sur un front égal au plus fort, qui se voit obligé de se ranger sur plusieurs lignes redoublées. J'ai fait voir démonstrativement, dans plusieurs endroits de cet ouvrage, que la victoire dépend ordinairement de la défaite d'une première ligne, étant une chose fort rare que celle-ci n'amène pas le désordre et la confusion dans la seconde; et quand même celle-ci remplirait celle qui la devance, je ne trouve aucun exemple qu'une troisième ligne remplace la seconde : nos troupes ne sont pas aussi disciplinées pour de semblables manœuvres que celles des Romains. Ces lieux resserrés, quand un général y sait attirer l'ennemi, ne peuvent lui être que d'un très-grand avantage, et il doit alors l'attaquer sans lui donner le temps de se reconnaître. J'ai donné l'ordre de bataille proposé pour combattre dans ces sortes de situations dans mon *Traité de la colonne*, ch. II, page 57, où le

lecteur fera fort bien de l'examiner. Le nombre n'a plus de lien dans un défilé, et la victoire dépend de l'excellence de l'ordre sur celui de l'ennemi, et de l'élite des troupes d'une tête. Ce que je dis ici est un axiome militaire contre lequel je ne crois pas que qui que ce soit dispute, ni qu'on dispute encore sur l'autre que j'ai déjà avancé, qu'on ne doit pas régler l'état de la guerre sur la défensive, lorsqu'on est aussi fort que l'ennemi; c'est risquer à tout perdre. Les soldats et les officiers qui voient cette conduite timide se découragent et perdent toute la confiance qu'ils ont en leur général; et lorsqu'ils s'aperçoivent qu'il persiste dans cette façon craintive de faire la guerre, ils en ont un très-grand mépris, ce qui fait qu'ils lâchent le pied lorsqu'il ne peut plus s'en dédire, et qu'il est forcé de combattre malgré lui par quelque faux mouvement qu'il aura fait. Il vaut mieux rejeter toute défensive réglée et suivie dans un conseil, où l'on cherche la manière de résister à l'ennemi et de renverser tout son système de campagne, en disposant tout sur une défensive active, c'est-à-dire qu'il faut fuir toute occasion de combattre où la supériorité du nombre peut beaucoup, et chercher celles où le pays militera pour nous, comme je l'ai dit, quoique nous ayons fait assez voir par notre système que le petit nombre audacieux, bien ordonné, peut battre le grand; mais il n'appartient pas aux généraux médiocres de faire la guerre de la sorte; et lorsqu'un prince est assez heureux pour avoir des généraux du premier ordre à son service, il n'a garde de les brider. Contre ceux-ci, Dieu n'est pas toujours pour les gros escadrons. M. de Turenne a fait voir mille fois que cette maxime était fausse, et elle l'est en effet

à l'égard des grands capitaines et des officiers expérimentés.

Il y a des armées qui sont si souvent battues, soit par l'habileté des généraux qu'elles ont en tête, soit par le nombre des ennemis, que les troupes, intimidées, n'osent plus paraître; le peu de capacité des chefs y a souvent plus de part que le nombre. Un habile général peut être aussi battu par un autre qui sera encore plus habile; car il n'est pas permis à un capitaine médiocre de suivre constamment la route qu'on s'est proposée dans le cabinet. Les Fabius sont fort rares, et il a peu d'imitateurs. Il se trouvait pourtant, pour le plus grand bonheur des Romains, qu'il était nécessaire pour leur salut de trouver un homme comme ce dictateur. « C'est par cette voie, « dit Montecuculi, que Fabius s'est acquis le nom de « très-grand parmi les capitaines; car on doit considérer « cet homme dans un temps que tant de batailles per« dues, tant de déroutes d'armées et tant de disgrâces « avaient jeté l'épouvante dans les cœurs des soldats et « du peuple romain. » Les Romains ni leurs armées n'avaient pas dégénéré; c'étaient toujours les mêmes hommes et les mêmes vertus; mais c'est que leurs généraux n'avaient ni les talents ni le mérite de ceux de la première guerre punique, outre qu'il n'y avait aucune tête dans le sénat.

Vercingetorix était, sans difficulté, un grand capitaine; il reconnut qu'il ne l'était pas contre César. Ce capitaine fut l'auteur de la révolte générale des Gaules contre les Romains. Cette guerre, après celle d'Afranius, est tout ce qu'il y a de plus admirable et de plus beau dans les *Commentaires de César*. Avouons que ce n'est pas

un des moins beaux endroits de ses Commentaires, autant dans sa façon de l'écrire en vrai guerrier que dans la sagesse et la profondeur de sa conduite, car le Romain n'avait pas affaire à un général médiocre, mais à un excellent chef de guerre. C'était l'être beaucoup que de savoir résister à César, et le rouler de camp en camp et de poste en poste pendant une bonne partie de la campagne, car il sut le réduire aux dernières extrémités. Ce célèbre chef d'une révolution si remarquable ayant examiné la cause des disgrâces, des défaites et des malheurs de sa patrie, réduite dans un honteux esclavage, et la proie des Romains, l'attribua bien moins à la valeur de leurs troupes, auxquelles celles de sa nation ne cédaient en rien à cet égard-là, qu'à l'habileté de leur général dans l'art de les faire combattre; outre que leur discipline et la façon de leurs armes défensives plutôt que des offensives n'aidaient pas peu à leurs victoires. Sur ces observations, il résolut de régler l'état de la guerre sur des principes tous différents de ceux qu'on avait suivis jusqu'alors, quoiqu'ils répugnassent assez à l'humeur de la nation. Il avait déjà éprouvé par lui-même la nécessité de ce changement : il fut battu plusieurs fois.

« Vercingétorix, confus de tant de pertes, dit César,
« assembla le Conseil, où il représenta qu'il fallait faire
« la guerre tout autrement qu'on n'avait fait par le passé,
« et sans en venir à un combat général; se contenter de
« retrancher les vivres et les fourrages à l'ennemi ; que
« cela ne leur serait pas difficile, étant les plus forts en
« cavalerie; vu l'incommodité de la saison, où le four-
« rage n'était pas assez grand pour être coupé, les Ro-

« mains seraient contraints de se répandre partout pour « en trouver ; qu'il ne fallait pas craindre de racheter sa « vie par la perte de son bien, et qu'on devait brûler « tous les villages aux environs et les villes qu'on ne « pouvait garder, pour ôter une retraite aux lâches et « aux timides, et des vivres à César ; que l'armée gau-« loise n'en manquerait pas, ayant pour soi tout le pays ; « et qu'ainsi ou ils affameraient les Romains, et que « s'ils s'écartaient pour en chercher, ils leur enlève-« raient leur bagage, qui était autant que de les défaire, « parce que sans cela une armée ne pouvait subsister ; « que si cela leur semblait rude, il l'était encore plus de « se voir massacrer, et leurs femmes et leurs enfants « emmener en captivité pour servir de jouet à l'insolence « du vainqueur. »

Ce conseil de Vercingétorix fut généralement applaudi, et l'on mit le feu partout dans le pays qui allait être le théâtre de la guerre. Ce capitaine voulait qu'on n'épargnât pas même Bourges, la capitale et la sûreté du Berri, et l'une des plus belles villes des Gaules ; mais comme dans les grandes extrémités on ne fait les choses qu'à demi, les Gaulois, pour conserver cette ville, fournirent une place d'armes aux Romains, qui s'en rendirent les maîtres, comme Vercingétorix l'avait prédit. Malgré cette perte, ce célèbre chef des rebelles leur attira tant d'affaires, en les dépouillant de leurs alliés les plus fidèles qui se tournèrent contre eux, que César se vit réduit dans les embarras les plus étranges : car le Gaulois, malgré les avantages de César, sans sortir de son système de défensive, le réduisit enfin à abandonner les Gaules ; que s'il eût persisté dans son dessein sans en

sortir, et qu'il n'eût donné aucun combat contre un général qui ne pouvait être vaincu dans une offensive, les Gaulois secouaient le joug. Mais Vercingétorix s'oublia tellement qu'il voulut que la honte de la retraite de César fût marquée par une plus grande flétrissure à sa réputation. Il osa bien attaquer ce grand capitaine dans cette fameuse retraite où il fut malheusement battu, au lieu qu'en restant toujours sur la défensive, qu'il entendait parfaitement, il eût sauvé sa patrie et délivré les Gaules du joug des Romains; et je doute qu'ils y fussent jamais rentrés.

Voilà un excellent modèle et une manière de régler l'état de la guerre contre un ennemi tel que César, qu'on ne saurait vaincre en campagne : une défensive réglée, pleine et entière, et l'on doit s'y tourner lorsqu'un prince, connaissant parfaitement le caractère de ses généraux, leurs talents, leur courage et leur habileté à ne combattre que lorsqu'il leur plait, sans qu'ils puissent y être contraints, est assez heureux pour avoir des hommes d'un tel mérite, et les emploie dans cette façon de faire la guerre, on dresse tellement son plan que celui qui en est chargé ne s'en écarte jamais.

Vercingétorix régla l'état de la guerre sur une campagne d'hiver : celles-là sont rudes, mais salutaires et ruineuses au vainqueur. M. de Louvois, grand ministre, et très-capable de régler un plan de guerre, avait dessein d'imiter Vercingétorix à l'égard de l'Alsace en 1674, dont on dit qu'il conseilla de ne faire qu'un bûcher, pour empêcher les ennemis de s'y établir et d'y prendre des quartiers d'hiver : car leurs armées étaient si nombreuses, qu'il semblait impossible que des forces

aussi inférieures que les nôtres osassent jamais se montrer pour défendre cette province.

XIII.

NOTE SUR UNE OPINION DE LLOYD,

(Extraite de l'édition de l'an IX publiée par le gouvernement français.)

Le gouvernement anglais avait mandé le général Lloyd pour visiter les côtes d'Angleterre, et donner son avis sur les entreprises qu'on pouvait craindre de France : le comte d'Orvilliers venait d'alarmer la nation en montrant la flotte combinée dans les parages de Plymouth. Le général fit élever quelques défenses sur la côte ; mais le présent précieux qu'il fit à son pays, ce fut un mémoire secret et très-détaillé sur les moyens de faire et d'empêcher l'invasion de l'Angleterre. Ce mémoire secret fut remis au gouvernement anglais, qui donna au général Lloyd une gratification de 500 livres sterling, à la charge de ne jamais rien communiquer du contenu : il a tenu parole si scrupuleusement, que M. O'Connell lui-même qui était son ami particulier n'en a jamais rien appris à cet égard. Les Anglais, à qui j'en ai parlé, m'ont tous assuré que ce mémoire prouvait l'impossibilité d'une descente en Angleterre ; mais si cela était, pourquoi tant de mystère ? Pourquoi, à sa mort, un homme s'est-il présenté sans autres droits, sans autres titres que la protection du gouvernement anglais, et s'est-il emparé, sous prétexte de créance, de tous ses livres et papiers où se trouvait la minute de ce mémoire,

un autre exemplaire imprimé, et deux exemplaires de son *Traité des passions*, et de son ouvrage sur les *Finances?* Un gentilhomme anglais qui avait été fort lié avec lui, et l'avait vu composer son mémoire sur l'invasion de l'Angleterre avant que les ministres ne lui eussent demandé le secret, m'a dit : « Lloyd a été dupe de son dé« sintéressement; au lieu de 12,000 livres la France lui « aurait donné 100,000 écus de cet écrit. »... Je ne veux point juger de cette assertion en morale; mais je m'en sers pour prouver mon opinion : que ce Mémoire donnait les moyens de faire la descente, et ceux de s'y opposer.

Cependant dans le chapitre troisième de la quatrième partie, page 163, et au chapitre IV de la cinquième partie, page 213, comme j'en fais l'observation, le général Lloyd traite de fou et d'inexécutable le projet d'une descente : et en effet, il trace un plan qui sûrement réussirait fort mal; mais je suis persuadé qu'il l'a choisi exprès; et qu'en cela il avait, comme les philosophes grecs, la doctrine publique pour le gros du monde, et la doctrine secrète pour les initiés.

Je suis certain, et je crois pouvoir démontrer jusqu'à l'évidence qu'il est non-seulement possible, mais aisé de faire avec succès une descente en Angleterre; qu'il y a plusieurs lignes d'opération bien appuyées à former, et que la réussite est infaillible. Une telle proposition demande des preuves topographiques établies sur la connaissance des lieux, et leur description; ainsi ce n'est pas ici le lieu d'en donner la démonstration : c'est l'objet de mémoires particuliers.

---

aussi inférieures que les nôtres osassent jama
trer pour défendre cette province.

XIII.

NOTE SUR UNE OPINION DE L

(Extraite de l'édition de l'an IX publiée par le gouv

Le gouvernement anglais avait m
Lloyd pour visiter les côtes d'Anglete
avis sur les entreprises qu'on po
France : le comte d'Orvilliers venait
en montrant la flotte combinée dans
mouth. Le général fit élever quel
côte ; mais le présent précieux qu
fut un mémoire secret et très-déta
faire et d'empêcher l'invasion d
moire secret fut remis au gouv
donna au général Lloyd une gr
sterling, à la charge de ne jam
contenu : il a tenu parole
M. O'Connell lui-même qui
n'en a jamais rien appris à cel
j'en ai parlé, m'ont tous assur
l'impossibilité d'une descent
était, pourquoi tant de mys
un homme s'est-il présenté
titres que la protection d
s'est-il emparé, sous prét
livres et papiers où se tro

La Révolution employa le transport en poste, mais qui ne pouvait donner qu'une vitesse moyenne de 25 lieues par jour. Les chemins de fer en donnent une de 130 lieues!

Supposons que trois armées marchent l'une contre Paris, l'autre contre Metz, l'autre contre Lyon; si ces trois villes sont reliées par un chemin de fer, des corps d'élite pourront, en moins d'un jour, se transporter de l'un à l'autre de ces trois objectifs, et écraser l'ennemi avant qu'il soit en état d'opérer des jonctions salutaires.

Ainsi l'utilité stratégique des chemins de fer résulte de l'extrême rapidité qu'ils permettent de donner au mouvement des troupes et du matériel; par conséquent, toutes les forces dont dispose un pays peuvent être transportées en temps utile au point opportun.

Comme, pour des troupes non encore aguerries, les fatigues, la longueur des marches sont plus meurtrières que le fer et le feu de l'ennemi, les chemins de fer épargneront donc la vie des hommes; en outre, les campagnes devenant moins longues, la plupart des soldats seront plus tôt rendus aux travaux utiles.

« Les lignes commerciales les plus fréquentées sont dirigées de l'intérieur vers la capitale et les grandes villes du royaume, disent les auteurs du Mémoire cité plus haut; elles servent également de but aux entreprises de l'ennemi; et c'est d'elles que les armées nationales tirent leurs principales ressources. Les besoins du commerce et ceux de la guerre s'accordent donc pour faire diverger de ces points principaux les lignes de railways qui doivent sillonner la France. La défense de nos

frontières en exige d'autres parallèles à leur développement, et qui étendront les relations commerciales qui existent déjà entre les riches départements du Nord et de l'Est.

« L'ensemble de ces considérations nous a portés à proposer deux séries de railways : les uns convergent de l'intérieur du pays vers les villes principales, ce sont les railways du centre; les autres sont parallèles aux frontières, ce sont les railways de la circonférence.

« Les railways du centre joindront Paris au Havre et à Rouen, à Orléans, à Valenciennes, à Strasbourg; Tours à Orléans, à Nantes, à Bordeaux et à Toulouse; Orléans à Lyon et à Marseille. Les railways de la circonférence joindraient Calais à Valenciennes; Valenciennes à Verdun, sur le railway de Paris à Strasbourg; Strasbourg à Lyon; Marseille à Nîmes et Perpignan; Toulouse à Bayonne.

« Supposons maintenant les armées destinées à envahir la France pénétrant sur son territoire, comme en 1814, par Bâle, par Brisach, par Nancy, et menaçant la frontière de Flandre. L'armée française, distribuée sur le railway de la circonférence, en regard des forces ennemies, pourra, en un clin d'œil, se concentrer en un point quelconque, et agir avec une supériorité décidée contre les corps opposés. Ici, c'est l'armée défensive qui prend sur son adversaire l'initiative des opérations; allure plus vive, plus hardie, mieux en harmonie avec le caractère de la valeur nationale. Elle acquiert ainsi tous les avantages que l'état actuel de l'art de la guerre donne à celui qui attaque : rien ne peut faire prévoir le point de la frontière sur lequel porteront ses efforts; et, dès l'ou-

verture de la campagne, les plans de l'ennemi se trouvent déconcertés par une série d'événements inattendus dont il est impossible de prévoir les combinaisons; un jour il a toute une armée à combattre, le lendemain celle-ci est en mesure de livrer bataille à soixante lieues de là.

« En vain objectera-t-on que l'ennemi pourra réunir toutes ses masses en un seul corps; car alors toute l'étendue des frontières occupées par l'armée offensive sera livrée sans défense aux courses de quelques corps détachés de la garde nationale ou de l'armée de ligne, qui battront la campagne, lèveront partout des contributions, et, ayant une retraite ouverte sur les railways de la circonférence, seront en mesure de se trouver réunies aux masses principales sur les points décisifs. Il est impossible d'ailleurs de pourvoir longtemps à la subsistance de 600,000 hommes réunis en un seul corps d'armée; et cette considération contraindra toujours l'armée envahissante à partager ses forces en plusieurs corps agissant séparément, et qu'il sera toujours possible de battre en détail.

« L'importance militaire des railways de la circonférence portera peut-être à la rapprocher davantage du centre, afin de conserver plus longtemps à l'armée défensive les avantages qu'ils lui offrent, dans le cas où quelque échec l'aurait contrainte à rétrograder. Nous avons cependant préféré les faire circuler au milieu de la ceinture des places fortes qui garnissent la frontière; à cause de la facilité qu'ils donneront de les approvisionner et de faire concourir leurs garnisons aux opérations de l'armée active; et parce que leur position,

plus rapprochée du territoire ennemi, rendra plus énergiques les moyens d'agression qu'ils fournissent contre les forces dispersées de l'armée envahissante.

« Pourtant, à moins de circonstances particulières, il sera bon de les placer à deux ou trois journées de marche de la frontière, afin de ménager, au besoin, le temps de réunir des forces suffisantes pour s'opposer aux incursions des corps légers que l'ennemi pourrait lancer pour détruire ou pour détériorer les railways sur quelque portion de leur étendue.

« Autant que possible on les couvrira par des rivières s'il en existe qui coulent à peu près parallèlement à la frontière. Le railway qui joint Lyon à Strasbourg suivra le cours du Rhin jusqu'aux frontières de Suisse. On sent que le passage du fleuve deviendra presque impossible devant un corps d'observation qui, à cheval sur le railway, pourra, au premier signal, se transporter en une ou deux heures sur le point où l'ennemi tente le passage, et jeter dans le fleuve les corps qui l'auront déjà effectué.

« Revenons maintenant au système général de défense, et supposons que l'armée nationale, après avoir tiré tout le parti possible des moyens offensifs dont nous avons déjà parlé, soit contrainte de se retirer devant des forces supérieures : elle pourra d'abord courir les chances d'un combat, ayant à dos et à une petite distance le railway de la circonférence. Un jour de bataille, ce moyen rapide de communication lui donnera, sur une petite échelle, les mêmes avantages qu'il lui donnait à l'ouverture de la campagne sur les corps dispersés de l'ennemi. La distribution des forces sur toute la ligne de bataille

pourra changer en un clin d'œil; des corps considérables, transportés en un instant d'une aile à une autre, pourront fixer la victoire sur le point décisif. En cas d'échec, l'armée nationale, certaine de pouvoir prévenir l'ennemi sur les points menacés de l'intérieur de l'État, en courant sur l'un des railways du centre effectuera sa retraite parallèlement à la frontière. Alors l'armée envahissante aura le choix ou de pénétrer dans l'intérieur du royaume, en abandonnant ses communications, ou de suivre l'armée nationale dans sa retraite. Le premier parti n'est proposable que dans le cas où l'ennemi, vainqueur en bataille rangée, et attendu dans la capitale par un parti puissant prêt à lui ouvrir ses portes, serait certain de terminer la guerre en quinze jours. Le succès d'un moyen quelconque de résistance suppose la bonne volonté de se défendre; si elle n'existe pas, il faut courber la tête sous le joug.

« Le second parti aura pour effet d'attirer l'ennemi le plus loin possible du centre de l'État, sur un terrain couvert de places fortes qui ouvriront un vaste champ aux combinaisons défensives, et permettront de traîner la guerre en longueur en offrant à l'armée nationale des chances toujours reuaissantes de succès.

« Dans cette seconde hypothèse, le but de la défense est parfaitement atteint; l'intérieur de l'État est préservé des maux de la guerre. Indépendamment des difficultés que rencontre l'ennemi sur son front d'opération, sa ligne d'opération, parallèle à la frontière, est menacée par les railways du centre et par ceux de la circonférence qu'il n'a pas encore occupés ou détruits.

« Pour ajouter à l'évidence des considérations qui

précédent, nous allons les appliquer à un nouvel exemple. Supposons que, malgré les difficultés que présente l'entretien d'une armée immense concentrée sur un seul point, et le danger de livrer sans défense une grande partie de ses frontières, l'ennemi réunisse toutes ses forces, et pénètre sur le territoire français par Sarrebruck, en se dirigeant sur Nancy. L'armée française, après avoir épuisé les moyens de résistance que nous avons indiqués, effectuera sa retraite à cheval sur le railway de Strasbourg à Paris, jusqu'à Verdun; si l'ennemi possède des machines locomotives, à l'aide desquelles il puisse utiliser les railways qu'il aura occupés, l'armée française les détruira en se retirant; sinon il est probable que l'ennemi ne manquera pas de le faire pour ôter à ses adversaires les moyens qu'ils lui donneraient d'agir plus tard sur ses communications. Arrivée à Verdun, où le railway de la circonférence venant de Valenciennes s'embranche sur celui du centre qui mène à Paris, l'armée de ligne, dans le cas où la disproportion de force ne serait pas trop considérable, et où la capitale offrirait des chances de résistance, jetterait un corps léger sur le railway du centre qui se dirige vers Paris, et effectuerait sa retraite sur le railway de la circonférence. L'ennemi serait obligé de la suivre, et la guerre continuerait au milieu d'un pays couvert de places fortes. Toutes les garnisons, depuis Verdun jusqu'à Dunkerque, appuieraient les opérations de l'armée de ligne, qui communiquerait avec elles, et recevrait ses renforts et ses munitions, tant par le railway de la circonférence que par celui qui va de Paris à Valenciennes. D'autres corps, lancés sur les railways de la circonférence allant de Lyon

à Strasbourg, composés des gardes nationales des provinces qu'ils traversent, et appuyés par les garnisons des places fortes, auraient ordre d'inquiéter ses communications et de se retirer devant des forces supérieures. Enfin les gardes nationales de Paris, de la Normandie et des provinces de l'Ouest, réunies sur le railway de Paris à Verdun, auraient les mêmes instructions. L'armée ennemie serait donc obligée de détacher deux grands corps, l'un vers Strasbourg, l'autre vers Paris, pour couvrir ses communications, et de guerroyer avec le reste contre l'élite des forces nationales avec les chances les plus défavorables.

« Si l'ennemi, se confiant sur des forces immenses, après avoir détaché deux corps, l'un sur Strasbourg, l'autre sur Mézières, marchait résolûment sur Paris, l'armée de ligne le suivrait par une marche parallèle, ayant sa retraite ouverte sur le railway de Valenciennes à Paris, le préviendrait sur ce point décisif; et, au premier échec éprouvé par l'ennemi, se trouverait, en vingt-quatre heures, transportée par le même chemin sur ses communications, battrait le corps d'observation, et, s'établissant sur la ligne de retraite, ne laisserait à l'armée envahissante aucune chance de salut. »

XV.

TEXTE DE POLYBE SUR LA BATAILLE DE CANNES[1].

Caïus, auquel le lendemain était échu le sort du com-

[1] Je donne ici la traduction du comte de Nassau. Son vieux français a une certaine grâce et exactitude qu'il ne faut pas changer.

mandement, fit sortir à l'aube du jour les troupes des deux camps. Et ayant passé le fleuve, il mit en ordre de bataille ceux qui étaient du cap Majeur, et y ayant aussi mené ceux de l'autre camp, il rangea en une même ligne droite toute l'armée, laquelle occupait toute la superficie devers le midi.

Or, il mit la cavalerie romaine à l'aile droite, la plus avancée devers le fleuve. Lui joignant consécutivement l'infanterie en même droite ligne, et rangeant les manipules plus serrées qu'elles n'avaient pas été auparavant, il multiplia ou redoubla, et rendit plus épaisse la profondeur des lignes du front.

Il mit la cavalerie des alliés en l'aile gauche. A la tête de toute l'armée il rangea à quelque distance les légèrement armés.

Or ils étaient, y compris les alliés, jusques au nombre de 80,000 piétons et au delà de 6,000 chevaux.

Mais Annibal, ayant aussi passé le fleuve, plaça à la tête de l'armée les frondeurs et les lances. Puis il fit sortir du camp les autres, et ayant passé le fleuve en deux endroits, il les mit à l'opposite des ennemis. Or proche du fleuve à gauche, il mit les Espagnols et Gaulois vis-à-vis de la cavalerie romaine, et leur joignit en ligne contiguë la moitié des Afres, pesamment armés, proche desquels il ajouta des Espagnols et Gaulois, et après ceux-ci le reste des Afres; en l'aile droite, il disposa la cavalerie numidienne.

Or, après les avoir tous rangés sur une même droite ligne, il prit les bataillons du milieu des Espagnols et Gaulois et les avança; afin qu'avec la conjonction proportionnée des autres, ils fissent une courvature lunaire, et

ouvrant ladite figure, il voulait que les Afres soutinssent dans le combat le lieu de la bataille ou du secours, et que les Espagnols avec les Gaulois fissent le commencement du combat.

Or les Afres étaient armés à la romaine; car Annibal les avait ainsi ornés des armes choisies entre le butin que l'on avait fait dans les batailles de Trébie et Trasimène.

Les Espagnols et Gaulois avaient des écus semblables, mais leurs épées étaient dissemblables; car celles des Espagnols étaient bonnes à l'estoc et au tranchant, et celles des Gaulois n'étaient propres que pour l'estramaçon. Or l'aspect de ces gens était terrible à voir, parce que les Gaulois combattaient étant nus, mais les Espagnols couverts de chemisettes de toile ouvragée, à la façon de leur pays. De cette diversité advint aux Romains l'épouvante après l'étonnement.

Or le nombre entier de la cavalerie, du côté des Carthaginois, montait à 10,000 chevaux, et l'infanterie ne surpassait de guère 40,000 hommes, y compris les Gaulois.

P. Æmilius, du côté des Romains, commandait l'aile droite, et Térence Varro la gauche. Marcus et Cnéus qui, l'année précédente, avaient commandé l'armée, conduisaient la bataille.

L'aile gauche des Carthaginois fut commandée par Asdrubal, la droite par Hannon, la bataille par Annibal, ayant avec lui son frère Magon.

Or parce que la bataille romaine regardait le midi, comme j'ai déjà dit ci-devant, et celle des Carthaginois le septentrion, il arriva que le soleil levant n'empêchait ni les uns ni les autres. Le premier combat étant donc

commencé par ceux qui étaient à la tête de l'armée (les enfants perdus ou les vélites), les légèrement armés furent du commencement en danger égal; mais d'abord que la cavalerie espagnole et gauloise de l'aile gauche eut donné un furieux choc aux Romains, on ne combattit pas seulement avec courage, mais désespérément et sans donner quartier. Le combat ne se faisait pas à l'accoutumée par conversions, mais après la première attaque ils en vinrent d'abord aux mains, et étant descendus des chevaux ils combattaient un contre un.

Mais après que les Carthaginois eurent défait et tué beaucoup de monde dans le combat, et que les Romains se furent vaillamment défendus, ils poussèrent le reste devers le fleuve, avec grand carnage et tuerie, sans donner quartier à personne. Alors l'infanterie, de part et d'autre, ayant reçu dans les rangs les légèrement armés, s'entre-choqua; dont les Gaulois et Espagnols firent au commencement grande résistance. Mais tôt après, ils se trouvèrent obligés de céder à la trop grande multitude des ennemis; de sorte que, ne pouvant plus résister, ils lâchèrent le pied, et reculant ouvrirent le milieu de la lune, ce qui redoubla l'ardeur aux Romains à les poursuivre et pousser au corps de la lune ou la partie bossue; et ainsi ils n'eurent pas grande difficulté à rompre le corps de bataille des ennemis; parce que les Gaulois étaient rangés à peu de hauteur et faibles. Mais leur corps de bataille de réserve qui soutenait le combat était au contraire serré.

Il n'arriva pourtant pas que les ailes et le corps de bataille combattissent en même temps avec les ennemis; mais seulement le milieu du corps, parce que les Gaulois,

rangés en figure lunaire, avaient choqué les ennemis beaucoup devant que les ailes; car la lune tournait sa partie convexe (sa couverture ou son dos) devers l'ennemi.

Toutefois les Romains, en les poursuivant et accourant au milieu, et au lieu cédé par les ennemis, s'avancèrent si avant que les Afres pesamment armés leur étaient aux deux côtés obliquement opposés.

Desquels les uns tournant à gauche, et faisant irruption dans les ennemis à droite, les attaquèrent de côté; mais les autres, s'étant tournés à droite, firent l'attaque à gauche, la chose montrant d'elle-même ce qu'il fallait faire.

Ainsi il arriva, comme Annibal avait prévu, que les Romains furent enfermés au milieu des ennemis après la déroute des Gaulois.

Eux donc, assavoir les Romains, ne combattaient plus par troupes, mais homme à homme, et se tournant rang par rang vers ceux qui les attaquaient aux flancs.

Or Lucius, quoiqu'il eût au commencement été dans l'aile droite, et participé au combat de la cavalerie, avait pourtant jusques alors encore été conservé en vie.

Mais comme il désirait, pour satisfaire aux promesses qu'il avait faites dans son exhortation, d'être présent en personne aux actions mêmes, et considérant en outre que le principal appui et la force des troupes et le fondement de la victoire consistaient dans l'infanterie, il poussa son cheval au milieu de la bataille ennemie, et l'attaqua en même temps en personne, exhortant et excitant tout d'un temps les soldats à donner avec courage et à faire bien leur devoir.

Annibal faisait la même chose, s'étant trouvé dans toutes les parties de l'armée dès le commencement.

Cependant, les Numidiens, ayant fait une attaque de l'aile droite dans la cavalerie opposée qui était à l'aile gauche, ne firent rien qui mérite louange; aussi n'eurent-ils aucun mal, à cause de la qualité du combat. Ils rendirent néanmoins l'effort des ennemis inutile, le divertissant et attaquant de tous côtés.

Puis en après ceux qui étaient à l'entour d'Asdrubal ayant défait la cavalerie qui tenait auprès du fleuve, dont il y en eut fort peu d'échappés, ils vinrent depuis l'aile gauche secourir les Numidiens.

Alors la cavalerie romaine des alliés, voyant l'attaque de ceux-ci, se recula et lâcha le pied, et Asdrubal fit en ce temps fort à propos une action très-utile et très-prudente.

Car, considérant que les Numidiens étaient beaucoup en nombre, et outre cela bons soldats et adroits, mais cruels contre ceux qui une fois avaient commencé à leur céder dans le combat, il ordonna auxdits Numidiens de poursuivre les fugitifs, et lui-même aida au combat de l'infanterie pour donner promptement secours aux Afres.

Or, attaquant les troupes romaines dans le Midi, et attaquant par intervalles en divers endroits les ailes, il encouragea les Afres, et mit l'épouvante parmi les Romains.

Ce fut ici, et durant cette mêlée, que L. Æmilius, après avoir reçu plusieurs grandes blessures, mourut au combat en homme, certes, qui a fait aussi bien que jamais autre le fit tous les devoirs imaginables pour sa patrie tout le cours de sa vie, et principalement à la fin d'icelle.

Or les Romains avaient jusques alors encore combattu contre ceux qui les attaquaient aux flancs, et ayant tourné face de tous côtés, ils résistaient contre ceux qui les environnaient cruellement. Mais après que beaucoup d'iceux furent tombés morts de tous côtés, étant peu à peu affaiblis et environnés, ils tombèrent finalement tous.

XVI.

ANNOTATIONS ET RÉFLEXIONS SALUTAIRES DU COMTE DE NASSAU SUR LADITE BATAILLE.

(Extrait de *Annibal et Scipion ou les grands capitaines.*)

Du côté des Romains :

1° A Cannes, nous apprenons que tous princes, potentats et républiques s'abusent grandement lorsqu'ils préfèrent aucune chose dans le maniement de la guerre et des armes à une parfaite et suffisante expérience; car, sans un bon chef, une armée, quelque grande qu'elle soit, n'est pas à craindre; mais elle nous cause d'ordinaire de plus grands maux que les ennemis mêmes, parce qu'elle lui donne plus d'occasion de nuire qu'il n'en avait de soi-même.

2° Nous voyons ordinairement parmi les peuples et les républiques, soit par ignorance ou par faveur, qu'ils aiment, avancent et récompensent plus les ignorants que les gens de mérite. Ici Varro succède à Fabius Maximus, un bon et sage chef; et, ce qui plus est, Minutius lui est adjoint pour codictateur. Il y a apparence que c'était pour le dépiter au lieu de le récompenser, et hasarder

plutôt le tout d'abord que d'assurer leur fait par une mûre conduite et une patience nécessaire.

3° Avec quelle froideur et difficulté on doit venir à une bataille ; et par la grande conséquence d'icelle, et principalement pour l'incertitude trop grande de la victoire. Avec quelle prudence on doit balancer le gain avec la perte, et équitablement juger de la nécessité des choses et de l'évidence de l'occasion.

4° Varro nous est un exemple détestable d'un chef inexpérimenté, opiniâtre et malavisé, en ruinant sa république, et perdant par sa seule faute tant de braves chefs et valeureux soldats, si malheureusement et si mal à propos, parce qu'il donna plus de crédit à sa propre fantaisie qu'au bon conseil d'Æmilius.

5° Il nous montre encore qu'il n'est pas loisible de faire faute deux fois au fait de la guerre ; car il mena l'armée inconsidérément dans une plaine désavantageuse aux Romains, à cause du grand nombre de la cavalerie de l'ennemi ; ce qu'Æmilius eût volontiers remédié quand ce fût venu à son tour ; mais par la soudaine arrivée de l'ennemi il en fut empêché.

6° Deux armées étant proches l'une de l'autre, il est impossible de se retirer sans combattre. Et deux chefs nuisent plus dans une armée qu'ils ne profitent.

Du côté d'Annibal :

1° Annibal nous montre quelles sont les conditions d'un bon chef. Premièrement, il apprend bien l'humeur et le naturel du chef adversaire, et ne néglige point l'heure du berger. Car, en voyant l'ardeur de Varro, il n'en perd pas l'occasion, en se logeant tout près des Romains, et le sollicitant par sa cavalerie à de petits

combats pour le tant plus chatouiller. Celui donc qui connaîtra bien l'humeur de son ennemi est déjà comme victorieux, vu que, selon cela, il prend ses mesures; et qui ne laissera échapper aucune occasion, soit pour l'offensive, ou pour la défensive, il ne fera que gagner.

2° Que la suffisance du chef fait tout, et que la seule disposition d'une bataille emporte la victoire; car le bon ordre la gagne; et sans ordre on ne peut faire aucun effort : c'est l'ordre qui donne même le courage. Annibal donc a si bien rangé sa bataille que, par la courbure lunaire, il rompit celle des Romains, et avec les deux cornes les chargea à l'imprévu aux deux flancs, et ainsi les environna.

3° Qu'un bon général, comme un maréchal de camp, ou qui commande l'avant-garde ou arrière-garde, importe autant dans une bataille que le chef même, c'est-à-dire en son particulier : par exemple, je m'étonne de la suffisance de Maharbal et d'Asdrubal : le premier, menant l'aile droite, envoie toute sa cavalerie côtoyer derrière la bataille des Romains, et donne en queue de ladite droite des Romains, contraignant leur bataille entière à combattre aussi bien à dos, comme ils faisaient déjà aux flancs; ès ailes et au front ils étaient forcés de combattre contre la bataille lunaire d'Annibal. Asdrubal, voyant cela de l'aile gauche où il était, envoie tout au long, par derrière la bataille d'Annibal, un secours de cavalerie à l'aile droite de son infanterie, laquelle combattait les flancs des Romains, rassurant par ainsi quant et quant toute la bataille d'Annibal, et ne laissant cependant pas d'aller lui-même au secours des siens contre Émile, qui commandait l'aile droite des Romains.

déjà d'une grande prérogative de l'avoir entièrement conservé jusqu'alors ; car d'ordinaire personne ne défait son ennemi en bataille rangée, sans en sentir les plaies et les misères lui-même ; et on ne se plonge pas en terre ennemie, sans avoir premièrement pourvu à toutes les nécessités, à quoi il faut du temps : que si l'ennemi vous fatigue et vous contraint par famime et disette de quitter sa terre, vous êtes encore en vigueur de vous défendre, ayant vos moyens libres et sains. En un mot si vous prospérez et obtenez victoire sur terre ennemie, elle est toujours fort avantageuse et ordinairement entière; mais si vous perdez et courez mauvaise fortune sur le terroir adversaire, en cas que vous vous comportiez sagement, il y a grande apparence que vous vous conserverez aisément. Car le prince et capitaine victorieux en son pays propre sera autant capable de vous faire d'abord et au même instant la guerre en votre état, que la femme accouchée d'un enfant sera propre à danser ; et cependant vous reprenez haleine, voire serez peut-être alors en même vigueur. Car le proverbe sera toujours véritable qu'*une épée tient l'autre dans le fourreau*, et *un coq sur son fumier eu vaut deux.*

2° Il est aussi à remarquer qu'il faut nécessairement dresser l'ordre de sa bataille selon les occurrences que la place ou votre ennemi vous donneront; mais il est bien à noter que c'est l'office d'un bon chef de pourvoir à cela, comme Scipion y a bien pourvu, et ordonné ces intervalles à temps contre les éléphants, par manipules. On doit estimer pour très-grand capitaine celui qui ordonnera si bien sa bataille, que son ennemi soit contraint de changer la sienne, ne doutant pas qu'à raison

de cela il aura toujours le dessus. Ce qui servira aussi par conséquent pour sujet de penser à la difficulté et au danger auquel on se met, quand il est question de se remuer beaucoup en s'approchant de l'ennemi. Puis d'autant que sans grande expérience et très-bon jugement du capitaine, voire sans adresse et l'obéissance du soldat, on ne peut bien ordonner à la fin susdite son armée en bon ordre, et moins s'accommoder sur la place selon celle de son adversaire. Il faut aussi remarquer combien la suffisance du capitaine, l'adresse et la discipline militaire du commun soldat sont nécessaires et salutaires; et combien celui qui veut se mêler de ce métier se doit évertuer pour rendre et sa personne et ses gens capables, exercés, prompts et adroits.

3° J'observe aussi une conduite, un soin et un ordre vraiment dignes d'un bon capitaine, en ce que Scipion commanda la retraite, voyant que son avant-garde se rompait, et que le même arriverait à sa bataille, parce que l'on ne pouvait passer sans rompre ses rangs à cause des corps morts des ennemis. Car sans doute il eût été défait là où, au contraire, il emporta le laurier d'une pleine victoire. Par sa seule conduite, bonne prévoyance, et par un soin extraordinaire, ce valeureux héros mit fin à la guerre ; car ce fut le coup fatal pour la désolée Carthage, et le degré suprême de Rome triomphante, auquel elle monta par la prudence du grand Scipion, lequel fit très-bien de donner alors la bataille, pour des raisons qui se montrent assez d'elles-mêmes et qui sont de grand poids. Car puisque l'on ne doit jamais hasarder le combat que l'on ne soit bien assuré de ne pouvoir pas tant perdre que gagner, en cas que les ennemis

d'une grande ... de l'avoir ... rencontre
... pour nous ; car d'ordinaire personne ... dans la
... ennemi en bataille rangée, sans en sentir une né-
... même ; et on ne se plonge ... pas
... sans avoir premièrement pourvu ... ses raisons
... à quoi il faut du temps : que si l
fatigue ... vous ... contraint par famine ... tenu à bout de
... vous êtes encore en vigueur ... du joug de ses
... moyens libres et sains. En ... secourir sa pa-
... et ... victoire sur l'ennemi et en y don-
toujours fort avantageuse et ordinaire ... perdant, qu'une
si vous perdez et courez mauvaise ... grand préjudice à
adversaire, en cas que vous vous ... vu que toujours sa
a grande apparence que vous vous ... perdant même, il res-
Car le prince et capitaine victorieux ... cette armée d'Anni-
sera autant capable de vous faire ... thaginois, allait par
instant la guerre en votre état ... alle, que de longtemps
d'un enfant sera propre à ... se mettre en état de
reprenez haleine, voire serez ... moins pour rien
gueur. Car le proverbe sera ... : au lieu que les Ro-
épée tient l'autre dans le fourreau ... la presse, et entrete-
eu vaut deux. ... ennemies, accroissaient

2° Il est aussi à remarquer ... la perte de la ba-
dresser l'ordre de sa bataille ... de son armée donner le
place ou votre ennemi vous ... et le ruiner pour long-
à noter que c'est l'office ...
cela, comme Scipion y ... ne pouvait pas être meilleure ;
intervalles à temps contre ... par ses fréquentes victoires,
On doit estimer pour ... dée de la valeur et de la ca-
donnera si bien sa ba... le croyait impossible de pouvoir
traint de changer la ... ordres, et criait pour cet effet

avec impatience après le combat, là où celle d'Annibal, qui par les délices de Capoue avait relâché de sa première vertu, et qui commençait d'avoir en aversion son chef, voyant empirer en mal les choses, et étant outre cela fort harassée du grand voyage, et effrayée de la suite consécutive de tant de désastres qui lui étaient survenus en si peu de temps, et qui l'obligeaient à quitter non-seulement la conquête, mais aussi les richesses et le butin de toute l'Italie, qu'elle avait possédée si glorieusement depuis dix-sept ans, se voyait ici dans le cours de la même fortune que les Romains avaient courue à leur ruine entière : puis il y avait encore cette difficulté, que les Espagnols étant malcontents, tant à cause de ces raisons, que pour être forcés à combattre en pays étranger, sans aucune apparence de profit ni de ressource, ne demandaient autre chose que de pouvoir retourner chez eux.

Or, quant à la nécessité, Scipion considérait avec beaucoup de jugement et de prudence que rien n'était plus capable de faire périr son armée que de différer le combat; vu que le temps, par le défaut des choses nécessaires, aurait dissipé peu à peu son monde; de sorte que si Annibal avait imité l'exemple de Fabius en Italie, il eût mis les Romains dans l'extrémité, et délivré sa patrie d'une totale ruine. Scipion donc a fait un coup de maître d'avoir pu attirer les ennemis au combat, et Annibal une très-grande faute de l'avoir accepté; quoique, comme un très-bon chef et grand capitaine, il n'ait rien omis au jour de cette bataille de tout ce qui dépend du devoir d'un général d'armée, tant quant à la valeur, que particulièrement à l'ordre qu'il donna si bon ce jour-là,

qu'il n'avait encore jamais fait, de sorte que les Romains même furent obligés de l'en louer. En effet, dans toute la conduite de cette action, il n'y avait rien que de louable, et qui ne dût être imité d'un bon capitaine; car dans cette journée, nonobstant qu'il eût sujet d'appréhender de son côté, il se résolut pourtant, et s'efforça de si bien faire, que quand même il succomberait et perdrait la bataille par les avantages et l'effort des ennemis, il leur en resterait des marques sanglantes, et que pour cela il ne perdît pas le lustre ni la réputation d'être bon chef. Il fit valoir ses bons conseils, son ordre, le commandement, la présence et la vigueur de sa personne. Enfin j'ose dire que si Scipion s'est acquis une gloire éternelle par cette victoire, Annibal n'est pas sorti moins glorieux de l'avoir perdue comme il l'a perdue. Son exemple en ceci est assurément fort illustre. Il nous montre que l'on ne doit pas juger des actions d'un grand chef ni de la capacité de sa personne par les succès d'icelles qui dépendent de la fortune, ou, pour mieux dire, de la bénédiction du ciel, que Dieu verse sur ceux qu'il lui plaît, et souvent sur les mauvais conseils aussi bien que sur les bons, sur la témérité aussi bien que sur la prudence, sur une action mal comprise, comme sur celle qui se fonde sur la sagesse, enfin selon son bon plaisir, par des raisons qui nous sont inconnues, et qu'il veut faire à sa gloire et à l'admiration de sa conduite. Cependant il ne faut pas, pour l'auteur d'une action malheureuse, en blâmer d'abord le chef, quand il s'y conduit avec raison, avec prudence et avec courage, lesquelles qualités dépendent de sa personne, et le font mériter le blâme quand elles le délaissent; mais, quant à l'issue, elle dépend de la for-

se laisse point rouler selon leur
veut se tourner.
...ilités que cette occasion nous fait
...sonne d'Annibal, ce n'est pas la
. de ce chef, glorieux par beaucoup
..quêtes, témoigna par la modération
son ambition, tâchant par une pru-
..iter par tous les moyens licites ce
.ûre et salutaire considération de l'in-
..., et opposant l'importance de la chose
propres; jusque-là qu'il demanda la paix
...ant on doit le priser, et imiter en sem-
...ture, où il a fait preuve de sa vertu et de
...omme dans tout le reste de ses actions.
...ute qu'il a commise, et qui est sans doute
...t considérable, est de s'être laissé persuader
...de la sotte populace, et des principaux de sa
...nner cette bataille dans la ruine de son pays
...rmée. Là sa constance le délaissa, et l'impa-
...orta par-dessus la vertu. Il ne considéra pas
...ule ignore la conduite de la guerre, et ne sait
... de l'importance d'une bataille, dont la perte
...ut sauter la plus grande couronne; qu'il est
...e changeant, et ne sait le plus souvent pas ce
...; et qu'ici l'impatience de se voir délivrés des
...s les faisait crier de la sorte, sans contre-peser
...ance de la perte du combat. Annibal donc expé-
... à cette fois que quand les grands hommes bron-
...s tombent tout à fait le nez en terre; et qu'il a fait
...ssi grande faute qu'un chef de la sorte puisse
en hasardant dans une seule journée toute sa pa-

trie et les moyens de la garantir dorénavant de sa totale ruine. Car, outre que le succès de cette bataille était douteux, il avait sujet de craindre beaucoup, vu que le danger qu'il y avait de contraindre au combat des esprits mécontents et mutins, comme étaient les Gaulois, Espagnols et Italiens, n'était pas petit. Il en témoigna même sa méfiance par l'ordre qu'il donna ce jour-là parmi ses troupes. Mais, outre tout cela, le gain de la bataille pouvait lui donner incomparablement moins de profit que de dommage, vu qu'alors il avait entièrement besoin de conserver ses troupes, et qu'en les perdant, il perdait et faisait bouleverser tout l'État; de sorte qu'il ne lui restait autre raison que celle de la nécessité, laquelle pour lors était évitable, et pouvait-il prendre son temps mieux à propos, et différer le combat, jusqu'à ce qu'il eût été contraint par une plus grande nécessité? Un grand avantage encore qu'Annibal eût procuré à sa patrie en différant le combat, est une paix mieux conditionnée pour les Carthaginois. Car quand Scipion se serait aperçu de la résolution d'Annibal à vouloir temporiser et fuir le combat, et qu'il eût vu dissiper peu à peu ses troupes, il n'y a point de doute qu'Annibal en aurait obtenu une paix fort favorable : au lieu qu'en se précipitant il obligea sa patrie, dans sa ruine extrême, de la prendre comme un don gratuit de la discrétion et de la grâce des ennemis.

De sorte que si Annibal nous a jusque-là servi d'un exemple d'imitation, il nous en est dans cette occasion un d'aversion. Car ce nous doit être une maxime inviolable, qu'au fait de la guerre, nous ne devons pas simplement suivre les sentiments de la gloire, mais avoir pour

guide la raison, détachée de toutes passions particulières.

Puis les actions de nos ennemis doivent nous enseigner la manière de nous bien conduire, soit en imitant les bonnes, ou en fuyant les mauvaises. Annibal donc devait se mirer sur la conduite de Fabius Maximus, et sur la témérité de Flaminius et de Varro qui lui avaient procuré de si belles victoires, après les avoir attirés au combat avec bien de la peine.

Or, Scipion (qui est un chef imitable dans toutes ses actions) s'appliqua avec beaucoup de prudence la conduite de son ennemi, non-seulement en ce qu'il transporta la guerre hors de sa patrie; mais qu'il sut aussi bien se servir des avantages qu'il avait en terre ennemie, se laissant conduire par la raison, et enseigner par l'illustre chef de Carthage.

A Dieu seul la gloire.

XIX.

DU MÉLANGE DE L'INFANTERIE AVEC LA CAVALERIE [1].

Montécuculi blâme fort la coutume que nous avons de séparer la cavalerie de l'infanterie, et d'abandonner chacune de ces armes à ses propres forces, sans que l'une et l'autre puisse s'aider et s'entre-secourir. Rien ne frappe davantage que cette vérité; et il est d'ailleurs certain que cet habile chef d'armée était très-capable de nous don-

[1] Folard *Nouvelles découvertes sur la guerre,* p. 209 et suiv.

ner des principes pour combattre avec plus de méthode; mais il nous fait un mystère de cette méthode. Il ne fait que glisser sur la question : il se contente de la proposer, il ne donne ni ordre ni disposition. Peut-être qu'il n'avait pas dessein de publier les découvertes de tactique qu'il pouvait pratiquer un jour : c'eût été fournir des armes contre lui-même. Il était général de l'empereur, il se réservait les coups de maître qu'il laisse deviner à des écoliers éclairés qui savent profiter des leçons et des découvertes des habiles gens. Quoi qu'il en soit, ce grand homme est mort avec son secret, et ne nous apprend rien dans ses Mémoires, sinon qu'il est absurde de séparer la cavalerie de l'infanterie dans une bataille rangée, et dans une situation où il soit libre au général de ranger l'une et l'autre de ces armes où il lui plaît. Pour moi, qui n'ai aucune raison de faire mystère de mes découvertes de tactique, ni aucune espérance de parvenir aux grades où je puisse faire connaître un jour, par les effets, la solidité de mes principes, j'ai cru qu'il était nécessaire d'en découvrir quelque chose.

On voit dans les historiens de l'antiquité de grands capitaines qui ont reconnu la nécessité de remédier au défaut de l'usage ordinaire de mettre la cavalerie sur les ailes, et de l'infanterie au centre. Tout l'expédient qu'ils trouvèrent fut d'entremêler les escadrons de pelotons de leur infanterie légère. On ne sait qui fut le premier auteur de cette méthode; je m'étonne que Tite-Live en ose donner l'invention aux Romains : il avait pourtant lu Polybe : lui qui en est le copiste ne pouvait ignorer qu'Annibal s'en était servi à la bataille de Trébie contre Sempronius, et les Grecs longtemps avant les Cartha-

ginois ; au lieu que les Romains ne commencèrent à entrelacer leurs escadrons qu'au siége de Capoue dans la seconde guerre punique. D'ailleurs qui sait si les anciens Allemands et les Gaulois n'avaient pas suivi cet usage avant les Grecs, et si ces premiers n'en étaient pas les inventeurs ; car il paraît que dans leurs armées ils avaient un corps d'infanterie destiné seul et dressé pour combattre avec elle.

Tite-Live et Plutarque parlent des Bastènes, peuple gaulois qui devait venir au secours de Persée avec dix mille chevaux, qui chacun, selon la milice de ces peuples, avait un fantassin combattant avec eux. *Veniebant*, dit-il, *decem millia equitum, par numerus peditum, et ipsorum jungentium cursum equis, et invicem prolapsorum equitum vacuos capientium ad pugnum equos.* César dit à peu près la même chose en parlant de la cavalerie d'Arioviste. Ce grand capitaine trouva cette méthode digne de remarque, et bien lui en valut de s'en être servi à la bataille de Pharsale; il fit même plus, car il y ajouta des cohortes entières avec des pelotons, après avoir dressé les uns et les autres à combattre entre les escadrons; sans cet expédient la victoire lui échappait.

Nous devons aux anciens le principe des pelotons entremêlés avec la cavalerie; je m'étonne que cette méthode n'ait pas été suivie de nos modernes. Je ne vois qu'un fort petit nombre de guerriers célèbres qui l'aient pratiquée, et toutes les fois qu'ils s'en sont servis, ils ont remporté de grandes victoires. Ces exemples ne se trouvent que de loin en loin. Le premier et le plus remarquable est celui de la bataille de Pavie en 1525. Il m'importe d'autant plus de le citer, que je ne dois rien

ner des principes pour combattre avec … ce
mais il nous fait un mystère de cette … …ue.
que glisser sur la question : il se … …ins choisis…
poser, il ne donne ni ordre ni di… les escadrons de la
qu'il n'avait pas dessein de publi… …elle de France, qui
tactique qu'il pouvait pratiquer … …able de l'Europe. Ces
nir des armes contre lui-même. … se répandirent et s'é-
pereur, il se réservait les coups … sur tout le front de la
viner à des écoliers éclairés qu… premier choc, cette infan-
çons et des découvertes des … intervalles des escadrons,
soit, ce grand homme est mo… le front, de flanc et sur leurs
apprend rien dans ses Mém… …ur sans cesse et sans relâche,
de séparer la cavalerie d… …légèreté surprenante dès qu'on
rangée, et dans une situ… …revenant ensuite à la charge, ils
de ranger l'une et l'autr… …ée d'arquebusades sur ces gros
Pour moi, qui n'ai au… …uer, et attaqués en même temps
mes découvertes de … ennemis. Par cette nouvelle ma-
parvenir aux grade… …squ'alors inconnue, cette brave
par les effets, la … défaite ; et c'est principale-
était nécessaire … …ue la perte de cette bataille.

On voit dan… …servit depuis d'exemple et de
capitaines qui … capitaines qui mirent les pelo-
défaut de l'… … l'amiral de Coligny n'a pas été
les ailes, et … …mple de Pavie, qui s'en est servi
qu'ils trouv… … L'expérience lui fit bientôt con-
tons de … …cette méthode, dont il ne se dé-
mier aut… …es combats qu'il donna. Henri le
en ose … …qu'il n'était que roi de Navarre,
la Polyb… …e de Coutras. Il en connut si bien
qu'Anib… …qua dans toutes les autres qu'il
Sempr… …la Ligue, et qu'il eût peut-être

perdues sans ce moyen qui lui réussit toujours. Le père Daniel décrit ainsi cette manière de combattre. Il dit que l'emploi de ces pelotons était d'attendre de pied ferme les escadrons ennemis, et de ne tirer sur eux que de vingt pas pour ne pas le faire inutilement. Les soldats qu'on choisissait pour cette fonction, continue-t-il, étaient tous gens de cœur et d'élite, résolus à périr et à se voir passer sur le corps la cavalerie ennemie en cas de déroute. Ces petits bataillons, comme il les appelle, étaient seulement de cinq de front et autant de files; les premiers étaient ventre à terre, les seconds sur un genou, les troisièmes penchés et ceux de derrière debout, pour faire tous leurs décharges en même temps.

Gustave-Adolphe, M. le Prince, M. de Turenne ont plusieurs fois pratiqué la méthode d'entrelacer les escadrons, et même d'y introduire des bataillons fraisés de leurs piques. C'était la grande ressource du dernier, et encore plus celle du maréchal de Gassion, excellent chef de guerre s'il en fut jamais. Il défit totalement Coloredo au combat de Magnicourt : il fit couler des pelotons entre les intervalles des escadrons, qui tuèrent une infinité de monde aux ennemis. Ces exemples devraient, ce me semble, servir de leçon dans tous les combats.

On peut juger, par tout ce que je viens de dire, si c'est une chose bien sensée et fort prudente de fonder ses espérances sur deux corps qni ne sauraient s'entre-secourir, et dont l'un ne peut être défait sans emporter nécessairement la défaite de l'autre. Car si ces deux armes étaient égales, si elles pouvaient agir et se soutenir par elles-mêmes, je ne mettrais point cette affaire en question; mais lorsqu'elles sont inégales, il est ab-

[illegible] séparément. Car supposant [illegible] égalité à tous égards, soit [illegible] dans les généraux; supposant [illegible] attaque l'emporte par la valeur de [illegible] même par le nombre sur celle de sa [illegible]-ci fait soutenir la sienne et l'entre-[illegible] lons de son infanterie, tous gens choi-[illegible] bataillons à ses ailes, il aura sûrement [illegible] son antagoniste. Si tant de grands hom-[illegible] et modernes ont reconnu l'erreur où nous [illegible] ils ont réussi pour avoir suivi la méthode de [illegible] soutenir une arme par l'autre dans les combats de [illegible], si enfin nous avons mille exemples, même [illegible] jours, d'une vérité si frappante, n'est-ce pas une [illegible] étrange de ne pas les imiter dans cette pra-[illegible]

XX.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DE VÉGÈCE.

Telle est la nature des choses de la guerre, que ce qui vous est utile nuise nécessairement à votre ennemi, et que ce qui le favorise vous soit toujours contraire. Sur ce principe, pour faire ou ne pas faire quelque chose, ne vous réglez jamais sur sa conduite, mais uniquement sur le plan de vos intérêts; car vous commencez à agir contre vous-même dès que vous imitez une démarche que l'ennemi a faite pour son avantage; et de même, ce que vous aurez fait pour le vôtre lui deviendra nuisible s'il veut l'imiter.

Plus vos troupes auront fait de service dans les camps de province, et plus vous aurez pris de peine à les exercer, moins vous courrez de danger en campagne.

Il ne faut jamais mener des soldats au combat qu'on ne les ait éprouvés auparavant.

Il vaut mieux réduire l'ennemi par la faim, par des ruses, par la terreur, que par des batailles où la fortune a souvent plus de part que la valeur.

L'occasion à la guerre fait ordinairement plus que la valeur.

On gagne beaucoup à débaucher les soldats de l'ennemi, et à les recevoir, s'ils se livrent de bonne foi, parce que les transfuges lui font plus de tort que ceux qu'on lui tue.

Si un espion rôde dans votre camp, faites rentrer pendant le jour tous vos soldats dans leurs tentes, et il est d'abord pris.

Quand vous connaîtrez que l'ennemi a éventé vos desseins, changez-les aussitôt.

Consultez avec plusieurs personnes ce qui se peut faire; mais, pour ce que vous voulez exécuter, ne prenez conseil que de peu de gens choisis et fidèles, ou plutôt que de vous seul.

La crainte et les châtiments corrigent les soldats dans leurs quartiers. En campagne, l'espérance et les récompenses leur font faire leur devoir.

Les bons généraux ne donnent jamais des batailles que par occasion ou par nécessité.

Il y a bien de l'art et de la sagesse à presser davantage l'ennemi par la faim que par le fer.

La valeur est supérieure au nombre.

Le terrain fait souvent plus que la valeur.

Peu de gens naissent braves; beaucoup le deviennent par la force d'une bonne institution.

Une armée se fortifie par le travail et s'énerve par l'oisiveté.

N'engagez jamais une affaire générale que vous ne voyiez le soldat se promettre la victoire.

La nouveauté étonne; les choses communes ne font plus d'impression.

Celui qui poursuit inconsidérément un ennemi avec des troupes débandées veut lui céder la victoire.

Qui n'a pas fait provision de blé et de vivres nécessaires est vaincu sans coup férir.

Les bons généraux cherchent moins à livrer des batailles où le péril est commun, qu'à combattre l'ennemi par la finesse et les ruses, pour le détruire autant qu'ils peuvent en détail, ou du moins l'épouvanter, sans risquer leurs propres forces. Voici quelques instructions générales sur ce sujet, que je donne d'après les anciens.

Il est du devoir et du véritable intérêt d'un général d'appeler souvent à son conseil des officiers sages et éclairés de tous les corps de l'armée, d'en bannir absolument l'adulation qui n'est jamais que très-pernicieuse, et d'y traiter librement avec eux de l'état respectif de ses troupes et de celles des ennemis; s'il est supérieur en nombre ou non; si ses troupes sont mieux armées et mieux équipées; qui des deux a les soldats les plus exercés, ou les plus résolus dans le besoin. Il faut aussi examiner dans ce conseil de quel côté est la meilleure cavalerie, et surtout la meilleure infanterie, qui fait toujours la principale force d'une armée; par rapport à la cavale-

rie, qui des deux est le plus fort en cavaliers armés de lances, ou en cavaliers sagittaires; lequel en a le plus de cuirassés; lequel a de meilleurs chevaux. Enfin, il faut regarder à qui le champ de bataille est plus avantageux. Si on est plus fort en cavalerie, il faut choisir la plaine et si l'on est supérieur en infanterie, on doit chercher un terrain serré, coupé de fossés et de marais, couvert de bois et quelquefois de montagnes. La disette ou l'abondance, dans l'une ou l'autre armée, régleront aussi les projets et les opérations. La famine, comme l'on dit, est un ennemi intérieur qui fait souvent plus de ravage que le fer. Surtout il faut délibérer mûrement s'il est plus à propos de temporiser ou d'en venir vite à une affaire. L'ennemi a quelquefois compté de finir bientôt une expédition, et si on la traîne en longueur, ou la disette le consume, ou l'impatience de revoir son pays l'y rappelle, ou le dépit de ne rien faire de considérable le rebute et l'oblige de s'en aller; c'est alors que ses soldats, épuisés de travail et rebutés de son service, désertent en foule; une partie se dissipe; d'autres se rendent à vous, parce que la fidélité des troupes tient rarement contre la mauvaise fortune; et une armée qui était nombreuse en entrant en campagne commence à se fondre d'elle-même.

Il n'est pas moins important de connaître le génie de son ennemi et le caractère de ses généraux; s'ils sont sages ou téméraires, hardis ou timides; s'ils combattent par principes ou au hasard; avec quelles nations braves ou lâches ils ont eu affaire. Il est aussi nécessaire à un général de savoir ce qu'il doit attendre des forces et de la fidélité de ses auxiliaires; comment sont affectées ses troupes; ce que pensent celles de l'ennemi; lequel des

deux partis a le plus de confiance, pressentiment qui élève ou abat le cœur. Cependant une harangue d'un général qui paraît lui-même ne rien craindre peut ranimer ses soldats. Le courage renaît à des troupes abattues, si par une occasion favorable, ou par le moyen des ruses, on vient à faire quelque action d'éclat.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE I. — DES CAS DE GUERRE.

CHAPITRE I. — Des causes de guerre.

CHAPITRE II. — Des causes injustes de guerre.

CHAPITRE III. — De l'intervention.

CHAPITRE IV. — A qui appartient la déclaration de guerre.

CHAPITRE VIII. — De la connaissance de l'ennemi.

CHAPITRE IX. — Des reconnaissances.

CHAPITRE X. — Du coup d'œil militaire.

CHAPITRE XI. — Qu'il est plus important d'avoir un général excellent qu'une bonne armée.

LIVRE IV. — DE LA STRATÉGIE.

CHAPITRE I. — Des deux principes fondamentaux de la guerre.

CHAPITRE II. — De la guerre offensive.

CHAPITRE III. — De la guerre défensive.

CHAPITRE IV. — Du point objectif, et de la base d'opérations.

CHAPITRE V. — Des lignes d'opérations.

CHAPITRE VI. — Du front stratégique et d'opérations.

CHAPITRE VII. — Des marches et des ordres.

CHAPITRE VIII. — Des frontières et des forteresses.

CHAPITRE IX. — De l'occasion stratégique.

CHAPITRE X. — Des diversions et des descentes.

CHAPITRE XI. — Des réserves en général.

LIVRE V. — DE LA TACTIQUE.

CHAPITRE I. — De l'emploi de chaque arme.

CHAPITRE XI. — Résumé du droit des gens et des règles de la guerre.

CHAPITRE XII. — Exhortation et conclusion.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

CATALOGUE

DE LA

BRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER et Cie, Éditeurs.

OUVRAGES DE MM.

PARIS

35, quai des Grands-Augustins.

1860

PUBLICATIONS NOUVELLES.

L'ABBÉ COGNAT.

POLÉMIQUE RELIGIEUSE. Quelques pièces pour servir à l'histoire des controverses de ce temps. 1 vol. in-12. 3 50

AMÉDÉE THIERRY, de l'Institut.

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE AU Ve SIÈCLE. — Derniers temps de l'empire d'Occident. 1 vol. in-8. 7 »

S. DELORME.

LES HOMMES D'HOMÈRE. Essai sur les mœurs de la Grèce aux temps héroïques. 1 vol. in-8. 7 »

ALFRED MAURY, de l'Institut.

LA MAGIE ET L'ASTROLOGIE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE. ou étude sur les superstitions païennes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. 2e édition. 1 vol. in-12. 3 50

J.-E. ALAUX

LA RAISON. Essai sur l'avenir de la philosophie. 1 vol. in-12. 3 50

VOLTAIRE.

VOLTAIRE A FERNEY. Sa correspondance avec la duchesse de Saxe-Gotha. Nouvelles lettres et notes historiques inédites, recueillies et publiées par MM. E. Bavoux et A. F. 1 vol. in-8. 7 »

STANISLAS JULIEN, de l'Institut.

LES DEUX JEUNES FILLES LETTRÉES. Roman chinois. 2 volumes in-12. 7 »

MADAME DE LA TOUR DU PIN.

LES ANCRES BRISÉES; passion, douleur, résignation. Nouvelles. 1 vol. in-12. 3 50

ALEX. BERTRAND.

D'ATHÈNES A ARGOS. Études de mythologie et d'archéologie grecques. 1 vol. in-12. 3 »

V. COURDAVEAUX.

DU BEAU DANS LA NATURE ET DANS L'ART. in-8, 246 pages. 3 75

GUST. EYRIÈS.

SIMART, Statuaire, membre de l'Institut. ÉTUDE SUR SA VIE ET SES ŒUVRES. 1 vol. g. in-8, avec portrait. 7 »

ALLAN KARDEC.

LE LIVRE DES ESPRITS, contenant les principes de la doctrine spirite etc. Nouvelle édition. 1 vol. in-8. 6 »

— LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-12. 3 50

OUVRAGES DE M. GUIZOT.

SIR ROBERT PEEL. — Étude d'histoire contemporaine, accompagnée de fragments des Mémoires de Robert Peel. 2e édit. 1 vol. in-8. 7 »
—Le même ouvrage, 1 vol. in-12. 3 50

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, depuis l'avénement de Charles Ier jusqu'au rétablissement des Stuarts (1625-1660). 6 vol. in-8, en trois parties. 42 »

Chaque partie séparément :

—**HISTOIRE DE CHARLES Ier,** depuis son avénement jusqu'à sa mort (1625-1649); précédée d'un *Discours sur la Révolution d'Angleterre.* 6e édition. 2 vol. in-8. 14 »
—Le même ouvrage, 2 vol. in-12. 7 »

—**HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DE CROMWELL** (1649-1658), 2e édition. 2 vol. in-8. 14
—Le même ouvrage, Nouvelle édition. 2 vol. in-12. 7 »

—**HISTOIRE DU PROTECTORAT DE RICHARD CROMWELL** du rétablissement des Stuarts. 2 vol. in-8. (1659-1660). 14 »
—Le même ouvrage, 2 vol. in-12. 7 »

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, 2 vol. en deux parties qui se vendent séparément :

—**MONK. CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE,** etc.; Etude historique. Nouvelle édition. 1 vol. in-8, avec portrait. 5 »
—Le même ouvrage, 1 vol. in-12. 3 50

—**PORTRAITS POLITIQUES** des hommes des divers partis : *Parlementaires, Cavaliers, Républicains, Niveleurs;* Nouv. édition. 1 vol. in-8. 5 »
—Le même ouvrage, 1 vol. in-12. 3 50

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE ET EN FRANCE, depuis la chute de l'empire romain, etc. 7e édition. 5 vol. in-8. 30 »
— Le même ouvrage, nouv. et jolie édition, 5 vol. in-12. 17 50

—**HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN EUROPE,** depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la Révol. franç. 7e édit. 1 vol. in-8, port. 6 »

—**HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN FRANCE.** 7e édit. 4 vol. in-8, 1859. 24 »

HISTOIRE DES ORIGINES DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF *et des Institutions politiques de l'Europe,* depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au XIVe siècle; nouv. éd. revue et corr. 2 v. in-8. 1855. 10 »
—Le même ouvrage, 2 vol. in-12. 7 »

ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, etc. 9e édit. 1 vol. in-8. 6 »
—Le même ouvrage, 1 vol. in-12. 3 50

OUVRAGES DE M. GUIZOT (*Suite*).

SHAKSPEARE. — ŒUVRES COMPLÈTES. — Trad. de M. Guizot, entièrement refondue, avec une étude, des notices et des notes, 8 vol. in-8. Le tome Ier est en vente. Prix de chaque volume pour les souscripteurs 5 »

SHAKSPEARE ET SON TEMPS Étude littéraire, par M. Guizot, etc., suivie d'une étude sur *Othello*, etc., par M. le duc de Broglie. 1 vol. in-8°. 5 »

— Le même ouvrage, 1 vol. in-12. 3 50

CORNEILLE ET SON TEMPS. Étude littéraire, comprenant : *De l'état de la Poésie en France avant Corneille : — Essai sur la vie et les œuvres de Corneille ; — Trois Contemporains de Corneille : Chapelain, Rotrou et Scarron*, etc. 1 vol. in-8°. 5 »

— Le même ouvrage, 1 vol. in-12. 3 50

MÉDITATIONS ET ÉTUDES MORALES : *De l'état des âmes, — De la Religion dans les sociétés modernes*, etc., etc. — *Méditations sur l'immortalité de l'âme*, etc., — *Études sur l'éducation*, etc. ; 1 vol. in-8. 6 »

— Le même ouvrage, nouv. et jolie édit., 1 vol. in-12. 3 50

ÉTUDES SUR LES BEAUX-ARTS en général : *De l'état des Beaux-Arts en France et du Salon de 1810. — Essai sur les limites qui séparent et les liens qui unissent les Beaux-Arts. — Description des tableaux du Louvre*, etc. 1 vol. in-8. 6 »

— Le même ouvrage, 1 vol. in-12. 3 50

ABAILARD ET HÉLOÏSE, essai historique, par M. et Mme Guizot, suivi des *Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, traduites en français par M. Oddoul ; nouv. édit. revue et corrigée. 1 vol. in-8. 6 »

— Le même ouvrage, nouv. et jolie édit. 1 joli vol. in 12. 3 50

— Le même ouvrage, 1 beau vol. grand in-8, papier glacé, *illustré* de 32 belles vignettes d'après *Gigoux*. 10 »

MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE (Coll. des), depuis la fondation de la monarchie, jusqu'au XIIIe siècle, trad. et accompagnés de notices, de notes et de suppléments. 29 forts vol. in-8. 174 »

DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE (Janvier 1849). in-8 de 164 p. 2 50

DISCOURS DE MM. DE MONTALEMBERT ET GUIZOT, à l'Académie française, [illegible] in-8 de 55 pages. 1 »

DISCOURS DE MM. BIOT ET GUIZOT à l'Académie française. 1 »

DISCOURS DE MM. VILLEMAIN ET GUIZOT à l'Académie française [illegible] 1 »

DISCOURS SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, par M. Guizot [illegible] de 158 pages. 1850. 2 50

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SYNONYMES de la Langue française, [illegible] des Synonymes de [illegible], Beauzée, Roubaud, d'Alembert, [illegible] grand nombre de nouveaux synonymes, par M. Guizot [illegible], 2 parties gr. in-8. 15 »

HISTOIRE DE WASHINGTON [illegible] de la République des [illegible] par M. [illegible] avec une introduction par M. Guizot [illegible] 7 »

— Le même ouvrage [illegible] 3 [illegible]

WASHINGTON. CORRESPONDANCE ET ÉCRITS, [illegible] et mis [illegible] par M. Guizot [illegible] in-8 12 »

GUILLAUME GUIZOT.

MÉNANDRE [illegible] la comédie et la Société grecque [illegible] 1855. 1 vol. in-8, avec portr. 7 »

[illegible] 3 [illegible]

VILLEMAIN.

ŒUVRES DE M. VILLEMAIN. Nouvelle édition, revue & augmentée, 14 vol. in-8, papier vélin satiné. 88 »

—LE MÊME OUVRAGE, 14 vol. in-12 dit format anglais. 49 »

Chaque ouvrage se vend séparément.

LA RÉPUBLIQUE DE CICÉRON, traduite sur le texte découvert par Maï, avec une introduction et des suppléments historiques. 1 vol. in-8. 7 »

— LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12. 3 50

CHOIX D'ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE : *Rapports académiques.* Études sur *Chateaubriand, A. de Broglie, Nettement,* etc., 1 vol. in-8. 7 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12. 3 50

SOUVENIRS CONTEMPORAINS *d'histoire et de littérature,* par M. VILLEMAIN. Nouv. édit. (1re et 2e parties), 2 vol. in-8. 14 »

—LE MÊME OUVRAGE, 2 vol. in-12. 7 »

TABLEAU DE L'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE au IVe siècle, accompagné d'Études sur *le Polythéisme,* sur *l'empereur Julien,* sur *Symmaque,* etc. Nouvelle édition. 1 fort vol. in-8. 6 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 fort vol. in-12. 3 50

DISCOURS ET MÉLANGES LITTÉRAIRES : *Éloges de Montaigne et de Montesquieu.—Notices sur Fénelon et sur Pascal.—Discours sur la critique. Rapports et Discours académiques.* Nouv. édit. 1 vol. in-8. 6 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12. 3 50

ÉTUDES DE LITTÉRATURE ancienne et étrangère : *Sur Hérodote,—Du poëme de Lucrèce. — Études sur Lucain, Cicéron, Tibère et Plutarque. — De la corruption des lettres romaines. — Essai sur les romans grecs. — Shakspeare; Milton; Wicherley; Young; Pope; Byron.* Nouv. édit. 1 vol. in-8. 6 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12. 3 50

ÉTUDES D'HISTOIRE MODERNE : *Discours su l'état de l'Europe au XVe siècle.—Lascaris.—Essai historique sur les Grecs depuis la conquête musulmane.—Vie du chancelier de l'Hôpital.* 1 vol in-8. 6 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol in-12. 3 50

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE, comprenant : *le Tableau de la Littérature au XVIIIe siècle* et le *Tableau de la Littérature au moyen âge,* par M. VILLEMAIN, nouvelle édition. 6 vol. in-8. 36 »

—LE MÊME OUVRAGE, 6 vol. in-12. 21 »

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE au XVIIIe siècle, 4 vol. in-8. 24 »

—LE MÊME OUVRAGE, 4 vol. in-12. 14 »

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE au moyen âge. 2 vol. in-8. 12 »

—LE MÊME OUVRAGE, 2 vol. in-12 7 »

S. DE SACY.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES, morales et historiques. 2e édit. 2 vol. in-8. 14 »

DISCOURS DE MM. S. DE SACY ET DE SALVANDY à l'Académie française. In-8. 1 »

J. J. AMPERE.

LITTÉRATURE ET VOYAGES, suivis de POÉSIES. 2 vol. in-12. 7 »

LA GRÈCE, ROME ET DANTE, études littéraires. 3e édit. 1 v. in-8. 7 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12. 3 50

FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE. 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)

VICTOR COUSIN.

ÉTUDES SUR LES FEMMES ILLUSTRES ET LA SOCIÉTÉ DU XVIIe SIÈCLE. 8 vol. in-8. 56 »

—**LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE**, d'après le *Grand Cyrus*, roman de Mlle de Scudéry. 2 beaux volumes in-8. 14 »

—**JACQUELINE PASCAL.** — *Premières études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle.* 3e édit. 1 beau vol. in-8, avec fac-simile. 7 »

—**MADAME DE HAUTEFORT ET MADAME DE CHEVREUSE.**—*Etudes sur les femmes illustres*, etc. 2 vol. in-8, ornés de jolis portraits. 14 »

—**LA JEUNESSE DE Mme DE LONGUEVILLE.**—*Etudes*, etc., 4e édition, 1 beau vol. in-8°, orné de deux jolis portraits. 7 »

—**MADAME DE LONGUEVILLE PENDANT LA FRONDE** (de 1651 à 1653), 1 vol. in-8. 7 »

—**MADAME DE SABLÉ.**—*Études*, etc. 2e édition. 1 vol. in-8. 7 »

ÉTUDES LITTÉRAIRES, 2 vol. in-8 qui se vendent séparément :

—**ÉTUDES SUR PASCAL**, 1 vol. in-8. 7 »

—**FRAGMENTS ET SOUVENIRS LITTÉRAIRES**, 1 vol. in-8. 7 »

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. (Cours de 1828). Nouvelle édition entièrement revue. 1 vol. in-8. (*Sous presse*).

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PHILOSOPHIE. (Cours de 1829). Nouvelle édition entièrement revue. 1 vol. in-8. (*Sous presse*).

PHILOSOPHIE DE LOCKE. (Cours de 1830). Nouvelle édition entièrement revue. 1 vol. in-8. (*Sous presse*).

DU VRAI, DU BEAU ET DU BIEN, 8e édition, augmentée d'un appendice sur l'art français, etc. 1 beau vol. in-8. 7 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 beau vol. in-12. 3 50

FRAGMENTS PHILOSOPHIQUES, par M. V. COUSIN, 5 vol. in-12. 17 50

—**FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE ANCIENNE** : *Xénophane.—Zénon d'Élée.—Socrate.—Platon.—Eunape.—Proclus.—Olympiodore.*—1 v. 3 50

—**FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE DU MOYEN AGE** : *Abélard.—Guillaume de Champeaux.—Bernard de Chartres.—Saint Anselme*, etc. 1 v. 3 50

—**FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE CARTÉSIENNE** : *Vanini.*—Le *Cardinal de Retz.—Malebranche et Mairan.—Leibnitz*, etc. 1 vol. 3 50

—**FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE MODERNE** : *Descartes.* — *Malebranche.—Spinoza.—Leibniz* et l'*abbé Nicaise.*—Le *P. André.* 1 vol. 3 50

—**FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE** : *D. Stewart. Buhle.—Tennemann.—Laromiguière.—Degérando.—M. de Biran*, 1 v. 3 50

DES PRINCIPES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE *et du Gouvernement représentatif*, suivi des *Discours politiques*; 1 vol. in-12. 3 50

J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

LE BOUDDHA ET SA RELIGION. 1 vol. in-8. 7 »

MIGNET.

PORTRAITS ET NOTICES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES : *Sieyès*, *Roederer*, *Livingston*, *Talleyrand*, *Broussais*, *Merlin*, *Destutt de Tracy*, *Daunou*, *Siméon*, *Sismondi*, *Comte*, *Ancillon*, *Bignon*, *Rossi*, *Droz*, *Cabanis*, *Franklin*, etc. Nouvelle édition augmentée. 2 vol. in-8°. 10 »

HISTOIRE DE MARIE STUART. Nouvelle édition. 2 vol. in-8° ornés d'un joli portrait. 12 »

CHARLES-QUINT, SON ABDICATION, SON SÉJOUR ET SA MORT AU MONASTÈRE DE YUSTE. 3e édition revue et corrigée. 1 beau vol. in-8°. 6 »
—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12. 3 50

ANTONIO PEREZ ET PHILIPPE II. Nouvelle édition revue et augmentée. 1 beau vol. in-8°. 6 »

RÉMUSAT (CH. DE).

BACON. Sa vie, son temps et sa philosophie, 1 vol. in-8°. 7 »
—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12. 3 50

L'ANGLETERRE AU XVIIIe SIÈCLE. Études et Portraits pour servir à l'histoire politique de l'Angleterre. 2 vol. in-12. 7 »

SAINT ANSELME DE CANTORBÉRY. Tableau de la vie des couvents et de la lutte des deux pouvoirs au XIe siècle. 1 fort vol. in-8. 7 »

ABÉLARD : Sa vie, sa philosophie et sa théologie, 2 forts vol. in-8. 14 »

CRITIQUES ET ÉTUDES LITTÉRAIRES ou Passé et Présent, etc., nouv. édit., 2 forts vol. in-12. 7 »

CHANNING : Sa vie et ses œuvres, avec une préface de M. DE RÉMUSAT. 1 vol in-8. 7 »

BARANTE.

HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE de la maison de Valois. Nouvelle édition illustrée de vignettes. 8 vol. in-12. 28 »

LE PARLEMENT ET LA FRONDE.—MATHIEU MOLÉ, etc. 1 vol. in-8. 7 »

HISTOIRE DU DIRECTOIRE de la République française, *complément de l'Histoire de la Convention*, 3 forts vol. grand in-8 cavalier. 1855. 21 »

ÉTUDES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES. 2 vol. in-8. 14 »
—LE MÊME OUVRAGE, 2 vol. in-12. 7 »

ÉTUDES LITTÉRAIRES ET HISTORIQUES. 2 vol. in-8. 14 »
—LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-12. 7 »

HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, *édit. populaire*, 1 vol. in-12. 1 25

ROYER-COLLARD. Sa vie politique, ses discours et ses écrits. 2 vol. in-8. (*Sous presse.*)

HISTOIRE DE LA CONVENTION nationale. 6 vol. gr. in-8. (*Sous presse.*)

TABLEAU LITTÉRAIRE DU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol. in-12. 3 50

PENSÉES ET RÉFLEXIONS MORALES ET POLITIQUES de M. de FICQUELMONT, précédée d'une notice par M. DE BARANTE. 1 vol. in-8. 7 »

ALFRED MAURY.

LA MAGIE ET L'ASTROLOGIE dans l'Antiquité et au Moyen Age, ou étude sur les superstitions païennes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8. 7 »
—LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-12. 3 50

AMÉDÉE THIERRY.

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE AU Ve SIÈCLE. (Derniers temps de l'empire d'Occident.) 1 vol. in-8. 7 »

HISTOIRE D'ATTILA et de ses successeurs en Europe, suivie des *Légendes* et *Traditions*, 2 forts vol. in-8. 14 »

HISTOIRE DES GAULOIS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de la Gaule par les Romains. 4e édition. 2 vol. in-8°. 14 »

— LE MÊME OUVRAGE, 2 vol. in-12. 7 »

F. DE SAULCY.

HISTOIRE DE L'ART JUDAÏQUE, tirée des textes sacrés et profanes 1 vol. in-8. 7 »

SALVANDY.

HISTOIRE DE LA POLOGNE et du ROI SOBIESKI. Nouvelle édition revue et augmentée. 2 vol. in-8. (*sous presse*).

—LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-12. 7 »

DON ALONSO, ou l'Espagne, etc. Nouvelle édition. 2 vol. in-8. 14 »

—LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-12. 7 »

LA RÉVOLUTION DE 1830 et le parti révolutionnaire, ou Vingt mois et leurs résultats. Nouvelle édition. 1 vol. in-8. 1855. 5 »

DISCOURS DE MM. BERRYER ET DE SALVANDY à l'Académie française. In-8. 1 »

CASIMIR DELAVIGNE.

ŒUVRES COMPLÈTES DE CASIMIR DELAVIGNE, comprenant le THÉATRE, les MESSÉNIENNES et les CHANTS SUR L'ITALIE, édition *elzévirienne*, 4 jolis vol. grand in-24 jésus. 10 »

CASIMIR DELAVIGNE (ŒUVRES COMPLÈTES), édition Charpentier *complétée*. 4 vol. in-12. 14 »

VOLTAIRE.

VOLTAIRE A FERNEY. Étude suivie de sa correspondance inédite avec la duchesse de Saxe-Gotha, de nouvelles lettres et de notes historiques inédites, publiées par MM. EV. BAVOUX et A. FRANÇOIS. 1 vol. in-8. 7 »

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE, recueillies par M. DE CAYROL, annotées par M. ALPH. FRANÇOIS, et précédées d'une *Étude* par M. SAINT-MARC-GIRARDIN. 2e édition. 2 gros vol. in-8. 14 »

VOLTAIRE ET LE PRÉSIDENT DE BROSSES. Correspondance inédite publiée avec notes, etc., par M. TH. FOISSET. 1 vol. in-8. 5 »

PELLISSON ET D'OLIVET.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, nouv. édition, avec une introd. des notes et éclaircissements, par M. CH. LIVET. 2 gros vol. in-8. 14 »

CH. L. LIVET.

PRÉCIEUX ET PRÉCIEUSES. Caractères et mœurs littéraires du XVIIe siècle. 1 vol. in-8. 7 »

— LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-12. 3 50

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE ET LES GRAMMAIRIENS du XVIe siècle. 1 fort vol. in-8. 7 50

Cet ouvrage a obtenu une mention honorable de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

FALLOUX (C_{te} DE).

MADAME SWETCHINE, Sa vie et ses Œuvres. 2 vol. in-8. 15 »
—Le même ouvrage, 2 vol. in-12. 7 »

LETTRES INÉDITES DE MADAME SWETCHINE, publiées par M. de Falloux. 2 vol. in-8. (*Sous presse*).

MONTALEMBERT (C_{te} DE).

DE L'AVENIR POLITIQUE DE L'ANGLETERRE, 6ᵉ édition. 1 vol. in-12. 3 50

ALBERT DE BROGLIE.

L'ÉGLISE ET L'EMPIRE ROMAIN AU IVᵉ SIÈCLE. — 1re *Partie* : Règne de Constantin. 3ᵉ édition revue et corrigée. 2 vol. in-8. 14 »
— 2me *Partie* : Constance et Julien l'Apostat. 2 vol. in-8. 14 »

LE PRINCE DE BROGLIE ET DOM GUÉRANGER, par M. l'abbé Marty, br. in-8. 1 »

L'ABBÉ BAUTAIN.

LA CONSCIENCE ou la Règle des actions humaines. 1 vol. in-8. 7 »
—Le même ouvrage. 2ᵉ édit. 1 vol. in-12. 3 50

L'ESPRIT HUMAIN et ses facultés, ou *Psychologie expérimentale*. Nouv. édition. 2 vol. in-12. 7 »

PHILOSOPHIE DES LOIS au point de vue chrétien. 1 vol. in-8. 7 »
—Le même ouvrage. 1 vol. in-12. 3 50

CARNÉ (L. DE).

L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF en France, (Études sur) de 1789 à 1848. *Ouvrage couronné par l'Académie française*. 2 vol. in-8°. 1855. 14 »

LES FONDATEURS DE L'UNITÉ FRANÇAISE. — Suger.— Saint Louis. — Duguesclin.— Jeanne d'Arc.— Louis XI.— Henri IV.— Richelieu.— Mazarin.—*Etudes historiques*. 2 vol. in-8 cavalier. 14 »

LA MONARCHIE FRANÇAISE AU XVIIIᵉ SIÈCLE. Études historiques sur les règnes de Louis XIV et Louis XV. 1 vol. in-8. 7 »

H. DE LA VILLEMARQUÉ.

LES ROMANS DE LA TABLE RONDE et les Contes des anciens Bretons. Troisième édition entièrement refondue. 1 vol. in-12. 3 50

LES BARDES BRETONS. Poëmes du VIᵉ siècle, traduits pour la première fois en français avec le texte en regard, revus sur les manuscrits et accompagnés d'un fac-simile. Nouvelle édition. 1 vol. in-8. 7 »

MERLIN L'ENCHANTEUR. Son histoire, ses poëmes, sa légende. 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)

ROSELLY DE LORGUES.

CHRISTOPHE COLOMB. Histoire de sa vie et de ses voyages, etc. 2 vol. in-8 ornés d'un portrait, 1e grav. et d'une carte. 14 »
—Le même ouvrage. 2ᵉ édit. 2 vol in-12. 7 »

ÉMILE DE BONNECHOSE.

ANGLETERRE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'é- Révolution Française, avec un résumé chronologique des évé- ...qu'à nos jours. 4 vol. in-8. 28 »

...çaise a décerné, pour la première fois, à cet ouvrage, en 1860, le prix trien- ...lphen pour le livre le plus remarquable au point de vue historique ou lit- ...gne au point de vue moral.

...AIRE **CONQUÊTES DE L'ANGLETERRE**, etc. (*Ouvrage cou- ...é par l'Académie française*). 2 vol. in-8. 12 »

V. DE NOUVION.

...IE **DU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE Ier ROI DES FRAN-** ...—1830 à 1848—5 vol. in-8. 2e édition. Tomes 1 à 3 parus. 18 »

CH. ...SS.

...ES **DE LOUIS XIV** P... INSTRUCTION DU DAUPHIN. Première ... complète revue sur les ... originaux, avec une étude sur la ...position des Mémoires, et ... ...tes. 2 vol. in-8. 14 »

C... ...S.

LA PRINCESSE DES URSINS.— ... ur sa vie et son caractère politique. 1 vol. in-8. 7 »

A. G... ...OY.

...**ETTRES INÉDITES DE Mme** ... ...**RSINS**, avec une introduction et des notes, par M. A. Geffroy. 1 v... ...8. 7 »

ERNEST MORET.

QUINZE ANS DE RÈGNE DE LOUIS XIV. 1700-1715. (*Ouvrage couronné par l'Académie française en* 1860 : 2e prix Gobert.) 3 vol. in-8. 15 »

LÉON FEUGÈRE.

CARACTÈRES ET PORTRAITS LITTÉRAIRES DU XVIe SIÈCLE 2 vol. in-8. 14 »

—LE MÊME OUVRAGE. 2 vol. in-12. 7 »

LES FEMMES POËTES DU XVIe SIÈCLE, étude suivie de notices sur Mlle de Gournay, d'Urfé, Montluc, etc. 1 vol. in-8. 7 »

—LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-12. 3 50

F. G. EICHHOFF.

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE DU NORD, AU MOYEN AGE, en Allemagne, en Angleterre, en Scandinavie, et en Slavonie. *Nouvelle édition revue* et augmentée. 1 vol. in-8. 6 50

SÉGUR.

HISTOIRE UNIVERSELLE, 8e édit. *Ouvrage adopté par l'Université*. 6 vol. in-12. 18 »

—**HISTOIRE ANCIENNE**. Nouv. édition. 2 vol. in-12. 6 »

—**HISTOIRE ROMAINE**. Nouv. édition. 2 vol. in-12.

—**HISTOIRE DU BAS-EMPIRE**. Nouv. édition. 2 vol. in-12.

GALERIE MORALE, avec une notice par M. SAINTE-BEUVE. 1 v. in-12.

F. MONNIER.

LE CHANCELIER D'AGUESSEAU, sa conduite et ses idées politiques, etc., avec des documents inédits et des ouvrages nouveaux du Chancelier. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-8. 7 »

L'ABBÉ LEDIEU.

MÉMOIRES ET JOURNAL DE L'ABBÉ LEDIEU, sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publiés, pour la 1re fois, sur les manuscrits autographes, annotés par M. l'abbé GUETTÉE. 4 vol. in 8. 24 »

DE BASTARD D'ESTANG.

LES PARLEMENTS DE FRANCE. Essai historique sur leurs usages, leur organisation et leur autorité. 2 forts vol. in-8. 16 »

J. FERRARI.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS D'ITALIE. 4 vol. in-8. 28 »

DU CELLIER.

HISTOIRE DES CLASSES LABORIEUSES en France, depuis la conquête de la Gaule par Jules César jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8. 7 »

EUG. POUJADE.

CHRÉTIENS ET TURCS, scènes et souvenirs de la vie politique, militaire et religieuse en Orient. 1 fort vol. in-8. 7 »

P. MERRUAU.

L'ÉGYPTE CONTEMPORAINE.—1840 à 1857.— De Méhemet-Ali à Saïd Pacha; avec une lettre de M. F. de Lesseps. 1 vol. in-8. 6 »

CAMILLE PAGANEL.

HISTOIRE DE SCANDERBEG, ou *Turks et Chrétiens au XVe siècle.* 1 vol. in-12. 3 50

PIERRE CLÉMENT.

PORTRAITS HISTORIQUES: *Suger, Sully, Novion, Grignan, d'Argenson, Law, Pâris, M. d'Arnouville, Terray*, etc. 1 vol. in-12. 3 50

ENGUERRAND DE MARIGNY, *Beaune de Semblançay, le Chevalier de Rohan.* Episodes de l'histoire de France. 2e édit. 1 vol. in-8. 7 »

—LE MÊME OUVRAGE. 1 fort vol. in-12. 3 50

ANT. RONDELET.

DU SPIRITUALISME EN ÉCONOMIE POLITIQUE (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales*). 1 vol. in-8. 6 »

—LE MÊME OUVRAGE, 2e édition. 1 vol. in-12. 3 50

MÉMOIRES D'ANTOINE ou Notions populaires de morale et d'économie politique. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-12. 2 »

F. NOURRISSON.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE. Études accompagnées de pièces inédites. 1 vol. in-12. 3 50

TABLEAU DES PROGRÈS DE LA PENSÉE HUMAINE, depuis Thalès jusqu'à Leibniz. 1 beau vol. in-8. 7 »

— LE MÊME OUVRAGE. 1 vol. in-12. 3 50

LE CARDINAL DE BERULLE. Sa vie, son temps, ses écrits. 1 v. in-12. 3 »

Mlle DE MONTPENSIER.

GALERIE DES PORTRAITS DE MADEMOISELLE. Nouvelle édition, avec notes et Introduction, par M. Ed. de Barthelemy. 1 vol. in-8. 7 »

CH. DE BROSSES.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES EN ITALIE, ou Lettres familières écrites d'Italie, par Ch. de Brosses. 2e édition *authentique*, revue sur les manuscrits, avec une notice, par M. Colomb. 2 vol. in-8. 12 »

— le même ouvrage. 2 vol. in-12. 7 »

E. J. DELÉCLUZE.

LOUIS DAVID. Son école et son temps. Souvenirs. 1 vol. in-8. 7 »

—Le même ouvrage. 1 vol. in-12. 3 50

BOUCHITTÉ

LE POUSSIN. Sa vie, son œuvre. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-12. 3 50

LANNAU-[illegible]LAND.

MICHEL ANGE POETE. Première traduction complète de ses poésies, précédée d'une étude sur Michel Ange et Vitt. Colonna, par A. Lannau-Rolland. 1 vol. in-12. 3 50

G. EY[illegible]ES.

SIMART, statuaire et membre de l'Ins[illegible]t. Étude sur sa vie et son œuvre. 1 vol. gr. in-8, avec portrait. 7 »

F. DELTOUR.

LES ENNEMIS DE RACINE AU XVIIe SIÈCLE. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). 1 vol. in-8. 5 »

L. MARCOU.

PELLISSON. Étude sur sa vie et ses œuvres. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-8. 7 »

JOUBERT.

PENSÉES, ESSAIS ET MAXIMES, suivis de sa correspondance, avec une notice par M. P. Raynal. 2 vol. in-8. 12 »

POIRSON.

HISTOIRE DU RÈGNE DE HENRI IV. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) Nouvelle édition. 4 vol. in-8. (*Sous presse.*)

LEÇONS ET MODÈLES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

ANCIENNE ET MODERNE (*du 9e au 19e siècle*), par M. Tissot, de l'Académie française et professeur au Collége de France. Nouvelle édition, 2 magnifiques vol. grand in-8° jésus, illustrés. (*Sous presse.*)

En préparation :

LEÇONS D'ÉLOQUENCE, par M. Berryer, 1 vol. gr. in-8° *illustré.*

LEÇONS DE LITTÉRATURE SACRÉE, par M. de Genoude, 1 vol. gr. in-

LA BRETAGNE ANCIENNE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A SA RÉUNION A LA FRANCE,

Avec un précis des faits depuis la réunion, et le tableau de la Bretagne actuelle.

PAR M. PITRE-CHEVALIER.

Nouvelle édition refondue. 1 magnifique volume grand in-8, *illustré* par MM. A. Leleux, O. Penguilly et T. Johannot, de plus de 200 vignettes sur bois gravures sur acier, types coloriés, etc. 15 »

LA BRETAGNE MODERNE

DEPUIS SA RÉUNION A LA FRANCE JUSQU'A NOS JOURS,

Comprenant l'histoire des États et des Parlements, de la Révolution dans l'Ouest, des guerres de la Vendée, etc.,

PAR M. PITRE-CHEVALIER.

Nouv. édition refondue, très-beau vol. gr. in-8, illustré par MM. A. Leleux, Penguilly et T. Johannot, de plus de 200 vignettes sur bois, gravures sur acier, etc. 15 »

ÉDUCATION MATERNELLE

SIMPLES LEÇONS D'UNE MÈRE A SES ENFANTS

SUR LA LECTURE, L'ÉCRITURE, LA MÉMOIRE, L'ARITHMÉTIQUE, LA GRAMMAIRE, LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE SAINTE, ETC., ETC.

PAR MADAME AMABLE TASTU,

Nouvelle et très-belle édition, imprimée avec grand luxe, *illustrée de* 500 *vign.* dessinées et gravées sur bois par les meilleurs artistes. 1 beau vol. grand in-8 papier jésus glacé. 15 »

LA SUISSE ILLUSTRÉE.

DESCRIPTION ET HISTOIRE *de ses vingt-deux cantons*, par MM. de Chateauvieux, Dubochet, Francini, le président Monnard, Meyer de Knonau, N. de Ruttimann, Henri Zschokke, Ph. Busoni, etc. 1 vol. grand in-8 jésus, illustré de 32 jolies vues et cartes gravées sur acier. 12 »

—Le même ouvrage, en 2 vol. grand in-8, *illustré* de 90 jolies vues gravées sur acier, costumes coloriés et cartes. 25 »

ATLAS GÉOGRAPHIQUE DE LA SUISSE divisée en vingt-deux cantons, et de la vallée de Chamouny, avec une carte générale des Alpes; dressé par Ch. Duvotenay, géographe au Dépôt de la guerre; 25 cartes gravées sur acier par *Ch. Dyonnet.* In-4°. 5 »

—Le même, avec les 25 cartes *coloriées* à teintes plates. 7 »

—Le même atlas géographique, avec un précis historique et statistique de la Suisse, d'après les renseignements les plus récents et les plus authentiques. 124 pages imp. à 2 colonnes et 25 cartes. In-4°. 8 »

—Le même, avec les 124 pages de texte et les 25 cartes *coloriées.* 10 »

LES AVENTURES DE TÉLÉMAQUE

ET LES AVENTURES D'ARISTONOUS, par Fénelon, précédées de plusieurs études historiques et littéraires par MM. Villemain, S. de Sacy et J. Jeanin, et un vocabulaire géographique et historique. Édition *illustrée* d'après les dessins de Tony Johannot, de Baron, Cél. Nanteuil, Signol, etc. Un magnifique vol. gr. in-8, orné de plus de 200 vignettes, dont 16 à part sur papier de Chine. 10 »

FAITS MÉMORABLES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉS, recueillis d'après nos meilleurs historiens, par M. Michelant; avec une Introduction, par M. de Ségur; 1 beau volume grand in-8, orné de 128 très-belles vignettes de V. Adam. 1858. 12 »

LES BONS EXEMPLES

NOUVELLE MORALE EN ACTION ILLUSTRÉE, ouvrage rédigé avec le concours de MM. Benj. Delessert, et de Gérando, 1 beau vol. gr. in-8, illustré de 120 vignettes de J. David. 1858. 10 »

LES ENFANTS CÉLÈBRES

Ou histoire des Enfants de tous les siècles et de tous les pays qui se sont immortalisés par le malheur, la piété, le courage, le génie, les talents, par M. Michel Masson; 1 beau vol. gr. in-8, *illustré* de jolies lithogr. et vig. 9 »

LE PETIT BUFFON

HISTOIRE NATURELLE des *Quadrupèdes*, des *Oiseaux*, des *Insectes et des Poissons*, extraite des ouvrages de Buffon, Lacépède, Cuvier; etc., par le bibliophile Jacob. 4 jolis vol. grand in-32, jésus, ornés de 325 *figures* gravées sur acier. 6 »

— Le même ouvrage, avec les 325 figures *coloriées* avec soin. 10 »

L'HERBIER DES DEMOISELLES

Ou *Traité de la Botanique*, présentée sous une forme nouvelle et spéciale; contenant la description, etc., des diverses parties des plantes; la disposition d'un herbier; l'exposé des plantes les plus utiles; leur usage et les souvenirs historiques et fabuleux qui y sont attachés; une flore simple et facile, etc., par Edm. Audouit. 2e édit. 1 beau vol. in-16, illustré de 220 *vignettes*. 4 »

— Le même ouvrage, avec les 220 *vignettes coloriées*. 6 »

BERQUIN.

L'AMI DES ENFANTS, par Berquin, *édition illustrée*, précédé d'une notice par Bouilly; 1 beau vol. grand in-8, orné de jolies lithographies. 9 »

— Le même ouvrage, 2 vol. in-12, avec vignettes. 6 »

ŒUVRES COMPLÈTES DE BERQUIN, comprenant : *L'Ami des Enfants et des Adolescents*, *le Livre de Famille*, un *Choix de Lectures*, la *Biblio[thèque] des Villages*, *Sandford et Merton*, *le Petit Grandisson*, l'*Introduction [fami]lière*, etc., etc., édition ornée de 200 vignettes; 4 vol. petit in-8. 12

OUVRAGES DE Mme GUIZOT.

L'AMIE DES ENFANTS, *petit Cours de Morale en Action*, comprenant tous les Contes moraux à l'usage de l'enfance et de la jeunesse, par Mme Guizot; nouvelle édition enrichie de *Moralités* en vers, par Mlle Elise Moreau; 1 beau vol. grand in-8 de plus de 550 pages, *illustré* de belles lithographies. 10 »

— **LES ENFANTS**, contes pour la jeunesse. 1 vol. grand in-8, orné de belles lithographies. 6 »

— **NOUVEAUX CONTES** pour la jeunesse. 1 vol. grand in-8, orné de belles lithographies. 6 »

L'ÉCOLIER, ou Raoul et Victor, par Mme Guizot; édition *illustrée*, ouvrage couronné par l'Académie française; 11e édit., 1 vol. grand in-8, orné de belles lithographies. 8 »

— **LE MÊME OUVRAGE**, 2 vol. in-12, avec 8 jolies vignettes. 6 »

UNE FAMILLE, ou *les avantages d'une bonne éducation*, par Mme Guizot; ouvrage continué par Mme A. Tastu. 7e édit., 2 vol. in-12, 8 vign. 6 »

LES ENFANTS, Contes pour la Jeunesse, par Mme Guizot. 8e édition. 2 vol. in-12, 8 vignettes. 6 »

NOUVEAUX CONTES pour la Jeunesse, par Mme Guizot. 8e édition. 2 vol in-12, 8 vign. 6 »

RÉCRÉATIONS MORALES, Contes pour la Jeunesse, par Mme Guizot. 8e édition. 1 vol. in-12, 4 vign. 3 »

LETTRES DE FAMILLE sur l'Éducation, par Mme Guizot, ouvrage couronné par l'Académie française. 4e édit. 2 vol. in-12. 6 »

LES PETITS ENFANTS, Contes d'une Mère, par madame de Witt, née Guizot. 2 jolis vol. in-12, illustrés de lithogr. et de vignettes. 6 »

LA BOTANIQUE DE LA JEUNESSE, par Mme Bonifas-Guizot, ouvrage adopté par le Conseil de l'Instruction publique. 1 v. in-12. (*Sous presse.*)

A. TASTU (Mme).

L'ÉDUCATION MATERNELLE, ou *Simples leçons d'une mère à ses enfants*, etc.; par Mme A. Tastu, nouvelle et très-belle édition édition, *illustrée* de 500 vignettes. 1 vol. grand in-8o jésus. 15 »

POÉSIES COMPLÈTES, par Mme A. Tastu. 1 beau vol. in-12. Vign. 3 50

LETTRES CHOISIES DE Mme DE SÉVIGNÉ, précédées de son Éloge, par Mme A. Tastu, couronné par l'Académie française, nouvelle édition. 1 fort vol. in-12, portrait. 1859. 3 »

LECTURES POUR LES JEUNES FILLES, modèles de littérature en *prose* et en *vers*, extraits des écrivains modernes, par Mme A. Tastu. 2 vol. in-12 avec portraits. 6 »

ALBUM POÉTIQUE DES JEUNES PERSONNES, ou choix de poésies des auteurs modernes. 1 vol. in-12, portrait. 3 »

LES ENFANTS DE LA VALLÉE D'ANDLAU, ou notions sur *la Religion*, *la Morale*, etc., 2 vol. in-12, 8 vignettes. 6 »

LES RÉCITS DU MAITRE D'ÉCOLE, lectures pour l'enfance et l'adolescence, imités de *C. Cantu*, par Mme A. Tastu. 1 vol. in-12 (*sous presse*). » »

L'HONNÊTE HOMME, lectures pour la jeunesse, imité de *C. Cantu*, par Mme A. Tastu. 1 vol. in-12 (*Sous presse*).

ULLIAC-TRÉMADEURE (Mlle).

AS ONOMIE et MÉTÉOROLOGIE des jeunes personnes, d'après Arago, PLACE et W. Herschell, par Mlle S. Ulliac-Trémadeure. 1 vol. gr. in-8, né de huit jolies gravures sur acier et coloriées. 1854. 6 »

PHÉNOMÈNES et MÉTAMORPHOSES, Causeries sur les *papillons*, les *insectes* et les *polypes*, 1 vol. gr. in-8, orné de jolies gravures sur acier et coloriées avec soin. 1854. 6 »

EUGÉNIE, ou le *Monde en miniature*, suivie de Récits historiques et de Conseils d'une mère à sa fille, 1 vol. gr. in-8, orné de 12 lithogr. color. 1854. 6 »

MARIE, ou la *Jeune Institutrice*, suivie de Simples histoires, par Mlle S. Ulliac-Trémadeure. 1 vol. gr. in-8, orné de 12 lithographies col. 1854. 6 »

MATHILDE ET PAULINE, ou *Laideur et Beauté*, suivi des Lettres de Mme Chapone, ou Cours de morale pratique, par Mlle S. Ulliac-Trémadeure. 1 vol. gr. in-8, orné de 12 lithographies coloriées. 1854. 6 »

LES JEUNES NATURALISTES, entretiens familiers sur les *animaux*, les *végétaux* et les *minéraux*, 5e édit.; 2 v. in-12, ornés de 32 vig. 6 »

ÉTIENNE ET VALENTIN, ou Mensonge et Probité; *ouvrage couronné*. 4e éd. 1 vol in-12. 4 vignettes. 3 »

CLAUDE, ou *le Gagne-Petit*, par Mlle Ulliac; *ouvrage couronné par l'Académie française*. 2e édit. 1 vol. in-12, 4 vignettes. 3 »

ÉMILIE ou *la Jeune Fille auteur*, ouvrage pour les Jeunes Personnes, par Mlle Ulliac. 3e édit. 1 vol. in-12. 4 vignettes. 1853. 3 »

LES JEUNES ARTISTES, nouvelles sur les beaux-arts, par Mlle Ulliac, 5e édit. 1 vol. in-12. 4 vignettes, 1853. 3 »

CONTES AUX JEUNES NATURALISTES sur les animaux domestiques, 5e édit. 1 vol. in-12, 4 vignettes. 1853. 3 »

SCÈNES DU MONDE RÉEL. Nouvelles pour les jeunes filles, 1 vol. in-12, avec 4 vignettes. 3 »

LES JEUNES SAVANTS, entretiens familiers sur l'*Astronomie*, la *Géologie*, la *Physique*, la *Chimie*, etc. 2 vol. in-12 ornés de 100 vig. (*sous presse*).

CONTES AUX JEUNES AGRONOMES, 1 vol. in-12, 4 vig. (*sous presse*).

DE GENLIS (Mme).

LES VEILLÉES DU CHATEAU, ou Leçons de morale à l'usage des enfants; 2 vol in-12, avec vignettes. 6 »

THÉATRE D'ÉDUCATION, 2 vol. in-12, ornés de jolies vignettes. 6 »

LES PETITS ÉMIGRÉS, 1 vol. in-12, orné de jolies vignettes. 3 »

LE SIÉGE DE LA ROCHELLE, 1 vol. in-12. 2 »

E. MOREAU-GAGNE (Mme).

VOYAGES ET AVENTURES D'UN JEUNE MISSIONNAIRE EN OCÉANIE. 1 beau vol, in-8 orné de 8 jolies lithographies, 1860. 6 »

—LE MÊME OUVRAGE, 1 vol. in-12 avec 4 jolies lithographies 3 »

DELAFAYE-BREHIER (Mme).

LES PETITS BÉARNAIS; Leçons de morale, 8e édit. 2 vol. in-12, 8 vignettes. 6 »

LES ENFANTS DE LA PROVIDENCE, ou Aventures de trois jeunes orphelins. 6e édit., revue par Mme F. RICHOMME. 2 vol. in-2, 8 vignettes. 6 »

LE COLLÉGE INCENDIÉ, ou les Écoliers en voyage. 6e édit., revue par Mme F. RICHOMME. 1 vol. in-12, 4 vignettes. 3 »

Mlle DELEYRE ET Mme FANNY RICHOMME.

CONTES DANS UN NOUVEAU GENRE, pour les enfants bien sages, de 7 à 10 ans; Scènes de famille. 2 jolis vol. in-12 illustrés de vignettes et de lithographies. 6 »

Séparément :

—Pour les enfants de 5 à 7 ans. 1 joli vol. in-12, illustrés de vignettes et de lithographies. 3 »

—Pour les enfants de 7 à 10 ans. 1 joli vol. in-12, illustré de vignettes et de lithographies. 3 »

Mme F. RICHOMME.

JULIEN ET ALPHONSE, ou le nouvel Enfant prodigue. *Ouvrage couronné par l'Académie*. 1 joli vol. in-12, avec 6 lithographies. 3 »

ERNEST FOUINET.

SOUVENIRS DE VOYAGE EN SUISSE, EN ESPAGNE, en Écosse, en Grèce, en Asie, en Afrique, en Amérique. Récits du capitaine Kernoel, destinés à la jeunesse. 1 joli vol. in 12, avec 6 lithographies. 3 »

Mme LAURE BERNARD.

LES MYTHOLOGIES DE TOUS LES PEUPLES racontées à la Jeunesse par Mme L. BERNARD. 1 vol. in-12, orné de 60 vign. gravées sur acier. 3 »

LE TASSE.

LA JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, par le TASSE, traduction de Lebrun, 1 joli vol. in-12 avec 20 belles vign. 3 »

MICHEL MASSON.

LES ENFANTS CÉLÈBRES, ou histoire des enfants de tous les siècles et de tous les pays qui se sont immortalisés par le malheur, la piété, le courage, le génie, les talents. 1 vol. in-12, illustré de 8 lithogr. et vignettes. 0 »

FÉNELON.

AVENTURES DE TÉLÉMAQUE, illustrées de 16 belles gravures sur bois. 1 vol. in-12. 3 »

LE ROBINSON SUISSE, trad. de *Wyss*, par Mme DE MONTOLIEU. 2 forts vol. in-12, ornés de 9 vignettes. (*Sous presse.*)

CONTES DE MISS EDGEWORTH, 2 vol. in-12 avec fig. (*Sous presse.*)

OUVRAGES DIVERS

[illegible], ses œuvres, et leurs [illegible] 1 vol. in-12.

[illegible] DE CERVANTES SAAVEDRA, [illegible] par M. [illegible] 1 vol. [illegible] 1 vol. in-12.

[illegible], avec des notes [illegible] de Napoléon [illegible], in-8, avec fac-simile, etc.

[illegible] — 1854-[illegible] M. [illegible], [illegible] de la Marine, 2 vol. [illegible] in-8 [illegible]

[illegible] LA GUERRE, par J. [illegible] trad. avec [illegible] par M. [illegible]. 1 vol. in-8.

[illegible] ET MORALE. Essais historiques, politiques, etc., par [illegible] 1 vol. in-12.

[illegible], texte et traduction avec notes, par M. [illegible] in-12.

LES CONFESSIONS DE MADAME DE LA VALLIÈRE [illegible] corrigées par Bossuet, etc., accompagnées d'un commentaire [illegible] littéraire par M. [illegible]. Nouvelle édition, 1 joli vol. in-1[illegible]

PHILOSOPHIE ET LOIS DE L'HISTOIRE. — [illegible] M. Théophile [illegible], membre de la société [illegible] allemande. [illegible]

ÉDUCATION DES FEMMES, par Mlle DE [illegible], ouvrage [illegible] l'Académie française, 2e édit., revue et corrigée. 1 vol. in-12.

[illegible] DU COURS DE LITTÉRATURE DE LA HARPE. [illegible] in-4.

LES MIRACLES DE LA SAINTE VIERGE, traduits et mis [illegible] de Coincy, publiés par M. l'abbé Poquet, avec une [illegible] nombreuses lithographies, fac-simile d'anciens [illegible]

[illegible] LERINS. Cannes et les rivages environnants, par [illegible] 1 vol. in-8.

[illegible] ET LA TRÊVE DE DIEU. Histoire des [illegible] etc., par M. [illegible]. 1 vol. in-8.

[illegible] DE LA POÉSIE DES HÉBREUX, trad. de [illegible] ouvr. couronné par l'Acad. franç. 1 vol. [illegible]

[illegible] LE DUC DE BROGLIE ET [illegible] in-8.

[illegible] LE COMTE DE FALLOUX ET [illegible] in-8.

[illegible] DE LAPRADE ET L. VITET à l'Aca[illegible] in-8.

[illegible] J. SANDEAU ET L. VITET à l'Aca[illegible] in-8.

[illegible] MILITAIRES ET [illegible] du général vicomte [illegible] vol. in-8.

[illegible]. Étude historique, par M. [illegible] 1 vol. in-8, orné d'un beau portrait. [illegible]

[illegible], étude par M. Éd. Fleury. 2 vol. in-[illegible]

[illegible], par M. Éd. Fleury. 2 vol. in-12.

[illegible] EN FRANCE, par M. A. [illegible]

...elle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France

...ar MM. Michaud et Poujoulat, avec la collaboration de MM. *Champollion*, *Bazin*, *Moreau*, *etc*.

...mes grand in-8 jésus à 2 col., illustrés de plus de 100 portraits sur acier. Prix : 500 fr

...E I. — *Geoffroy de Villehardouin*. — *...de Valenciennes*. —*Pierre Sarrazin et ...Chroniqueurs*. Sur le règne de saint Louis ...oisades.—*Sire de Joinville*. Ses mémoires : ... de saint Louis (1198-1270). —*Bertrand ...esclin*. Mém. (13.-1380). — *Christine de ...* Le livre des faits, etc., du roi Charles V ...1372).

...E II.—*Christine de Pisan*. Le livre des ...ac. 2e *partie* (1373-1380).—*Extraits des ...iqueurs*, sur les règnes de Philippe le Har..., jusqu'à Jean II.—*Jean le Maingre* dit ...caut. Le livre des faits (1368-1421).—*Jean ...al des Ursins*. (1380-1422).—*Pierre de ...*. Mém. (1407-1427).—*Anonyme*. Jal d'un ...ois de Paris sous Charles VI (1409-1422).

...E III.—Mémoires sur Jeanne-d'Arc (1422-...).—*Extraits des Chroniqueurs*, pour servir ...toire de Jeanne d'Arc.—*Gme Gruel*. Hist. ...de Richemont (1413-1457). — *Anonyme*. ...d'un bourgeois de Paris sous Charles VII ...1449).—*Olivier de la Marche*.—*Jacques ...ercq*. Mémoires (1435-1489).

...E IV.—*Philippe de Comines*. Mém. sur ... XI et Charles VIII (1464-1498).—*Jean de ...e*. Chronique (1460-1483).—*Gme de Ville...*. Mém. sur Charles VIII (1494-1497).—*Jean ...het*. Panég. de la Trémouille (1460-1525).—*...yal Serviteur*. Hist. du bon chevalier Bayard ...-1524).

...E V.—*R. de la Mark*, seign. de *Fleu...e*. Histoire des règnes de Louis XII et de Fran...ier (1499-1521).—*Louise de Savoie*. Journal ...-1522).—*Martin* et *Gme du Bellay*. Mém. ...-1547).

...E VI.—*Fois de Lorraine, duc d'Aumale ...e Guise*. (1547-1561). — *L. de Bourbon*, ...*ce de Condé* (1559-1564). — *Antoine du ...et*. Mémoires (1561-1596).

...ME VII.—*Blaise de Montluc*.—*François ...abutin*. Commentaires (1521-1574).

...ME VIII. — *Gasp*. et *Gme de Saulx-Ta...nes*. Mém. (1515-1595).—*Bertrand de Sali...*. Le siége de Metz (1552).—*Gaspard de Coli...*. Le siége de Saint-Quentin (1557).—*De la ...stre*. Mém. du duc de Guise en Italie, etc.(1556-...).—*Guillaume de Rochechouart*.—*Achille ...on*.—*Jean Philippi*. Mémoires (1497-1590).

...ME IX.—*Mal de Vieilleville* (1527-1571).—*...astelnau* (1559-1570).—*J. de Mergey* (1554-...).—*Fr. de la Noue*. Mémoires (1562-1570).

...ME X.—*Boyvin du Villards* (1559-1569). *...arguerite de Valois* (1569-1582).— *Phi...e de Cheverny* (1553-1582).—*Ph. Hurault*, ...de Chartres. Mémoires (1599-1601).

...ME XI.—*Duc de Bouillon*. Mémoires (1555-...).—*Ch. duc d'Angoulême*. Mém. (1589-1595). *...icolas de Villeroy*. Mém. d'Etat (1581-1594). *...acques Aug. de Thou*. Mém. (1553-1601).— ... *Choisnin*. Mém. sur l'élection du roi de Po... (1571-1573). — *Jacques Gillot*, *Louise ...rgeois*, *Dubois*. Relations touchant la régence ...arie de Médicis, etc. — *Mathieu Merle* et *...t-Auban*. Mém. sur les guerres de religion ...-1587).—*Michel de Marillac* et *Claude ...lart*. Mém. et voyages en cour (1588-1600).

...MES XII-XIII. — *Pierre Victor Palma ...t*. Chronologie novenaire (1589-1598).—Chrono...septenaire, etc. (1598-1604).

...MES XIV-XV.—*Pierre de l'Estoile*. Re...journal d'un curieux, etc. (1574-1589), publié d'après le manuscrit autographe *presque entièrement inédit*, par MM. Champollion.—Mém. et journal (1589-1611).

TOMES XVI-XVII.—*Sully*. Mém. des sages et royales œconomies d'Estat, etc. (1570-1628).— *Marbault*, secrétaire de *Duplessis Mornay*. Remarques *inédites* sur les Mémoires de Sully.

TOME XVIII.—*Président Jeannin*. Négociations (1598-1609).

TOME XIX.—*Fontenay-Mareuil* (1609-1647). —*De Pontchartrain*. Mém. (1610-1620).—*Michel de Marillac*. Relation exacte de la mort du maréchal d'Ancre. — *Duc de Rohan*. Mémoires (1610-1629). Mém. sur la guerre de la Valteline.

TOME XX. — *Mal de Bassompierre* (1597-1610). — *Mal d'Estrées*. Mém. (1640-1617). — *Thomas du Fossé*. Mém. de Pontis (1597-1652).

TOMES XXI-XXII.—*Cardinal de Richelieu*. Mém. sur le règne de Louis XIII (1600-1635).

TOME XXIII.—*Cardinal de Richelieu*. Mém. et Testament (1635-1638).—*Arnauld d'Andilly* (1610-1636).—*Abbé Ant. Arnauld* (1634-1675). —*Gaston, duc d'Orléans* (1608-1636).—*Desse de Nemours*. Mémoires.

TOME XXIV.—*Madame de Motteville* (1615-1666).—*Le Père Berthod*. Mém. (1652-1653).

TOME XXV.—*De Retz*. Mém. (1648-1679).

TOME XXVI.—*Guy Joly*. Mém. (1648-1665). —*Cl. Joly*. Mém. sur le cardinal de Retz (1650-1655).—*P. Lenet*. Mém. sur le prince de Condé (1627-1659).

TOME XXVII. — *Comte de Brienne*. (1615-1661).—*Cte de Montrésor*. Mém. (1632-1637).— *M. de Fontrailles*. Relation de la cour, pendant la faveur de M. de Cinq-Mars (1641).—*Comte de la Chatre*. Mém. sur la fin du règne de Louis XIII, etc. (1642-1643).—*Mal de Turenne*. Mém. (1643-1659) —*Duc d'York*. Mém. (1652—1659).

TOME XXVIII.—*Mlle de Montpensier* (1627-1686).—*Valentin Conrart*. Mém. (1652-1661).

TOME XXIX.—*Mis de Monglat*. Mém. sur l'hist. de la guerre entre la France et la maison d'Autriche (1635-1660).—*Duc de La Rochefoucauld* (1630-1652). — *Jean Heraut de Gourville*. Memoires (1642-1698).

TOME XXX.—*Omer Talon*. Mém. (1630-1653). —*Abbé de Choisy*. Mémoires (1644-1724).

TOME XXXI.—*Henri, duc de Guise*. Mémoires (1647-1648).—*Mal de Gramont*. Mém. (1604-1677).—*Cte de Guiche*. Relation du passage du Rhin. — *Mal du Plessis*. Memoires (1622-1671). —*M. de **** (*marq. de Brégy*). Mém. pour servir à l'histoire du XVIIe siècle (1613-1690).

TOME XXXII.—*P. de la Porte*. Mém. des règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1624-1666).—*Chevalier Temple*. Mém. (1672-1679).—*Mme de La Fayette*. Hist. de Mme Henriette d'Angleterre.— Mém. de la cour de France (1688-1689). — *Mis de la Fare*. Mém. (1661-1693).—*Mal de Berwick*. Mém. (1670-1734).—*Mise de Caylus*. Souvenirs.— *Mis de Torcy*. Mém. pour servir à l'histoire des négociations, etc. (1697-1713).

TOME XXXIII.—*Mal de Villars* (1672-1734). — *Comte de Forbin* (1677-1710). — *Duguay-Trouin*. Mémoires (1689-1710).

TOME XXXIV.—*Duc de Noailles*. Mém. pour servir à l'hist. de Louis XIV et de Louis XV, etc. (1663-1756).—*Duclos*. Mém. secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV (1710-1725).—*Mme de Staal-Delaunay*. Mémoires.

GRAND DICTIONNAIRE

GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL

DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS

[illegible]

PHILOLOGIE : [illegible]

HISTOIRE : [illegible]

RELIGION : [illegible]

MYTHOLOGIE : [illegible]

SCIENCES MORALES : [illegible]

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES [illegible]

GÉOGRAPHIE : [illegible] nature et [illegible] graphie et hydrographie, [illegible] graphie, [illegible] machines, [illegible] voyages etc.

ARTS ET SCIENCES MILITAIRES : Tactique, [illegible] grades et [illegible] mœurs, etc.

POLITIQUE : [illegible] droit [illegible] féodal et [illegible] offices publics, [illegible]

ADMINISTRATION : [illegible] tailles, capitation, [illegible] poids et mesures de [illegible] douanes, [illegible] mines, eaux et forêts [illegible] etc.

BEAUX-ARTS : [illegible] peinture, sculpture, [illegible] gravure, [illegible] musique, art dramatique, [illegible] équitation, etc.

ARTS ET MÉTIERS : Agriculture, [illegible] art culinaire, manufactures, [illegible] industrie, usines, inventions et découvertes, [illegible] machines, télégraphie électrique, etc.

Donnant [illegible] manière claire et précise :

La nomenclature exacte de [illegible] compris tous les temps des verbes irréguliers; l'orthographe [illegible] grecque, [illegible] arabe, celtique, etc. ; les nombres des substantifs et des [illegible] rangés alphabétiquement ; la prononciation figurée; le sens propre et figuré ; [illegible] les solutions grammaticales concernant chaque mot et l'application [illegible] correctement écrites; l'extrait et la critique du Dictionnaire de l'Académie et des Vocabulaires nouveaux,

Et renfermant en outre et à part :

Un Dictionnaire biographique; — Un Dictionnaire des Rimes; Un Dictionnaire des Homonymes; — Un Dictionnaire des Paronymes Un Dictionnaire des Antonymes (travaux entièrement neufs et complets);

Par NAPOLEON LANDAIS

13e ÉDITION avec COMPLÉMENT

Revu par une société de [illegible] et d'Écrivains, sous la direction de MM. [illegible] et L. [illegible], professeur de philosophie.

3 forts vol. in-4° de près de **3000** pages ou les 3 volumes réunis en 2. Prix : **40** fr.

On vend séparément le 3e volume sous le titre de *Complement*. Prix 15 fr.

Le Dictionnaire de Napoléon Landais est au premier rang parmi les œuvres [illegible] et les opérations les plus importantes de nos jours dans la littérature et la librairie ; c'est un de ces livres qui font époque, et dont la concurrence, toujours malveillante et souvent injurieuse dans son dépit, a pu seule, mais en vain, contester le mérite ; un de ces ouvrages qui doivent leur vitalité aux conditions de développement et d'amélioration dans lesquelles ils ont été conçus et exécutés.

Hautement proclamées dès la première publication de ce Dictionnaire, si justement nommé Dictionnaire des Dictionnaires, ces conditions ont été scrupuleusement remplies pendant tout le cours de sa brillante carrière. Ainsi, pour répondre aux exigences de notre époque éminemment progressive, et rester fidèle à ses promesses, le nouvel éditeur a fait revoir consciencieusement chaque édition par de savants collaborateurs.

Ces différents travaux, néanmoins, devenaient insuffisants ; car la science marche avec rapidité, la langue est loin de rester stationnaire, et le goût du public pour la forme encyclopédique augmente tous les jours.

Depuis la publication du Grand Dictionnaire, toutes les sciences chimiques, naturelles et médicales, ont subi d'immenses transformations indiquées par de nouveaux termes ; l'industrie a vu se produire d'importantes, de merveilleuses inventions, et a fourni aussi son contingent à la nomenclature ; l'histoire voit plus loin et plus juste dans le passé, et ses découvertes doivent s'enregistrer soit dans les articles nouveaux, soit comme modifications des notions anciennes; la néologie est devenue plus libre à la fois et moins arbitraire.

Ainsi tout s'est modifié, tout s'est agrandi : la science des mots comme celle des choses.

Ne pas donner à ces faits toute l'attention qu'ils méritent, c'était manquer à un engagement formel : aussi n'a-t-on reculé devant aucun sacrifice, afin d'élargir le cadre déjà si vaste du Dictionnaire de Napoléon Landais, en lui donnant un Complément digne de l'ouvrage principal, Complément indispensable à tous ceux qui ne veulent pas rester étrangers au mouvement des esprits et aux progrès de la science.

Les éditeurs peuvent revendiquer, en rappelant les termes de leurs anciens prospectus, l'honneur d'avoir proclamé les premiers la nécessité d'un *Dictionnaire complet et progressif*. Surtout ils peuvent dire hautement qu'ils ont été fidèles à leurs principes et à leurs promesses. Ils en donnent aujourd'hui la preuve la plus manifeste.

COMPLÉMENT DU GRAND DICTIONNAIRE
DE
NAPOLÉON LANDAIS,

Ou 3e VOLUME indispensable aux 95,000 [illegible] des [illegible] éditions de cet ouvrage. Contenant : 1° les *mots* [illegible] que l'usage a adoptés, et les mots de notre vieille langue littéraire ; — 2° ceux qui se trouvent déjà dans le *Dictionnaire*, mais qui ont reçu de nouvelles acceptions ; — 3° tous les termes qui résultent des progrès des sciences physiques et [illegible], des *arts* et de l'*industrie* ; — 4° des [illegible] nombreuses et importantes ; — 5° la nomenclature complète des mots, des noms et des [illegible] qui appartiennent à l'*histoire*, à la *géographie* et à la *mythologie*. — Enfin, en outre et à part : un *Dictionnaire biographique* renfermant les noms des hommes célèbres de tous les pays et de tous les temps, des *Dictionnaires des Rimes*, des *Homonymes*, *Paronymes*, *Antonymes*, etc. ; revu par une société de professeurs, de grammairiens, etc., sous la direction de MM. D. Chésurolles et L. Barré. 1 vol. in-4° de près de 1200 pag. imp. à trois colonnes. 1857. 15 »

Pour achever l'œuvre de la lexicographie contemporaine, il [illegible] tous les termes nécessités par les découvertes et les [illegible] récentes, tous les mots, toutes les expressions que de nouveaux usages [illegible] introduits dans notre langue. Le travail [illegible] le Vocabulaire du XIXe siècle ne redoute aucun examen, aucune comparaison avec les publications qui se rattachent à la même spécialité.

Grâce à ce volume complémentaire, indispensable à toutes les personnes qui possèdent l'une des onze premières éditions du Dictionnaire, le grand ouvrage de Napoléon Landais conserve le rang qu'il a conquis dès son apparition ; il reste le répertoire le plus complet, le plus varié et le plus exact de toutes les connaissances : le véritable *trésor de la langue française*.

Autres ouvrages de Napoléon Landais *et de ses collaborateurs.*

GRAMMAIRE GÉNÉRALE DES GRAMMAIRES

FRANÇAISES, contenant : des notions de Grammaire générale ; la Grammaire française proprement dite ; l'histoire des lettres et des sons de l'alphabet ; la définition des dix parties du discours ; la syntaxe, etc., expliquant, dans les plus grands détails, l'analyse de la phrase ; un traité spécial et complet des participes, dans lequel tous les problèmes possibles sont résolus par des exemples ; la conjugaison de tous les verbes réguliers, irréguliers et défectifs, etc. ; un tableau des homonymes ; la nomenclature complète des mots dont le genre est douteux ; des règles précises sur la prononciation, l'orthographe et la ponctuation ; des leçons de lecture et de déclamation ; un traité du style, de la prosodie et de la versification, etc., et présentant la solution analytique, raisonnée et logique de toutes les questions grammaticales, par Napoléon Landais. 7e édit. 1 vol. in-4, imp. à deux colonnes. 1860. 10 »

PETIT DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS, par Napoléon Landais. *Ouvrage entièrement refondu*, et offrant la nomenclature complète, la *prononciation* exceptionnelle, la définition claire et précise, et, *pour la première fois* dans un dictionnaire portatif, l'*étymologie* véritable de tous les mots de la langue française, par M. D. Chésurolles. 1 joli vol. grand in-32. *Edition galvanoplastique*. 1859. 1 50

DICTIONNAIRE DES RIMES FRANÇAISES, disposé dans un ordre nouveau, d'après la distinction des rimes en *suffisantes*, *riches et surabondantes*, etc., précédé d'un *Traité de Versification*, etc., par Napoléon Landais et L. Barré. Nouv. édition, 1 joli vol grand in-32. 1 50

PETIT DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE des personnages célèbres de tous les temps et de tous les pays, *extrait du Dictionnaire de N. Landais*, par M. D. Chésurolles. 1 fort vol. grand in-32 de 600 pages. 1 50

DICTIONNAIRE CLASSIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, avec l'*étymologie* et la *prononciation figurée*, etc., 1 vol. in-8. 3 »

DICTIONNAIRE DE TOUS LES VERBES

DE LA LANGUE FRANÇAISE tant *réguliers qu'irréguliers*, ENTIÈREMENT CONJUGUÉS, sous forme synoptique, précédé d'une THÉORIE DES VERBES et d'un TRAITÉ DES PARTICIPES, et contenant en outre :

1° Une méthode pour apprendre *sans maître* à conjuguer tous les verbes français; la solution de toutes les difficultés relatives à leurs différentes acceptions; l'emploi des temps de l'indicatif et du subjonctif, leur correspondance : l'analyse logique simplifiée, et de nombreux exemples d'auteurs venant à l'appui de chaque définition;

2° La nomenclature exacte de tous les verbes français, avec leur signification au propre et au figuré; les diverses prépositions qu'ils gouvernent : l'indication de l'auxiliaire qu'ils exigent dans leurs temps composés; et des remarques détachées où l'on trouve la solution de toutes les difficultés relatives à leurs différents emplois, appuyée sur de nombreux exemples d'après l'Académie, Laveaux, Trévoux, Boiste, Napoléon Landais et nos grands écrivains; par M. VERLAC, et M. LITAIS DE GAUX, professeur, membre de la Société grammaticale de Paris, etc. 1 beau vol. in-4. 10 »

DE CHABAUD-LATOUR (Mlle).

COURS D'ANGLAIS POUR LES ENFANTS, dédié aux mères de famille; ouvrage autorisé par le Conseil d'instruction publique. 1 vol. in-18 cartonné, accompagné de 72 cartes. 1850. 5 »

NOTA.—Cet ouvrage, recommandé par Mme A. TASTU, peut être considéré comme annexe à son *Éducation maternelle*.

VERGANI.

GRAMMAIRE ITALIENNE en 20 leçons, augmentée de 4 nouvelles leçons par le professeur MORETTI. 15e édit., revue et corrigée par Brunetti. 1 vol. in-12, 1860. 1 50

LE CORPS DE L'HOMME

TRAITÉ COMPLET D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES suivi d'un précis des systèmes de *Lavater* et de *Gall*, ouvrage à l'usage des Gens du Monde, des Médecins et des Élèves, par le Docteur GALET, 4 vol. in-4°, *illustrés* de plus de 400 figures dessinées d'après nature et lithographiées. 1853. 80 »

LE MÊME OUVRAGE, avec les 400 figures coloriées avec le plus grand soin. 140 »

Division de l'ouvrage.

ANATOMIE.	PHYSIOLOGIE.
1er vol. Appareils digestif, absorbant et respiratoire.	1er vol. Fonction digestive, absorption et respiration.
2e Appareil circulatoire.	2e Circulation du sang.
3e Appareil locomoteur (ostéologie, arthrologie et myologie).	3e Locomotion. Mécanisme des mouvements volontaires. Système de Lavater.
4e Appareil nerveux. Appareil de la génération.	4e Innervation. Système de Gall. Génération. Embryologie.

Ouvrage dédié aux familles et à tous les amis de l'humanité,

DICTIONNAIRE
DE
MÉDECINE USUELLE

A L'USAGE DES GENS DU MONDE

des Chefs de famille et de grands établissements, des Administrateurs, Magistrats, Officiers de police judiciaire, etc.; enfin pouvant servir de guide à tous ceux qui se dévouent au soulagement des malades,

Par une société de membres de l'Institut et de l'Académie de médecine ;
de Professeurs, de Médecins, d'Avocats, d'Administrateurs et de Chirurgiens des hôpitaux,

SOUS LA DIRECTION DU

DOCTEUR BEAUDE

Médecin inspecteur des établissements d'eaux minérales, membre du Conseil de salubrité, etc.

2 forts vol. in-4 de 1800 pages à 2 col. Prix : 30 fr.

Liste des Collaborateurs.

ANDRIEUX [Maladies des yeux, physique médicale].
ANDRAL [Medecine].
BALLY [Médecine].
BEAUGRAND [Médecine et Chirurgie, Maladies de la peau].
BEAUDE (J. P.) [Eaux minérales, Hygiène publique, Medecine légale].
BLACHE [Maladies des Enfants].
BLANDIN [Fractures].
BOUCHARDAT [Chimie médicale].
BOURGERY [Anatomie].
CAFFE [Chirurgie, Maladies des femmes].
CAPITAINE [Médecine, Chimie].
CARON DUVILLARDS [Cataracte, etc.].
CHEVALLIER [Hygiène publique].
CLOQUET (J.) [Ulcères].
COLOMBAT (de l'Isère) [Bégaiement].
COMTE (A.) [Histoire naturelle].
COTTEREAU [Medecine].
COUVERCHEL [Tous les Fruits].
CULLERIER [Maladies syphilitiques].
CULLERIER (A.) [Maladies syphilitiques].
DALMAS [Médecine].
DELEAU jeune [Maladies de l'oreille].
DESLANDES [Onanisme].
DEVERGIE [Syphilis].
DONNÉ [Nourrices].
DUMONT [Contagion].
FALRET [Aliénation, Maladies nerveuses].
FIARD [Vaccin].
FURNARI [Maladies des Yeux, Maladies des Artisans].
GERDY [Physiologie].
GILET DE GRANDMONT [Abeilles].
GRAS (Albin) [Médecine, Chirurgie].
GUERSANT [Maladies des Enfants].
HARDY [Médecine, Physiologie].
LARREY (H.) [Hygiène militaire].
LAGASQUIE [Médecine].
LANDOUZY [Physiologie, Médecine].
LÉLUT [Prisons].
LEROY d'ÉTIOLLES [Maladies des voies urinaires].
LESUEUR [Empoisonnement, médecine légale].
MAGENDIE [Gravelle].
MARC [Asphyxies].
MARTINET [Epilepsie].
MARTINS [Botanique médicale].
MIQUEL [Auscultation, Goutte].
OLLIVIER (*d'Angers*) [Ovologie].
ORFILA [Exhumations].
PAILLARD DE VILLENEUVE [Rapport].
PARISET [Physiologie, Philosophie médicale, Peste].
PETIT (*de Maurienne*) [Habitations].
PLISSON [Médecine, Matière médicale].
POISEUILLE [Circulation].
SANSON (A.) [Anatomie, Chirurgie].
ROYER-COLLARD [Hygiène].
TRÉBUCHET [Hygiène publique, Police médicale].
TOIRAC (Chirurgie dentaire).
VELPEAU (Chirurgie, Accouchements).
VÉE (Pharmacie).

De toutes les sciences humaines, il n'en est pas qui intéresse plus universellement que la médecine, parce que rien ne nous est plus cher que la santé, ce bien à la fois précieux et fragile, sans lequel l'existence est un véritable fardeau ; c'est ce qui explique le succès des ouvrages destinés à servir de conseillers et de guides aux personnes étrangères à l'art de guérir. Malheureusement, ces sortes d'ouvrages, presque toujours dictés par un esprit mercantile, sont empreints d'un charlatanisme déplorable.

Les auteurs du DICTIONNAIRE DE MÉDECINE USUELLE, hommes de science et de conviction, ne se sont proposé qu'un seul but, celui d'être utiles. Ils se sont appliqués à faire connaître d'une manière exacte, quoique élémentaire, l'admirable mécanisme de l'organisation humaine. Sous le rapport de l'hygiène, ils ont pris l'homme à sa naissance pour ne le quitter qu'aux dernières limites de la vie : ainsi, tous les âges, tous les tempéraments, toutes les professions, trouveront dans leur ouvrage de salutaires enseignements et de sages conseils.

Pour compléter ce qui a rapport à l'état de maladie, le DICTIONNAIRE DE MÉDECINE USUELLE s'est occupé des médicaments, des moyens de les préparer, de les administrer, etc. Il donne, en un mot, toutes les instructions nécessaires aux personnes que leur zèle ou leur devoir appelle auprès du lit des malades, et qui peuvent devenir de puissants auxiliaires pour l'homme de l'art. Les magistrats y trouveront tout ce qui intéresse la salubrité des villes et des habitations ; ils y puiseront aussi des notions de médecine légale suffisantes pour les cas les plus ordinaires, et qui les dispenseront de recourir à des ouvrages volumineux et peu répandus. Quant aux médecins, on ne peut leur offrir un aide-mémoire plus sûr, puisqu'il est à la hauteur de la science actuelle, et en même temps plus commode, puisqu il résume à lui seul une bibliothèque médicale tout entière.

22

DICTION'

DE LA LANGUE

ANID D'ANGEI

DE 123 PORTRAIT

MÉDAILLONS DU CÉLÈBRE ARTISTE

Portrait séparément

Lamartine.
Lenormand.
Lévasseur de la Sarthe.
Malherbe.
Mérimée.
Murat (Caroline).
Nodier (Charles).
Opie (Mistress).
Pasta (Madame).
Pastoret.
Périer (Casimir).

Stammann.
Thénard.
Thierry (Aug.)
Tieck (Chr. Fr.)
Vadier.
Valdes (Franc.)
Vernet (Horace)
Vigny (Alfred)
Voïart (Madame)
Werner (Fred.)
Willemin (H.)

S DU PARTHÉN

DE PHIGALIE

PORTRAITS

NGTON,

TRÉSOR
E NUMISMATIQUE
ET DE GLYPTIQUE

néral des Médailles, Monnaies, Pierres gravées, as-reliefs, Ornements, etc.

TANT ANCIENS QUE MODERNES,

PLUS INTÉRESSANTS SOUS LE RAPPORT DE L'ART ET DE L'HISTOIRE.

Gravé par les procédés de M. ACHILLE COLLAS,

SOUS LA DIRECTION DE

M. PAUL DELAROCHE, Peintre, M. HENRIQUEL DUPONT, Graveur,
M. CHARLES LENORMANT, conservateur de la Bibliothèque, membre de l'Institut, etc.

les ou Volumes in-folio, comprenant plus de 1,000 planches accompagnées d'un texte historique et descriptif.

1260 fr.

DIVISION DES VINGT PARTIES :

I.

natique des Rois grecs	1 vol. avec 92 planches.
le Galerie mythologique	1 vol. avec 52 planches.
liefs du Parthénon, etc.....................	1 vol. avec 16 planches.
raphie des Empereurs romains et de leurs fa-es	1 vol. avec 62 planches.

II.

e de l'Art monétaire chez les modernes.......	1 vol. avec 56 planches.
historique des Médailles des Papes.........	1 vol. avec 48 planches.
de Médailles italiennes, xve et xvie siècles..	2 vol. avec 84 planches.
de Médailles allemandes, xvie et xviie siècles..	1 vol. avec 48 planches.
des Rois et Reines d'Angleterre............	1 vol. avec 36 planches.

III.

des Rois et des Reines de France........	1 vol. avec 28 planches.
des grands feudataires de la couronne de ance..	1 vol. avec 32 planches.
des communes, communautés, évêques, ba-s et abbés	1 vol. avec 24 planches.
e de France par les Médailles :	
1° de Charles VII à Henri IV.............	1 vol. avec 68 planches.
2° de Henri IV à Louis XIV..............	1 vol. avec 36 planches.
3° de Louis XIV à 1789	1 vol avec 56 planches.
4° Révolution française............... ...	1 vol. avec 96 planches.
5° Empire français........................	1 vol. avec 72 planches.

IV.

general de Bas-reliefs et d'Ornements..	2 vol. avec 100 planches.

OUVRAGES SOUS PRESSE

GUIZOT.

GRÉGOIRE DE TOURS ET FRÉDÉGAIRE. Histoire ecclésiastique des Francs; Chronique, traduction de M. GUIZOT. Nouvelle édition revue et augmentée de la *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire*, par M. ALFRED JACOBS. 2 vol. in-8, avec une nouvelle carte des Gaules.

DICTIONNAIRE DES SYNONYMES, etc. Cinquième édition entièrement refondue. 2e partie, grand in-8.

BARANTE.

ROYER-COLLARD. Sa vie politique, ses discours et ses écrits. 1 vol. in-8.

TABLEAU LITTÉRAIRE DU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol. in-8.

HISTOIRE DE LA CONVENTION NATIONALE. 2e édition. 6 vol. in-8.

C. DE WITT.

JEFFERSON. Étude sur la démocratie américaine. 1 vol. in-8.

AMÉDÉE THIERRY.

TABLEAU DE L'ADMINISTRATION ROMAINE sous l'empire. 1 vol. in-8.

TABLEAU DE L'EMPIRE ROMAIN. 1 vol. in-8.

J. J. AMPÈRE.

FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE. Nouvelle édition revue. 1 vol. in-8.

V. DE NOUVION.

HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE. Tomes IV et V. In-8.

LITTRÉ.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, ses origines, son développement et ses transformations. 2 vol. in-8.

ALFRED MAURY.

LES PREMIERS AGES DE LA NATURE. 1 vol.

LÉON LAGRANGE.

JOSEPH VERNET, etc. 1 vol.

FEILLET.

SAINT VINCENT DE PAUL ET LA FRONDE. 1 vol.

DU BOIS.

TACITE ET SON SIÈCLE. 2 vol. in-8.

POIRSON.

HISTOIRE DE HENRI IV. (*Ouvrage qui a remporté le prix Gobert, de l'Académie française.*) Nouvelle édition entièrement revue. 4 vol. in-8.

F. GODEFROY.

LEXIQUE COMPARÉ DE CORNEILLE. 1 vol. in-8.

GÉRUSEZ.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE depuis son origine jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8.

MIGNET.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 2 vol. in-8.

SAINT-MARC GIRARDIN.

TABLEAU DU XVIe SIÈCLE augmenté de nouvelles études. 1 vol. in-8

ÉDOUARD FOURNIER.

MOLIÈRE au théâtre et chez lui. 1 vol.

H. DE LA VILLEMARQUÉ.

MERLIN L'ENCHANTEUR. Son histoire, ses poëmes, sa légende. 1 vol.

VILLIAUMÉ.

L'ESPRIT DE LA GUERRE. 1 vol. in-8.

TABLE ALPHABÉTIQUE DU CATALOGUE

PAR NOMS D'AUTEURS.

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins, 55, près du Pont-Neuf.

[illegible]

J. J. AMPÈRE

La Grèce, Rome et Dante. 1 vol. in-8°. 7 fr.
Littérature, voyages, etc. 2 v. in-12.. 7 fr.

A. DE FALLOUX

Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres, [illegible] édition. 2 vol. in-8°.......... 15 fr.

H. DE LA VILLEMARQUÉ

Les Romans de la table ronde et les Contes des anc. Bretons. 1 v. in-12. 3 fr. 50

L'ABBÉ BAUTAIN

Philosophie des lois. 1 vol. in-8°..... 7 fr.
L'Esprit humain, nouv. édit. 2 v. in-12. 7 fr.

CH. L. LIVET

Précieux et Précieuses. 1 v. in-8°..... 7 fr.
La grammaire et les grammairiens au XVIe siècle. 1 v. in-8°.......... 7 fr. 50

PELLISSON ET D'OLIVET

Histoire de l'Académie française, avec notes par CH. LIVET. 2 vol. in-8°.... 14 fr.

A. DE BROGLIE

L'Empire romain au IVe siècle. Règne de Constantin. 2 vol. in-8°........ 14 fr.
2e *Part.* Constance et Julien. 2 v. in-8°. 14 fr.

FR. COMBES

La Princesse des Ursins. 1 vol. in-8°.. 7 fr.

A. GEFFROY

Lettres inéd. de Mad. des Ursins. 1 v. 8°. 7 fr.

DREYSS

Mémoires de Louis XIV. 2 vol. in-8°... 14 fr.

NOURRISSON

Tabl. de la pensée humaine. 1 v. in-8°. 7 fr.
Histoire et Philosophie. 1 vol. in-12... 3 fr. 50

PIERRE CLÉMENT

Portraits historiques. 1 vol. in-8°..... 7 fr.
Enguerrand de Marigny, etc. 1 v. in-8°.. 7 fr.

PITRE CHEVALIER

La Bretagne ancienne, nouvelle édit. illustrée. 1 vol. gr. in-8°.......... 15 fr.
La Bretagne moderne, nouvelle édit. illustrée. 1 vol. gr. in-8°.......... 15 fr.

SALVANDY

Don Alonso ou l'Espagne. 2 vol. in-8°. 14 fr.
Histoire de Sobieski. 2 vol. in-12..... 7 fr.

J. FERRARI

Hist. des Révolutions d'Italie. 4 v. in-8°. 28 fr.

EUG. POUJADE

Chrétiens et Turcs. 1 vol. in-8°....... 7 fr.

[illegible]

BARANTE

Histoire des ducs de Bourgogne. [illegible] in-12 avec figures [illegible]
Le Parlement et la Fronde [illegible] Molé, etc. 1 vol. in-8° [illegible]
Histoire du Directoire. [illegible]
Études historiques et biogr. [illegible]
Études littéraires et hist. [illegible]

F. DE SAULCY

Histoire de l'art judaïque. 1 v. in-8° [illegible]

VOLTAIRE

Lettres inédites, avec Préface de M. de Saint-Marc Girardin [illegible]

DE BROSSES

Le Prés. de Brosses en Italie. 2 v. in-8° [illegible]

DELÉCLUZE

Louis David. 1 vol. in-8° [illegible]

BOUCHITTÉ

Le Poussin, sa vie et son œuvre. (*Ouvrage couronné par l'Académie*). 1 v. in-8° [illegible]

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE

Le Bouddha et sa religion. 1 vol. in-8° [illegible]

EM. DE BONNECHOSE

Histoire d'Angleterre. 4 vol. in-8° [illegible]
Les quatre conquêtes d'Angleterre (*Ouv. couronné*). 2 vol. in-8° [illegible]

LÉON FEUGÈRE

Caractères et Portraits du XVIe siècle. 2 vol. in-8° [illegible]
Femmes poëtes au XVIe siècle. 1 v. in-8° [illegible]

DE BASTARD

Les Parlements de France. 2 vol. in-8° [illegible]

C. DELAVIGNE

Œuvres complètes. 4 vol. in-12 [illegible]

Mme A. TASTU

Poésies complètes. 1 vol. in-12 fig. [illegible]

LE DIEU (l'abbé)

Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet. 4 vol. in-8° [illegible]

FR. MONNIER

Le chanc. d'Aguesseau. 1 vol. in-8° [illegible]

EICHHOFF

Tableau de la littérat. du Nord. 1 v. in-8° [illegible]

DUCELLIER

Histoire des classes laborieuses en France. 1 vol. in-8° [illegible]

PARIS — IMPRIMERIE DE P.-A. BOURDIER ET Cie RUE MAZARINE, 30.

